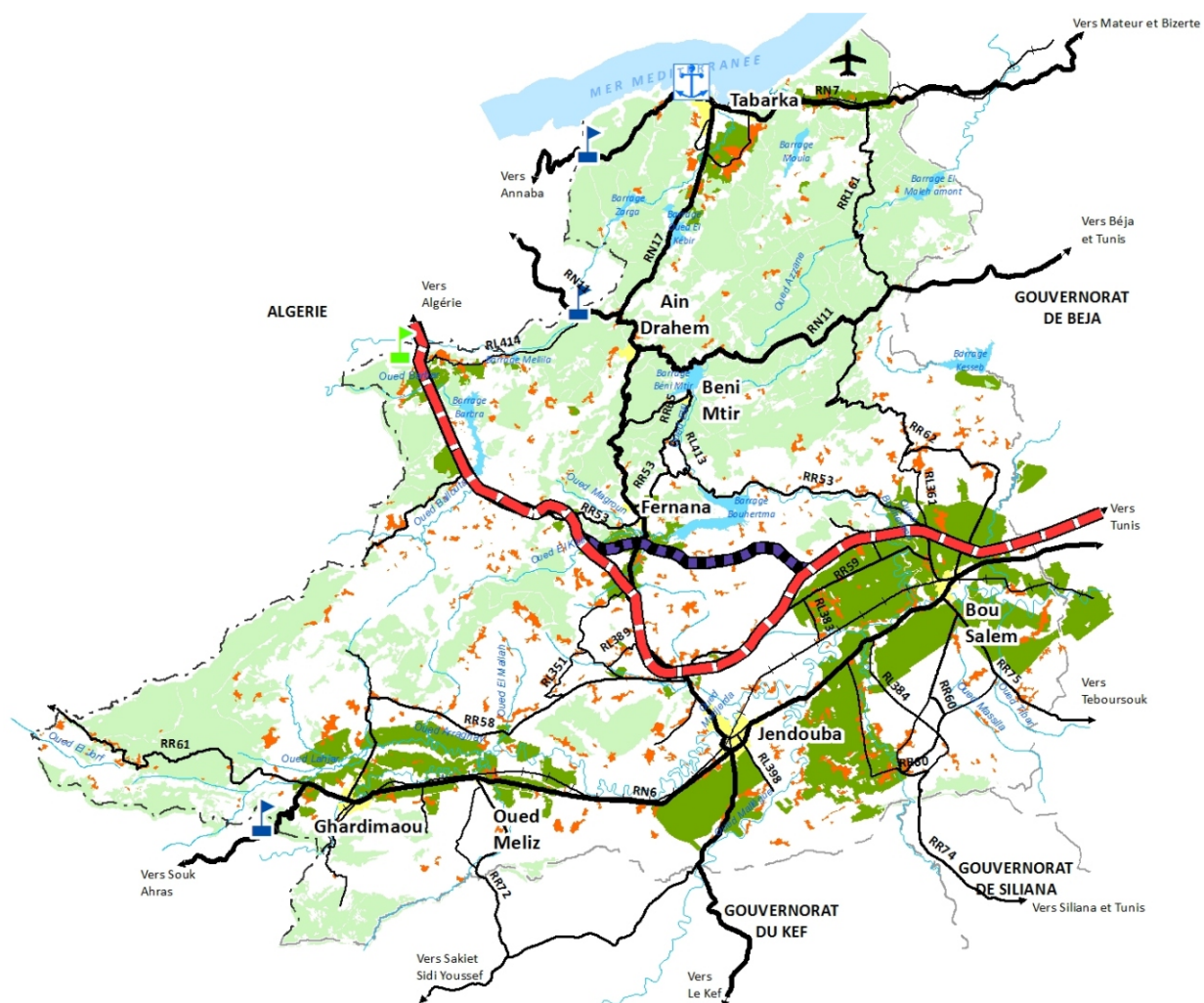


SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA
A L'HORIZON 2030

Phase 3 : DOSSIER DEFINITIF - RAPPORT DE SYNTHESE



Juin 2018



12, Rue Mahmoud Annabi
2091 Menzah 6 - TUNISIE
Tél. : 216 70 816 816
Fax : 216 70 816 812

uram@uram.com.tn
www.uram-international.com

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA
A L'HORIZON 2030

Phase 3 : DOSSIER DEFINITIF - RAPPORT DE SYNTHESE

Juin 2018

L'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Gouvernorat de Jendouba a été initiée par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, sous la coordination de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire représentée par :

- M. Kamel Eddoukh

Directeur Général de l'Aménagement du Territoire

- Melle. Ilhem LAABIDI

Sous-Directeur - Chef de projet

Equipe de travail :

Rachid TALEB : Urbaniste Chef de projet

Marouen TALEB : Spécialiste en SIG

Mohammed El Ayech HAMDJ : Géographe

Abdallah AKKARI : Economiste

Mustapha Ben Hassen BEN HFAIEDH : Spécialisé en Infrastructures et Transport

L'édition du rapport a nécessité en outre, la collaboration technique de :

Emna CHAAMBI, Rim SOUHNOUNI et Mohamed Ali LOUHIBI

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	5
PARTIE 1 : SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC	10
1. BILAN – DIAGNOSTIC DES ZONES HOMOGENES DE DEVELOPPEMENT	11
2. ATOUTS ET CONTRAINTES A L'AMENAGEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT	21
2.1. LE CADRE PHYSIQUE, MORPHOLOGIQUE, QUALITE DES SOLS ET PAYSAGERES	21
2.2. LE CLIMAT	22
2.3. LES ECOSYSTEMES SENSIBLES	22
2.4. LES RISQUES NATURELS	24
2.5. LE MILIEU HUMAIN	26
2.6. L'AGRICULTURE ET LA PECHE	28
2.7. L'INDUSTRIE	34
2.8. LE TOURISME	37
2.9. LE COMMERCE ET LES ECHANGES	39
2.10. RAYONNEMENT REGIONAL	40
3. PROBLEMATIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA	41
3.1. LE RATTRAPAGE ET LA SAUVEGARDE DES ACQUIS DU DEVELOPPEMENT	41
3.2. LES URGENCES SECTORIELLES : LA TERRE, LA DISTRIBUTION DES COMMODITES (EAU+GAZ) ET LA QUALIFICATION	42
3.3. LES URGENCES D'OPPORTUNITES : LES OCCASIONS DE DEVELOPPEMENT RAPIDE A NE PAS RATER	43
4. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA	45
4.1. LES VARIABLES RETENUES	45
4.2. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA	48
4.3. CONCLUSION : CHOIX DU SCENARIO	57
PARTIE 2 : STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT	58
1. UN TERRITOIRE CARACTERISE PAR LA COMPLEXITE DU RELIEF ET LA VARIETE DES PAYSAGES	59
1.1. UN GOUVERNORAT AU CROIT NATUREL FAIBLE ET AU CARACTERE RURAL DOMINANT	63
1.2. UNE URBANISATION TRES LENTE, UN RESEAU DE VILLES FAIBLEMENT HIERARCHISE	69
1.3. UNE INDUSTRIALISATION LENTE ET PEU DIVERSIFIEE	72
1.4. UN SECTEUR TOURISTIQUE TRES FLUCTUANT	74
1.5. UNE AGRICULTURE DE TERROIRS OU DOMINE L'EMPLOI FAMILIAL ET SAISONNIER	75
1.6. DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE L'EQUITE SOCIALE	79
1.7. DES INFRASTRUCTURES A MODERNISER	80
1.8. LA ZONE FRONTALIERE EN DEFICIT D'INTEGRATION	82
2. DELIMITATION DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	83
2.1. LES RESULTATS GLOBAUX DE L'ANALYSE SPATIALE	84
2.1.1. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DISPARITE SPATIALE DE LA POPULATION	84
2.1.2. POTENTIEL ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE	86
2.1.3. CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION	88
2.1.4. DEVELOPPEMENT SOCIAL	90
2.2. LES RESULTATS PAR ESPACE DE DEVELOPPEMENT	92
2.2.1. L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE JENDOUBA	92
2.2.3. L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT FRONTALIER	96
3. LES ENJEUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT	102
3.1. L'EQUITE SOCIALE	102

3.2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE _____	103
3.3. L'OUVERTURE TERRITORIALE _____	104
4. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT _____	106
4.1. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT _____	106
4.1.1. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE _____	106
4.1.2. LA HIERARCHIE URBAINE _____	112
4.2. LES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT _____	116
4.2.1. DEVELOPPER LE SECTEUR PRIMAIRE _____	116
4.2.2. DYNAMISER LA PECHE _____	117
4.2.3. RENFORCER ET DIVERSIFIER L'INDUSTRIE _____	117
4.2.4. RENFORCER LE SECTEUR DU TOURISME _____	117
4.2.5. VALORISER L'ARTISANAT ET LE TRAVAIL DES FEMMES _____	118
4.2.6. DEVELOPPER LA LOGISTIQUE _____	119
4.2.7. PROPOSER UNE OFFRE TERTIAIRE DE HAUT NIVEAU _____	119
PARTIE 3 : LES DOSSIERS SECTORIELS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT _____	121
DOSSIER I : INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT _____	123
1.1. INFRASTRUCTURES DE BASE _____	123
1.2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT _____	126
1.3. L'AXE FRONTALIER ET LES POSTES-FRONTIERE _____	137
DOSSIER II : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT _____	143
2.1. LES RESSOURCES NATURELLES DU GOUVERNORAT _____	143
2.2. REDUCTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES MENACES ENVIRONNEMENTALES _____	148
2.3. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN _____	151
DOSSIER III : ACTIVITÉS AGRICOLES ET PECHE, ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, TOURISTIQUES ET DE SERVICES _____	152
3.1. AGRICULTURE ET PECHE _____	152
3.1.1. AMELIORATION DES TECHNIQUES DE LA PRODUCTION ET FORMATION _____	153
3.1.2. VALORISATION DES PRODUCTIONS ET RENFORCEMENT DES MOYENS _____	155
3.2. ACTIVITES INDUSTRIELLES, TOURISTIQUES ET ARTISANALES _____	157
3.2.1. DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE _____	157
3.2.2. DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT _____	159
3.3. ACTIVITES DE SERVICES _____	163
3.3.1. DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE _____	164
3.3.2. SERVICES, TECHNOLOGIES, FORMATION ET RECHERCHE _____	165
DOSSIER IV : EQUIPEMENTS PUBLICS _____	169
4.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE _____	169
4.2. LA SANTE _____	170
4.3. LE SPORT ET LA CULTURE ET LOISIRS _____	171
4.4. L'HABITAT _____	173
DOSSIER V : GESTION TERRITORIALE ET IMPLICATIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030 _____	174
5.1. GESTION TERRITORIALE _____	174
5.2. LES IMPLICATIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030 _____	175
PARTIE 4 : LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT ET LE PLAN PROGRAMME A L'HORIZON 2030 _____	179
1. LES PRINCIPAUX AXES DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA _____	180

1.1. LE PARTI D'AMENAGEMENT	181
1.1.1. RAPPEL DES ENJEUX DU SDAD	181
1.1.2. LES IMPLICATIONS SPATIALES DU SDAD	183
1.2. LES AXES STRATEGIQUES A L'ECHELLE DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	186
1.2.1. LES AXES STRATEGIQUES DE L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE JENDOUBA	186
1.2.2. LES AXES STRATEGIQUES DE L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT FRONTALIER	187
1.2.3. OPTIONS A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT	188
2. LE PLAN PROGRAMME	189
3. LE SDAD DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA A L'HORIZON 2030	215
3.1. LA CARTE DU SDAD	215
3.2. ZOOM SUR LES VILLES DE JENDOUBA- BULLA REGIA ET DE BOU SALEM	217
3.3. ZOOM SUR L'AMENAGEMENT DES POSTES FRONTIERE DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA	221
3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2016-2020 ET DU SDAD DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA POUR L'ANNEE 2030 PAR SECTEUR	226
4. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE DU SDAD	228
4.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	228
4.2. LE CADRE DE LA CONCERTATION : INSTANCES DECENTRALISEES, ELUS, ASSOCIATIONS, SYNDICATS, PROFESSIONNELS, PARTIS POLITIQUES.	229
4.3. LE SUIVI DU SDAD : IDENTIFICATION DES INDICATEURS ET METHODE D'EVALUATION ET DE SUIVI	230
4.3.1. DISPOSITIONS GENERALES	230
4.3.2. MODALITES DE GESTION ET DE SUIVI DU SDAD	231
4.3.3. MODALITES D'EVALUATION DU SDAD	232
ANNEXES	233

INTRODUCTION GENERALE

L'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Gouvernorat (SDAD) de Jendouba s'inscrit dans la continuité des acquis en matière d'études et de réflexions en matière d'aménagement du territoire. Cette étude est initiée par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, au Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

« Le SDAD est un document stratégique qui dessine les grandes perspectives et priorités régionales pour les prochaines décennies. C'est un outil d'aménagement du territoire qui doit permettre de mobiliser toutes les synergies au service d'un projet collectif et partagé. Le SDAD du Gouvernorat a pour ambition de proposer à chaque Gouvernorat une vision à court, moyen et long termes pour tous les domaines de développement économique et social ».

Le SDAD s'inscrit dans un contexte socio-économique particulier. En effet, la Tunisie est engagée dans une voie nouvelle caractérisée par la recherche d'un développement intégral avec une attention particulière pour les Gouvernorats des régions de l'intérieur. Sur le plan économique, la période est caractérisée par une faiblesse de la croissance et par la difficulté de mettre en place des grands équilibres macro-économiques. Cette période se caractérise aussi par des décisions importantes prises par le pays : l'effort de rattrapage en termes de projets de développement

Le SDAD du Gouvernorat est donc avant tout un instrument d'aménagement du territoire, c'est aussi un « document consensuel entre les différents opérateurs sectoriels et les acteurs régionaux. Il permet d'assurer « la cohérence des politiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics dans la région ». Il s'inscrit dans le long terme avec l'horizon 2030. C'est un instrument d'aide à la décision. Il oriente les choix en matière d'infrastructures (localisations, équipements et services d'intérêt national) et en matière de développement urbain. Il a un rôle important dans la mise à niveau des territoires sous-intégrés et veille à la protection du patrimoine environnemental et, en particulier, du potentiel hydrique constituant le château d'eau de la Tunisie.

Les objectifs spécifiques du SDAD du Gouvernorat de Jendouba

Partant du fait que « l'action régionale est simultanément capable de servir les impératifs de croissance nationale et les intérêts régionaux et locaux », les objectifs du SDAD visent donc à :

- renforcer et augmenter la « participation des régions à l'effort de développement économique du pays par l'optimisation de l'organisation du territoire et une meilleure gestion des ressources locales ;
- soutenir l'effort national d'intégration du pays dans l'économie mondiale par l'ouverture du territoire régional (connexion maghrébine et avec les principales agglomérations, desserte des centres urbains, augmentation des flux d'échanges avec l'extérieur...);
- s'inscrire dans une démarche de développement durable s'appuyant à tous les niveaux de décision sur des critères sociaux, environnementaux et économiques ;
- diversifier la base économique du gouvernorat, en valorisant les potentialités et les compétences humaines et en contribuant à l'augmentation de l'offre d'emploi ;
- améliorer la compétitivité du Gouvernorat en le dotant des infrastructures de base et des technologies nouvelles compatibles avec les exigences de l'économie moderne (pôles de formation spécifique, technopôles, etc.) ;
- renforcer la coordination entre les pôles urbains les plus importants du gouvernorat et en incitant à la complémentarité avec une spécialisation de chaque pôle.

Le SDAD est également un document d'orientation, il définit les problématiques d'aménagement et de développement dans le gouvernorat ainsi que les stratégies à long terme. Il constitue un cadre de cohérence indispensable à l'investissement public, à l'élaboration des plans de développement, aux plans et schémas directeurs d'agglomérations en ce sens qu'il identifie les conditions spatiales de la croissance ou socio-économique.

Rappelons que le rapport de la première phase de cette étude peut être considéré comme un outil de connaissance du gouvernorat en tant qu'« unité territoriale », couvrant un espace économique appelé à fonctionner en tant que tel et un espace de planification écologique. Le bilan a permis d'affiner cette connaissance, tout en identifiant les atouts et les contraintes et en mettant en évidence les problématiques générales et les enjeux de développement et d'aménagement dans le gouvernorat de Jendouba.

L'aménagement et l'organisation du territoire s'attacheront à une meilleure maîtrise de l'occupation de l'espace et à une répartition équilibrée de la population et des fonctions. L'accessibilité des espaces économiques sera améliorée par des bretelles de liaison à la future autoroute au niveau des différents pôles du gouvernorat et le renforcement de la liaison nord-sud entre Tabarka et le chef-lieu du Gouvernorat.

La deuxième phase de l'étude du SDAD consiste en l'élaboration de la stratégie d'aménagement et de développement du gouvernorat et en l'établissement du plan programme, des actions et mesures de développement à l'horizon 2030.

Le SDAD permettra aussi de concrétiser les grandes orientations du plan de développement 2016-2020, dans son plan-programme à court terme. Ce type d'étude, à l'échelle du gouvernorat, s'avère nécessaire pour une mise en cohérence spatiale et socio-économique des projets du plan et des projets à moyen et long terme, en vue de maîtriser le devenir du développement dans le gouvernorat.

L'étape de concertation faisant suite à la deuxième phase a permis d'élaborer le dossier final de la phase 3 du SDAD de Jendouba, lequel grâce à son caractère consensuel et transversal permettra à chaque opérateur, public comme privé, d'avoir une vision du devenir du territoire du gouvernorat et ce, à la veille du lancement du plan de développement 2016-2020.

Au cours de la troisième phase, la concrétisation du dossier final s'est faite en deux étapes :

- la première étape : concertation élargie au niveau central et régional ;
- la deuxième étape : présentation devant le conseil régional du gouvernorat de Jendouba le 20 septembre 2017 devant les services déconcentrés de l'Etat, des délégués et des membres de la société civile. Dans une seconde étape et faisant suite à cette concertation élargie, le présent dossier a intégré les diverses recommandations émises par cette dernière.

Le rapport du dossier final est structuré en quatre parties :

- Partie 1 : Synthèse du bilan-diagnostic :
 - Mise en évidence des atouts et des contraintes à l'aménagement et au développement du gouvernorat ;
 - La définition de la problématique d'aménagement et de développement du gouvernorat
 - L'établissement des scénarios d'évolution du gouvernorat
- Partie 2 : La stratégie d'aménagement et de développement avec :
 - L'affinement des problématiques générales et spécifiques ;
 - L'identification et les caractéristiques des zones de développement ;
 - La définition des enjeux de développement et d'aménagement ;
 - L'identification des axes stratégiques d'aménagement et de développement ;

- Partie 3 : Les dossiers sectoriels de la stratégie d'aménagement et de développement du gouvernorat :
 - Infrastructures et transport ;
 - Ressources naturelles et environnement ;
 - Activité agricole et pêche, activités industrielles, touristiques et de services ;
 - Equipements publics
 - Gestion du territoire et implications démographiques à l'horizon 2030 ;
- Partie 4 : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement et le Plan Programme du gouvernorat à l'horizon 2030 :
 - Les principaux axes du schéma directeur d'aménagement et de développement du gouvernorat ;
 - Les options d'aménagement et de développement par espace de développement ;
 - Le plan programme : actions et mesures ;
 - Le schéma d'aménagement et de développement ;
 - Les instruments de mise en œuvre du SDAD.

- ⊙ Chef lieu de Gouvernorat
- ⊙ Commune
- Limite de Frontière nationale
- - - Limite de Gouvernorat
- Limite de Délégation
- Limite de Secteur



PARTIE 1- SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC

1. BILAN – DIAGNOSTIC DES ZONES HOMOGENES DE DEVELOPPEMENT

Le Gouvernorat de Jendouba se situe à l'extrême Nord-Ouest de la Tunisie. Il est limité du Nord par la mer méditerranée, avec Tabarka comme unique ville littorale, à l'Ouest par l'Algérie, au Sud par les gouvernorats du Kef et de Siliana et à l'Est par le gouvernorat de Béja.

Tableau 1: Données générales sur le Gouvernorat de Jendouba

Date de création du Gouvernorat	20-juin-56
Superficie (Km ²)	3102
Population (2014)	401477
Densité (hab/Km ²)	129
Taux d'urbanisation (2014)	44%
Taux de croissance démographique 2004-2014	-0,37
Population déficitaire 2004-2014	15131
Taux d'accroissement des ménages 2004-2014	1,04
Nombre de délégations	9
Nombre de communes	15
Nombre de secteurs	95
Nombre de conseils ruraux	10

Source RGPH 2014/ODNO

D'un point de vue spatial et sectoriel, le constat établi sur la situation et le potentiel de développement du Gouvernorat de Jendouba a permis de définir un certain nombre de zones dotées de problématiques homogènes. Ces zones correspondent globalement à des entités éco-socio-spatiales, c'est-à-dire des espaces où des populations se sont établies d'une façon particulière et ont adopté des activités et des comportements en fonction des caractéristiques du milieu naturel.

Ainsi, il est possible de distinguer de Nord au Sud, les entités territoriales suivantes :

- L'aire touristique et forestière de Tabarka-Ain Draham
- La zone forestière frontalière
- Le piedmont agroforestier de Balta-Bouaouen et Fernana
- Le corridor fonctionnel à haut rendement agroalimentaire de la vallée de la Medjerda

Chaque entité et les sous espaces qu'elle abrite, participent de la perception que l'on peut avoir du territoire du Gouvernorat, à savoir une région largement dominée par les paysages agraires et forestiers, à la pluviométrie généreuse et au climat salubre car généralement peu humide. Il s'agit également d'une zone frontalière, au passé mouvementé, lié probablement à son relief chahuté et au caractère fier de ses populations structurées en tribus et à la forte cohésion sociale. La perception de la zone frontière est celle d'une limite du territoire avec de faibles capacités de transit. Cette perception résume à elle seule l'ensemble des attributs d'une zone faiblement attractive : climat rude, reliefs, faibles transits de circulation, limite du pays, enclavement interne, etc... On comprend donc qu'en plus de ses contraintes intrinsèques, le gouvernorat éprouve des difficultés pour devenir attractif. Ce dernier se comporte géographiquement comme un « amont » destiné à alimenter un « aval » représenté par Tunis et sa région : alimentation en produits agricoles, en eau, en main d'œuvre... (Solde migratoire négatif croissant, taux de croissance négatif (-0,1% par an). Historiquement et fonctionnellement, le Gouvernorat de Jendouba n'a jamais été le centre d'un

territoire ; au contraire, il a toujours été en marge du pays physiquement et institutionnellement et ne constituait donc pas une zone prioritaire de développement pour l'Etat. A ce titre, il n'a pas pu attirer les investissements et, même les infrastructures qui le desservent, ont été créées pour la plupart à l'époque coloniale dans l'unique but de drainer ses richesses (minières, agricoles et sylvicoles) vers les ports du littoral, Bizerte et surtout Tunis. Aujourd'hui, les ressources minières sont presque taries et plusieurs voies ferrées ont été totalement délaissées (voie de Tabarka à Jedeïda).

Les principaux enjeux concernés par l'élaboration du SDAD concernent les populations, l'espace et la situation géographique de la région, les sols, l'énergie, l'eau et les villes constituent les conditions même du développement. Dans les quatre espaces homogènes cités plus haut, chaque espace territorial se distingue par son milieu naturel et biophysique mais aussi les modes de peuplement et les modalités de mise en valeur de ses richesses naturelles et de son potentiel naturel. Un découpage en sous-espaces peut être réalisé afin d'affiner les problématiques et les orientations de développement.

ZONES DE DEVELOPPEMENT HOMOGENE

1 L'aire touristique et forestière de Tabarka-Ain Draham

- a Le sous-espace touristique de Tabarka
- b Le sous-espace touristique et forestier d'Ain-Draham
- c Le sous espace forestier d'Oued Zeen

2 La zone forestière frontalière

- a Le sous-espace frontalier Nord :
- b Le sous-espace frontalier Sud :

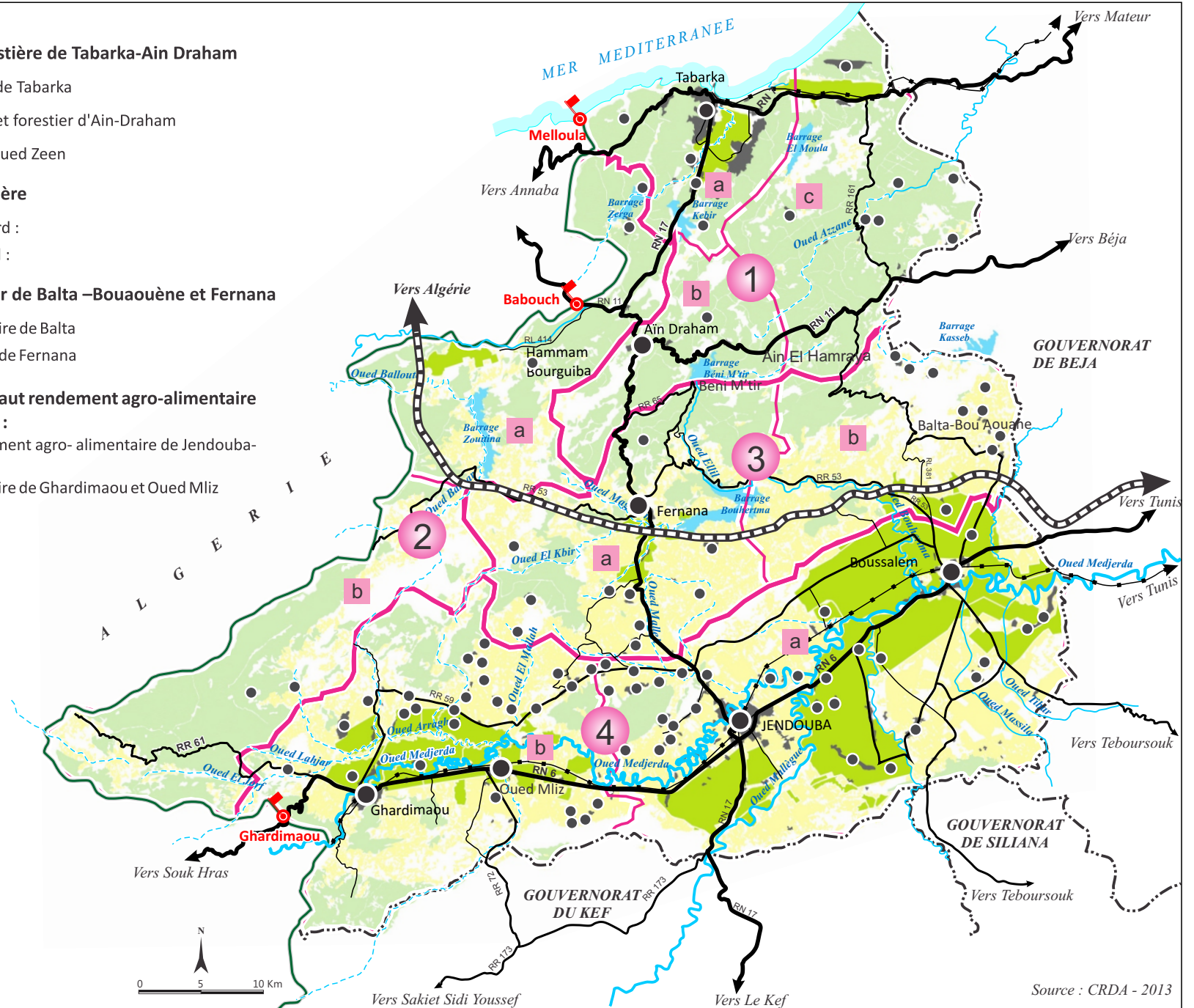
3 Le piedmont agro-forestier de Balta –Bouaouène et Fernana

- a Le sous-espace agro-alimentaire de Balta
- b Le sous-espace agro-forestier de Fernana

4 Le corridor fonctionnel à haut rendement agro-alimentaire de la vallée de la Medjerda :

- a Le sous-espace à haut rendement agro- alimentaire de Jendouba-Bou Salem
- b Le sous-espace agro-alimentaire de Ghardimaou et Oued Mliz

- Zone urbaine
- Périmètre irrigué
- Forêt
- Céréaliculture
- Barrage
- villes
- Groupement ruraux
- Poste frontalier
- Oued permanent
- Oued saisonnier
- Autoroute projetée
- Route nationale
- Route régionale
- Route locale
- Voie ferrée
- Limite du frontière
- Limite de Gouvernorat
- Limite des espaces du projet



L'aire touristique et forestière de Tabarka-Ain Draham

C'est un espace stratégique dans le gouvernorat de Jendouba qui se caractérise par son potentiel touristique et forestier et qui s'articule autour de deux villes : Tabarka et Ain Draham. Deux axes routiers principaux constituent l'épine dorsale de cet espace ; la RN 7 en direction de Tunis et la RN 17 reliant Tabarka et Jendouba en passant par Ain Draham. L'espace territorial touristique et forestier peut être divisé en trois sous-espaces : le sous-espace principal s'articulant autour de Tabarka, le sous-espace secondaire autour d'Ain Draham et le sous-espace forestier s'articulant autour d'Oued Zeen.

Le sous-espace touristique de Tabarka

L'activité forestière et l'élevage sylvo-pastoral dominant la vie économique. La rareté des terres agricoles cultivables limite l'extension et le développement agricole malgré l'abondance des eaux. Les périmètres irrigués sont touchés par le problème du morcellement et l'éparpillement de la propriété foncière. La production du secteur de la pêche reste limitée malgré l'importance des réserves halieutiques. Le tissu industriel est faible malgré l'importance des unités de transformation du liège. Le tourisme balnéaire n'a pas pu concurrencer les stations touristiques du littoral oriental et la capacité hôtelière demeure limitée ce qui n'encourage pas les tours opérateurs mondiaux à miser sur cette zone.

Les orientations d'aménagement concernant le sous-espace touristique de Tabarka

- Rehausser la capacité d'accueil hôtelière de la station de Tabarka à plus de 10000 lits par des extensions des unités existantes.
- L'adoption d'un nouveau concept de tourisme axé sur les promenades, les randonnées pédestres et équestres, les gîtes, la chasse le sport, le golf, la plaisance marine et le thermalisme.
- La consolidation des postes de frontière et les axes de transit vers l'Algérie en particulier le poste de Maloula qui enregistre beaucoup d'insuffisances : route d'accès dégradée, absence d'espace de vie et de repos.
- Développement de l'énergie renouvelable pour améliorer les conditions de vie des populations rurales
- Protection et lutte contre l'érosion du sol et le glissement de terrains (secteurs en pente).

Le sous-espace touristique et forestier d'Ain-Draham

Il s'agit d'un espace forestier, fortement accidenté avec une activité agricole développée dans des clairières sous la forme de petits potagers de type vivriers. L'industrie est presque absente et se limite à des activités de proximité. Le tourisme est représenté par trois unités hôtelières dont un hôtel classé 4 étoiles situé dans le Col des Ruines. Le sous-espace possède un potentiel naturel très riche (massif forestier, existence de la seule tourbière du pays). Le potentiel thermal est riche : station thermale de Hammam Bourguiba. Toutefois, on constate une insuffisance des espaces commerciaux surtout durant la période estivale (affluence de la population locale et transit de touristes provenant de l'Algérie).

Les orientations d'aménagement concernant le sous-espace secondaire d'Ain Draham

- L'adoption d'un nouveau concept de tourisme axé sur les promenades, les randonnées pédestres et équestres, les gîtes, la chasse le sport.
- Opter pour des structures hôtelières légères et compatibles avec l'environnement local et les potentialités naturelles existantes
- Le développement de petites stations relais le long de l'itinéraire touristique Tabarka-Ain Draham et l'itinéraire Jendouba-Ain Draham.
- La mise en place d'un téléphérique entre Ain Draham et Tabarka-Maloula
- Développement de l'énergie renouvelable pour améliorer les conditions de vie des populations rurales
- La protection des terres et des secteurs en pente contre l'érosion et les glissements de terrains.

Le sous espace forestier d'Oued Zeen

C'est un espace enclavé accidenté et dominé par un couvert forestier constitué essentiellement de chêne liège et chêne Zeen. L'activité agricole est limitée et a un caractère familial : céréales complétées selon le cas par des légumineuses, des cultures fourragères annuelle de l'arboriculture du maraichage et du tabac associé à l'élevage familiale (quelques têtes de bovins de race locale et petits troupeaux caprins parfois ovin). La production est peu valorisée : absence de transformation et commercialisation de faibles quantités en raison de l'enclavement. On constate aussi la rareté de la terre, problème de statut foncier vis-à-vis du domaine forestier de l'Etat, indivision et morcellement. L'industrie et les services sont quant à eux absents du fait de l'inexistence d'encadrement urbain.

Les orientations d'aménagement concernant le sous-espace forestier autour d'Oued Zeen

- Création d'un noyau urbain à partir d'un groupement rural en vue de la diffusion de services de base.
- Consolidation des voies d'accès notamment les piste agricoles en vue de désenclaver la population et améliorer la mobilité
- Mise en œuvre de projets de développement agricole et sylvo-pastoral intégrés (infrastructure, services socio-collectifs, petits métiers, production agricole) avec l'appui des ONG de développement opérant dans la région
- Développement de l'énergie renouvelable pour améliorer les conditions de vie des populations
- Intensification des aménagements de conservation des eaux et des sols notamment par le reboisement.

La zone forestière frontalière

C'est l'espace qui longe la frontière avec l'Algérie et qui va depuis le poste frontalier de Maloula jusqu'à celui de Ghardimaou. Il est caractérisé par l'extension de la forêt qui couvre une grande partie des superficies (chêne liège et chêne Zeen). La forêt entrave l'implantation humaine et surtout la pratique de l'agriculture. L'agriculture est confrontée dans cette zone à de nombreuses contraintes : qualité médiocre du sol, absence de nappe phréatique, importance des pentes, processus d'érosion spectaculaire dans un matériel peu résistant. Fortes densités de la population peu compatible avec les potentialités du milieu et surexploitation des ressources naturelles (prélèvement de bois, surpâturage, défrichement pour l'extension des surfaces cultivées). L'espace

territorial frontalier forestier comprend deux sous espaces : le sous-espace espace frontalier Nord articulé autour des Barrages de Zarga et celui de Zouitina et le sous-espace frontalier Sud qui s'articule autour du National d'El Feija.

Le sous-espace frontalier Nord

Il s'articule autour des regroupements ruraux de Babouche, Hammam Bourguiba et Halima et présente beaucoup de contraintes physiques particulièrement l'érosion et les glissements de sol, les difficultés d'accès durant la période hivernale. L'activité économique dominante se limite à l'exploitation des ressources forestières et quelques périmètres irrigués dont le potentiel est faible du fait de l'extension de la forêt. L'élevage sylvo-pastoral généralement de type familial concerne essentiellement les ovins et les caprins. Les cultures irriguées sont alimentées par les barrages de Zouitina et Zarga qui ont permis un élevage bovin laitier qui connaît des problèmes au niveau de la collecte et du stockage. Problème de morcellement et éparpillement de la propriété foncière et la rareté de la main d'œuvre agricole durant certaines campagnes. La station thermale de Hammam Bourguiba n'a pas enclenché une dynamique de l'économie locale en particulier des activités touristiques. Le poste frontalier d'El Ayoun (Babouche) réservé uniquement au transit de marchandise présente beaucoup d'insuffisances.

Les orientations d'aménagement concernant le sous-espace frontalier Nord

- Désenclavement et amélioration de la desserte des groupements ruraux (amélioration des services de base, promotion administrative)
- Développement et amélioration de l'accès au poste frontalier d'El Ayoun (Babouche).
- Création d'une zone franche au niveau du poste frontalier de Rouiyi
- Développer la pluriactivité liée à l'activité forestière, l'activité rurale, l'activité d'élevage, les travaux de forestation et de développement des parcours
- Mise en œuvre de projets de développement agricole et sylvo-pastoral intégrés (infrastructure, services socio-collectifs, petits métiers, production agricole) avec l'appui des ONG de développement opérant dans la région.
- Promotion du tourisme de gîtes par l'implication de la population
- Développement de services rattachés au tourisme : randonnées équestres, produits artisanaux, gastronomie.
- Développement de l'énergie renouvelable pour améliorer les conditions de vie des populations.
- Lutte contre l'érosion des sols et les glissements de terrains.

Le sous-espace frontalier Sud

C'est un espace forestier caractérisé par un milieu naturel montagneux et une population disséminée dans des douars éparpillés sur les hauteurs du Jebel Feija, vivant des ressources forestières la cueillette et la distillation d'herbes aromatiques et médicinales. Développement d'activités artisanales du produit de la forêt : bois, fibres, feuilles, etc. En direction de la frontière, se trouve le vaste domaine du Parc Naturel National d'El Feija, érigé en tant que tel en 1990 autour d'une réserve naturelle initiale de 417 hectares. La forêt d'El Feija est le reliquat d'un manteau forestier beaucoup plus étendu, avec deux essences dominantes : le chêne liège et le chêne zéen, on constate par ailleurs l'absence de pistes forestières et glissements successifs de terrains durant l'hiver du fait de l'importance des précipitations. Le sous-espace frontalier Sud n'enregistre pas de

dynamique particulière liée à sa position frontalière : voie d'accès au point de passage difficile et ligne de chemin de fer avec l'Algérie depuis une dizaine d'années.

Les orientations d'aménagement concernant le sous-espace frontalier

- Rétablissement de la ligne de chemin de fer Tunis- Ghardimaou- Souk Ahrass_-Alger
- Création d'une zone d'échange commercial au niveau de la frontière tuniso-algérienne.
- L'aménagement d'une zone industrielle et une cité des métiers.
- La réhabilitation des pistes vicinales d'accès difficile en vue de d'améliorer les déplacements de la population en particulier durant la saison des intempéries.
- La création de petites unités de transformation agro-alimentaires : unités de conserve des olives, des câpres, des légumes et fabrication de fromages
- Création d'unités de distillation et rationalisation de l'exploitation des produits forestiers.

Le piedmont agro-forestier de Balta – Bouaouène et Fernana

Cette espace constitue une zone de transition entre l'espace forestier et le bassin agricole intensif de la Moyenne vallée de La Medjerda. Il est traversé essentiellement par la route nationale 17 qui va de Jendouba à Tabarka en passant par Fernana. Cet espace sera prochainement connecté à l'autoroute maghrébine (tranche algérienne déjà réalisée). L'espace comprend deux sous-espaces : le sous-espace de Balta et celui de Fernana.

Le sous-espace agro-alimentaire de Balta

Il est contigu au bassin agricole intensif de la Moyenne vallée de la Medjerda. Au des années 90 le sous-espace de Balta est entré en déclin suite à la fermeture de la mine de plomb et zinc de Bouaouène qui employait environ 1800 personnes. La crise minière de la zone a été compensée par les emplois créés dans les PPI et les grandes cultures. Le relief de cet espace est moins accidenté que les secteurs se trouvant au Nord. Les plaines localisées dans la partie Sud Est sont le prolongement des PPI de La moyenne vallée de la Medjerda. L'agriculture a un caractère extensif et elle est basée sur la céréaliculture, les cultures fourragères pluviales, l'élevage bovin laitier de race pure à haute productivité. Le sous-espace agro-alimentaire de Balta compte 2 SMVDA qui couvrent plus de 1400 ha, un silo de stockage des céréales, six poulaillers de poussins de chair et 5 centres de collecte de lait.

Les orientations en matière de développement et d'aménagement

- Dynamiser le sous-espace de Balta par la valorisation sur place du potentiel agro-alimentaire particulièrement sur le plan transformation : lait et dérivés, viande rouge et blanche.
- Investissements dans le développement des périmètres irrigués par la réforme agraire notamment le remembrement des parcelles éparpillées.
- L'amélioration des paquets technologiques en matière d'économie d'eau, productivité et qualité des produits, choix des cultures, nouvelles spéculations à haute valeur ajoutée.
- Promotion administrative de Balta au rang de commune et en tant que chef-lieu de délégation en plus du renforcement des infrastructures des centres et noyaux ruraux de l'espace.

Le sous-espace agro-forestier de Fernana

Il s'agit d'un sous-espace de contact situé sur l'axe Tabarka-Jendouba. Il est beaucoup plus tourné vers Jendouba compte tenu de la proximité et des contraintes du relief par rapport à Tabarka. Dans son ensemble le sous-espace de Fernana présente un secteur Nord plus ou moins accidenté caractérisé par une agriculture extensive pluviale basée sur les grandes cultures et les fourrages et un secteur de plaines dans la zone méridionale qui constitue le prolongement des PPI de la moyenne vallée de la Medjerda (plus de 1000 ha de surface irriguée) avec comme production des céréales, des cultures fourragères et de l'élevage bovin laitier de races mixtes. On constate la présence dans le sous-espace de l'un des plus importants barrages du pays : il s'agit du barrage de Bouhertma qui a une capacité de stockage de plus de 55 millions de m³ d'eau. Le sous-espace est caractérisé par la précarité de vie de la population rurale avec la présence de poches de pauvreté, de soif et la faiblesse des services socio-collectifs. Le sous-espace de Balta se distingue aussi par une forte activité érosive et la perte du potentiel en sol du fait des techniques culturales inappropriées notamment en matière de labours sur les secteurs en pente.

Les orientations en matière de développement et d'aménagement

- Amélioration génétique de la race bovine locale et la production des aliments pour bétail et des fourrages pour réduire la dépendance de l'extérieur et valoriser le potentiel végétal de la zone (parcours et périmètres irrigués)
- Investissements dans le développement des périmètres irrigués par la réforme agraire notamment le remembrement des parcelles éparpillées.
- L'amélioration des paquets technologiques en matière d'économie d'eau, productivité et qualité des produits, choix des cultures, nouvelles spéculations à haute valeur ajoutée.
- Développement des techniques de l'énergie renouvelable en vue d'une amélioration des conditions de vie des populations rurales.
- Intensification des aménagements de conservation des eaux et des sols notamment par le reboisement.

Le corridor fonctionnel à haut rendement agro-alimentaire de la vallée de la Medjerda

Ce secteur est constitué de plaines alluviales fertiles qui ont bénéficié d'aménagements hydrauliques majeurs et où les structures d'exploitation sont généralement adaptées à une agriculture de haut rendement qui a bénéficié de plusieurs facteurs : une pluviosité annuelle supérieure à 450 mm, une texture de sol vertique fertile et une structure foncière peu complexe composée d'une alternance de grandes et moyennes exploitations du secteur privé et étatique. L'espace de la Moyenne vallée de la Medjerda est un espace d'intensification agricole qui concentre les meilleures terres du pays et les grandes zones d'extension des périmètres irrigués publics et privés de la région du Nord-Ouest. L'espace peut être divisé en deux sous-espaces : le sous-espace de Jendouba-Bou Salem et le sous-espace de Ghardimaou et Oued Mliz.

Le sous-espace à haut rendement agro- alimentaire de Jendouba-Bou Salem

Il constitue une zone de convergence des eaux de et elle est traversée par plusieurs affluents de la Medjerda particulièrement les affluents de la Medjerda : Oued Mellègue, Oued Bouhertma, Oued Tessa, Oued Kasseb. C'est un ensemble de plaines alluviales caractérisés caractérisées par sols

fertiles vertiques argilo-limoneux, qui reçoivent moins de 500 mm de pluie par an et qui ont une vocation céréalière. Durant la colonisation ces terres ont constitué de grands domaines spécialisés dans la monoculture céréalière. Actuellement cet espace constitue un secteur de céréaliculture mécanisée associée à l'élevage bovin laitier du fait de l'importance des cultures fourragères avec une structure foncière caractérisée par la grande et la moyenne exploitation du secteur public et privé. Le sous-espace de Jendouba-Bou Salem possède 40% des terres des terres labourables du gouvernorat soit plus de 70000 ha, 60% des terres irriguées (24000 ha) du gouvernorat dont 22000 ha à partir des eaux de barrages. Sur le plan foncier le sous-espace possède 4 Sociétés de mise en valeur et développement agricole (SMVDA) de plus de 5700 ha et deux Agro-combinat de plus de 4500 ha. En matière de production le sous-espace occupe la première place au niveau du gouvernorat concernant les céréales (62000 tonnes), les cultures fourragères (280000 tonnes), les cultures maraichères (146000 tonnes) et les légumineuses (12600 tonnes). Pour ce qui est de la production animale le sous-espace possède plus de 60% du cheptel de bovin de race pure soit 13600 têtes. Il possède aussi plus de la moitié de la production de lait du gouvernorat (75000 tonnes) et 15 centres de collecte de lait sur un total de 21.

Les orientations en matière de développement et d'aménagement

- Accroître l'intensification des systèmes de production par l'extension des périmètres irrigués et la vulgarisation d'assolements assurant la protection des sols.
- Augmenter le rendement du système d'exploitation en sec en assurant une plus grande intégration de l'activité d'élevage bovin.
- Augmenter les superficies consacrées aux cultures fourragères dans le système d'exploitation en sec par une meilleure fertilisation organique
- Assurer une protection des sols particulièrement les terres situées sur les pentes et des ouvrages de mobilisation des eaux.
- Aménager des zones industrielles en mesure de recevoir des activités industrielles avec toute l'infrastructure et les commodités
- Renforcement de la branche agro-alimentaire particulièrement la transformation des produits laitiers (fabrication des fromages).

Le sous-espace agro-alimentaire de Ghardimaou et Oued Mliz

Le sous-espace agro-alimentaire de Ghardimaou et Oued Mliz possède constitue le prolongement de la vallée de la Medjerda et c'est une zone de convergence de plusieurs affluents de la Medjerda. Le sous-espace se présente d'un point de vue structural sous la forme d'une structure effondrée remplie d'alluvions quaternaires arrachées par les eaux courantes aux reliefs. Les délégations de Ghardimaou et Oued Mliz possèdent un potentiel de terre labourable fertile assez important et la superficie des périmètres irrigués dépasse les 6000 ha soit 15% du potentiel irrigué du gouvernorat. L'activité agricole est pénalisée dans ce sous-espace par un modèle de production de type familial, le morcellement des terres et l'importance des exploitations agricoles de petite taille, des problèmes de propriété foncière.

Les orientations en matière de développement et d'aménagement

- L'amélioration et la diversification de la production agricole doit permettre d'améliorer le niveau de vie de la population rurale
- Le taux d'intensification des cultures dans les périmètres irrigués doit être augmenté
- L'introduction de l'élevage bovin mérite d'être appuyée pour créer davantage d'emplois, diversifier les sources de revenus des exploitants.
- L'élevage bovin dans le sous-espace doit s'inscrire dans un cadre qui considère tous les aspects d'une filière de production laitière : formation de personnel qualifié, offre de prestations vétérinaires de proximité, création d'un centre de collecte de lait, extension des emblavures des fourrages et approvisionnement en aliments de bétail.

2. ATOUTS ET CONTRAINTES A L'AMENAGEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT

2.1. LE CADRE PHYSIQUE, MORPHOLOGIQUE, QUALITE DES SOLS ET PAYSAGERES

Le gouvernorat de Jendouba fait partie de l'ensemble de l'Atlas Tellien qui caractérise toute la zone septentrionale du Maghreb et dont le Nord de la Tunisie constitue l'extrémité orientale. C'est une zone de climat typiquement méditerranéen caractérisée par la complexité du relief et la variété des paysages. Ce gouvernorat qui fait partie du Telle occidental est constitué de deux unités de relief essentielles ; l'ensemble montagneux de la Khroumirie et la Moyenne vallée de la Medjerda. La première unité constitue un massif montagneux qui se distingue par son relief accidenté et son sol gréseux et argileux avec une pluviométrie assez abondante qui a favorisé la croissance d'une couverture forestière la plus dense du pays. La seconde unité est représentée par le bassin de la moyenne vallée de la Medjerda constituée par un système de plaines alluviales fertiles encadrés et dominées par des monts et des collines modestes. Le gouvernorat de Jendouba bénéficie d'une pluviométrie relativement abondante et plus régulière que d'autres régions ce qui lui confère le statut de château d'eau du pays.

Le gouvernorat de Jendouba présente une variété de sols étant donnée les conditions climatiques (fortes précipitations hivernales), la complexité de l'histoire géologique et l'importance de la couverture végétale (forêts de chênes) dans la partie septentrionale. Les trois principaux groupes de sols que l'on retrouve sont : les sols issus de roches gréseuses et argileuses développés sur des substratums brunifiés, les sols calcimagnésiques développés sur substratum calcaire et les sols alluviaux peu évolués non climatiques.

Sur le plan hydrographique, le gouvernorat de Jendouba est drainé par un grand nombre d'oueds et les plaines de la Moyenne vallée de la Medjerda constituent la plus importante zone de convergence des eaux de toute la zone tellienne du pays. La Medjerda qui traverse toute la partie méridionale du gouvernorat, prend naissance sur le sol algérien et coule de 6 à 12 mètres au-dessus de la surface de la plaine décrivant d'amples méandres souvent recoupés lors des crues.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des paysages morphologiques (Djebels, collines, cols, falaise, dunes, forêts, mer) conférant à la région un cachet spécial. - Topographie offrant des séquences paysagères agréables pour le développement du Tourisme. - Plaine alluviale de la Medjerda avec ses sols fertile favorable à l'activité agricole. - Relief sous-marin accidenté favorisant le développement d'une biologie marine riche. - Importance du réseau hydrographique et pluviométrie relativement importante conférant à la région le statut de château d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vallées étroites et profondes sont d'accès difficile, là où le couvert végétal est dense. - Les collines et les versants montagneux couverts d'éboulis grés-argileux favorisent différents processus d'érosion. - L'évacuation des eaux se fait difficilement là où les pentes sont faibles et les sols imperméables (cas de la plaine de Tabarka). - Les terrains en pente sont confrontés à des problèmes d'érosion hydrique inhérents aux labours et la mise en culture des terres. - Les sols des massifs forestiers sont sensibles à la déforestation et au surpâturage - Les sols des plaines sous irrigation risquent la salinisation du fait de l'utilisation des eaux saumâtres.

2.2. LE CLIMAT

Le massif montagneux côtier que constitue la Kroumirie, malgré son altitude relativement modeste, absorbe la majeure partie de la potentialité de ces formations qui souvent s'épuisent avant la vallée de la Medjerda. Si bien que l'on passe d'un climat humide à Ain Draham qui reçoit annuellement 1484 mm de pluie, à un climat semi-aride à Jendouba distante à peine de 70 km avec seulement 448 mm. La Kroumirie est entièrement enveloppée par la courbe pluviométrique des 600 mm. Mais, à l'intérieur de cette zone, la répartition des précipitations est directement liée à l'orographie. Ainsi, dans la région centrale, les précipitations annuelles passent de 1017 mm à Tabarka sur le littoral même à 1484 mm à Ain Draham, localité située à 700 m d'altitude et à une quinzaine de kilomètres du littoral. Ces précipitations sont certainement encore bien plus importantes sur les sommets. Sur le versant Sud, la hauteur des pluies diminue rapidement. Elle n'est plus que de 600 mm à Fernana, à la limite du massif forestier. Une répartition analogue se retrouve dans la partie occidentale du massif : il tombe en effet 1260 mm à Feija et 480 mm à Ghardimaou.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Région qui bénéficie d'une pluviométrie assez importantes (Tabarka 1017 mm, Ain Draham 1484 mm, Fernana 600 mm) - Fraicheur exceptionnelle pendant l'été à Ain Draham et Beni Mtir). - Les obstacles montagneux de la Khroumirie abritent la Moyenne vallée des excès des vents dominants de l'Ouest et Nord-ouest. - 	<ul style="list-style-type: none"> - La météorologie est désagréable entre les mois de novembre et avril du fait du froid et de l'importance de l'humidité. - Durant la période estivale les villes de la Moyenne vallée de la Medjerda comme Jendouba et Bou Salem connaissent des températures assez élevées. - La neige est fréquente entre janvier et février et peut entraîner une isolation des zones montagneuses et des difficultés de circulation. - Le littoral est caractérisé par des vents forts qui soufflent de l'Ouest et du Nord Ouest.

2.3. LES ECOSYSTEMES SENSIBLES

Le gouvernorat de Jendouba présente une diversité d'écosystèmes riches mais très sensibles. Il s'agit d'écosystèmes sylvo-montagneux et marins avec un littoral renfermant des habitats variés, des forêts étendues, de nombreuses aires protégées. Les pressions exercées sur ces écosystèmes particulièrement le développement du tourisme balnéaire et l'exploitation des ressources forestières sont en mesure d'accélérer le processus de dégradation de ces espaces très fragiles.

Le gouvernorat de Jendouba abrite plusieurs sites naturels et des aires protégés qui présentent des potentialités paysagères importantes. Parmi ces sites nous citerons le Parc national d'El Feija, celui d'oued Zen et les réserves naturelles d'Ain Zana et dar Fatma.

- Le Parc naturel d'El Feija : Ce parc a été créé en 1990 dans la délégation de Ghardimaou à la limite de la frontière tuniso-algérienne. Il occupe une superficie de 2632 ha dont 477 ha comme réserve naturelle intégrale pour la protection du « cerf de berbérie ». Le Parc d'El Feija se distingue par son couvert végétal constitué de chêne-liège et de chêne Zen avec un sous-bois riche en plantes médicinales et aromatiques. Les pouvoirs publics ont essayé d'intégrer 140 familles vivant à proximité d'El Feija aux activités socio-économiques du parc.
- Le Parc national d'oued Zen : Le Parc national d'oued Zen a été créé par décret en juillet 2010 dans la délégation d'Ain Draham. Il occupe une superficie de 670 ha sur le domaine forestier de l'Etat. Ce parc est caractérisé par son couvert forestier formé essentiellement de chêne liège et chêne zen.

- La réserve naturelle d'Ain Zana : cette réserve a été cédée par arrêté du ministre de l'Agriculture en décembre 1993 dans la délégation d'Ain Draham. La superficie de la réserve est 47 ha et comprend surtout une forêt de chênes et un sous-bois formé par un maquis. Les principales espèces animales qui vivent dans cette réserve sont le cerf de berbérie, l'aigle royal, le merle bleu et la perdrix gabra.

La réserve naturelle des tourbières de Dar Fatma : C'est la seule aire protégée de la Tunisie qui couvre une zone avec plusieurs tourbières de 2 à 6 mètres de diamètre, situées dans une clairière forestière de 10 ha qui ont été longtemps utilisés comme parc à liège. La faune de cette réserve est variée et comprend surtout le cerf de berbérie, le sanglier, le chacal, la mangouste, le renard.

La forêt

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des groupements forestiers et bonnes conservation du couvert naturel dans certains secteurs. - Importance du peuplement de chêne liège exploitable dans l'industrie - Richesse faunistique dans les massifs forestiers (cerf de berbérie, sanglier) et possibilité de développer le tourisme de chasse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Peuplement de chêne liège soumis à une exploitation qui dépasse parfois la capacité de régénération. - Apparition de différentes formes de dégradation du couvert végétal (maquis et garrigue) suite à l'intervention de l'homme. - Accroissement du nombre d'incendies en milieu forestière qui menace la couverture végétale et la richesse faunistique.

Le littoral

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité et variété des paysages du littoral : falaise de Larmel taillée dans les grès, la plage Ei Morgène, Les Aiguilles de Tabarka sculptées par l'érosion. - L'archipel de la Galite abritant des espèces rares et caractérisées par la richesse des prairies de posidonies. - Présence d'un système dunaire presque intacte 	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion côtière touchant le littoral de Tabarka à cause de la diminution des apports sédimentaires aux plages et les aménagements effectués (port, complexe touristique) - Les aiguilles de Tabarka un site unique à protéger du fait de l'avancée et la montée des eaux marines (changement climatique) - Menaces sur les espèces rares et endémiques de l'archipel comme les cétacés, les prairies de posidonie.

Les aires protégées

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Création de parc national et des aires protégées : Parc national d'Ei Feija, parc national de oued zen ; les réserves naturelles d'Ain Zana et celle de Dar Fatma. - Littoral de Tabarka a été classé par l'Agence nationale de protection et d'aménagement du littoral (APAL) en 1998. - Zone identifiée par le World Wildlife Fund (WWF) comme zone où la biodiversité doit être préservée 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité des écosystèmes montagneux autour des parcs nationaux et des réserves naturelles du fait de la présence de secteurs habités par des groupes de population. - Prémisses de dégradation du milieu forestier du fait des incendies, du surpâturage et de l'exploitation des essences de liège.

2.4. LES RISQUES NATURELS

Le gouvernorat de Jendouba doit à son climat, à la nature de son relief et à sa structure géologique, différents risques naturels dont les effets sont accentués par les actions anthropiques. Les risques les plus importants sont en relation avec l'érosion, l'instabilité des terres et les inondations.

Parmi les autres phénomènes de mouvements de masse nous citerons les affaissements de terrain, phénomène que l'on retrouve dans les secteurs montagneux à Ain Draham, Fernana et Ghardimaou et qui se présente sous la forme d'un affaissement de terrain et abaissement lent et continu du sol sans rupture apparente de ce dernier. L'effondrement de terrain est un mouvement brutal et discontinu du sol avec une rupture en surface laissant apparaître un décrochement en surface. Ce phénomène est visible à Ghardimaou et Fernana.

Les glissements de terrain concernent les déplacements de matériaux mobiles ou rocheux le long d'un versant. Ce processus peut entraîner une déformation plus ou moins prononcée des terrains. Les glissements de terrains comme les coulées boueuses sont le résultat d'importantes infiltrations d'eaux de ruissellement dans le sol, provoquant le décrochement de la partie argileuse du terrain. Quant aux chutes de pierres, il s'agit de déplacement d'éléments rocheux de tailles différentes à la surface du sol et il est difficile de définir la fréquence d'apparition de tels phénomènes.

Ces phénomènes qui ont été décrits sont fréquents et nombreux et se produisent le long des axes de communication en particulier la route nationale 17 (RN17) reliant Fernana à Tabarka via Ain Draham, la route nationale 11(RN11) reliant Ain Draham, Babouche, Hammam Bourguiba et la frontière algérienne ; la route régionale 53 (RR53) reliant Boussalem, Fernana et la frontière algérienne. Ces mêmes phénomènes concernent aussi les pistes agricoles situées dans les régions montagneuses.

De nombreux ouvrages de protection ont été mis en place dans plusieurs secteurs notamment les soutènements en gabions, les murs de soutènement en béton armé, les fossés bétonnés, les revêtements de chaussées, les ouvrages hydrauliques pour arrêter les glissements de terrains.

Dynamique érosive, inondations

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la couverture végétale qui limite l'érosion du sol mais qui est sans effet notable sur la limitation des mouvements de masse. - Les villes situées en altitude sur les massifs montagneux (Ain Draham, Beni Mtir, Fernana) sont protégées naturellement contre les inondations étant donné leur topographie facilitant l'évacuation rapide des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique érosive caractérisée par d'importants mouvements de masse qui se manifestent par des affaissements et effondrement de terrain, des chutes de pierres et parfois des coulées boueuses. - L'érosion hydrique constitue une menace permanente du fait de la pluviométrie, de la topographie et de la géologie de la région. - Le ravinement du relief est un phénomène qui caractérise le paysage et l'érosion hydrique est très active dans les plaines alluviales de la Medjerda. - Le sapement des berges des oueds et l'élargissement de la section des oueds constituent une menace sérieuse. - Le problème des inondations se pose pour les villes de Jendouba et Bou Salem qui se trouvent à proximité d'un tronçon peu encaissé de l'oued Medjerda. - L'alluvionnement et la sédimentation dans les barrages est importante dans la région du fait de l'augmentation de la charge solide.

Le changement climatique

Atouts	Contraintes
- Succession d'années à pluviométrie favorable	- Succession d'années de sécheresses
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la production arboricole et des cultures pluviales. - Augmentation des rendements du secteur de l'élevage du fait de la disponibilité des fourrages. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des nappes aquifères et eaux de surface. - Augmentation de la salinité des ressources en eau. - L'augmentation de la température entrera un accroissement du risque d'incendies. - Dégradation des sols et pression humaines sur les écosystèmes - Diminution des superficies cultivées et de la production des cultures pluviales.

Les études concernant les changements climatiques dans le bassin méditerranéen à l'horizon 2030 et 2050 tablent sur la possibilité d'une augmentation de la température et une baisse des précipitations sur fond d'une grande variabilité du climat. Les projections climatiques pour la Tunisie montrent que les phénomènes extrêmes (sécheresse, vents et inondations) vont augmenter en fréquence et en intensité notamment à travers la succession d'années sèches. Pour ce qui est de la région du Nord-ouest particulièrement le gouvernorat de Jendouba, les changements climatiques se traduiront par une augmentation de la température moyenne annuelle, une baisse modérée des précipitations et une variabilité plus importante du climat. Tous ces phénomènes auront un impact sur les ressources en eau, les écosystèmes et le secteur agricole. Concernant les ressources en eau, la diminution des précipitations entraînera une baisse des nappes dans les zones littorales et une réduction des disponibilités des eaux de surface. En conséquence il y aura une augmentation de la salinité des ressources en eau. La diminution des précipitations estivales accroîtra le manque hydrique des sols. Pour ce qui de l'impact sur les écosystèmes, l'augmentation des températures entraînera un accroissement de l'inflammabilité des biomasses et le risque des grands incendies. La dégradation des sols et la pression humaine impliqueront un affaiblissement des écosystèmes et un déclin des produits agricoles traditionnels. Sur le plan de la production agricole nous aurons deux cas de figures. En cas de succession d'années de sécheresse : la production des cultures en sec accusera une baisse au niveau de la superficie et de la production en moyenne de moitié (céréales, arboriculture). Le cheptel bovin, ovin et caprin pourra subir une baisse. Dans le cas de succession d'années à pluviométrie favorable : La production arboricole connaîtra une augmentation particulièrement le rendement oléicole et les cultures pluviales connaîtront une augmentation qui pourrait dépasser les 20%. L'élevage bénéficiera d'une hausse de ses rendements (disponibilité des fourrages).

2.5. LE MILIEU HUMAIN

Le gouvernorat de Jendouba est une région de plus en plus répulsive. Il regroupait en 2004, 9 délégations, 8 municipalités et 95 secteurs.

Il couvre 3102 km², soit 2% du territoire national et une densité de 129 habitants au km² en 2014 soit presque 2 fois plus la densité nationale et de la région Nord-ouest.

Tableau 2 : Evolution de la densité

Année	1975	1984	1994	2004	2014
Gouvernorat de Jendouba	96,62	115,87	130,49	134,30	129,43
Région Nord-Ouest	58,82	66,64	74,01	73,28	70,68
Tunisie	34,46	42,96	54,18	61,12	67,73

Tableau 3 : Évolution du poids démographique

		1975	1984	1994	2004	2014
Poids démographique	Région économique	30,76	32,56	33,02	34,32	34,29
	National	5,36	5,16	4,61	4,20	3,66

Source INS, recensement 1984, 1994, 2004 et 2014

Le poids démographique du gouvernorat de Jendouba au niveau national a baissé, il passe de 5.36 à 3.66% entre 1975 et 2014, tandis que le poids au niveau de la région du Nord-ouest a augmenté en passant de 30.76 à 34.29% dans la même période.

Tableau 4 : Évolution de la population totale

	Population					Taux d'accroissement annuel moyen (%)			
	1975	1984	1994	2004	2014	1975-1984	1984-1994	1994-2004	2004-2014
Gouvernorat de Jendouba	299702	359429	404783	416608	401477	2,00	1,18	0,29	-0,37
Région Nord Ouest	974295	1103845	1225898	1213900	1170752	1,38	1,04	-0,10	-0,36
Tunisie	5588209	6966200	8785400	9910900	10982754	2,42	2,29	1,20	1,02

Source INS, recensement 1975, 1984, 1994, 2004 et 2014

Les tendances de l'évolution de la population du gouvernorat s'inscrit dans une transition démographique très lente. Le taux de croissance n'a cessé de fluctuer entre 1975 et 2004, pour enregistrer un taux de croissance négatif en 2014.

Au niveau des délégations, les résultats des recensements soulignent une dynamique démographique contrastée.

Entre 1984 et 1994 :

- Les délégations de Jendouba et Balta Bouaen ont connu une transition démographique accélérée, avec des taux de croissance élevées (avec des taux respectifs 3.2 et 7.25%);
- Les délégations forestières, ont enregistré des taux de croissance positifs mais elles maintiennent fragilement leurs croît naturels (essentiellement dans les délégations de Ghardimaou et Oued Mliz);
- Les délégations frontalières, un territoire fragilisé par rapport au reste du gouvernorat, elles trouvent des difficultés à maintenir leurs croît naturel et souffrent d'une migration

renforcées et enregistrent des taux de croissances positifs mais très faibles (les délégations de Fernana et Ain Draham) ;

- Seule la délégation de Jendouba Nord et Boussalem a enregistré un taux de croissance négatif suite au nouveau découpage administratif qu'a connu la zone.

Entre 1994 2004 :

La dynamique démographique a fortement diminué et a touché la totalité des délégations de la région ;

- Les délégations attractives sont entrées en phase d'essoufflement avec des taux de croissance qui ont fortement baissé, il s'agit des délégations de Balta Bouaen et de Jendouba avec des taux de 1.26 et 1.15%;
- Les délégations qui arrivent fragilement à maintenir leur croît démographique, trouvent des difficultés à maintenir sa population avec des baisses considérables dans les taux de croissance, il s'agit essentiellement des délégations de Tabarka, Jendouba Nord et Fernana ;
- Les délégations de Oued Mliz et Ain Draham enregistrent des taux de croissances négatifs suite à de fortes migrations des deux milieux.
- La délégation de Boussalem a connu une baisse accentuée du taux d'accroissement traduit par le nouveau découpage administratif.

Entre 2004 et 2014

Dans cette dernière décennie, le taux de croissance passe au négatif dans toutes les délégations à l'exception de Jendouba sud et Tabarka qui enregistrent des taux positifs mais faibles avec respectivement 0.53 et 0.74.

La population du gouvernorat de Jendouba est à dominante rurale. Le taux d'urbanisation a passé de 18.19 en 1984 à 27.91 en 2014. Malgré la migration constante du monde rural au monde urbain, la population rurale reste élevée. Au niveau des délégations, le taux d'urbanisation le plus faible est enregistré dans les délégations frontalières et dans les délégations nouvellement créées (Balta Bouen et Oued Mliz).

Atouts	Contraintes
- Population jeune importante et potentiel de formation et d'employabilité dans l'industrie et le tourisme	- Taux de scolarisation inférieur à la moyenne nationale et chômage élevé en raison de non adaptabilité de la formation professionnelle
- Population urbaine en augmentation indiquant une stabilisation dans les villes du gouvernorat	- Solde migratoire général négatif et déclin des campagnes témoignant du manque de perspectives et du phénomène des « villes-étapes » de la migration

2.6. L'AGRICULTURE ET LA PECHE

L'activité agricole

Grace à son potentiel en terre et ses potentialités hydrauliques (château d'eau de la Tunisie), le gouvernorat de Jendouba participe dans la production nationale dans divers produits, en particulier dans la production céréalière, dans le maraîchage et dans la production des viandes et du lait. Par ailleurs, le gouvernorat possède le principal potentiel forestier naturel du pays.

Durant la campagne 2012-2013, la surface agricole utile(SAU) dans le gouvernorat de Jendouba a atteint 299 350 ha, soit 3% de la SAU totale du pays. Entre 2006 et 2013, la SAU n'a pas beaucoup évolué avec une moyenne de 305 725 ha. C'est particulièrement la superficie des terres labourables qui varie d'une campagne à l'autre suivant les conditions climatiques en particulier le volume de la pluviométrie comme le montre le tableau ci-dessous. L'analyse de l'évolution des superficies des terres labourables au cours des six dernières campagnes montre que la moyenne est de 170 315 ha. De plus cette superficie a connu deux phases entre 2006 et 2013 : un accroissement jusqu'en 2009 soit 175 207 ha et une phase de baisse de la superficie à partir de 2011 (Voir tableau XX). Le pourcentage de la superficie des terres labourables varie d'une campagne à l'autre : durant la campagne 2012-2013 ce pourcentage était de 56,3% alors que la moyenne est de 55,7%.

Le volume des ressources en eau mobilisable dans le gouvernorat de Jendouba a légèrement évolué entre 2006 et 2013 passant de 643 à 662,2 millions de m³. En 2013 le volume d'eau effectivement mobilisé a atteint 366 millions de m³ soit un taux de mobilisation de 55,2%. Les eaux de ruissellement représentent 92% du total des eaux utilisées en 2013 soit 340 millions de m³ alors que les eaux souterraines représentent seulement 26 millions de m³. Le taux d'exploitation des nappes souterraines superficielle est supérieur à celui des nappes profondes

La mobilisation des eaux de ruissellement (de surface) est assurée par les grands barrages, les barrages collinaires, les lacs collinaires, les ouvrages de dérivation et d'épandage des crues ainsi que les travaux de conservation des eaux et des sols. Le taux d'exploitation des eaux souterraines superficielles a atteint les 86% en 2013 alors que celui des eaux profondes seulement 25%. Il faut rappeler que les eaux de surface sont tributaires des conditions climatiques et de ce fait elles sont très irrégulières dans le temps. Les apports des cours d'eau sont marqués par une grande variabilité.

Tableau 5 : Les grands barrages du gouvernorat de Jendouba

<i>Nom du barrage</i>	<i>Année mise en service</i>	<i>Superficie Bassin versant (Km²)</i>	<i>Capacité maximum Million m³</i>
Béni Mtir	1954	103	57
Kasseb	1968	101	69
Barbara	1999	162	74
Bouhertma	1976	390	109

Source : SDARE Nord Ouest 2010

En 2013, il existe 24960 exploitations agricoles dans le gouvernorat de Jendouba exploitant une superficie de 170000 hectares de terres labourables. La répartition par taille de ces exploitations montre que :

- Plus de 85% des exploitations ont une taille inférieure à 10 hectares alors que les exploitations ayant une superficie de moins de 5 hectares, représentent 61% du total.
- Les exploitations ayant une superficie moyenne comprise entre 10 et 20 hectares, représentent 10% du nombre total des exploitations.
- Les exploitations ayant une superficie supérieure à 20 hectares représentent environ 4% du nombre total des exploitations.
- Plus de 60% des exploitations agricoles privées couvrent 23% des superficies agricoles avec en moyenne une taille de 2,52 hectares. Les exploitations de cette tranche au nombre de 15278 présentent une situation de viabilisation économique difficile.
- Moins de 1% des exploitations occupent 19% des superficies agricoles avec une taille moyenne de 158,1 hectares.

L'occupation du sol dans le gouvernorat est dominée largement par les grandes cultures sur 79 % de la superficie labourable. La céréaliculture reste la première et la principale culture annuelle. Depuis les années 1990-95, les superficies cérésières ont légèrement augmenté passant de 83170 hectares à 85230 hectares. Durant la campagne 2009-2010 les superficies emblavées ont connu une forte hausse avec 89660 hectares alors qu'en 2002-2003 on a enregistré une diminution assez nette des emblavures.

Le potentiel en terre emblavée en céréales dans les délégations de Jendouba, Jendouba Nord, Boussalem, Fernana, Ghardimaou et Oued Mliz dépasse en moyenne 12000 hectares. Le blé dur et l'orge occupent la majorité de la superficie réservée aux cultures cérésières. La production moyenne de blé dur au cours des quatre dernières années a été de 134359 tonnes et la croissance de la production entre 2011 et 2013 a été de -19,6%. L'orge a enregistré une croissance de 2,0% entre 2012 et 2013 et la production moyenne au cours des quatre dernières campagnes a été de 23029 tonnes.

La production de blé tendre qui exige des terres fertiles et des quantités suffisantes d'eau reste limitée. La production moyenne au cours des quatre dernières années a été de 10642 tonnes et la production a enregistré une croissance négative de 55,1% entre 2012 et 2013. Le caractère extensif des cultures cérésières demeure dominant malgré les efforts d'intensification de cette culture grâce à la généralisation des semences sélectionnées et à l'utilisation des intrants, de la mécanisation. L'irrigation d'appoint dans les exploitations des SMVDA en particulier, ont permis d'améliorer sensiblement les rendements (25 qx/ha en moyenne contre 10 à 12 qx sans irrigation d'appoint).

L'arboriculture occupe 15% de la superficie labourable durant la campagne 2012-2013 et constitue l'une des principales spéculations agricole du gouvernorat. La plantation d'oliviers est assez ancienne dans la région, elle remonte au début des années du siècle dernier tandis que les agrumes ont été introduit récemment. La superficie réservée à l'arboriculture est passée de 18 000 hectares en 1994 à plus de 26000 hectares en 2012 soit une augmentation de l'ordre de 8000 hectares au bout de deux décennies. L'olivier occupe une place de choix dans le paysage arboricole dans l'ensemble des délégations. Il est cultivé essentiellement dans les secteurs de plaines mais aussi sur les versants des collines.

La production des produits maraichers a connu une certaine baisse entre 2010 et 2013 passant de 236 812 à 181 250 tonnes. Cette chute est due à la diminution des superficies consacrées à ces cultures (de 8270 à 6240 hectares), au renchérissement du coût de l'eau d'irrigation et au manque

d'organisation de la filière. Les délégations de Jendouba et Bou Salem ont assuré plus de 80% de la production de pomme de terre et de tomate durant la campagne 2012-2013.

L'élevage bovin est une activité principale dans l'économie agricole du gouvernorat de Jendouba. Cette activité est en liaison avec la mobilisation de la ressource en eau et l'intensification des cultures fourragères dans les périmètres irrigués. La grande partie de l'effectif du cheptel se trouve plutôt dans les grandes exploitations particulièrement les locataires des lots des terres du secteur organisé de l'Etat. Le cheptel bovin du gouvernorat de Jendouba dépasse les 60000 têtes dont 64% est de race locale alors celui de race pure dépasse de peu le tiers.

Tableau 6 : Répartition du cheptel bovin selon la race par délégations

<i>Délégation</i>	<i>Race hybride locale</i>	<i>%</i>	<i>Race pure</i>	<i>%</i>
Jendouba	3500	8,75	3700	16,82
Jendouba Nord	5700	14,25	2650	12,05
Bou Salem	2350	5,875	7250	32,95
BaltaBouaene	4900	12,25	6150	27,95
Tabarka	7050	17,625	400	1,82
Aïn Draham	2500	6,25	100	0,45
Fernana	7500	18,75	700	3,18
Ghardimaou	3500	8,75	700	3,18
Oued Mliz	3000	7,5	350	1,59
Total Gouvernorat	40000	100	22000	100

Source : CRDA Jendouba 2014

La production de lait a connu une baisse entre 2012 et 2013 soit un accroissement de -5,6%. La valeur de production du lait en 2013 a été de 39,4 millions de dinars.

La capacité de collecte est passée de 64,4 millions de litres en 2010 à 76,4 millions de litres en 2013 soit une augmentation de 12 millions de litre en l'espace de quatre années. Les huit centres de collecte de la délégation de Jendouba ont permis la collecte de plus de moitié de la quantité de l'ensemble du gouvernorat.

Malgré l'intervention massive de l'Etat dans le secteur laitier, ce dernier reste encore fragile et souffre de plusieurs problèmes. En premier lieu, l'élevage est pratiqué en majorité par de petites exploitations agricoles dont les capacités d'investissement dans l'amélioration de l'activité laitière sont limitées. En effet il existe un problème de gestion de la production laitière durant la période de haute lactation, ce qui conduit à des refus d'achat au niveau des unités de transformation industrielle.

L'activité de pêche

L'activité de pêche qui emploie environ 500 personnes, est essentiellement artisanale à fort caractère saisonnier (conditions naturelles difficiles qui limitent les sorties des pêcheurs). Les marins pêcheurs font face à un climat « hostile » limitant leur travail à environ 150 jours par an. Ces conditions handicapent également la rentabilité des sorties car elles engendrent une forte consommation de carburant et limitent également leur autonomie et par conséquent la portée vers les zones de pêche. Il apparaît donc que c'est la pêche côtière qui est la plus vulnérable à ces conditions défavorables en limitant de facto leur zone de pêche.

Entre 2005 et 2013 la production moyenne a été de 1085 tonnes ce qui représente une quantité faible par rapport aux ressources halieutiques existantes. A partir de 2009, la production va descendre au-dessous de la barre de 1000 tonnes alors qu'en 2005 la production atteignait les 1500 tonnes. La production du secteur de la pêche côtière a fortement baissé durant ces dernières années et cette baisse a commencé à partir de 2004-2005. Par contre le rendement de la pêche aux chaluts est resté plus ou moins stable. Le secteur de la pêche au feu est dérisoire malgré les potentialités existantes. La pisciculture introduite dans les retenues de barrages a permis de créer quelques dizaines d'emplois et lutter contre les formes de pollution dans les eaux. Les retenues de barrages concernées par la pisciculture dans le gouvernorat de Jendouba sont les trois barrages de Béni Mtir, Bouhertma et Barbara. Les quantités de poissons pêchées dans ces retenues demeurent faibles et ont enregistré une diminution au cours des quatre dernières années.

En 2013 la valeur totale du secteur de la pêche a atteint 1,712 million de dinars alors qu'en 2005 ce chiffre était de 3,183 millions de dinars.

Tableau 7 : Evolution de la production de pêche dans le gouvernorat de Jendouba

Type de pêche	2010 (T)	2011(T)	2012(T)	2013(T)	Valeur en 2013 (Millions dinars)
Pêche côtière	334,9	230	164,0	188	0,4
Pêche au chalut	602,0	598	488,1	586	1,2
Pêche au feu	75,5	106	59,3	47	0,01
Pisciculture et autre	2,8	3	1,2	0,6	0,002
Total	1015,4	937	712,8	821,6	1,712

Source : CRDA Jendouba 2010 ; 2011 ; 2012 ; 2013.

Le gouvernorat de Jendouba compte une flotte de 136 barques en 2013. Le nombre de barques a diminué de 09 unités par rapport à 2010. Les barques consacrées à la pêche côtière sont au nombre de 118 unités dont 81 motorisées en 2013 ce qui représente 68% de la flotte. Le nombre de chalutiers demeure faible alors que celui des barques à feu est dérisoire.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Importance des potentialités hydrauliques (château d'eau de la Tunisie). - Réalisation de grands aménagements hydro-agricoles dans le gouvernorat. - Qualités physico-chimiques de l'eau généralement satisfaisants (eau de surface nappe phréatique et certaines nappes profondes). - La création de SMVDA a permis l'amélioration des rendements du secteur des céréales. - Progression des superficies consacrées aux cultures fourragères et des techniques d'ensilage. - Place de plus en plus importante de l'olivier dans le secteur arboricole. - Importance accordée aux cultures maraichères particulièrement la pomme de terre et la tomate. - Le rendement de la tomate pouvant atteindre des chiffres records dans certaines parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Morcellement de la structures foncières et exigüité des parcelles ce qui n'aide pas à l'intensification des cultures. - caractère extensif des cultures céréalières malgré les efforts d'intensification. - Déficit en matière de fourrages chez les petits et moyens agriculteurs. - Renchérissement du coût de l'eau d'irrigation. - Prix d'achat de certains produits agricoles (Tabac et betteraves sucrière) décourageant pour les petits agriculteurs. - Faiblesse des rendements agricoles dans les petites exploitations. - Superficies et production des céréales irriguées en-deçà des objectifs escomptés. - Persistance du surpâturage et régression de la couverture végétale dans certains secteurs du gouvernorat. - Mise en culture de sols fragiles dans certains secteurs ce qui favorise l'érosion hydrique.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernorat bénéficie d'une pluviosité suffisante qui favorise les grandes cultures. - Fort engouement de la population pour le petit élevage et l'apiculture. - Amélioration génétique du cheptel pour accroître les performances de viande et de lait (insémination artificielle). - Encadrement des éleveurs par la CRDA et L'OEP (santé animale, subventions). - Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois dans le gouvernorat. - Un potentiel halieutique de 20000 tonnes /an dont plus de 60% de poisson bleu. - Existence d'un port de pêche moderne : Tabarka - Une demande touristique en poissons : Pôle touristique de Tabarka-Ain Draham - Un accroissement de la demande en poisson de la part de la population locale - Existence de ressources en Corail 	<ul style="list-style-type: none"> - L'incapacité des agriculteurs à payer les factures de consommation de l'eau d'irrigation. - Perturbations marquant la marche normale du système d'exploitation du réseau hydraulique des grandes zones irriguées. - Le niveau d'exploitation des ressources hydrauliques autour des barrages et des lacs collinaires demeure faible dans certains secteurs du gouvernorat. - Certaines nappes profondes sont sous-exploitées dans le gouvernorat de Jendouba. - L'absence remarquée des industries agro-alimentaires pouvant absorber la production agricole. - Problème de gestion de la production laitière durant la période de haute lactation - Faible taux d'encadrement au niveau des organismes agricoles de base notamment les coopératives. - Lenteur dans la réalisation du programme d'investissement des SMVDA notamment en matières de l'intégration des bovins laitiers. - La dispersion des habitations sur de vastes zones reculées et montagneuses et difficultés d'approvisionnement des populations en eau potable. - Absence de programmes d'entretien périodique des infrastructures et des pistes vicinales. - Facteurs physiques et climatiques contraignants pour la pêche (violence du vent et importance de la pluviométrie, mer profonde exigeant de gros moyens) - Insuffisance des équipements de stockage de poisson - Caractéristique techniques de la flottille de pêche très limitées. - Faible intérêt pour la modernisation des techniques de pêche. - Vétusté du parc des équipements en place à Tabarka et accumulation des dettes des pêcheurs

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Demande importante en céréales sur le marché - Encouragement de l'Etat à la céréaliculture irriguée (Intrants et techniques - D'économie de l'eau) - Programmation de nouveaux périmètres irrigués et modernisation des PI existants - (équipement, drainage) - Poursuites des programmes de réforme agraire - Renforcement projeté de la formation et de la vulgarisation agricole - Développement du transport privé de marchandise et de la vente sur pied de la récolte. - Les stratégies nationales de conservation des terres agricoles (2007-2016 et 2017-2026) devront à terme freiner l'érosion des sols et limiter leur dégradation à un niveau de 10% (maximum). - Intervention de l'OEP et du CRDA par des journées de sensibilisation appuyées de parcelles de démonstration et de subventions pour développer et encourager les cultures fourragères et améliorer la rentabilité de l'élevage bovin (vache laitières) - Identification du cheptel bovin et suivi de ses performances laitières. - Acquisition de barques de pêche garce au Fonds Spécial pour le développement de l'agriculture et - la pêche. - Développement de la pisciculture dans les barrages : Potentiel important dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la main d'œuvre agricole durant certaines campagnes - Insuffisance de la prestation de services de mécanisation agricole. - Difficultés d'accès à certaines zones de production en période de pluie. - Pluie capricieuse avec une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps affectant les rendements des cultures. - Extension des superficies des grandes cultures et d'arboriculture fruitière au détriment des terres de parcours. - Forte baisse des températures hivernales (45 à 60 jours de gelée par an. - Renchérissement des composants pour la fabrication des aliments composés. - L'usurpation des terres domaniales et leur exploitation d'une façon illégale. - Exploitation d'une manière illégale des terres forestières : appropriation, constructions anarchiques. - Accroissement du nombre d'incendies - L'instabilité sociale et la situation sécuritaire entravent l'intervention sur le terrain et la concrétisation des plans de développement. - Le non-paiement des factures de consommation en eau par les groupements hydrauliques a généré un surendettement des populations. - Multiplication des actes irresponsables de destruction des infrastructures et des équipements. - Ressources en corail menacées par une surexploitation - Diminution du nombre de pêcheurs

2.7. L'INDUSTRIE

Le gouvernorat de Jendouba se caractérise par la faiblesse et la lenteur de l'industrialisation. Le nombre d'établissements de plus de 10 salariés n'a pas progressé et il est passé de 31 à 62 entre 1982 et 2012 soit un doublement en l'espace de trois décennies. Ce manque de dynamisme peut s'expliquer par des facteurs géographiques particulièrement l'enclavement et l'éloignement des principaux pôles industriels mais aussi par la faiblesse des marchés locaux et régionaux, le manque sur le marché de la main d'œuvre et la faible qualification de cette main d'œuvre.

Si l'on se base sur le tableau de la répartition des entreprises employant 10 salariés et plus, nous constatons une concentration de l'emploi dans les quatre délégations de Jendouba, Jendouba Nord, Bou Salem et Tabarka citées avec plus de 3000 salariés soit presque 95% de l'emploi industriel de l'ensemble du gouvernorat. L'emploi industriel demeure très faible dans les délégations de Balta, Oued Mliz, Ain Draham, Ghardimaou et Fernana qui accueillent seulement une dizaine d'établissement pour un volume d'emploi de 150 salariés.

Le tableau de la répartition des entreprises de plus de 10 personnes suivant les secteurs, montre l'importance du secteur des industries agro-alimentaires avec 33 unités employant 1119 salariés. Le secteur des IME avec 5 unités et plus de 900 salariés arrive en seconde position. Le troisième secteur est celui des industries textiles et de confection avec une dizaine d'unités pour 671 salariés. L'analyse du tableau montre aussi la faiblesse du secteur des industries de matériaux de construction avec seulement 5 unités pour un volume d'emploi de 180 salariés seulement alors que les ressources dans la région sont assez importantes (argiles, granulat, pierre marbrière, sable et dolomie).

Tableau 8 : Répartition des entreprises industrielles par délégation

<i>Délégation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Emploi</i>	<i>% Emploi</i>
Jendouba	18	768	23,6
Jendouba Nord	5	1020	31,4
Bou Salem	15	817	25,1
Tabarka	13	462	14,2
Fernana	1	15	0,4
Ain Draham	5	100	3,1
Oued Mliz	1	10	0,3
Balta Bouaouène	2	20	0,6
Ghardimaou	2	35	1,1
Total	63	3247	100

Source : API Jendouba 2013

La production du liège se répartit en trois classes : le liège de reproduction en plaques (plus de 80 de la production), le liège mâle en plaques et le liège en morceaux. La transformation du liège est assurée par 7 unités industrielles dont une à Tabarka (SNL : Société nouvelle de liège appartenant à un groupe étranger) qui fabrique des bouchons, des agglomérés noirs et blancs et du liège en planches destinées à l'exportation. L'industrie du liège s'appuie sur une forêt naturelle de chêne liège qui s'étend sur plus de 90000 hectares et qui produit en moyenne 7500 tonnes par an soit environ 2,5% de la production mondiale. La mise en valeur et l'exploitation du liège ont commencé à la fin du 19^e siècle. Actuellement le liège est récolté exclusivement par la REF et vendu par adjudication aux entreprises de transformation implantées à Tabarka et dans le Grand Tunis. Le secteur du liège est sous le contrôle de groupes étrangers (Italie et Portugal) notamment : le groupe Amorin et le groupe Molinas.

Tableau 9 : Répartition des entreprises employant plus de 10 personnes par secteurs

<i>Secteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Emploi</i>	<i>% Emploi</i>
Industrie Agro-alimentaire	34	1119	34,4
Industrie Textile Confection	10	671	20,6
Industries Diverses	7	346	10,6
Industrie Mécanique Electrique	6	915	28,1
Industrie Matériaux construction	5	180	5,5
Industrie Chimique	1	16	0,4
Total	63	3247	100

Source : API Jendouba 2013

Au total le gouvernorat de Jendouba dispose de cinq zones industrielles aménagées par l'Agence foncière industrielle entre 1984 et 2010, couvrant une superficie de totale de 66 hectares dont 53,6 ha destinés à la vente.

Le nombre total de lots dans les cinq zones industrielles est de 173 dont une centaine ont été vendus. Le taux d'exploitation de ces zones industrielles varie d'une zone à l'autre. Si ce taux est de 100% dans la zone Tabarka 1, 74% à Bou Salem, il est seulement de 27% dans la zone de Tabarka 2. La zone industrielle de Bou Salem dispose de 23 lots dont la totalité a été vendue alors que pour la zone de Jendouba, 26 lots ont été vendus sur un total de 33.

Tableau 10 : Caractéristiques des zones industrielles du gouvernorat de Jendouba

<i>Zone</i>	<i>Création</i>	<i>Surface aménagée</i>	<i>Destiné à la vente</i>	<i>Nombre lots</i>	<i>Taux Exploitation %</i>
ZI Jendouba	1985	10	9	33	63
ZI Bou Salem	1982	7,7	6,4	23	74
ZI Tabarka 1	1984	3,8	3,4	25	100
ZI Tabarka 2	1998	13,5	10,8	41	27
ZI Irtiyah Jendouba Nord	2010	31	24	-	-
Total	-	66	53,6	-	173

Source : API Jendouba 2013

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Importance du potentiel agricole destiné à la transformation - Existence de gisements de matières utiles pouvant être valorisés et dont l'exploitation industrielle s'est avérée rentable. - Présence d'industrie de haut niveau technologique dans le secteur de la transformation du liège. - Environnement favorable à la création de petites entreprises à faible investissement initial - Grandes potentialités favorables aux industries de matériaux de construction - Importance du marché transfrontalier - Importance des projets d'infrastructure d'échange Inter-maghrébins(autoroute, rail) - Système d'encouragement favorable aux investisseurs locaux et étrangers - Forte demande de matériaux de construction et importante croissance du marché de la construction à l'échelle mondiale. - Engagement des promoteurs étrangers dans la prospection des sites de substances utiles - La prochaine création de zones industrielles à Roummani (délégation Bousalem s'étalant sur une superficie de 20 ha), à Fernana (superficie de 8 ha) et Ben B'chir à Jendouba nord (12 ha). - Une extension est également prévue pour la zone industrielle El Irtyah II sur une superficie de 100 ha en plus de l'aménagement de la zone industrielle de la municipalité de Jendouba ainsi que dans les délégations de Fernana, Aïn Drahem et Balta-Bou Aoun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de qualification et d'instruction dans les bassins d'emploi et importance de l'exode rural. - Un environnement peu favorable à la création d'entreprise : faiblesse de l'infrastructure économique, faiblesse de l'offre des services (transports, communication, zone logistique) - Economie peu orientée vers l'industrie et faible esprit d'entreprise - Faible diversification de l'activité industrielle - Contrainte à l'implantation des industries agro-alimentaires forestières (absence d'infrastructures de transport et d'énergie). - Insuffisance des institutions de formation et d'enseignement supérieurs orientées vers les besoins des industries. - L'absence d'une infrastructure de base moderne est une véritable entrave au développement dans les délégations de Fernana, Ghardimaou, Oued M'liz, Aïn Drahem. - La détérioration de l'infrastructure routière et des pistes rurales et l'absence de zones industrielles aménagées susceptibles d'attirer les investisseurs - Le manque d'initiative chez les jeunes et l'absence de sources intéressantes et motivantes de financement au profit des diplômés ne favorisent pas la création de petits projets. - Retards possibles dans la mise en application des conventions de libre échange. - Mondialisation accrue des échanges commerciaux et concurrence sur les marchés. - Dépendance vis-à-vis des stratégies des grandes entreprises mondiales. - Les industries exportatrices axées sur le textile de plus en plus fragilisées par la concurrence.

2.8. LE TOURISME

L'activité touristique dans le gouvernorat de Jendouba est assez récente et elle s'articule autour des pôles touristiques de Tabarka et Ain Draham. Cette activité reste focalisée sur l'espace littoral (tourisme balnéaire) en association avec le tourisme de montagne et le thermalisme pendant les saisons humides. La région de Tabarka a été décrétée zone prioritaire pour devenir un pôle de développement économique au Nord-Ouest de la Tunisie. A cet effet, une zone touristique a été développée sur une superficie de 320 ha. Elle comprend une chaîne hôtelière de différentes catégories, d'une capacité de 5.272 lits, 5 centres de plongée sous-marine, un terrain de golf de 18 trous extensible à 27 trous et 3 centres de thalassothérapie.

Malgré une position charnière sur une route d'échange avec l'Algérie et des attraits touristiques importants, la région se caractérise par une faible valorisation de ses opportunités et atouts en vue de dynamiser l'activité touristique.

L'infrastructure hôtelière dans le gouvernorat de Jendouba en 2012 est constituée de 28 unités touristiques assurant une offre de 6210 lits dans des hôtels classés de haut et moyen standing ce qui représente moins de 3% de la capacité nationale. D'autres types d'hébergement notamment les hôtels non classés et des résidences familiales assurent une offre modeste. Ces structures sont fréquentées par des populations des pays voisins en particulier lors de visites de courte durée, la population résidente locale et les touristes européens.

Il existe un seul établissement « 5 étoiles » situé à Tabarka avec une capacité de 550 lits. La catégorie « 4 étoiles » totalise 04 établissements dont trois à Tabarka. Les hôtels de catégorie 2 et 3 étoiles sont au nombre de 10 dont 5 à Tabarka avec une capacité de plus de 2300 lits. Le reste soit 1256 lits appartient à aux catégories 1 étoile, les résidences touristiques, les pensions familiales et le secteur non classé.

Tableau 11 : Répartition de l'infrastructure hôtelière dans le gouvernorat de Jendouba (2012)

Types	Tabarka		Ain Draham		Jendouba		Ghardimaou		Total Gouvernorat	
	Unités	Lits	Unités	Lits	Unités	Lits	Unités	Lits	Unités	Lits
5 étoiles	1	550	-	-	-	-	-	-	1	550
4 étoiles	3	1710	1	374	-	-	-	-	4	2084
3 étoiles	2	320	2	282	-	-	-	-	4	602
2 étoiles	5	1596	1	122	-	-	-	-	6	1718
1 étoile	3	186	-	-	2	86	1	26	6	298
R.Touristique	4	554	-	-	-	-	-	-	4	554
P. familiale	1	36	1	48	-	-	-	-	2	84
Non classé	1	320	-	-	-	-	-	-	1	320
Total	20	5272	5	826	2	86	1	26	28	6210

Source : Commissariat Régional du Tourisme Tabarka-Ain Draham 2013

La zone de Tabarka-Ain Draham a été décrétée « Zone touristique prioritaire » en 1981, dans le but d'en faire un pôle capable d'amorcer le développement économique dans la zone avec des impacts sur l'ensemble de la région du Nord-ouest. Ce pôle devrait s'appuyer sur les potentialités du site naturel avec la richesse de ses côtes de corail, de sa flore et de sa faune.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - La station de Tabarka-Ain Draham offre un éventail d'activités pour satisfaire une large demande (plongée sous-marine, tourisme culturel, chasse, thermalisme, vestiges archéologiques. - Disponibilité des réserves foncières pouvant accueillir de nouvelles unités hôtelières à Tabarka et Ain Draham - Richesses et grandes diversité sur le plan naturel, écologique et culturel - Richesse des ressources naturelles, écologiques et paysagères pouvant constituer un potentiel pour le développement et la diversification du tourisme. - L'amélioration du réseau routier avec le prochain lancement de l'autoroute « Tunis-la frontière Algéro-Tunisienne » qui permettra une accessibilité plus aisée et accroître l'intérêt des touristes nationaux pour cette région. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de l'activité touristique autour du pôle Tabarka-Ain Draham et faible diffusion dans le reste de la région - Tabarka et Ain Draham sont fortement concurrencés par les zones touristiques du littoral (Sousse, Nabeul, Hammamet et Djerba) - Les extensions réalisées dans les stations de Sousse, Hammamet Sud et Djerba ont freiné le développement de Tabarka. - Les conditions climatiques particulièrement le vent constituent une entrave à la saison estivale assez courte. - Difficultés d'accès à la zone touristique par les visiteurs résidents malgré l'amélioration de l'infrastructure - Offre touristique et infrastructures touristique inadaptées au développement de l'éco-tourisme. - Faiblesse des structures d'appui et d'encadrement de l'activité touristique - Limites de l'activité de transport aérien de l'aéroport de Tabarka dans ses relations avec les aéroports de Tunis, de Sfax et de Skanes-Monastir - Faible participation des responsables de la profession dans les foires et les salons d'expositions à l'étranger et faible promotion des produits touristiques de la région auprès des marchés traditionnels - La zone souffre de l'absence d'équipements tels que les centres d'animation et de détente qui participeraient à l'attraction plus grande de la zone et répondraient à la demande des estivants et visiteurs au cours de l'année entière - Retard dans la réalisation des investissements de certains projets touristiques identifiés pour des raisons de non-conformité avec les prescriptions et les affectations du Plan d'Aménagement Urbain de Tabarka. - Problèmes d'ordre foncier au niveau de la zone de Fej El Atlal à Ain Draham et retard dans l'aménagement de la zone avec report des investissements correspondants.

2.9. LE COMMERCE ET LES ECHANGES

Le secteur bancaire en Tunisie est dominé par 11 banques cotées à la bourse de Tunisie marqué par une forte présence du secteur public. Le système bancaire en Tunisie a mis en place un réseau important de représentations et agences. On compte actuellement plus de 1450 agences bancaires à l'échelle du pays ce qui représente en 2012 approximativement : une agence pour 7400 habitants. Dans le gouvernorat de Jendouba l'on recense 33 agences bancaires soit 2,2% de l'effectif totale du pays. Le secteur bancaire du Gouvernorat de Jendouba a connu une évolution significative en passant de 28 agences en 2004 à 33 agences bancaires en 2013 ainsi que 14 sociétés d'assurance. Ces services sont répartis essentiellement dans les communes et reflète ainsi le dynamisme économique de chaque ville.

L'analyse de la répartition des services bancaires par délégation démontre que les directions régionales et la majorité des agences bancaires sont localisées au niveau du chef-lieu du gouvernorat. La structure de l'appareil commercial du gouvernorat de Jendouba est caractérisée par une forte représentation du commerce de détail spécialement les produits alimentaires, la dynamique du commerce « soukier » notamment dans les villes et localités qui accueillent régulièrement une importante population algérienne. Le commerce de gros concerne essentiellement les villes chef-lieu de délégation.

Le commerce de détail

L'importance et la diversité de l'appareil commercial de détail sont fortement liées à la taille du marché au volume de la population et aux revenus des ménages. Le commerce de détail dans le gouvernorat de Jendouba est dominé par l'importance des points de vente qui concernent essentiellement les produits alimentaires, l'habillement, les tissus et les matériaux de construction. Par ailleurs le commerce de détail joue un rôle important dans les échanges transfrontalier avec l'Algérie. Un grand nombre de visiteurs algériens s'approvisionne en produits alimentaires et en produits artisanaux dans les points de ventes tunisiens.

Le commerce de gros

L'activité de distribution assurée par le commerce de gros présente une forte concentration dans les chefs-lieux de délégations. Ce commerce répond principalement aux besoins courants.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Importance du réseau de représentation des agences bancaires. - Dynamique du commerce « soukier » adapté à l'organisation de la population rurale. - Position privilégiée des zones frontalières du gouvernorat de Jendouba en tant que futures zones charnières d'échange maghrébin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible part des assurances dans le secteur agricole. - Faible structuration des secteurs commerciaux et des échanges frontaliers - Prédominance du commerce non structuré informel. - Activités de contrebande englobant des produits subventionnés - Faible taux d'occupation dans les marchés municipaux et fréquentation limitée de ces marchés.

2.10. RAYONNEMENT REGIONAL

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Noyau universitaire existant et polarisateur des étudiants de la région du nord-ouest avec possibilités d'extension en termes de structures et de filières - Desserte routière locale importante couvrant l'ensemble des délégations - Potentiel de commerce et d'échange avec l'Algérie avec la présence de 3 postes frontaliers - Développement d'une centralité urbaine dans les principales agglomérations - Potentiel archéologique et culturel pour le tourisme culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible insertion du monde universitaire local dans les perspectives de valorisation et de développement du territoire avec l'absence de filières scientifiques et industrielles - Absence d'autoroute, sous-exploitation du chemin de fer et fragilité de l'infrastructure routière face aux conditions naturelles - Absence de zone franche et de plateforme logistique. Le secteur informel domine des échanges qui demeurent non encadrés par les pouvoirs publics, Fermeture de la ligne de chemin de fer - Faiblesse des moyens des communes dans la gestion des processus d'urbanisation et de la croissance urbaine - Sites archéologique peu valorisés et faiblement insérés dans les circuits touristiques locaux

3. PROBLEMATIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

La réflexion d'aménagement et de développement, surtout lorsqu'il s'agit d'un schéma directeur à l'horizon 2030 (15 ans), relève de la prospective longue face aux urgences de la situation actuelle. Il faudra s'interroger quel région trouveront les enfants qui sont nés il y'a tout juste 3 ans et qui entrerons au marché du travail à l'échéance de ce SDAD à savoir à l'horizon 2030. Toutefois, la perspective du long terme ne doit pas faire oublier que le gouvernorat fait face à une situation urgente aujourd'hui marquée par des innombrables problématiques de développement. La mise en perspective n'a de sens alors que si elle permet un retour plus clairvoyant sur l'actualité. La priorité est donc donné à tenter de répondre à ces urgence au moyen d'orientation d'aménagement qui prennent leur origine dans le court terme et s'échelonnent à travers l'échéance du SDAD. On distinguera alors trois types d'urgences, les urgences de rattrapage et de sauvegarde, les urgences sectorielles et les urgences d'opportunités.

3.1. LE RATTRAPAGE ET LA SAUVEGARDE DES ACQUIS DU DEVELOPPEMENT

La question du rattrapage ne peut pas se réduire à faire aujourd'hui ce qui aurait dû être fait il y a 30 ans. Il faut adapter l'action de l'Etat au contexte actuel et à la lumière de l'ouverture de la Tunisie sur le reste du monde. Cela signifie que l'on ne peut se limiter à des programmes d'équipement et qu'il faut envisager le développement économique du milieu rural du gouvernorat (69 % de la population en 2014) qui correspond généralement à des zones fertiles et/ou forestières. Toutefois, ces zones sont également enclavées, très peu desservies en services publics et fortement répulsives et nous revoie donc à la question de l'aménagement rural et du développement agricole. En continuité avec ce raisonnement, on sait qu'il faut promouvoir les centres ruraux et les petites villes qui composent l'armature urbaine du gouvernorat de Jendouba par les équipements publics mais aussi par le développement des activités. Or l'économie de ces petits centres dépendra en premier lieu de l'évolution de l'activité agricole. Les mesures prise en matière d'aménagement rural au lendemain de l'échec de la politique « coopérativiste » n'ont pas été suivies ni sauvegardées. La promotion des petits agriculteurs fut insuffisante pour encourager une relève en termes d'agriculture familiale fixatrice des populations rurales. Ces populations qui continuent de constituer une pression démographique au niveau du territoire. Il y a donc urgence à définir des orientations en matière d'économie rurale et de promotion de l'activité agricole qui intègrent les notions de suivi et de gestion afin de dépasser les cadre simple de « l'aménagement » et se diriger vers celui de développement.

3.2. LES URGENCES SECTORIELLES : LA TERRE, LA DISTRIBUTION DES COMMODITES (EAU+GAZ) ET LA QUALIFICATION

En termes d'aménagement et de développement territorial, il faudra composer avec trois éléments décisifs et tout aussi importants les uns par rapport aux autres : le foncier, les ressources en eau et la formation professionnelle.

Le foncier :

Dans le gouvernorat de Jendouba comme partout en Tunisie, la question du foncier constitue un véritable frein au développement territorial. L'Etat peut programmer et planifier mais sans maîtrise foncière il ne pourra concrétiser ses actions de développement. Pour les projets de développement autant publics que privés le constat est le même depuis au moins 20 ans, qu'il s'agisse des promoteurs immobiliers, des opérateurs touristiques ou des industriels, tous les acteurs (institutionnels principalement) déplorent le blocage foncier et une réglementation d'usage du sol trop rigide. La problématique du foncier peut se résumer comme suit : si les solutions temporaires que constituent les dérogations peuvent sembler suffisantes à court terme, comment établir un cadre législatif bien défini pour envisager une certaine réactivité du gouvernorat face aux opportunités de développement et réduire au maximum les délais procéduraux ?

La distribution des commodités :

Le gouvernorat de Jendouba dispose d'énormes richesses en eau et la capacité de mobilisation la plus élevée de la Tunisie. Malgré cet état de fait, les populations rurales souffrent encore à ce jour de l'absence de desserte en eau potable dû à la difficulté du relief, au caractère dispersé des habitations mais également à la vétusté des infrastructures existantes qui engendre des gaspillages importants. Il est à signaler que ces gaspillages ne concernent pas exclusivement les eaux destinés à la consommation mais également à celles destinées à l'irrigation. Selon les estimations du CRDA de Jendouba, l'ampleur du gâchis se situe dans la fourchette 40-50%, que ce soit par les fuites dans les réseaux ou par le gâchis de la grande irrigation dont les installations accusent le poids des années ainsi que par leur remplacement par des conduites certes récentes mais beaucoup plus fragiles. L'eau en soi-même n'est pas un problème mais c'est la façon dont la population l'utilise à l'instar des forages clandestins dans les nappes profondes et la salinisation des nappes phréatiques dans le bassin de la Medjerda. Pour le gaz naturel, la problématique est tout autre et mérite amplement d'être posée : le devoir de l'Etat est de desservir équitablement les populations du territoire national sans que la rentabilité de la desserte soit considérée comme élément déterminant.

En ce qui concerne la distribution en gaz de ville, il est à rappeler qu'outre le climat rude de cette partie de la Tunisie septentrionale et le risque de coupure des approvisionnements en gaz butane (en bouteille), le territoire ne pourra prétendre à accueillir un tissu industriel complet sans la desserte au préalable en gaz les principales zones industrielles. En effet, nombre des industries les plus employantes nécessitent des fours à combustion et autres procédés intimement liés au gaz de ville et son absence handicape gravement le nombre d'investissement industriels potentiels.

La qualification :

La base de la compétitivité et de l'attractivité des investissements privés c'est la qualification. Cela suppose avant tout une formation de base qui ouvrira la voie à un système de formation professionnelle adaptés aux besoins de l'**économie locale**. Les capacités qualitatives et quantitatives

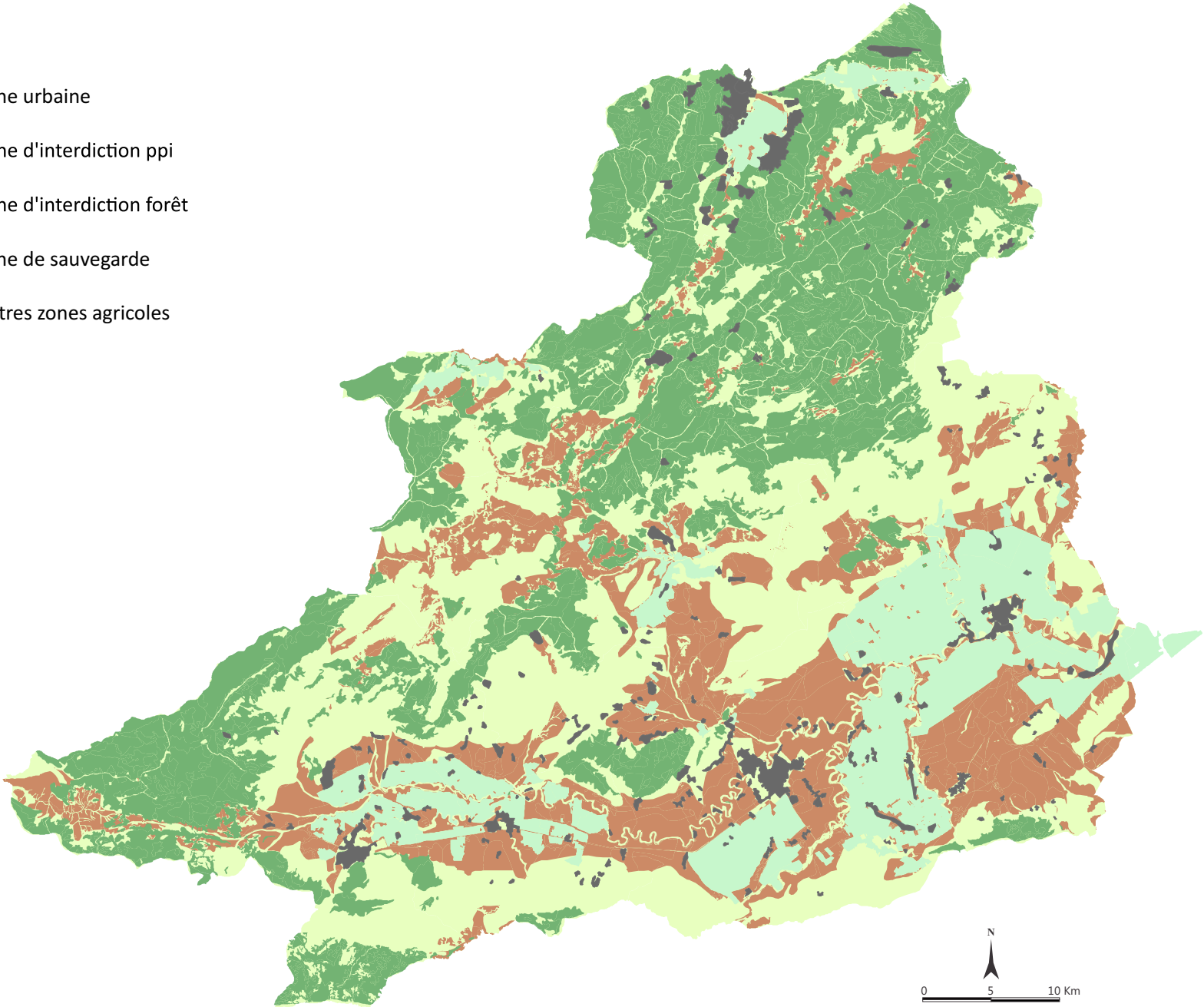
de la formation ne doivent pas être restreintes à l'enseignement supérieur mais doivent être pris en considération dès l'enseignement de base. En effet, l'âge légal de travailler se situe bien avant celui d'intégrer un cycle d'enseignement supérieur. Les capacités de cette formation constitueront donc un des premiers paramètres pour juger de l'attractivité du gouvernorat et par rapport à la situation actuelle, force est de constater la faiblesse des structures de formation et leur inadaptation aux exigences du développement local (agriculture et industrie). Par rapport donc à la croissance démographique et à la capacité de formation actuelle, un triplement de cette dernière est à envisager ainsi qu'une réadaptation de la localisation des structures de formation. De même que les zones industrielles ne font pas naître l'industrie, la concentration des centres de formation ne fait pas naître la qualification. La question qui se pose alors est le choix de la nature et de la localisation des structures de formation se réclame-t-il de l'aménagement du territoire ?

3.3. LES URGENCES D'OPPORTUNITES : LES OCCASIONS DE DEVELOPPEMENT RAPIDE A NE PAS RATER

Il s'agit essentiellement d'une problématique de gouvernance et du manque de réactivité face aux chances de développement que constituent les Grands projets structurants. Dans le cas du Gouvernorat de Jendouba, les multiples entraves posées au projet de port de plaisance à Tabarka pourraient constituer une menace face aux possibilités qu'offre le projet au service du développement de la région. La problématique de gouvernance territoriale réside dans le rôle des pouvoirs publics lorsque face aux Grands projets. En effet face à l'instauration du principe de décentralisation et de gouvernance locale dans la nouvelle constitution, des conflits de compétence ne manqueront pas de survenir face aux enjeux des Grands projets situés dans le champ de compétence des collectivités publiques locales. Il va sans dire que l'impact des Grands projets ne se limitera pas uniquement à la commune concernée mais concernera également tout le territoire et à ce titre, l'Etat, en tant que facteur de cohérence territoriale se doit d'intervenir, d'orienter et de se positionner comme arbitre face aux tenants et aboutissants de ces projets qui revêtent un caractère multisectoriel (social, environnement, patrimoine, économie).

La présence donc à leur tête de la commission en charge du projet du gouverneur comme organe exécutif, permet, grâce à la pluralité des fonctions qu'il assure, par ailleurs, en tant que coordinateur des services extérieurs de l'Etat et représentant de celui-ci, d'avoir une meilleure visibilité et de mieux harmoniser les actions des collectivités et établissements publics face aux promoteurs du projet. Le niveau régional a un rôle à jouer dans le développement territorial, en particulier en direction du monde rural (extra-communal). Sa position lui permet de constituer un échelon suffisamment important entre l'Etat et les collectivités locales de base pour la planification des grands projets publics d'infrastructure. L'implantation donc d'un projet de port de la grande plaisance doit tenir compte des grandes vocations territoriales, et par conséquent, c'est forcément à un niveau supérieur qu'il faut concevoir les options de base en matière de cohérence et d'articulation avec les équipements structurant existants tels que les réseaux de communications (route et chemin de fer), les installations portuaires, l'aéroport de Tabarka...etc.

- Zone urbaine
- Zone d'interdiction ppi
- Zone d'interdiction forêt
- Zone de sauvegarde
- Autres zones agricoles



4. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

La construction des scénarios prospectifs s'articule autour de l'identification des facteurs majeurs de changement ou de rupture et des tendances d'évolution du Gouvernorat de Jendouba. Elle permet d'explorer les futurs possibles de la région en envisageant la diversité des possibilités d'évolution des facteurs de changement et de rupture et de leurs combinaisons. Ainsi, en premier lieu, il s'agit d'arrêter la liste des facteurs les plus importants pour constituer les variables déterminantes. En fait, il n'est pas question de chercher de nouveaux facteurs, mais simplement d'extraire à partir de la formulation des enjeux, les variables dont on estime qu'elles ont une grande force d'entraînement sur le futur du Gouvernorat.

4.1. LES VARIABLES RETENUES

Dans cette étape prospective le nombre de variables a été considérablement réduit afin d'en faciliter la manipulation et d'alléger la lecture des scénarios. Dix variables ont été retenues :

L'attractivité régionale : ce facteur permet de formuler des hypothèses, l'évolution des comportements démographiques du gouvernorat à long terme. Il constitue une variable clé qui conditionne le contexte futur de l'agglomération en termes de poids démographique et de répartition de la population. Il est aussi à la fois d'une part influent et dépendant dans la mesure où il détermine les besoins futurs des villes en logement, emplois et équipements ; d'autre part, il dépend du rythme de réalisation des grands projets et de l'offre résidentielle et de cadre de vie.

L'offre d'habitat et de cadre de vie : ce facteur est très influent sur la plupart des autres facteurs du système, notamment sur l'attractivité des villes et sur le maintien des activités et l'amplification des impacts positifs des grands projets. En outre, il déterminera les stratégies de maîtrise foncière urbaine, d'organisation et de répartition des fonctions et de l'habitat.

Le devenir des lignes de chemin de fer : le chemin de fer, en tant qu'en grand équipement de transport permettant, entre autre, l'ouverture de l'agglomération sur son environnement régional et maghrébin joue un rôle de première importance dans la compétitivité régionale et nationale. Cependant, ses caractéristiques et son fonctionnement en font un moyen de transport peu rapide et très aléatoire au vu des retards occasionnés par une infrastructure âgée. Le développement de la qualité de la desserte vers Jendouba et Ghardimaou ainsi que la réhabilitation de la ligne vers Tabarka nous paraît être une des clés du développement du Gouvernorat. En effet, les contraintes d'accès par route et l'existence de la servitude ainsi que d'espace pour l'extension de ses différentes composantes permettront à ces deux lignes de se conformer aux nouvelles normes en matière de qualité de service. De plus, le fait que contrairement aux lignes du sud, le rail desservant la région est à écartement standard permet de minimiser les coûts d'acquisition de nouvelles locomotives. Ainsi, les hypothèses sur le devenir du chemin de fer et des échanges définiront les différentes options possibles et leurs impacts sur la compétitivité de la région.

Le devenir l'aéroport : L'aéroport de Tabarka, son fonctionnement actuel et son état pose des problèmes de rentabilité et de compatibilité avec les différentes composantes de l'agglomération. En effet, la faiblesse du trafic et les limites en matière de promotion de la région rendent cet équipement couteux en termes de frais de fonctionnement pour l'Etat. Ainsi, envisager la

privatisation de cet équipement pourrait déclencher une dynamique et un effort supplémentaire de mise en valeur de la région.

Les solutions de liaisons entre Tabarka et Ain Draham : avec l'évolution du trafic qui résulterait des impacts des grands projets sur le trafic et de la dynamique économique des agglomérations de Jendouba, de Tabarka et d'Ain Draham, les dysfonctionnements engendrés par la mauvaise qualité de la desserte routière s'aggraveront. L'impact de ses dysfonctionnements sur l'organisation et la hiérarchisation des villes et l'accessibilité des espaces économiques peut être lourd de conséquences. Les hypothèses sur les possibles liaisons seront formulées en tenant compte de leurs relations avec les hypothèses sur l'accessibilité des espaces économiques et sur le devenir du pôle touristique Tabarka-Ain Draham.

L'organisation des polarités et la répartition des fonctions : selon l'évolution de l'attractivité des villes, l'aboutissement des grands projets et le développement des fonctions urbaines, l'aménagement des espaces urbains prendra des formes différentes, principalement pour la centralité urbaine. En effet, la répartition de population, la prise en compte des contraintes des sites de chaque commune, l'organisation des fonctions sous entendent les hypothèses de cohérence territoriale à l'échelle de l'armature urbaine régionale : nous aurons un pôle touristique à Tabarka et un bi pôle industriel agroalimentaire entre Jendouba et Boussalem et un pôle de commerce, d'échange et de logistique à Ghardimaou.

La maîtrise foncière : les conséquences de la gestion et de la maîtrise foncière sur l'organisation spatiale du territoire militent pour la mise en place de stratégies appropriées permettant de choisir des solutions concrètes pour la sauvegarde des grandes emprises foncières et limiter le morcellement des terres. Il s'agit aussi de prévoir les besoins en terrains pour les futures grands projets et extensions. Ainsi, l'implication des organismes publics, des collectivités territoriales et des promotions et l'organisation des partenariats seront indispensables pour la mise en œuvre de ces stratégies : la maîtrise foncière est primordiale pour la concrétisation des projets de développement.

La protection du milieu marin : la création d'un aire Marine Protégée au niveau du littoral de la ville de Tabarka vers la haute mer en bordure de la frontière algérienne contribuerait à équilibrer les impacts des nuisances occasionnés par ce genre d'activité. De plus, de l'autre côté de la frontière, l'Etat algérien a pour projet d'étendre le parc naturel d'El Kala avec une composante marine qui renforcerait d'autant plus les résultats positifs d'une AMP coté tunisien et multiplierait la richesse en matière de biodiversité selon la règle des : $1+1 = 3$.

La gouvernance territoriale : selon les ambitions affichées par le SDAD, il sera nécessaire d'adapter le système de gestion du territoire de l'agglomération. Une vision intégrée du territoire imposera une gestion unifiée autour d'un « Conseil Général de Développement » alors qu'un développement multipolaire pourra se contenter de la gestion communale isolée des possibilités d'échanges et de renforcement mutuel. Entre les deux positions du curseur, plusieurs formules intermédiaires pourront être envisagées, intégrant des niveaux divers d'inter-communalité.

Les hypothèses d'évolution des variables

Les hypothèses d'évolution de variables ont été formulées en tenant compte des facteurs d'évolution de chacune d'entre-elle. Le tableau suivant présente les hypothèses prospectives selon les variables.

Tableau 12 : Les hypothèses d'évolutions des variables

Variable	Hypothèse H1 : évolution rapides et ambitieuse	Hypothèse H2 : évolution freinée	Hypothèse H3 : évolution modérée
L'attractivité régionale	- Forte attractivité engendrée par les grands projets et création de nouveaux pôles régionaux	- Diminution de l'attractivité de l'agglomération engendrée par l'augmentation de l'attractivité du Grand Tunis avec accentuation des déséquilibres internes au profit de la ville de Jendouba	- Regain d'attractivité avec une répartition équilibrée de la population selon le poids démographique des communes
L'offre d'habitat et de cadre de vie	- Réhabilitation des quartiers spontanés et régularisation de l'habitat en milieu urbain	- Développement du secteur de la promotion immobilière et réalisation d'opérations d'habitat adaptée aux différentes catégories sociales	- Amélioration de l'offre résidentielle par la requalification des tissus existants et des extensions prévues par les PAU
Le devenir des lignes de chemin de fer	- Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et remise en service de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis-Tabarka et conservation du tracé de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis Tabarka et rectification de la ligne TA
Le devenir l'aéroport	- Regain d'activité de l'aéroport	- Fermeture de l'aéroport	- Maintien de l'aéroport et spécialisation sur les vols charters
Les solutions de liaisons entre Tabarka et Ain Draham	- Agrandissement de la RN 17 et réalisation d'ouvrages de franchissement et de tunnels	- Maintien de l'état actuel en renforçant les cycles de maintenance et de consolidation	- Agrandissement par des ouvrages de franchissement les tronçons les plus vulnérables
L'organisation des polarités et la répartition des fonctions	- Organisation selon trois pôles complémentaires	- Création d'un Gouvernorat de Tabarka englobant Ain Draham et la plaine littorale jusqu'à Nefza	- Développement Macrocéphale du Gouvernorat avec dominance de Jendouba en matière d'attractivité
La maîtrise foncière urbaine	- Stratégie foncière et maîtrise des terrains stratégiques	- Morcellement des grandes emprises foncières et baisse du rendement des grandes cultures	- Maintien du système de planification et renforcement du contrôle et de la gestion de l'urbanisation
La protection du milieu marin	- Valorisation de l'AMP et création d'une filière de recherche en halieutique au niveau du complexe universitaire de Jendouba	- Dégradation et surexploitation des ressources halieutiques et du corail + aquaculture	- Renforcement des contrôles sur la pêche et sur l'exploitation du corail
Gouvernance territoriale	- Mise en place d'un Conseil Général de Développement permanent	- La gestion communale des projets	- Les services du Gouvernorat assurent la cohérence territoriale

4.2. LES SCENARIOS D'EVOLUTION DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

La construction des scénarios repose sur la combinaison des hypothèses entre elles dans l'objectif de construire des scénarios contrastés mais cohérents permettant d'exprimer des visions différentes d'un futur possible de l'agglomération. Chaque scénario prend en charge une seule hypothèse de chaque variable.

Les trois scénarios les plus pertinents pour la prise de décision concernant l'aménagement du territoire et du développement du gouvernorat de Jendouba s'intitulent :

Scénario (A) : Ouverture et rayonnement multipolaire

Scénario (B) : Développement régional intégré

Scénario (C) : Redémarrage sectoriel

1- Scénario (A) : Ouverture et rayonnement multipolaire

Ce scénario ambitieux prévoit un niveau élevé d'attractivité de l'agglomération qui résultera de l'appel à la main d'œuvre par l'importante offre d'emploi résultant de la réalisation des grands projets en cours. En termes d'offre résidentielle et de qualité de vie, il est prévu que le secteur de la promotion immobilière remettra en cause les règlements d'urbanisme en vigueur

Concernant le devenir du chemin de fer, ce scénario anticipe sur une amélioration de la situation sécuritaire à la fois en Tunisie et en Algérie et prévoit la remise en service de la ligne Tunis-Alger avec tout le potentiel en termes d'échanges qu'offre cette dernière. Ainsi, avec la future autoroute est-ouest, cela contribuera d'avantage à l'intégration maghrébine des flux et à long terme des activités économiques.

Ce scénario table sur le rôle de la future autoroute (Tunis-frontière tuniso-algérienne) sur une redynamisation du tourisme au niveau de Tabarka et renforcera le rôle de l'aéroport en tant que vitrine de la région à l'international.

L'accessibilité des espaces économiques sera améliorée par des bretelles de liaison à la future autoroute au niveau de Boussalem et de Fernana et l'élaboration d'un nouveau tracé pour la RN 17 qui constitue le seul lien entre Tabarka et le chef-lieu du Gouvernorat.

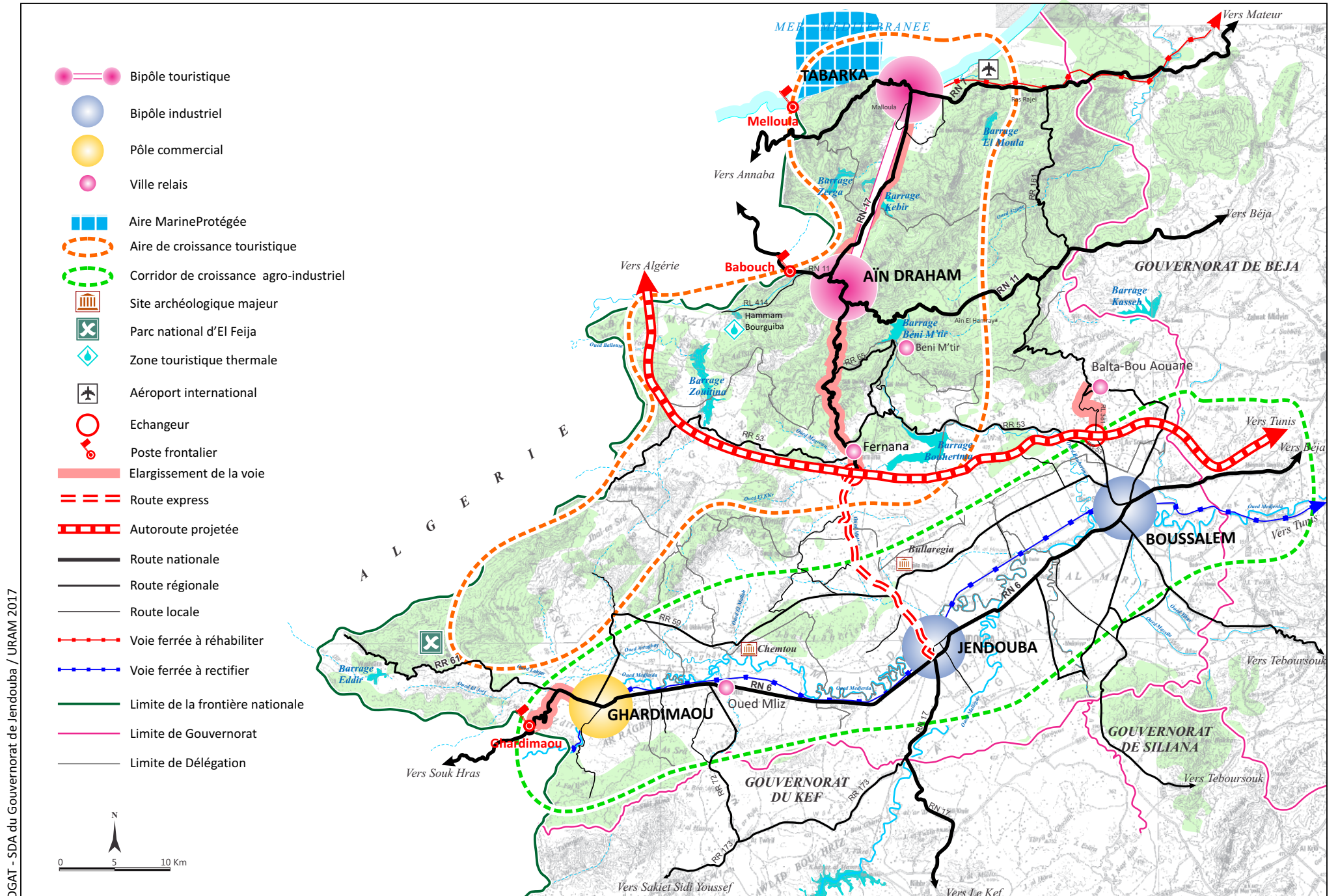
L'aménagement et l'organisation du territoire s'attachera à une meilleure maîtrise de l'occupation de l'espace et à une répartition équilibrée de la population et des fonctions. Ce scénario prévoit donc, la promotion de trois pôles urbains de développement : Jendouba, Boussalem et Tabarka. A long terme, avec les effets de l'autoroute, l'envergure et la pression des échanges au sein des zones du projet conduiront à ériger la plaine littorale en tant qu'entité administrative distincte de Jendouba avec pour corollaire une gestion communale des projets de développement dans le cadre d'une future décentralisation.

Pour assurer une maîtrise de l'urbanisation et protéger les espaces à grande valeur environnementale, il est prévu que les autorités locales et organismes publics concernés engagent les opérations de requalification des tissus existants en optant pour la mise en application des outils disponibles à savoir les PRF afin de répondre aux besoins des futurs Grands projets.

Tableau 13 : Scénario (A) : Ouverture et rayonnement multipolaire

Variable	Hypothèse H1	Hypothèse H2	Hypothèse H3
L'attractivité régionale	- Forte attractivité engendrée par les grands projets et création de nouveaux pôles régionaux	- Diminution de l'attractivité de l'agglomération engendrée par l'augmentation de l'attractivité du Grand Tunis avec accentuation des déséquilibres internes au profit de la ville de Jendouba	- Regain d'attractivité avec une répartition équilibrée de la population selon le poids démographique des communes
L'offre d'habitat et de cadre de vie	- Réhabilitation des quartiers spontanés et régularisation de l'habitat en milieu urbain	- Développement du secteur de la promotion immobilière et réalisation d'opérations d'habitat adaptée aux différentes catégories sociales	- Amélioration de l'offre résidentielle par la requalification des tissus existants et des extensions prévues par les PAU
Le devenir des lignes de chemin de fer	- Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et remise en service de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis-Tabarka et conservation du tracé de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis Tabarka et rectification de la ligne TA
Le devenir l'aéroport	- Regain d'activité de l'aéroport	- Fermeture de l'aéroport	- Maintien de l'aéroport et spécialisation sur les vols charters
Les solutions de liaisons entre Tabarka et Ain Draham	- Agrandissement de la RN17 et réalisation d'ouvrages de franchissement et de tunnels	- Maintien de l'état actuel en renforçant les cycles de maintenance et de consolidation	- Agrandissement par des ouvrages de franchissement les tronçons les plus vulnérables
L'organisation des polarités et la répartition des fonctions	- Organisation selon trois pôles complémentaires	- Création d'un Gouvernorat de Tabarka englobant Ain Draham et la plaine littorale jusqu'à Nefza	- Développement Macrocéphale du Gouvernorat avec dominance de Jendouba en matière d'attractivité
La maîtrise foncière urbaine	- Stratégie foncière et maîtrise des terrains stratégiques	- Morcellement des grandes emprises foncières et baisse du rendement des grandes cultures	- Maintien du système de planification et renforcement du contrôle et de la gestion de l'urbanisation
La protection du milieu marin	- Valorisation de l'AMP et création d'une filière de recherche en halieutique au niveau du complexe universitaire de Jendouba	- Dégradation et surexploitation des ressources halieutiques et du corail + aquaculture	- Renforcement des contrôles sur la pêche et sur l'exploitation du corail
Gouvernance territoriale	- Mise en place d'un Conseil Général de Développement permanent	- La gestion communale des projets	- Les services du Gouvernorat assurent la cohérence territoriale

SCENARIO A : OUVERTURE ET RAYONNEMENT MULTIPOLAIRE



2- Scénario (B) : Développement régional intégré

Ce scénario maintient les tendances d'évolution du Gouvernorat de Jendouba, notamment les tendances lourdes concernant la baisse de l'attractivité démographique, les déséquilibres entre le nord-ouest et le nord-est, l'évolution vers la baisse de l'activité qui port de commerce et la perte de rentabilité de la raffinerie. Cependant, il opte pour l'amélioration et la concentration des facteurs de compétitivité dans le chef-lieu Jendouba.

En effet, il suppose une baisse de l'attractivité, avec un taux d'accroissement tendanciel inférieur à 1% et la concentration du croit démographique dans les principales villes du nord-est tunisien.

Les villes de Ghadimaou et de Boussalem maintiendront un volume de population stable tandis que Tabarka enregistra un solde migratoire négatif.

L'offre d'habitat et de cadre de vie sera améliorée notamment par la réhabilitation des quartiers d'habitats spontanés et par la régularisation des constructions sans permis de bâtir mais respectant néanmoins le règlement d'urbanisme.

La fermeture de l'aéroport de Tabarka ne pourra être évitée et la ligne de chemin de fer sera définitivement abandonnée. Ne sera conservée que la ligne reliant Tunis à Ghardimaou et dont l'amélioration sera conditionnée au volume du trafic passager.

Le morcellement des terres agricoles en raison de la croissance des villes de la plaine de la Medjerda conduira à l'abandon des grandes cultures au profit des cultures maraichères et de l'arboriculture.

Les conditions économiques au niveau de Tabarka conduiront, à l'instar des villes côtières en Tunisie, à une surexploitation du milieu marin avec le développement de l'aquaculture en pleine mer.

L'autoroute vers la frontière algérienne bouleversera la hiérarchie et le tissu économique des villes frontalières.

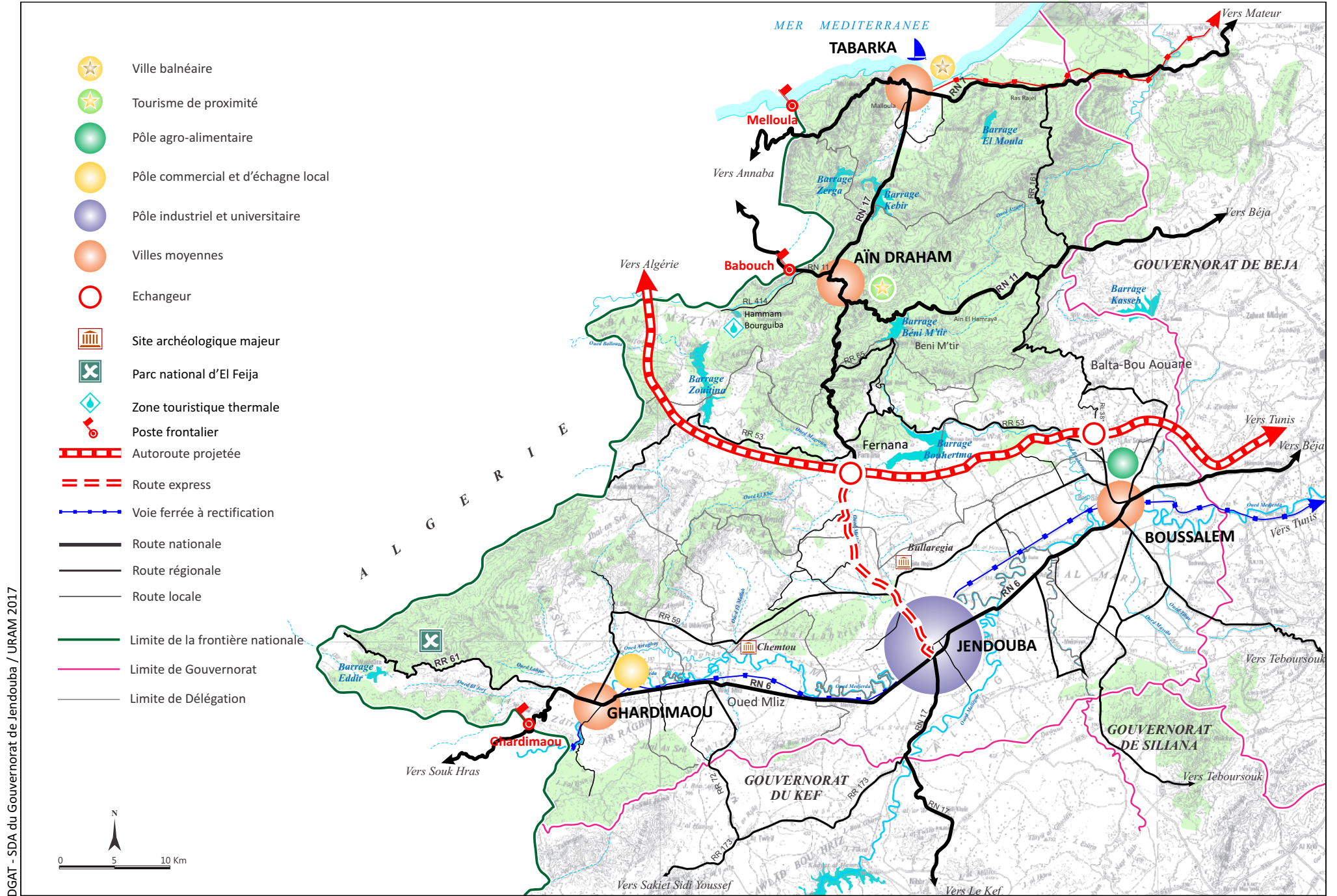
L'organisation des polarités s'adaptera à l'évolution des autres composantes du système urbain, Jendouba émergera comme un grand pôle urbain rayonnant sur tout le Gouvernorat.

Dans cette perspective, ce sont les services du Gouvernorat qui auront la charge d'assurer la cohérence territoriale par rapport aux projets de développement.

Tableau 14 : Scénario (B) : Développement régional intégré

Variable	Hypothèse H1	Hypothèse H2	Hypothèse H3
L'attractivité régionale	- Forte attractivité engendrée par les grands projets et création de nouveaux pôles régionaux	- Diminution de l'attractivité de l'agglomération engendrée par l'augmentation de l'attractivité du Grand Tunis avec accentuation des déséquilibres internes au profit de la ville de Jendouba	- Regain d'attractivité avec une répartition équilibrée de la population selon le poids démographique des communes
L'offre d'habitat et de cadre de vie	- Réhabilitation des quartiers spontanés et régularisation de l'habitat en milieu urbain	- Développement du secteur de la promotion immobilière et réalisation d'opérations d'habitat adaptée aux différentes catégories sociales	- Amélioration de l'offre résidentielle par la requalification des tissus existants et des extensions prévues par les PAU
Le devenir des lignes de chemin de fer	- Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et remise en service de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis-Tabarka et conservation du tracé de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis Tabarka et rectification de la ligne TA
Le devenir l'aéroport	- Regain d'activité de l'aéroport	- Fermeture de l'aéroport	- Maintien de l'aéroport et spécialisation sur les vols charters
Les solutions de liaisons entre Tabarka et Ain Draham	- Agrandissement de la RN 17 et réalisation d'ouvrages de franchissement et de tunnels	- Maintien de l'état actuel en renforçant les cycles de maintenance et de consolidation	- Agrandissement par des ouvrages de franchissement les tronçons les plus vulnérables
L'organisation des polarités et la répartition des fonctions	- Organisation selon trois pôles complémentaires	- Création d'un Gouvernorat de Tabarka englobant Ain Draham et la plaine littorale jusqu'à Nefza	- Développement Macrocéphale du Gouvernorat avec dominance de Jendouba en matière d'attractivité
La maîtrise foncière urbaine	- Stratégie foncière et maîtrise des terrains stratégiques	- Morcellement des grandes emprises foncières et baisse du rendement des grandes cultures	- Maintien du système de planification et renforcement du contrôle et de la gestion de l'urbanisation
La protection du milieu marin	- Valorisation de l'AMP et création d'une filière de recherche en halieutique au niveau du complexe universitaire de Jendouba	- Dégradation et surexploitation des ressources halieutiques et du corail + aquaculture	- Renforcement des contrôles sur la pêche et sur l'exploitation du corail
Gouvernance territoriale	- Mise en place d'un Conseil Général de Développement permanent	- La gestion communale des projets	- Les services du Gouvernorat assurent la cohérence territoriale

SCENARIO B : DEVELOPPEMENT REGIONAL INTEGRE



DGAT - SDA du Gouvernorat de Jendouba / URAM 2017

3- Scénario (c) : Redémarrage sectoriel

Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un redémarrage de la dynamique démographique et une diminution des mouvements migratoires sortants. Il repose également sur une croissance modérée mais équilibrée au niveau des centres urbains du gouvernorat.

Les agglomérations développeront une forte attractivité vis-à-vis du milieu rural grâce à une offre substantielle d'emploi direct dans les secteurs basiques et emploi induits dans les autres secteurs générés par la création de pôles de développement urbains et notamment le tertiaire de haut niveau.

En matière d'offre d'habitat et de cadre de vie on assistera à une hausse de l'investissement local par le développement du secteur de la promotion immobilière et la réalisation de projets d'habitats variés et accessible au vu des capacités financières modestes des populations locales.

Ce scénario optera pour le renforcement de sa compétitivité internationale en focalisant la promotion du produit touristique et en spécialisant l'aéroport dans les vols charter.

La promotion du tourisme à Tabarka passera par l'amélioration de la RN17 entre Ain Draham, les espaces naturels protégés et les sites archéologiques de Bullarigia et de Chemtou afin de diversifier le produit touristique. Cela supposera l'agrandissement de la voie, la réalisation d'ouvrages de franchissement et de tunnels dans les sections les plus difficiles.

Le rythme soutenu de développement économique engendrera une croissance tripolaire avec un pôle touristique à Ain Draham, un pôle agroalimentaire à Jendouba et un pôle spécialisé dans les matériaux de construction à Bousalem.

L'accessibilité des espaces économiques nécessitera le prolongement de la voie ferrée jusqu'aux sites industriels et la programmation des futures zones industrielles en bordure de la voie ferrée. Il faudra à ce titre prévoir des trains porte-conteneurs. En prévoyant la réhabilitation du rail vers le port de Bizerte via Mateur et Tinja.

Pour parvenir à concrétiser les ambitions de ce scénario les collectivités concernées opteront pour une maîtrise foncière préventive sur les terrains stratégiques à travers les outils appropriés dont la constitution de réserves foncières, l'acquisition de terrains d'autant que le gouvernorat de Jendouba enregistre un des meilleurs taux d'immatriculation du foncier en Tunisie.

Afin de protéger les ressources marines et particulièrement le corail, l'instauration d'une AMP au niveau du littoral ouest de Tabarka constitue une des meilleures solutions à long terme d'autant que la partie algérienne projette également d'instaurer une AMP de l'autre côté de la frontière maritime.

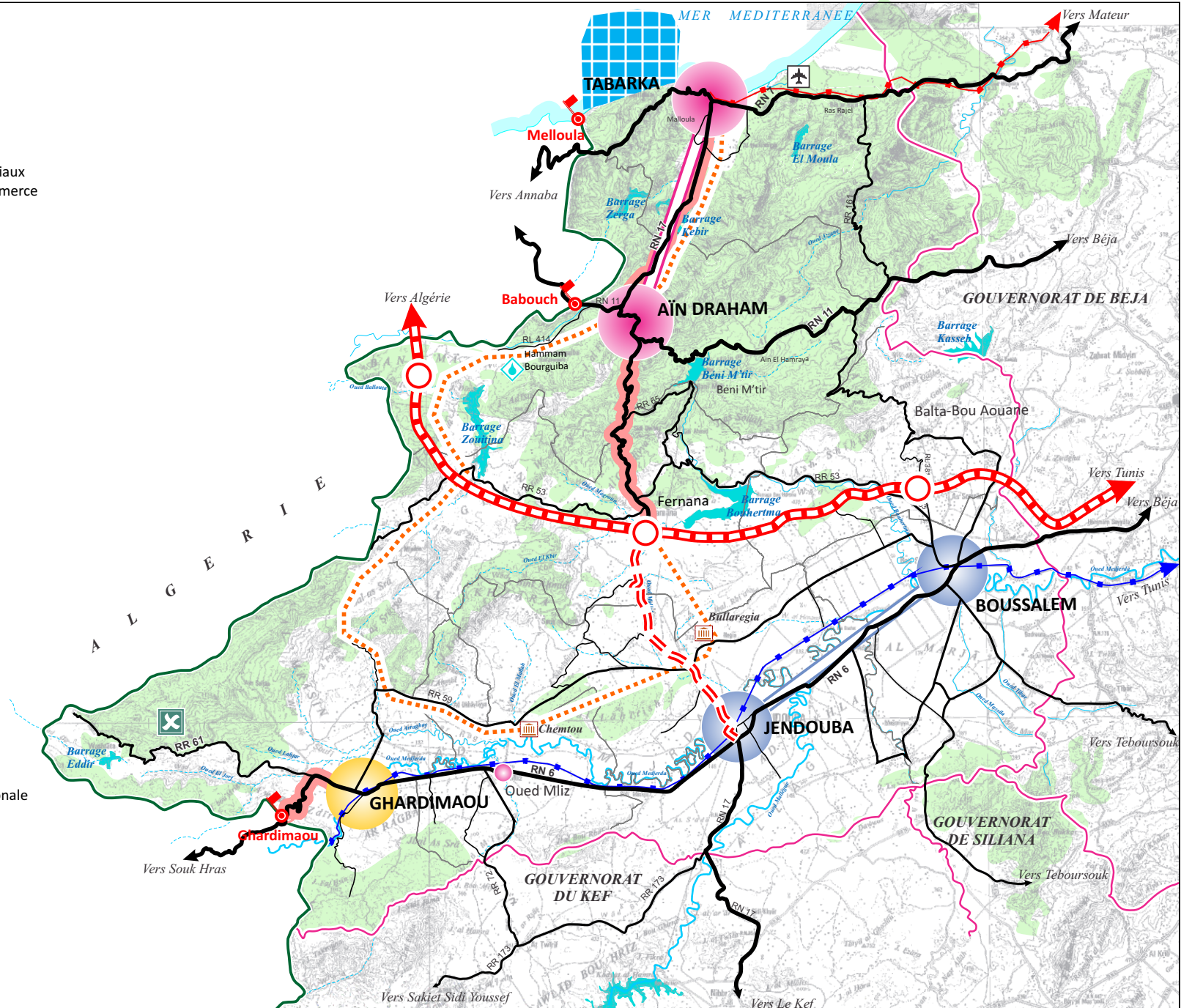
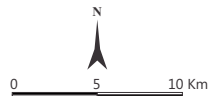
Afin de concrétiser ces projets de développement, ce scénario préconise l'instauration d'un conseil général de Développement associant les élus locaux de tout le Gouvernorat et agir de concert en matière de programmation territoriale et de gestion des projets.

Tableau 15 : Scénario (c) : Redémarrage sectoriel

Variable	Hypothèse H1	Hypothèse H2	Hypothèse H3
L'attractivité régionale	- Forte attractivité engendrée par les grands projets et création de nouveaux pôles régionaux	- Diminution de l'attractivité de l'agglomération engendrée par l'augmentation de l'attractivité du Grand Tunis avec accentuation des déséquilibres internes au profit de la ville de Jendouba	- Regain d'attractivité avec une répartition équilibrée de la population selon le poids démographique des communes
L'offre d'habitat et de cadre de vie	- Réhabilitation des quartiers spontanés et régularisation de l'habitat en milieu urbain	- Développement du secteur de la promotion immobilière et réalisation d'opérations d'habitat adaptée aux différentes catégories sociales	- Amélioration de l'offre résidentielle par la requalification des tissus existants et des extensions prévues par les PAU
Le devenir des lignes de chemin de fer	- Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et remise en service de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis-Tabarka et conservation du tracé de la ligne TA	- Abandon de la ligne Tunis Tabarka et rectification de la ligne TA
Le devenir l'aéroport	- Regain d'activité de l'aéroport	- Fermeture de l'aéroport	- Maintien de l'aéroport et spécialisation sur les vols charters
Les solutions de liaisons entre Tabarka et Ain Draham	- Agrandissement de la RN 17 et réalisation d'ouvrages de franchissement et de tunnels	- Maintien de l'état actuel en renforçant les cycles de maintenance et de consolidation	- Agrandissement par des ouvrages de franchissement les tronçons les plus vulnérables
L'organisation des polarités et la répartition des fonctions	- Organisation selon trois pôles complémentaires	- Création d'un Gouvernorat de Tabarka englobant Ain Draham et la plaine littorale jusqu'à Nefza	- Développement Macrocéphale du Gouvernorat avec dominance de Jendouba en matière d'attractivité
La maîtrise foncière urbaine	- Stratégie foncière et maîtrise des terrains stratégiques	- Morcellement des grandes emprises foncières et baisse du rendement des grandes cultures	- Maintien du système de planification et renforcement du contrôle et de la gestion de l'urbanisation
La protection du milieu marin	- Valorisation de l'AMP et création d'une filière de recherche en halieutique au niveau du complexe universitaire de Jendouba	- Dégradation et surexploitation des ressources halieutiques et du corail + aquaculture	- Renforcement des contrôles sur la pêche et sur l'exploitation du corail
Gouvernance territoriale	- Mise en place d'un Conseil Général de Développement permanent	- La gestion communale des projets	- Les services du Gouvernorat assurent la cohérence territoriale

SCENARIO C : REDEMARRAGE SECTORIEL

-  Bipôle touristique
-  Bipôle agro-alimentaire
-  Pôle d'industries de matériaux de construction et de commerce
-  Aire Marine Protégée
-  Circuit touristique régional
-  Route express
-  Echangeur
-  Site archéologique majeur
-  Parc national d'El Feija
-  Zone touristique thermique
-  Aéroport international
-  Poste frontalier
-  Elargissement de la voie
-  Autoroute projetée
-  Route nationale
-  Route régionale
-  Route locale
-  Voie ferrée à réhabiliter
-  Voie ferrée à rectifier
-  Limite de la frontière nationale
-  Limite de gouvernorat
-  Limite de délégation



4.3. CONCLUSION : CHOIX DU SCENARIO

À l'issue de la phase I « bilan diagnostic, problématique, orientations générales et scénarios d'aménagement », les concertations à l'échelle centrale et régionale ont concerné trois scénarios de développement et d'aménagement qui ont été présentés :

- Le scénario (1) d'ouverture et de rayonnement multipolaire
- Le scénario (2) de Développement Régional Intégré
- Le scénario (3) du Redémarrage sectoriel

Le scénario (1) de l' « **Ouverture et de rayonnement multipolaire** » a été retenu après les concertations effectués à l'échelle régionale et centrale. Il préconise l'ouverture et la création de multiples pôles de développement dans le gouvernorat. Dans ce scénario, la région est convenablement préparée aux mutations grâce à la prise en charge de l'ensemble des facteurs endogènes (potentialités) et exogènes (conjoncture) pouvant constituer des facteurs de développement.

Ce scénario ambitieux prévoit un niveau élevé d'attractivité de la région qui résultera de l'appel à la main d'œuvre par l'importante offre d'emploi résultant de la réalisation des grands projets en cours et futurs. Concernant l'ouverture maghrébine, il anticipe sur une amélioration de la situation sécuritaire à la fois en Tunisie et en Algérie et prévoit la remise en service de la ligne ferroviaire Tunis-Alger avec tout le potentiel en termes d'échanges qu'offre cette dernière. Aussi, la future autoroute est-ouest contribuera-t-elle davantage à l'intégration maghrébine des flux, des échanges et des activités économiques.

PARTIE 2- STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT

1. UN TERRITOIRE CARACTERISE PAR LA COMPLEXITE DU RELIEF ET LA VARIETE DES PAYSAGES

Le territoire du gouvernorat du Jendouba appartient à l'Atlas Tellien caractérisant toute la zone septentrionale du Maghreb et dont le Nord de la Tunisie constitue l'extrémité orientale. Ce territoire est formé de l'ensemble montagneux de la Kroumirie et de la vallée de la moyenne Mejerda. Il est caractérisé par une complexité de relief et un réseau hydrographique très dense.

Les problématiques liées au milieu physique s'expriment ainsi :

- un territoire fortement compartimenté, au relief accidenté.
- l'importance des pentes et des nombreuses vallées qui découpent les versants.
- L'accessibilité dans les zones montagneuses particulièrement dans les massifs de la Kroumirie n'est pas aisée du fait de l'importance des pentes.
- la plupart des vallées sont profondes et étroites et sont d'accès difficile surtout là où le couvert végétal est dense
- les collines et les versants montagneux sont exposés, de par leur formation d'éboulis grès-argileux aux différents processus d'érosion comme les coulées boueuses et les décollements de masse.
- la plaine littorale est traversée par plusieurs oueds et de ce fait : les eaux pluviales s'évacuent difficilement du fait des faibles pentes et les sols sont généralement imperméables.
- l'érosion hydrique est donc une menace permanente du fait de la pluviométrie, de la topographie et de la géologie du gouvernorat se traduisant par :
 - le ravinement du relief caractérisant le paysage de plusieurs secteurs du gouvernorat ;
 - les crues des oueds qui menacent régulièrement les infrastructures routières et les quartiers d'habitat spontané.
 - l'érosion par ravinement devient de plus en plus active du fait des mutations dans le système de production agricole (extension des défrichements et mise en valeur des terres).
 - érosion active dans les plaines alluviales de la Medjerda, représentant une menace pour les terres agricoles.
 - les actions de CES encore insuffisantes ; les lacs et barrages collinaires actuels ne peuvent faire face à l'intensité du processus d'érosion.

Les inondations provoquées par l'oued Medjerda sont cycliques malgré les retenues de barrages réalisées pour régulariser le débit, protéger les villes et les riverains. Citons ici le cas de la ville de Bou Salem qui a subi de gros dégâts suite aux inondations de l'oued Medjerda de Novembre 2001 à Mars 2012 : envahissement des terres et des logements par les eaux, glissements de terrains, démolitions des logements, pertes multiples (terres, bétail, ressources, etc....).

A cet effet, l'étude sur la Gestion Intégrée du Bassin de la Medjerda axée sur la régulation des inondations et la protection des quatre gouvernorats de la région du Nord-Ouest (Jendouba, Le Kef, Béja et Siliana) a donné lieu à un nouveau plan directeur qui a programmé :






- La construction de 3 barrages sur l'oued Mellegue –amont de Tessa et de Chafrou.*
- La gestion des plaines en endiguements et excavation des oueds en plus de la mise en place de canaux de dérivation de la Medjerda à Bou Salem (G de Jendouba) et à Medjez El Bab (G de Béja) pour recevoir le surplus d'eau.*
- La réalisation d'un bassin de dissipation pour recevoir 50 millions de m³ provenant de l'oued Sebkh.*

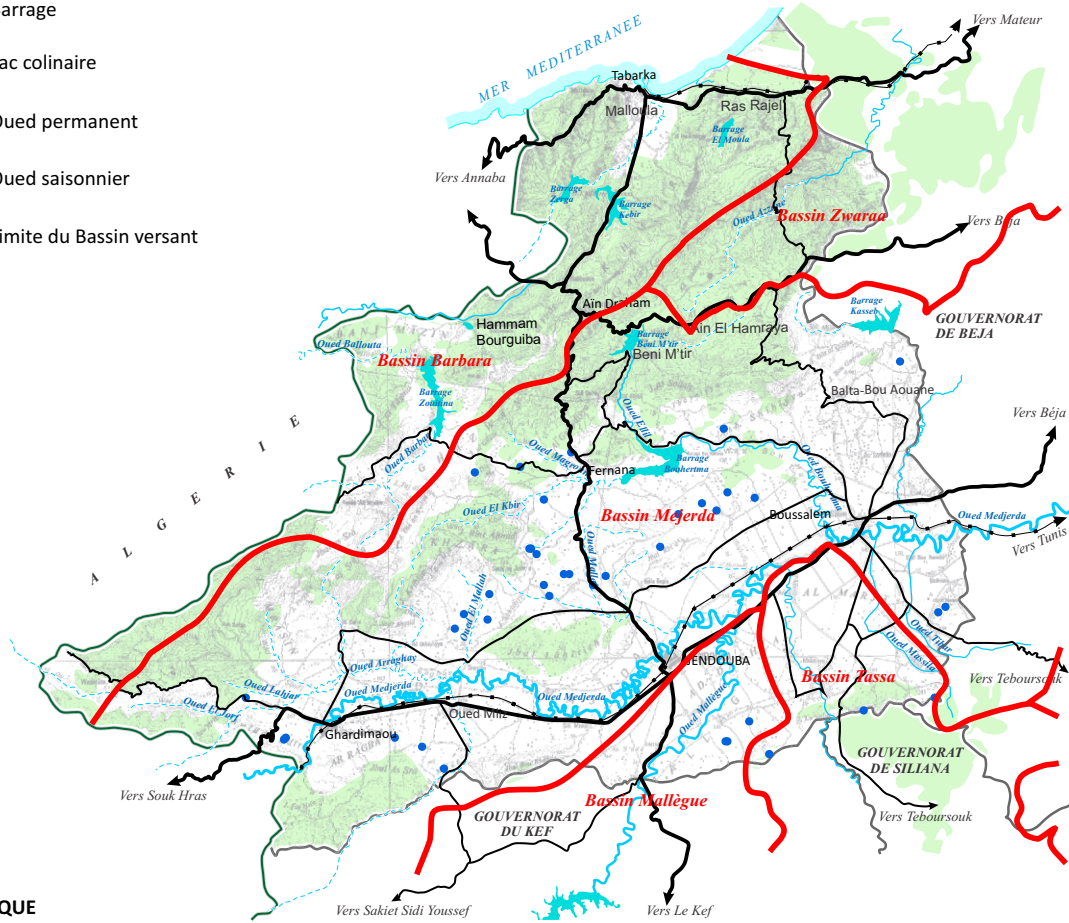
Avant la crue de février de 2012, les délais d'exécution de ce plan directeur étaient étalés sur 20 ans et après les inondations les délais ont été révisés et ramenés à dix ans, de même que Bou Salem passe en priorité avec Jédaïda dans l'exécution des travaux.

- L'érosion côtière s'accroît du fait des mutations de ces deux dernières décennies, résultant des activités anthropiques intenses : aménagements urbanistiques, portuaires, touristiques et hydrauliques.
- L'envasement des barrages du fait du caractère de plus en plus torrentiel des précipitations, de l'insuffisance de la couverture végétale dans certains versants et de la dominance des terrains argileux et marneux soumis à une intense action érosive. Ainsi, l'alluvionnement et la sédimentation dans les barrages entraînent une réduction de la capacité utile de la retenue et peut accélérer aussi le phénomène d'eutrophisation du lac et la sédimentation en suspension dans l'eau distribuée par les canaux.
- Les changements climatiques avec la possibilité d'une augmentation de la température et une baisse de la pluviométrie sur fond d'une grande variabilité du climat. Dans le gouvernorat de Jendouba, ils se traduiront par une augmentation de la température moyenne annuelle, une baisse modérée de la pluviométrie et une variabilité plus importante du climat (source : Etude sur les Changements climatiques dans le Bassin Méditerranéen à l'Horizon 2030 et 2050). Tous ces phénomènes impacteront les ressources en eau, les écosystèmes et le secteur de l'agriculture et de l'élevage dans toute la région du Nord-Ouest.

Concernant les ressources en eau, la diminution des précipitations entraînera une baisse des nappes dans les zones littorales et une réduction des disponibilités des eaux de surface. En conséquence, il y aura une augmentation de la salinité des ressources en eau. La diminution des précipitations estivales accroîtra le manque hydrique des sols. Pour ce qui de l'impact sur les écosystèmes, l'augmentation des températures entraînera un accroissement de l'inflammabilité des biomasses et le risque des grands incendies. La dégradation des sols et la pression humaine impliqueront un affaiblissement des écosystèmes et un déclin des produits agricoles traditionnels. Sur le plan de la production agricole nous aurons deux cas de figures. En cas de succession d'années de sécheresse : la production des cultures en sec accusera une baisse au niveau de la superficie et de la production en moyenne de moitié (céréales, arboriculture). Le cheptel bovin, ovin et caprin pourra subir une baisse. Dans le cas de succession d'années à pluviométrie favorable : La production arboricole connaîtra une augmentation particulièrement le rendement oléicole et les cultures pluviales connaîtront une augmentation qui pourrait dépasser les 20%. L'élevage bénéficiera d'une hausse de ses rendements (disponibilité des fourrages).

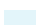


RESEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Barrage
-  Lac colinaire
-  Oued permanent
-  Oued saisonnier
-  Limite du Bassin versant








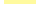
EROSION HYDRIQUE

Zone de collecte et de concentration des eaux

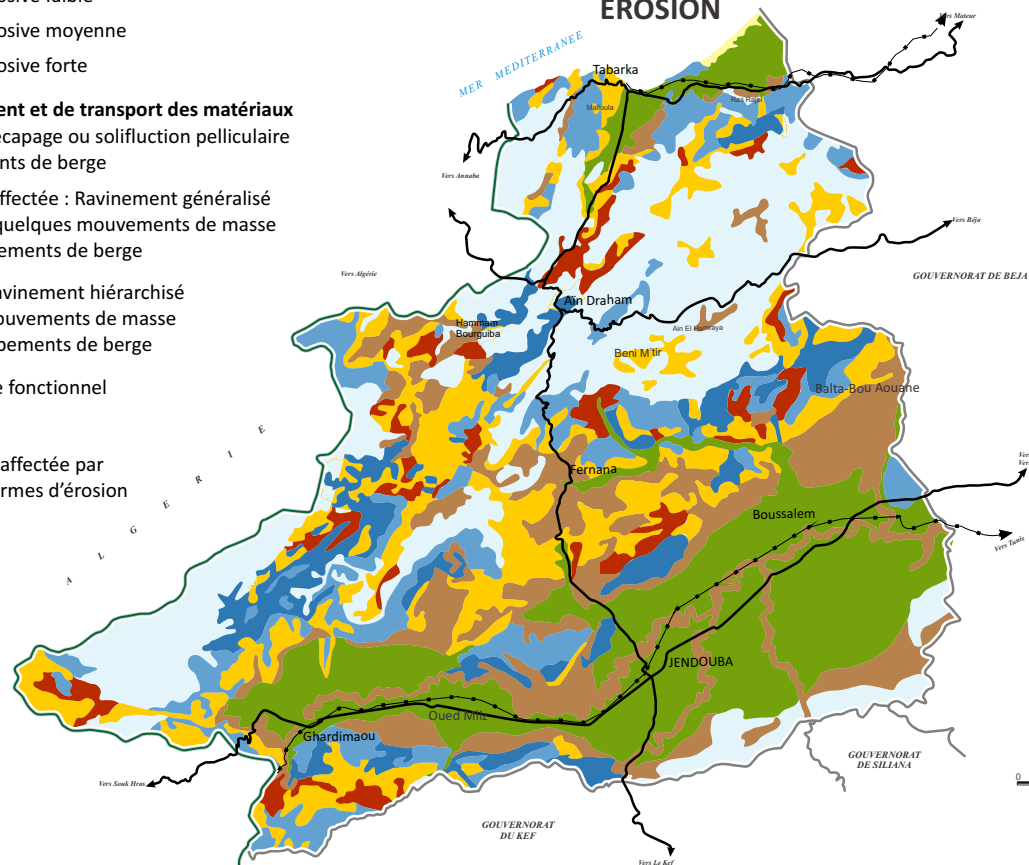
-  A potentialité érosive faible
-  A potentialité érosive moyenne
-  A potentialité érosive forte

Zone d'enlèvement et de transport des matériaux

-  Peu affectée : Décapage ou solifluction pelliculaire ou rares sapements de berge
-  Moyennement affectée : Ravinement généralisé élémentaire ou quelques mouvements de masse ou quelques sapements de berge
-  Très affectée : Ravinement hiérarchisé ou nombreux mouvements de masse ou nombreux sapements de berge

-  Zone d'épandage fonctionnel
-  Erosion éolienne
-  Non ou très peu affectée par les différentes formes d'érosion

EROSION

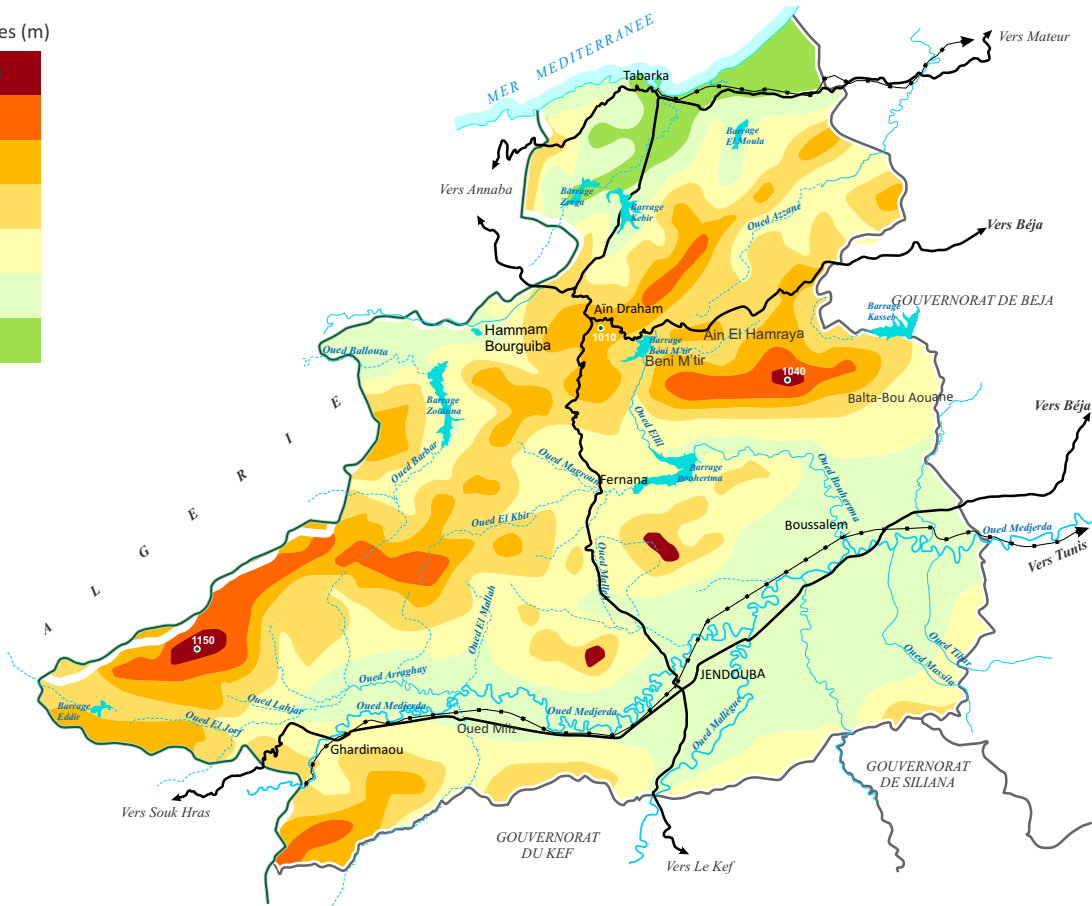
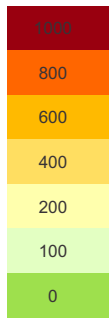


Sources : Carte du Relief de la Tunisie / Office de la Topographie et de la Cartographie 1999 / Carte Bioclimatique de la Tunisie/Ministère de l'Agriculture 1976

Elaboration URAM

RELIEF

Altitudes (m)



ETAGES BIO-CLIMATIQUES

ETAGE HUMIDE

Sous-étage supérieur

- Variante à hiver tempéré, sous variante d'altitude
- Variante à hiver tempéré

Sous-étage inférieur

- Variante à hiver tempéré
- Variante à hiver doux
- Variante à hiver chaud

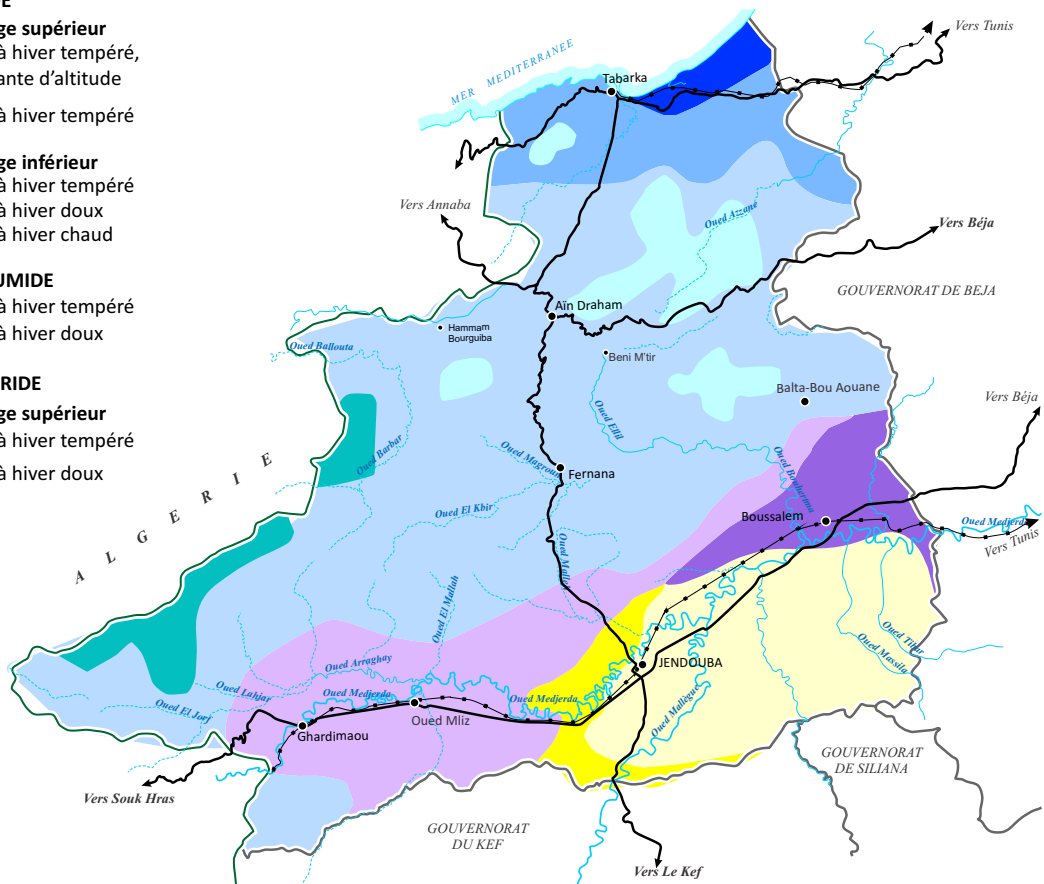
ETAGE SUB-HUMIDE

- Variante à hiver tempéré
- Variante à hiver doux

ETAGE SEMI-ARIDE

Sous-étage supérieur

- Variante à hiver tempéré
- Variante à hiver doux



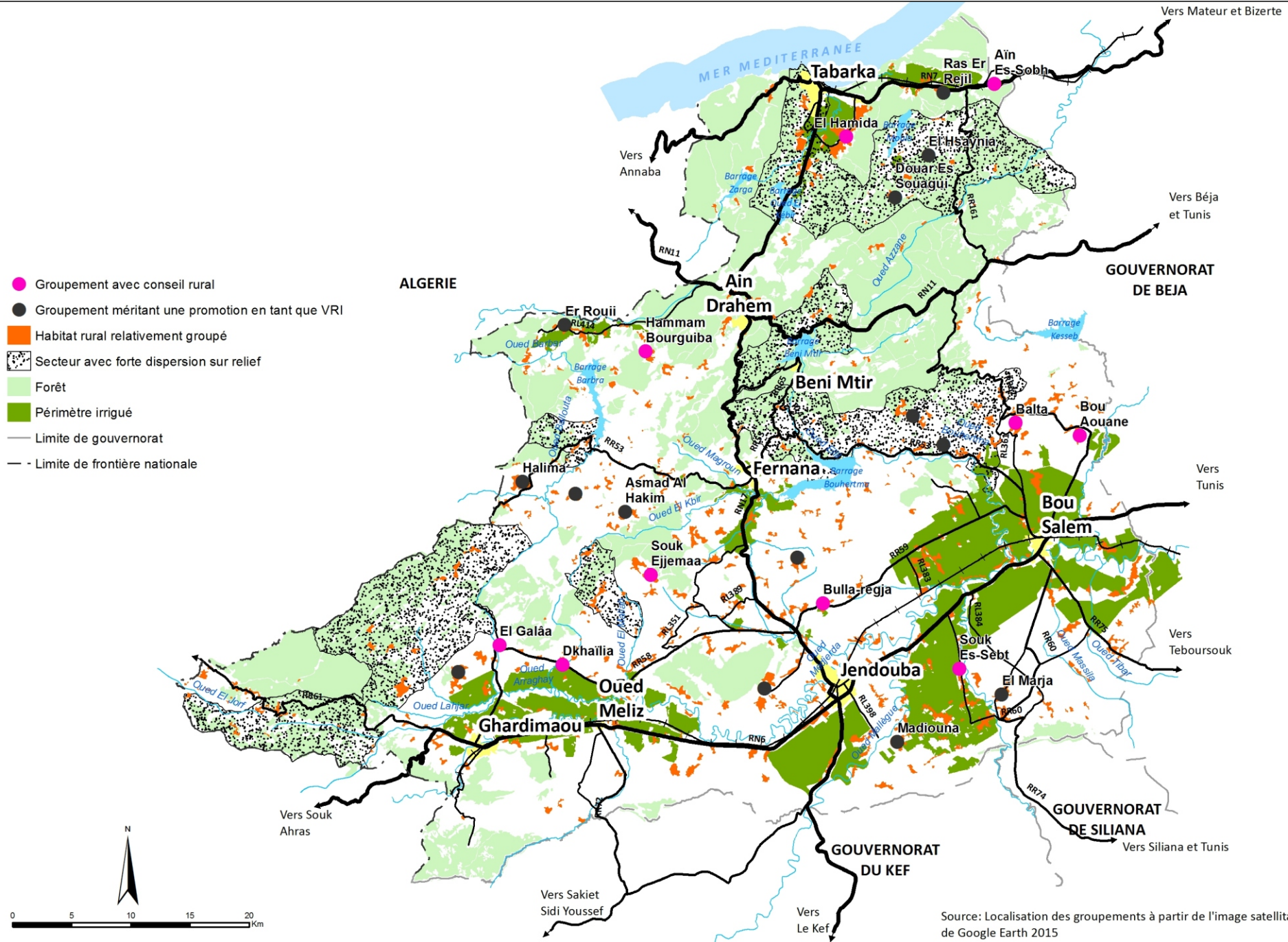
Sources : Carte du Relief de la Tunisie / Office de la Topographie et de la Cartographie 1999 / Carte Bioclimatique de la Tunisie/Ministère de l'Agriculture 1976

1.1. UN GOUVERNORAT AU CROIT NATUREL FAIBLE ET AU CARACTERE RURAL DOMINANT

Depuis les années 70, le solde migratoire dans le gouvernorat de Jendouba a toujours été négatif et ne cesse de baisser reflétant ainsi un territoire de plus en plus répulsif. Selon le RGPH de 2014, le solde migratoire inter-gouvernorat (16 000 sortants pour 4300 entrants) a atteint -12 100 personnes et le solde migratoire externe (2300 sortants pour 500 entrants) est évalué à -1800 personnes. Selon le RGPH de 2014, la population totale du gouvernorat était de 401 477 habitants représentant 3,66 % à l'échelle nationale et 34,29 % à l'échelle de la région du Nord-Ouest (RNO). Les deux taux sont en baisse par rapport à 2004. Cet effectif se traduit par une occupation du territoire encore dense malgré la baisse de près de 5 habitants au km² au cours de la décennie écoulée, puisque la densité est de 129 habitants/km² (71 habitants/km² dans la région du Nord-Ouest et 67,73 habitants/km² dans le pays). La dynamique montre que l'évolution de la population s'inscrit dans une transition démographique doublée de migrations encore élevées. En effet, le taux d'accroissement naturel selon les estimations de l'INS a baissé, passant 0,99 % à 0,89 %, toujours inférieur au taux d'accroissement naturel national qui est passé de 1,15 % en 2001 à 1,29 % en 2011.

Le caractère rural est encore fortement dominant et les villes ne peuvent encore jouer leur rôle de moteur de développement, d'attraction et de stabilisation des forces vives du gouvernorat. Les taux d'urbanisation sont encore très faibles, 31 % en 2014 avec une urbanisation très contrastée selon les délégations avec une concentration dans la plaine de la Mejerda (Jendouba, Ghardimaou et Bou Salem) et sur le littoral, (Tabarka), où les taux varient de 30 % à 47 %. La population urbaine a doublé en 30 ans, tout en restant encore faible, passant de 65 400 en 1984 à 124 000 habitants en 2014, répartis dans 9 communes urbaines. Le monde rural est structuré autour d'une dizaine de centres ruraux dotés d'un conseil rural et dont 6 ayant fait l'objet de plans d'aménagement rural, les 4 autres ne sont pas actuellement couverts par un plan d'aménagement. La zone frontalière est très faiblement urbanisée, mais elle demeure densément peuplée d'une population rurale (139 habitants/km² à Ghardimaou, 130 habitants/km² à Fernana et 74 habitants/km² à Aïn Draham), avec des problèmes de dispersion et d'accessibilité de la population rurale : la zone frontalière occupe 65 % du territoire régional et abrite 59 % de sa population, soit une densité de 85 hab/Km² correspondant à un effectif de 235017 habitants en 2014.

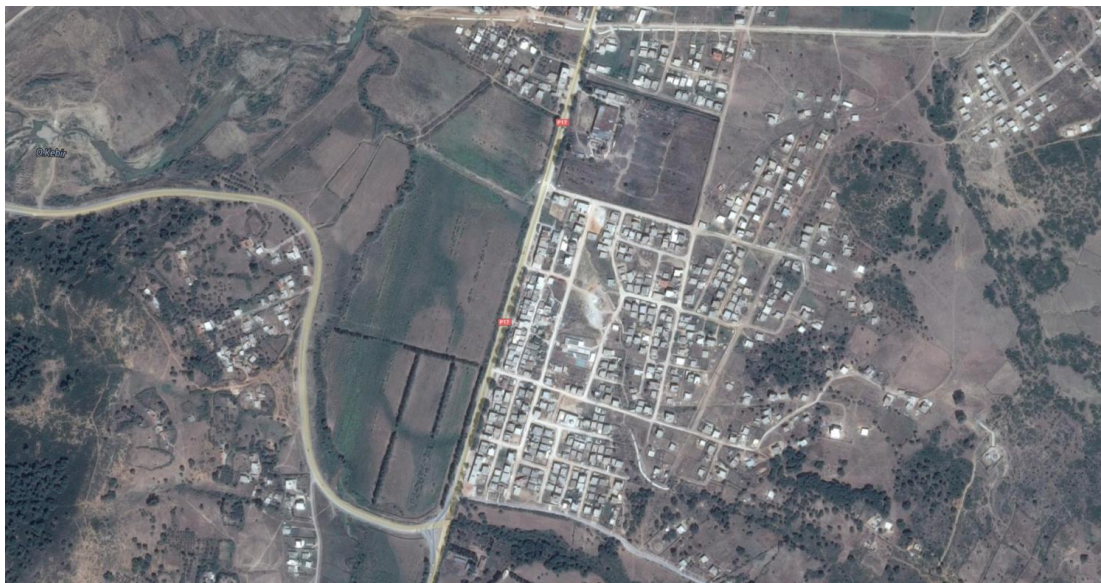
GROUPEMENTS RURAUX ET HABITAT DISPERSE



L'occupation du territoire par la population rurale se présente sous la forme de groupements assez compacts avec une accessibilité correcte et sous la forme de groupements moins compacts, mais à habitat plutôt épars, dont l'accessibilité est souvent difficile et dont l'étendue est importante avec le logement jouxtant une parcelle de terre agricole ou l'exploitation tout entière.



Vue satellitaire d'une zone de groupement à habitat plutôt épars, situé entre les secteurs de Bullaregia et Essâada de Jendouba

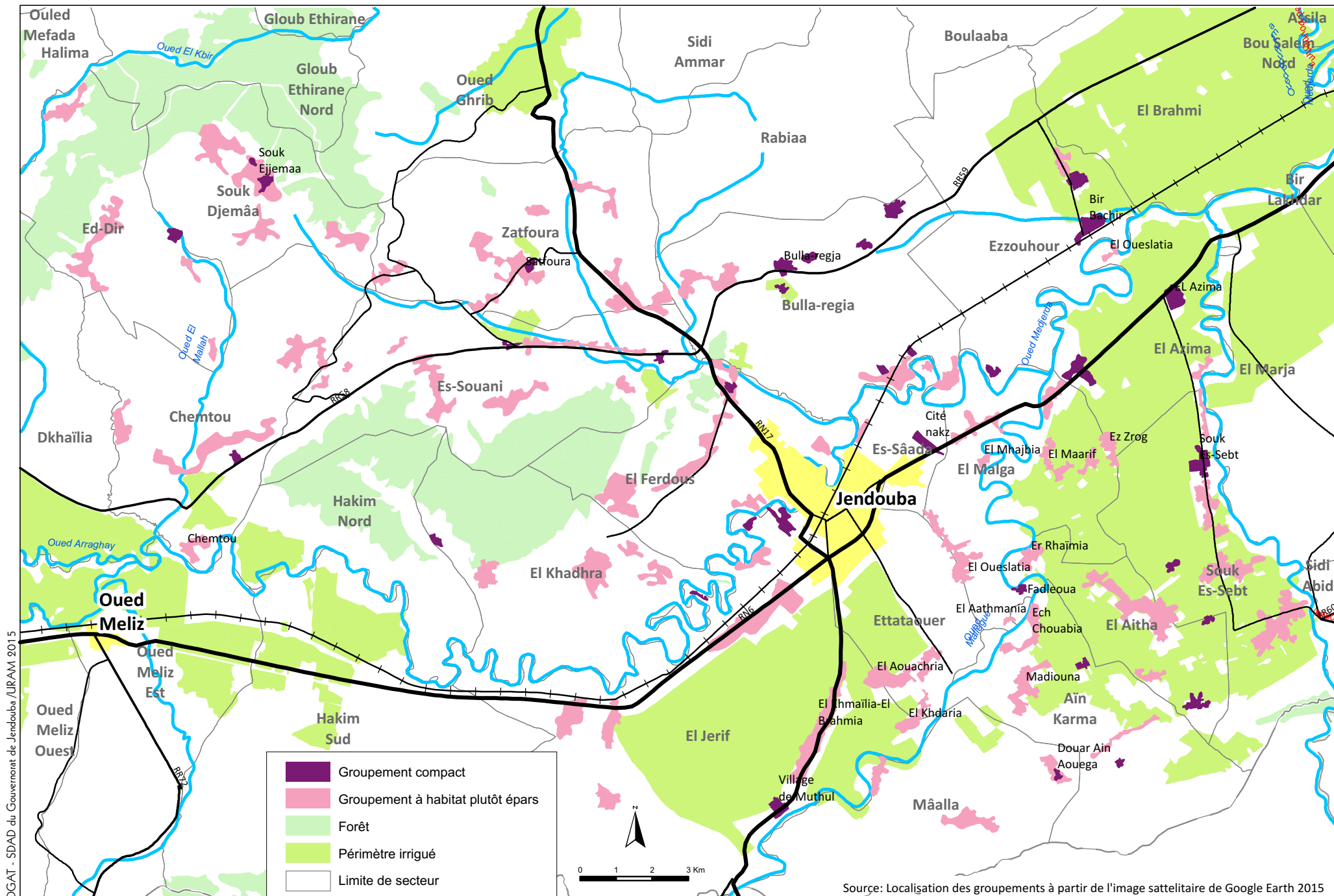


Vue satellitaire d'une zone de groupement compact, situé sur le secteur de Raïhane de Tabarka

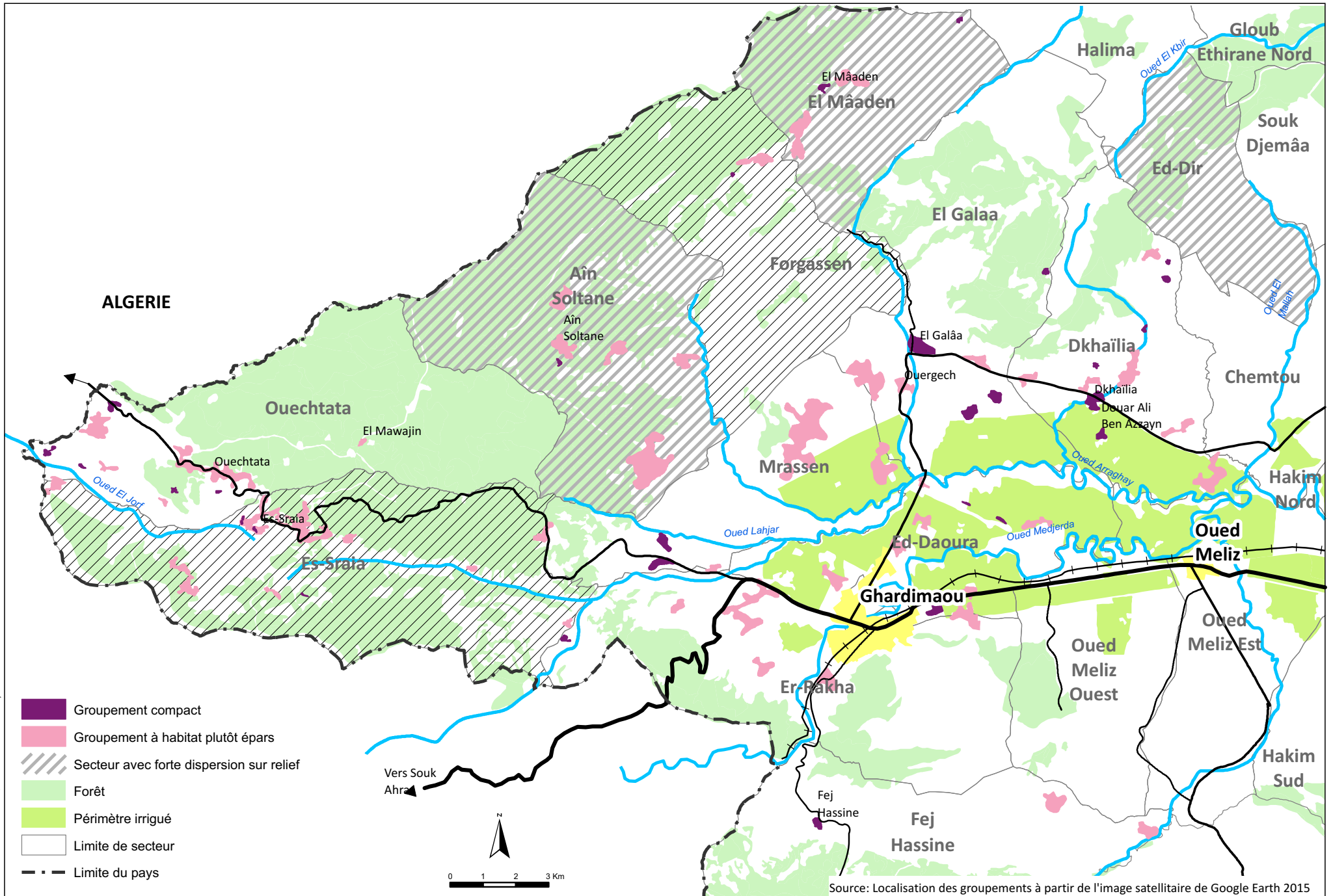
Les groupements compacts sont importants, 366 environ, et dominent à Fernana, Ghardimaou, Ain Draham et Balta Bou Aouane. Globalement, la population rurale se répartit dans plus de 500 groupements situés en zone de plaine comme en zone de montagne. Dans certaines zones, une partie de la population rurale se maintient dans un habitat totalement dispersé.

La dispersion est très importante dans les zones de relief, au Sud de Tabarka, à l'Ouest de Ghardimaou, à l'Ouest de Balta et la tendance au regroupement est plutôt observée dans les zones de plaine au Nord et au Sud de Jendouba particulièrement.

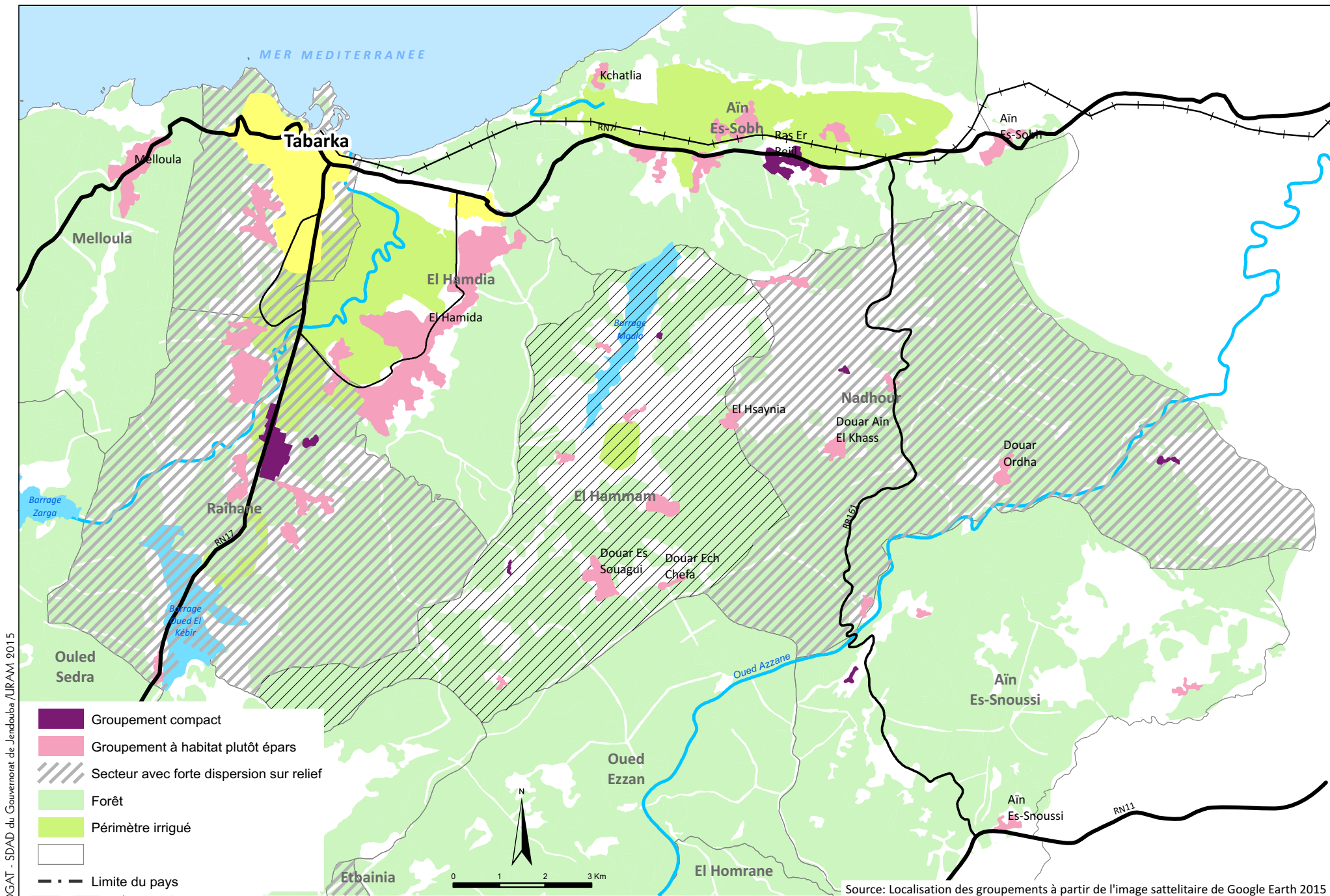
GROUPEMENTS RURAUX DANS LA PLAINE : DELEGATION DE JENDOUBA



GROUPEMENTS RURAUX DANS LA ZONE FRONTALIERE DE GHARDIMAOU



GRUPEMENTS RURAUX DANS LA ZONE LITTORALE : DELEGATION DE TABARKA



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / JURANI 2015

Source: Localisation des groupements à partir de l'image satellitaire de Google Earth 2015

1.2. UNE URBANISATION TRES LENTE, UN RESEAU DE VILLES FAIBLEMENT HIERARCHISE

Rappelons que le fait urbain et l'occupation dans ce gouvernorat sont anciens, comme le montrent les différents vestiges. L'urbanisation récente de Jendouba est un héritage colonial par l'impulsion de noyaux d'urbanisation à partir de la concentration des activités et des échanges.

Les villes du gouvernorat sont de petite taille, soit 46500 habitants pour la plus grande, Jendouba et 816 habitants pour la plus petite, Ben M'tir avec 3 villes de 20000 habitants chacune environ, une ville de 10000 habitants et deux villes de 3 à 4000 habitants. La croissance de la population urbaine a fortement baissé au cours des deux dernières décennies jusqu'à 0,79 %/an, faisant que les villes ne peuvent plus retenir leur croît naturel à l'exception de la ville de Tabarka.

Jendouba regroupe les fonctions tertiaires de chef-lieu de gouvernorat, celles de pôle universitaire, toutefois souffrant encore d'insuffisance dans l'encadrement de la recherche donc du faible niveau de polarisation du pôle vis-à-vis des étudiants, mais également des activités économiques pouvant bénéficier des relations avec les éventuelles structures de recherche.

La ville de Bou Salem a un très faible dynamisme démographique, du fait de l'absence d'activités fixatrices des tranches d'âge entre 20 et 40 ans et à employabilité durable. C'est un pôle agro-alimentaire certes, qui profite aussi de sa position entre Beja et Jendouba, mais elle reste à caractère rural et tournée vers les activités de transformation des produits agricoles.

Tabarka, seule ville qui s'est développée avec une base économique spécifique. Elle a intégré la dimension touristique dans son développement, maintenant un dynamisme urbain et démographique au taux 3,14 %/an de 2004 à 2014, soit un des plus forts taux de croissance des villes du Nord-Ouest.

La ville d'Ain Draham a un dynamisme fortement ralenti, en liaison avec le déclin des activités touristiques (fermeture de plusieurs unités touristiques...).

Fernana est un petit centre au dynamisme multidimensionnel. Une des causes essentielles est l'importance du foncier "urbain" dans les zones montagneuses, sur lequel se sont reportées les croissances de villes voisines telles qu'Ain Draham.

Sur un autre plan, les villes de Jendouba, Bou Salem et Ghardimaou avec les centres situés sur cet axe, sont exposées à des problèmes récurrents d'inondation. Pour Jendouba, ville entourée de terres de haute valeur agricole, se pose le problème de son extension, des relations entre les 2 parties de la ville, (Nord et Sud), de l'engorgement du trafic transitant sur la RN6 et la RN17, malgré la voie d'évitement devenue insuffisante pour le trafic existant.

Ghardimaou, seule ville frontalière de taille moyenne avec l'Algérie, bénéficiant d'une situation stratégique grâce aussi aux axes de communication que sont la RN6 et surtout la voie ferrée maghrébine qui dans le passé, reliait Tunis, à Alger et à Rabat.

Les villes du gouvernorat présentent deux problèmes principaux : elles sont de petite taille ce qui ne favorise pas le développement économique du gouvernorat (la plus grande, Jendouba, abrite moins de 50 000 habitants) et leur taux d'accroissement annuel moyen est en baisse faisant que le taux d'urbanisation reste particulièrement faible (près de 30 %). Cela s'explique par la difficulté à

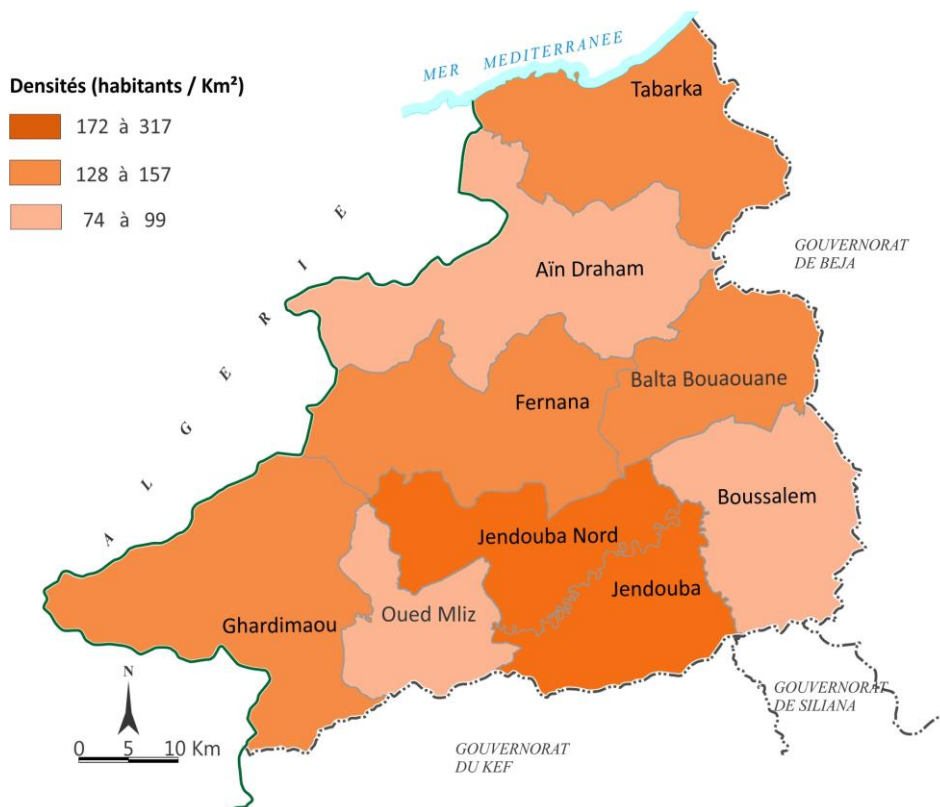
mobiliser du foncier, la faiblesse des activités génératrices d'emplois et de revenus dans les villes, ainsi qu'une faible accessibilité et attractivité.

Ainsi, globalement, les tendances permettent de conclure à la baisse du dynamisme urbain dans le gouvernorat, avec le caractère répulsif du milieu rural qui les entoure et de leur essoufflement propre, causé par le faible niveau de la base économique urbaine, des contraintes physiques d'extension et du caractère rural dominant des activités pratiquées.

Dans ce contexte, le devenir des populations rurales tient principalement aux capacités des groupes familiaux à s'adapter aux changements par un aménagement du travail agricole dans les exploitations. Le recours à la migration et aux activités extra-agricoles (chantiers, emplois dans les villes et dans les zones touristiques) ne fait que renforcer un certain rejet du monde rural et à la non pérennité du travail de la terre et ouvrant la voie au morcellement et aux pratiques agricoles nuisibles pour l'environnement.






Le cheminement du développement territorial impose donc que ce dernier soit enclenché par le développement des villes et qui demeure intimement lié à l'évolution sociétale des populations. Il faudrait, dans le cadre du SDAD, orienter le développement des villes du gouvernorat vers les éléments qui renforcent l'urbanisation des populations et favorisent la création d'un ancrage territorial propre au gouvernorat de Jendouba.



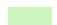



Carte 13 : Densité de la population totale par délégation en 2014

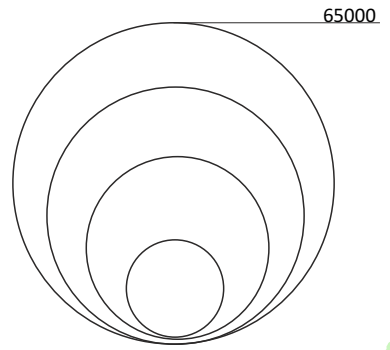


Source : RGPH 2014

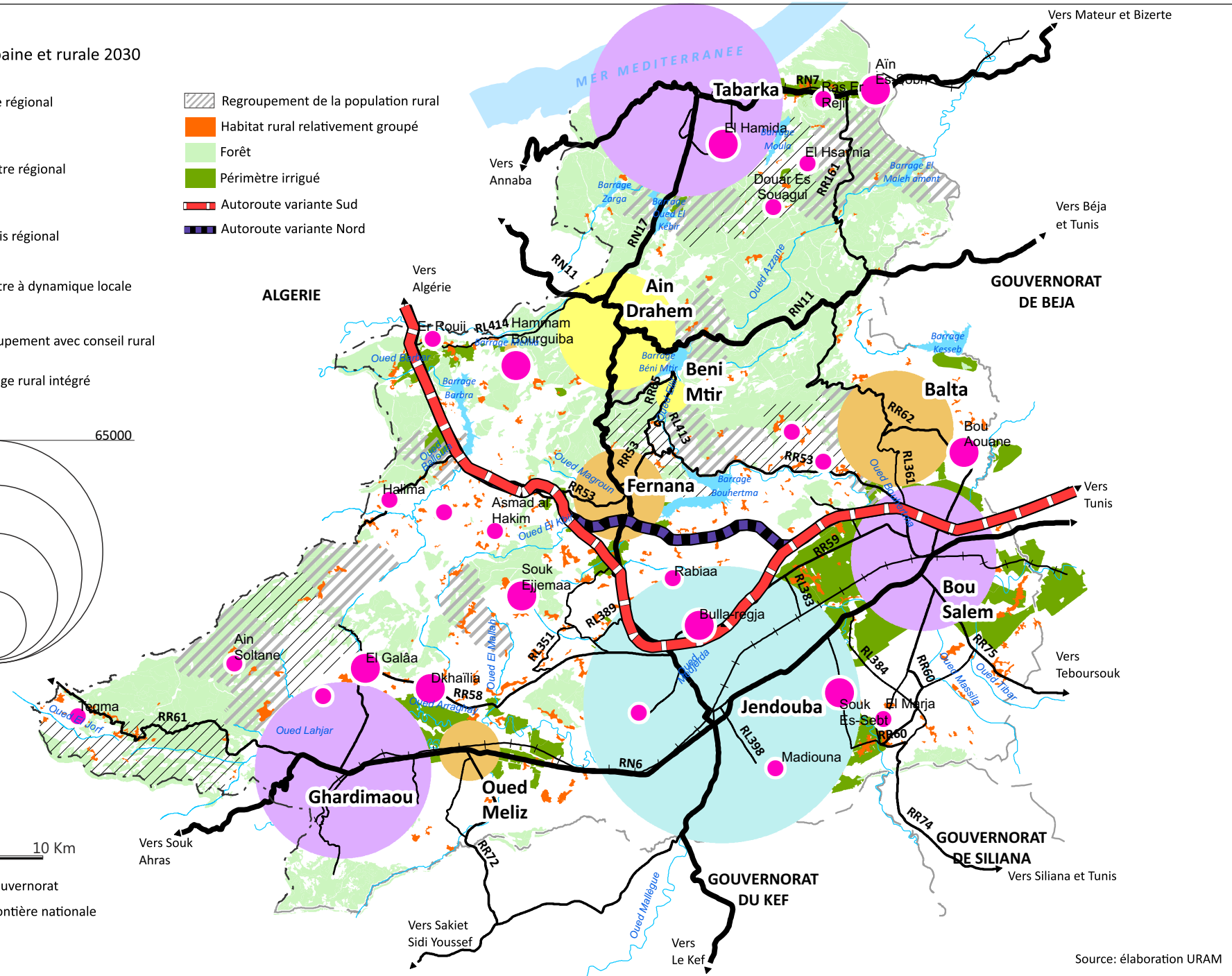
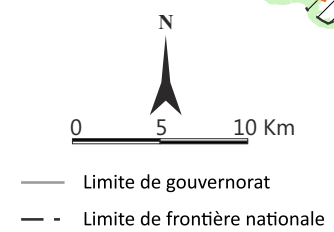
Armature urbaine et rurale 2030

-  Pôle régional
-  Centre régional
-  Relais régional
-  Centre à dynamique locale
-  Groupement avec conseil rural
-  Village rural intégré

-  Regroupement de la population rural
-  Habitat rural relativement groupé
-  Forêt
-  Périmètre irrigué
-  Autoroute variante Sud
-  Autoroute variante Nord



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba /URAM 2016



Source: élaboration URAM

1.3. UNE INDUSTRIALISATION LENTE ET PEU DIVERSIFIÉE

Dans le gouvernorat de Jendouba, l'industrialisation a été lente et peu diversifiée avec un faible tissu industriel puisque le nombre d'unités de plus de 10 salariés est passé de 31 à 62 en 30 ans. Les facteurs géographiques, l'enclavement en particulier, l'éloignement des principaux pôles industriels du pays et la faiblesse des marchés locaux et régionaux expliquent entre autres cette situation.

A cela s'ajoute la concentration spatiale du tissu industriel (95 % de l'emploi industriel situés sur l'axe Jendouba, Bou Salem et à Tabarka), la dominance des industries agro-alimentaires, le faible dynamisme des industries des matériaux de construction alors que les ressources existent (argile, granulats, pierre marbrière, sable de dolomie, etc...) et le retard dans la vente des lots industriels aménagés, du fait de la faible attractivité de la région toute entière.

Par ailleurs, les intentions d'investissement dans le gouvernorat depuis 2012 sont faibles malgré une hausse en 2011 et ils ciblent dans leur globalité des industries agro-alimentaires et particulièrement des huileries à emplois saisonniers. Sur le plan spatial, ils s'orientent vers l'axe Jendouba, Bou Salem, renforçant ainsi sa vocation mais aussi les disparités économiques dans le gouvernorat. Plusieurs projets peinent à démarrer, d'autres ont été abandonnés par leur promoteurs du fait de la lourdeur des procédures administratives.

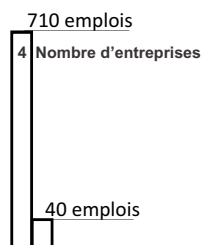
Les industries exportatrices se maintiennent avec 16 unités axées en majorité sur le secteur des textiles de plus en plus fragilisés par la concurrence (8 totalement et 8 partiellement exportatrices). Elles offrent près de la moitié des emplois industriels totaux mais elles restent faiblement diversifiées et faiblement tournées vers les secteurs innovants employant une main d'œuvre qualifiée.

Malgré une main d'œuvre locale nombreuse, la faiblesse du tissu industriel local, l'absence d'infrastructures dédiées et l'éloignement des marchés potentiels, ne permettent pas une forte employabilité.

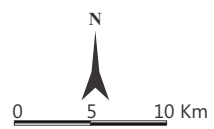
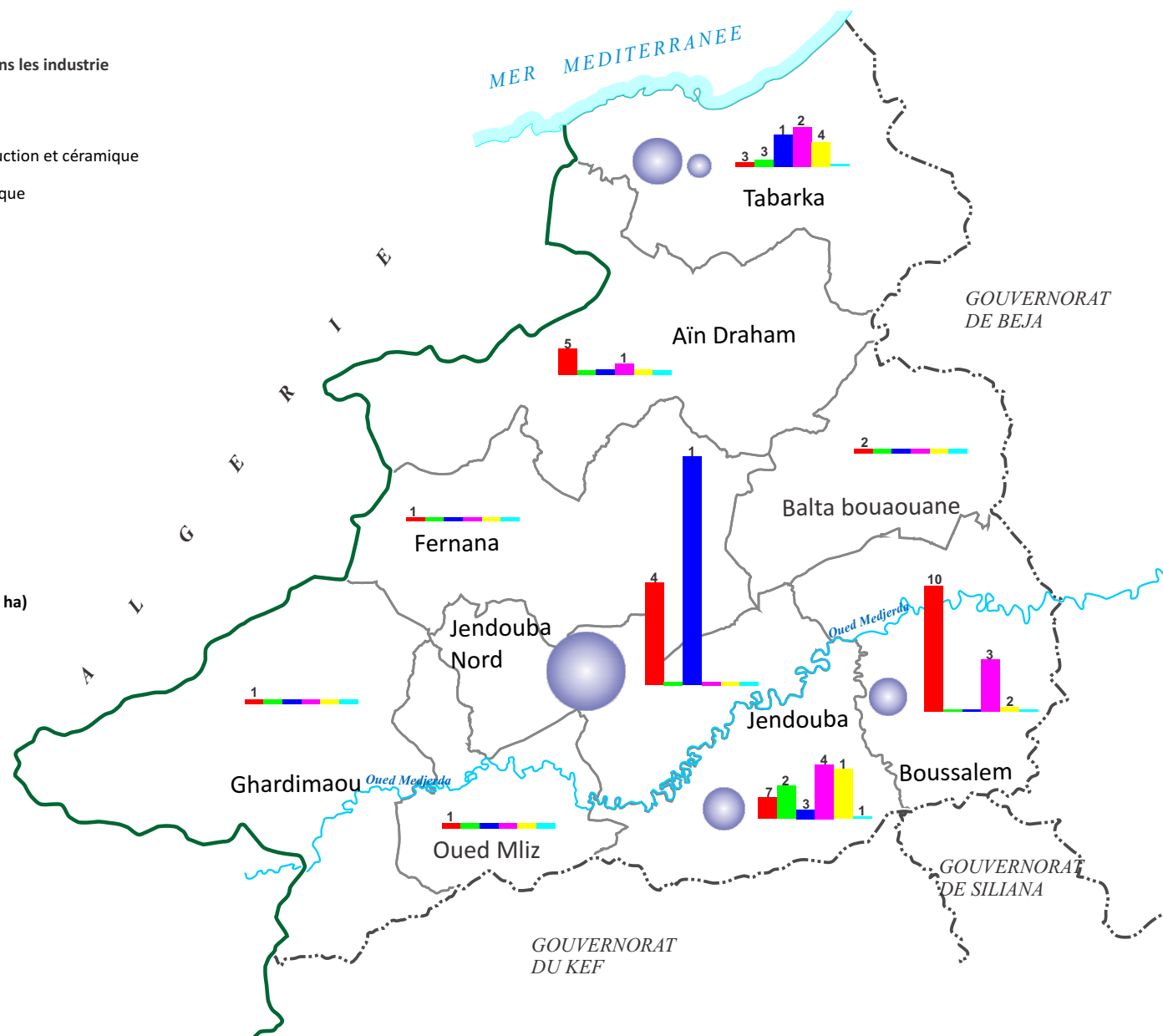
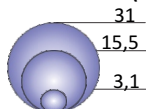
Le manque de financement, le coût du foncier industriel et le climat d'instabilité constituent également des freins à la réalisation de nouveaux projets, à l'encouragement des jeunes promoteurs en plus de la réticence des banques à accorder des financements d'investissement sans garanties fiables.

Répartition des emplois dans les industrie

- Agro-alimentaire
- Matériaux de construction et céramique
- Mécanique et électrique
- Textile et cuir
- Industrie divers
- Industrie chimique



Zones industrielles : (superficies ha)



- Limite de Frontière nationale
- - - Limite de Gouvernorat
- Limite de Délégation

1.4. UN SECTEUR TOURISTIQUE TRES FLUCTUANT

Avec une position charnière sur un axe maghrébin stratégique avec l'Algérie et des attraits touristiques de qualité élevée, l'activité touristique reste fortement focalisée sur le balnéaire malgré la richesse des potentialités dans le reste du territoire, mais a faiblement valorisé ses opportunités et ses atouts dans le domaine du tourisme culturel, du tourisme vert ou écologique et dans le tourisme de santé et de détente. L'activité touristique du pôle Tabarka a enregistré un très faible accroissement depuis 2008 (1%/an). L'effectif des arrivées réalisées à Tabarka-Ain Drahem a atteint 178 953 en 2008 soit 2,32 % des arrivées globales à l'échelle nationale. Le nombre des arrivées en 2013 a atteint le chiffre de 131 230 ce qui représente une différence négative de - 47 723 par rapport à l'année 2008. De par sa position, le pôle touristique de Tabarka n'a pas eu les effets escomptés sur l'ensemble du gouvernorat et de la région du Nord-Ouest du fait aussi des difficultés d'accès avec au Nord une voie ferrée coupée et vers le Sud, une route nationale traversant des zones montagneuses (RN 17).

Le secteur du thermalisme devant renforcer l'activité touristique n'a pas bénéficié d'investissements conséquents dans la modernisation des sources thermales traditionnelles avec la création de zones de développement autour des sources et l'aménagement de zones protégées, pour diversifier le secteur du tourisme autant pour les visiteurs nationaux que pour les étrangers.

L'aéroport de Tabarka reste faiblement valorisé, aucune liaison n'existe avec le Sud du pays pour une meilleure complémentarité entre tourisme saharien et tourisme balnéaire et écologique du Nord du pays. Les solutions sont à trouver dans une forte volonté politique et particulièrement dans le contexte actuel où le tourisme international recherche des alternatives au tourisme balnéaire, mais aussi pour favoriser le tourisme national.

L'artisanat est à considérer comme un secteur productif à fort potentiel de par ses relations avec le produit de base local, la main-d'œuvre locale, le savoir-faire local et une demande provenant des touristes et des nationaux. C'est un secteur qui emploie une main-d'œuvre féminine, et ce, souvent dans des activités traditionnelles qui se transmettent de génération en génération. L'artisanat est en mesure de progresser d'une façon notable du fait de la présence de nombreuses potentialités qui peuvent être valorisées par de nombreux métiers. L'artisanat traditionnel pratiqué par les femmes rurales est diversifié : tissage du tapis, du « mergoum », des couvertures, du travail du bois et du liège, de la broderie et du corail, mais l'activité est relativement stagnante dans le contexte actuel.

Le terrain de golf à Tabarka : le « Tabarka Golf Course » est un parcours en bord de mer, dessiné dans un environnement forestier. Il compte 18 trous en bordure de mer sur un espace de 110 hectares de forêt d'eucalyptus, de pins et de chênes, ce golf surplombe la mer à l'entrée de la ville, dans la zone touristique de Montazah-Tabarka. Cette activité a accusé une très forte baisse de la fréquentation depuis 2010 liée au contexte actuel.

1.5. UNE AGRICULTURE DE TERROIRS OU DOMINE L'EMPLOI FAMILIAL ET SAISONNIER

Le gouvernorat de Jendouba possède 300 000 hectares de surface agricole utile (SAU) soit environ 3 % de la SAU du pays. Cela représente 0,75 ha de SAU par habitant. Les terres labourables représentent 56 % de la SAU et les forêts 40 %.

Les ressources en eau mobilisables sont importantes, assurées par les grands barrages, les barrages collinaires, les lacs collinaires, les ouvrages de dérivation et d'épandage des crues ainsi que les travaux de conservation des eaux et des sols. Les périmètres irrigués sont alimentés par les eaux des barrages et celles des puits profonds.

La structure foncière des exploitations agricoles, avec plus de 85 % des exploitations de taille inférieure à 10 ha, 4 % environ présentent une superficie supérieure à 20 ha et globalement une taille moyenne de 2,5 ha, présente un morcellement élevé constituant une contrainte à la modernisation des conduites culturales et de l'élevage. La grande exploitation de plaine du secteur étatique et privé côtoie la petite et micro-exploitation dans les zones de piémonts et de relief accidenté.

Les filières de la production agricole présentent encore des potentialités, moyennant plus d'investissements et de transformations.

Le gouvernorat de Jendouba offre une grande diversité de paysages agricoles et terroirs agricoles du fait de la grande diversité du relief constitué de plaines, vallées, collines, monts et montagnes. Le Gouvernorat se distingue par ses potentialités naturelles importantes et l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie tant sur le plan de l'emploi que sur celui des revenus.

Grace à son potentiel en terre et ses potentialités hydrauliques, le gouvernorat participe dans la production nationale dans divers produits, en particulier dans la production céréalière, dans le maraîchage et dans la production des viandes et du lait. Par ailleurs, le gouvernorat possède le principal potentiel forestier naturel du pays.

Ces infrastructures de mobilisation sont exposées dans leur capacité de stockage à une réduction progressive au cours du temps par alluvionnement qui peut s'aggraver si les aménagements amont et les travaux de CES ne sont pas régulièrement réalisés.

La viabilité de l'agriculture repose sur les exploitations de taille moyenne à élevée qui représentent à peine 15 % (85 % des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 10 ha et celles dont la taille est inférieure à 5 ha représentent 61 %). Ainsi, la structure foncière de la propriété est fortement déséquilibrée avec la coexistence de la grande exploitation de plaine du secteur étatique et privé et la petite et micro-exploitation dans les zones de piémonts et de relief.

L'encadrement du secteur agricole se fait grâce aux groupements d'intérêt collectif et de développement (GIC) offrant des services en relation avec l'activité agricole et les conditions de vie des populations rurales. A ces groupements, se posent des contraintes telles que les difficultés à parvenir à une réelle autonomie de gestion de l'eau, l'insuffisance de moyens techniques et les difficultés à couvrir les dépenses de fonctionnement et de recours aux subventions.

Ces contraintes ont pour conséquence la faible rentabilité et l'échec en matière d'intensification de périmètres irrigués par les groupements.

Par ailleurs, concernant l'alimentation en eau potable des populations rurales, les groupements concernés ont des difficultés pour assurer le service de distribution, en plus de la qualité des eaux (salinité) et l'insuffisance du débit et de la pression avec des coupures fréquentes.

Concernant la production forestière, du fait de la croissance continue des besoins en terre, en pâturages et en produits de la forêt, les populations exercent une pression de plus en plus forte sur l'espace forestier, développant une économie de montagne avec les conséquences sur l'équilibre environnemental.

Ces populations sont confrontées à un manque d'eau, donc (majels insuffisants), au manque de moyens (activités pratiquées vivrières) et à l'enclavement du fait des pistes souvent non entretenues et de l'inexistence de moyens de transport, d'où la difficulté de fréquenter le ou les souks pour d'éventuels échanges ce qui n'encourage pas les femmes à produire des biens artisanaux ou autres.

Selon le terroir agricole, la problématique est différente. Dans les plaines alluviales de la Medjerda, on note le caractère encore extensif de la céréaliculture malgré les efforts d'intensification, les superficies consacrées aux céréales avec irrigation d'appoint restent en deçà des objectifs fixés.

Dans le terroir des zones de montagnes et forestières, les activités sont agro-sylvo-pastorales avec des rendements médiocres pour les céréales et l'élevage local de montagne. Ce sont des bassins de migration de la main d'œuvre masculine des familles habitants ces zones.

La problématique de la conservation du milieu dans les zones montagneuses est complexe. En effet, les facteurs physiques, les modes de gestion et d'exploitation des ressources, le statut foncier, le manque d'infrastructure sociale et d'encadrement de la population conjugués à la faible scolarité des hommes et des femmes expliquent la pauvreté de la population et la dégradation de l'environnement et par conséquent, causent des pressions sur les ressources naturelles et des dégradations du milieu avec la disparition de nombreuses espèces.

En conclusion, l'agriculture et l'élevage sont pénalisés par un modèle de production archaïque de type familial caractérisé par le morcellement des terres, des exploitations agricoles généralement de petites tailles, des problèmes de propriété foncière (dus aux héritages). La production agricole reste aléatoire, avec des coûts de production élevés bien que les inputs soient localement abondants (eau et fourrage).

Dans les terroirs des zones de transition, tels que le bassin de Fernana, la couverture végétale a disparu suite aux défrichements, créant un paysage dénudé occupé par la céréaliculture associée à un élevage extensif et où les densités de population sont élevées.

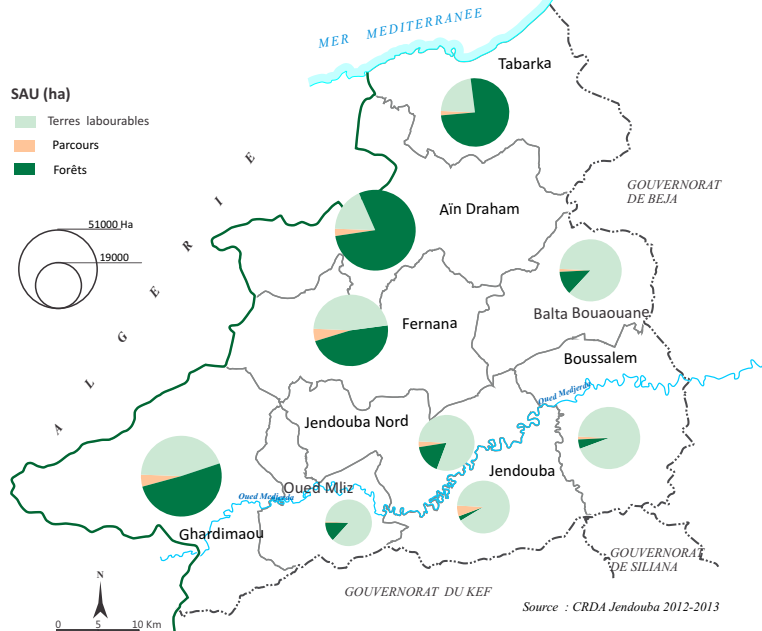
Dans les terroirs montagneux, sur le plan de la conservation de la biodiversité, les plantes médicinales et aromatiques ont subi une exploitation abusive fragilisant la biodiversité (huiles essentielles de la Myrte de la Kroumirie, les girolles et les chanterelles à Ain Draham et à Tabarka, etc...). Concernant la production de pignons de pin, souvent les récoltes sont effectuées en délit, longtemps avant la maturité des cônes, ce qui réduit le potentiel (perte de poids) et détériore la qualité du produit.

L'intervention de l'homme que ce soit à travers la récolte des plantes pour des besoins domestiques (énergétique et pastorale pour le romarin, culinaire pour le thym) ou à travers leur récolte pour des

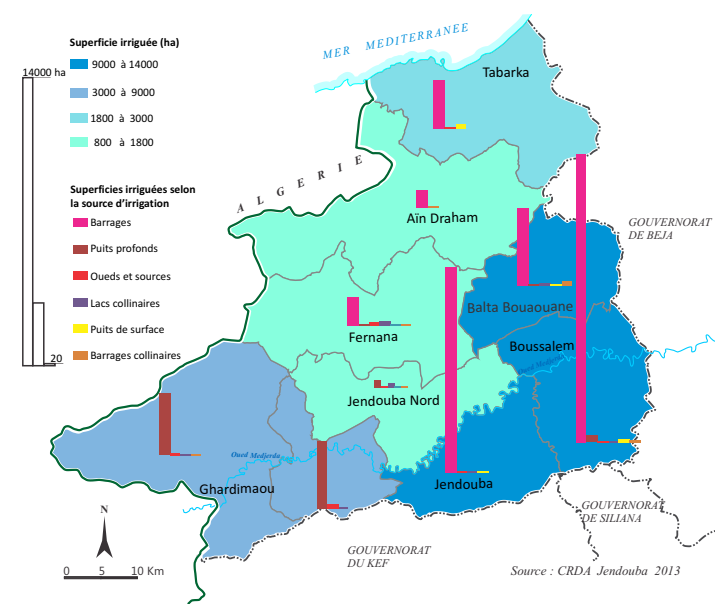
besoins commerciaux (toutes les plantes), industriels (romarin et myrte) a perturbé énormément le développement de ces populations à tel point que de nombreuses nappes ont disparu et que de nombreuses espèces se trouvent actuellement menacées de disparition.

Concernant la pêche marine, le littoral septentrional se caractérise par des conditions naturelles difficiles : côtes rocheuses, présence de vents violents et fréquence de tempêtes et houles sur plus du tiers de l'année. Ainsi, les sites pour l'activité de la pêche sont limités et la production reste faible alors que les fonds marins de ce littoral offrent des ressources halieutiques mais encore insuffisamment exploitées (estimées à 20 000 tonnes par an), alors même que la demande existe (pôle touristique et population locale). Malgré l'agrandissement du port de Tabarka, la production de poissons n'a pas suivi.

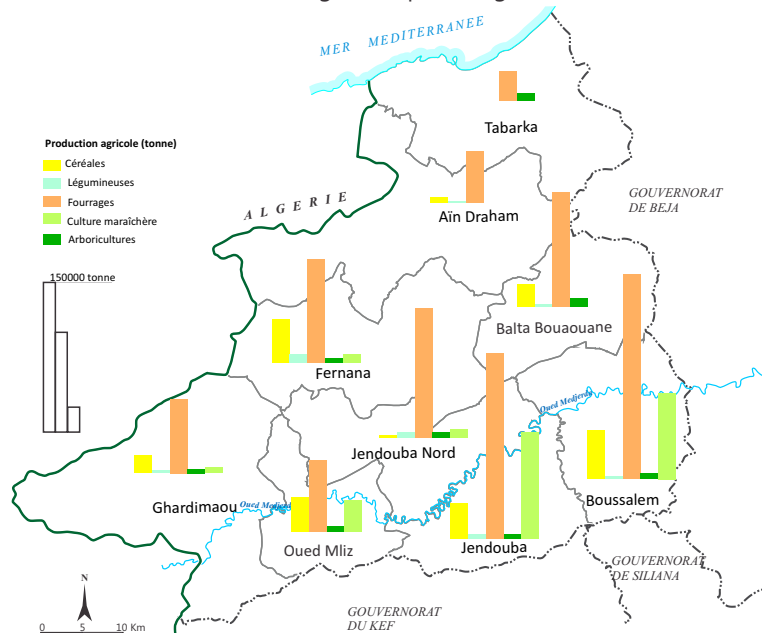
Surface agricole utile (SAU) par délégation



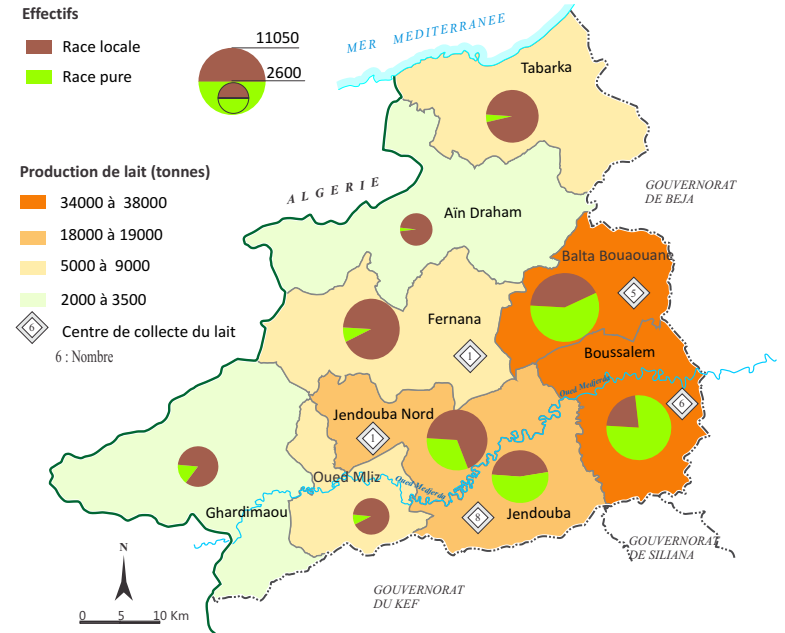
Superficies irriguées et type d'irrigation par délégation



Productions agricoles par délégation



Elevage bovin : effectifs et production laitière



1.6. DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE L'EQUITE SOCIALE

Les équipements de base et les services qu'ils offrent sont des facteurs du développement social, ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à leur épanouissement :

Les conditions d'habitat se sont améliorées et la part des logements rudimentaires a nettement baissé (5,2 %). La typologie dominante est encore le « Dar Arbi » avec 66 % du parc, alors que le logement vertical reste faiblement représenté, aggravant le problème de foncier. Malgré la programmation de 161 lotissements par l'Agence Foncière de l'Habitat entre 2016 et 2020, le secteur de l'habitat doit également faire face à des retards dans les réalisations, un manque de matériaux de constructions et de logements sociaux.

Les équipements scolaires : un grand effort a été réalisé en matière d'équipements scolaires et d'encadrement en vue de la généralisation de l'enseignement de base et de l'amélioration du taux de réussite au baccalauréat. Cependant, il existe encore des rattrapages à faire dans les zones rurales pour faciliter le transport des élèves, améliorer les conditions d'hébergement des enseignants et réduire la vétusté des bâtiments scolaires et améliorer la disponibilité d'eau potable dans les écoles et collèges. L'analphabétisme en 2014 est encore élevé, 31,1 % à l'échelle du gouvernorat, avec 41,2 % pour les femmes et 21,2 % pour les hommes. Selon le milieu, il est de 38,9 % dans le rural et de 16,6 % dans l'urbain¹.

En matière de formation, on note une diversité des structures qu'il s'agira de consolider par des programmes évolutifs et adaptables aux besoins locaux et régionaux. La capacité de formation a diminué, alors que les besoins augmentent avec les exigences du marché de l'emploi et des effectifs de jeunes n'ayant pas pu poursuivre leur scolarité.

En matière d'enseignement universitaire, le secteur est exposé à des problèmes d'encadrement, à la recherche de moyens pour attirer et stabiliser les enseignants du corps A et à des problèmes de création d'unités et de laboratoires de recherche au sein des établissements universitaires fortement déficitaires dans ce domaine. Le noyau universitaire existant ne permet qu'une faible insertion du monde universitaire local dans les perspectives de valorisation et de développement du territoire.

Dans le domaine de la santé, de fortes disparités persistent dans les indicateurs de desserte entre les délégations malgré le développement du secteur privé dont l'apport en structures et services renforce la concentration dans les deux villes de Jendouba et de Tabarka.

En 2011, la Cour des Comptes a mis en évidence de nombreuses carences dans la gestion de l'hôpital de Jendouba, comme le manque de suivi des activités, l'absence de formation, le non-respect des procédures spécifiques aux hôpitaux régionaux, ou encore la non-utilisation des ressources mises à disposition, notamment informatiques. Par ailleurs, l'hôpital de Jendouba souffre de graves problèmes tels que le manque d'équipements médicaux et le manque de médecins pour certaines spécialités (médecine interne, rhumatologie, neurologie et urologie notamment).

Dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la culture, les indicateurs montrent que les délégations sont dotées des équipements nécessaires avec multiplication des associations à caractère culturel, ce qui témoigne d'un attrait au sein des populations les plus jeunes pour la vie associative et renforce l'ancrage de cette jeunesse au territoire évitant pour certains la migration.

¹A l'échelle nationale, le taux est de 32,2 % avec 12,4 % pour les hommes et 25% pour les femmes. Dans le milieu urbain, il est de 12,5 % et dans le milieu rural 18,8 %.

L'activité culturelle et de loisir liée à la jeunesse est assez dynamique au niveau du gouvernorat, avec une dizaine de maisons de jeunes réparties dans les délégations ainsi que cinq centres d'activités de camping et d'animation. Cette infrastructure accueille 119 clubs auxquels sont affiliés 3 350 bénévoles et contractuels, et dont les bénéficiaires sont estimés à 189 500 jeunes.

Les agences bancaires au nombre de 26 dont 16 localisées dans la ville de Jendouba, six à Tabarka en relation avec le dynamisme du secteur touristique, trois à Ghardimaou, et cinq à Bou Salem et les petites villes Fernana et Ain Draham, voient ouvrir leurs premières agences. Aussi, la Banque Nationale Agricole (BNA), nécessaire pour le développement de l'agriculture dispose désormais d'agences à Jendouba, Tabarka, Ghardimaou, Bou Salem, Ain Draham et Fernana, tandis que la Banque de l'Habitat est présente à Jendouba, Tabarka et Bou Salem.

1.7. DES INFRASTRUCTURES A MODERNISER

Le réseau des routes classées permet les relations entre les villes et gouvernorats voisins, mais le monde rural souffre généralement de l'enclavement du fait d'un réseau de routes locales et de pistes rurales moins dense, alors même que la population est majoritairement rurale et fortement dispersée. Par ailleurs, la problématique de la maintenance des routes se pose chaque année au niveau du gouvernorat, du fait de la nature du sol et du climat (importantes précipitations et violentes) nécessitant des allocations fixes chaque année pour le budget de l'entretien.

Le réseau ferroviaire avec la ligne Est-Ouest, reliant Tunis, Béja, Jendouba et Ghardimaou, et par le passé assurant la liaison avec l'Algérie (actuellement fermé à la frontière). Elle assure le transport des marchandises et des voyageurs en complémentarité avec le transport routier. Elle présente une faible fréquence du trafic et un faible niveau de confort (vétusté, maintenance des trains et du réseau, etc.). Une deuxième ligne reliait Tunis à Tabarka, au Nord du gouvernorat, est désaffectée depuis la construction du barrage de Sidi El Barrak.

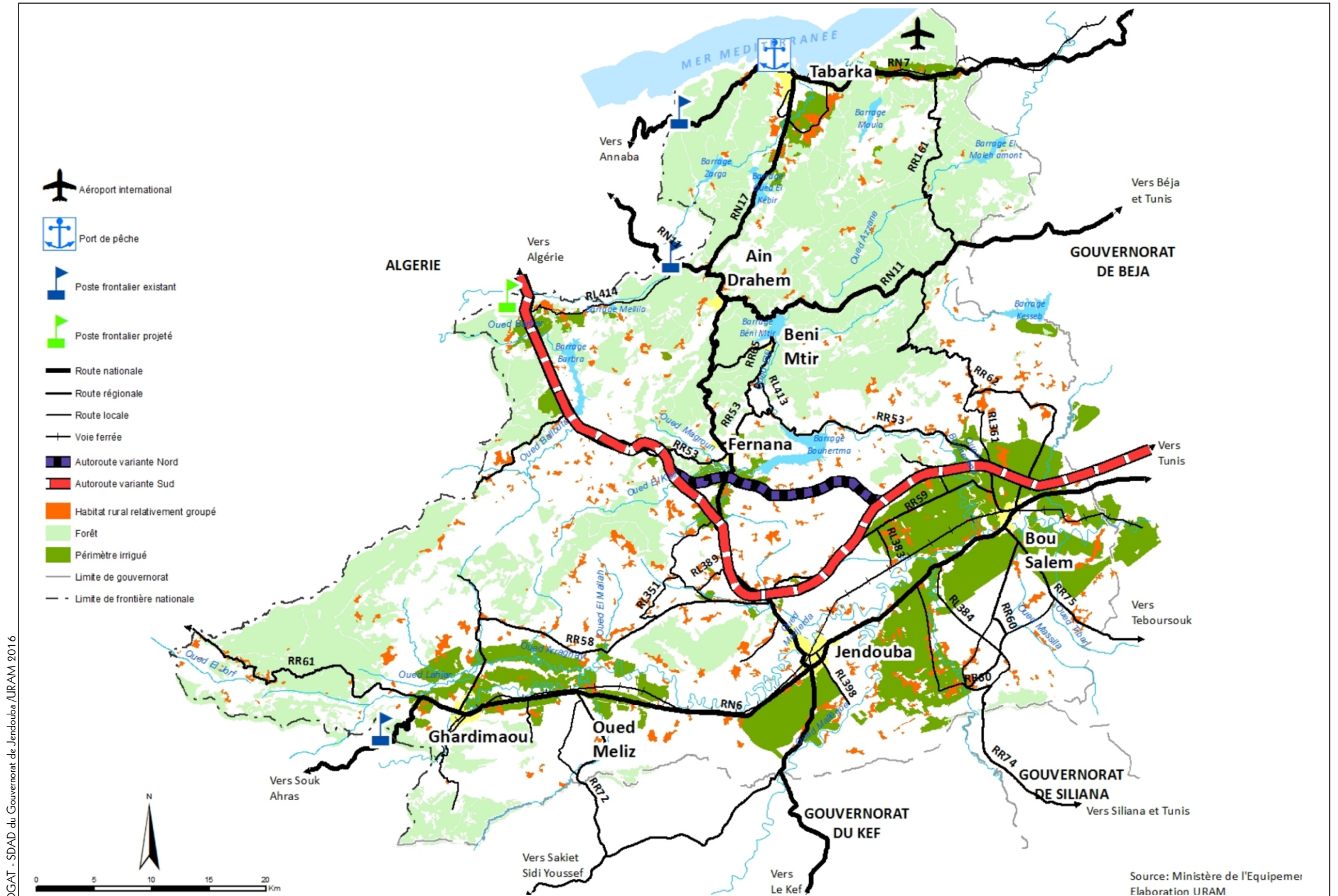
L'aéroport international de Tabarka-Aïn Draham, ne fonctionne actuellement qu'à 28 % de sa capacité aérogare. Le nombre de passagers a diminué d'une manière très importante entre 2008 et 2012, passant de 80 000 passagers à près de 25 000, principalement en raison de la fermeture d'unités hôtelières à Tabarka et à Ain Draham.

Les infrastructures de desserte

Le branchement au réseau d'électricité s'est amélioré pour atteindre un taux de 99 % à l'échelle de la région avec un taux de 99,9 % en milieu communal et 96,6 % en milieu non communal en 2013. Cependant, même si 100 % de la population urbaine a accès à **l'eau potable**, ce sont seulement 88,5 % de la population rurale qui sont alimentés par la SONEDE et le Génie Rural. La dispersion de l'habitat sur de vastes zones reculées et montagneuses engendre des difficultés d'approvisionnement en eau potable.

Concernant **l'assainissement des eaux usées**, les efforts entrepris ont été importants et l'évolution est positive avec un taux de branchement des ménages urbains de 88,2 % en 2013. Cependant, des efforts sont encore nécessaires pour les logements restants, particulièrement dans un milieu comme celui de Jendouba où les ressources en eau sont stratégiques.

L'ensemble du gouvernorat est par ailleurs dépourvu de réseau d'alimentation en gaz naturel. Ce qui pénalise les industries en place et décourage d'éventuels nouveaux investisseurs.



1.8. LA ZONE FRONTALIERE EN DEFICIT D'INTEGRATION

Les points de passages frontaliers avec l'Algérie dans le gouvernorat de Jendouba sont au nombre de 3 : Melloula situé dans la délégation de Tabarka, Babbouche situé dans la délégation de Ain Draham et Ghardimaou situé dans la délégation du même nom.

Les nœuds frontaliers contribuent à la fois au tourisme régional et national, mais également aux échanges plus réguliers entre les populations riveraines. Outre le commerce informel de carburant, ces dernières ont développé des circuits propres en matière d'approvisionnement de produits alimentaires complémentaires entre la Tunisie et l'Algérie. Rappelons aussi que les conditions sécuritaires en Algérie par le passé ont handicapé les échanges par voie ferrée et qu'actuellement des conditions en Tunisie ne favorisent pas non plus un trafic régulier entre les deux pays. En tant qu'infrastructures d'échange, les points de passages souffrent de retard dans la mise en place des équipements et des services nécessaires à cette fonction.

Néanmoins, le trafic des passagers s'intensifie durant les périodes estivales et de vacances scolaires, jusqu'à 7000 passages par jour à Melloula-Tabarka en 2008², effectif qui nécessite que le poste puisse disposer des capacités et des conditions adaptées à ces flux. Le poste de Babouche, spécialisé plutôt dans le transit commercial (6000 tonnes par an), souffre de l'inadaptation des aménagements extérieurs et de l'absence de services facilitant les trafics et les échanges.

Le poste frontalier de Ghardimaou n'enregistre pas de dynamique particulière liée à sa position du fait des difficultés d'accès et des dangers que présente la voie d'accès au point de passage, mais aussi du fait de l'arrêt de l'activité de transport ferroviaire entre les deux pays. Pourtant les atouts de la ville ne manquent pas pour susciter une dynamique liée à la frontière : d'une part, le chef-lieu de la délégation est proche de la frontière et de la ville de Souk Ahras de l'autre côté de la frontière, ensuite, les Algériens ont une affection particulière pour cette ville qui abrite l'ancienne demeure du Président Boumediene reconvertie en musée. Enfin, la ligne de chemin de fer maghrébin, une fois remise en service, mettra Ghardimaou à moins d'une heure de Souk Ahras et Tébessa et à moins de deux heures de Constantine ou d'Annaba. En attendant, en plus d'être difficile d'accès et isolé, le poste frontière de Ghardimaou souffre de l'absence d'équipements et de services destinés aux passagers et aux agents de service des douanes.

L'occupation du territoire frontalier par la population, les activités et l'infrastructure s'avère être une nécessité dans un territoire comme celui de Jendouba où sur un linaire de 135 km, se situent 2 petites villes (Tabarka et Ghardimaou) seulement et à plus de 20 km de la frontière et n'ayant aucune liaison frontalière entre elles, avec une population rurale des secteurs frontaliers de 53 000 habitants (13 % de la population totale du gouvernorat et 23 % de la population des délégations frontalières) et un milieu physique dominé par les reliefs, les forêts, les retenues des barrages et un réseau de pistes rurales de faible densité. Les activités pratiquées par les habitants locaux sont l'élevage, l'agriculture de montagne et l'artisanat.

Les impacts du passage de future autoroute sur l'occupation de l'espace nécessiteront la mise en place de programmes de création de villages ruraux intégrés pour stabiliser les populations concernées et renforcer une armature rurale à partir des groupements existants.

² SDA des Zones Frontalières- DGAT 2008. Enquête URAM auprès des services douanier du poste frontière.

2. DELIMITATION DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT

La présentation des principales problématiques du gouvernorat permet de montrer l'importance de ses richesses et de ses potentialités. En effet, il dispose de nombreux atouts pour son développement, pour certains encore sous-exploités. Cependant, cela révèle également les contraintes et les menaces qui pèsent sur ces richesses et sur leur exploitation. Le Schéma directeur d'aménagement et de développement du Gouvernorat de Jendouba doit donc tenir compte de ces potentialités comme de ces risques afin de proposer une stratégie de développement viable pour le gouvernorat.

Les inégalités constatées entre les différentes zones du gouvernorat ont conduit à mener un travail d'analyse spatiale en vue de déterminer les spécificités des espaces et les axes d'intervention particuliers à mettre en œuvre.

La délégation a été retenue comme une « unité spatiale de base pertinente » pour une telle analyse au niveau du gouvernorat en raison de la disponibilité des données, en qualité et en quantité (données de l'ODNO pour les années 2011 et 2012 et les résultats du RGPH de 2014). Le détail de la méthodologie de l'analyse spatiale est présenté en annexe (voir annexe 1). Dans ce qui suit sont présentés les résultats globaux et les résultats par espaces de développement de l'analyse spatiale.

L'analyse spatiale permet, à travers l'exploitation indirecte d'un certain nombre d'indicateurs, de délimiter des espaces à problématiques spécifiques et homogènes. Ces espaces sont susceptibles de constituer des territoires de développement pertinents pour la mise en place de stratégies, actions et programmes spécifiques. La méthode repose sur un système de scoring qui allie territoire (découpage administratif exploitable le plus fin possible) et un ensemble d'indicateurs chiffrés regroupés par thèmes. Par rapport à l'exploitation directe des indicateurs, le système de scores a l'avantage de permettre la combinaison de plusieurs indicateurs et de donner à chacun un poids plus ou moins important dans la définition du score final et donc dans la délimitation des espaces de développement. Cela permet d'adapter la méthode aux finalités opérationnelles de l'étude et aux spécificités du territoire étudié.

Ces espaces sont constitués d'un nombre entier de délégations qui présentent un continuum spatial et qui totalisent des scores semblables issus de la méthode d'Analyse spatiale (indicateurs combinés et comparés). A l'issue de l'analyse, les 4 grands thèmes qui se dégagent sont :

- La dynamique démographique et les disparités spatiales de la population
- Le potentiel économique et la compétitivité territoriale
- Les conditions de vie de la population
- Le développement social

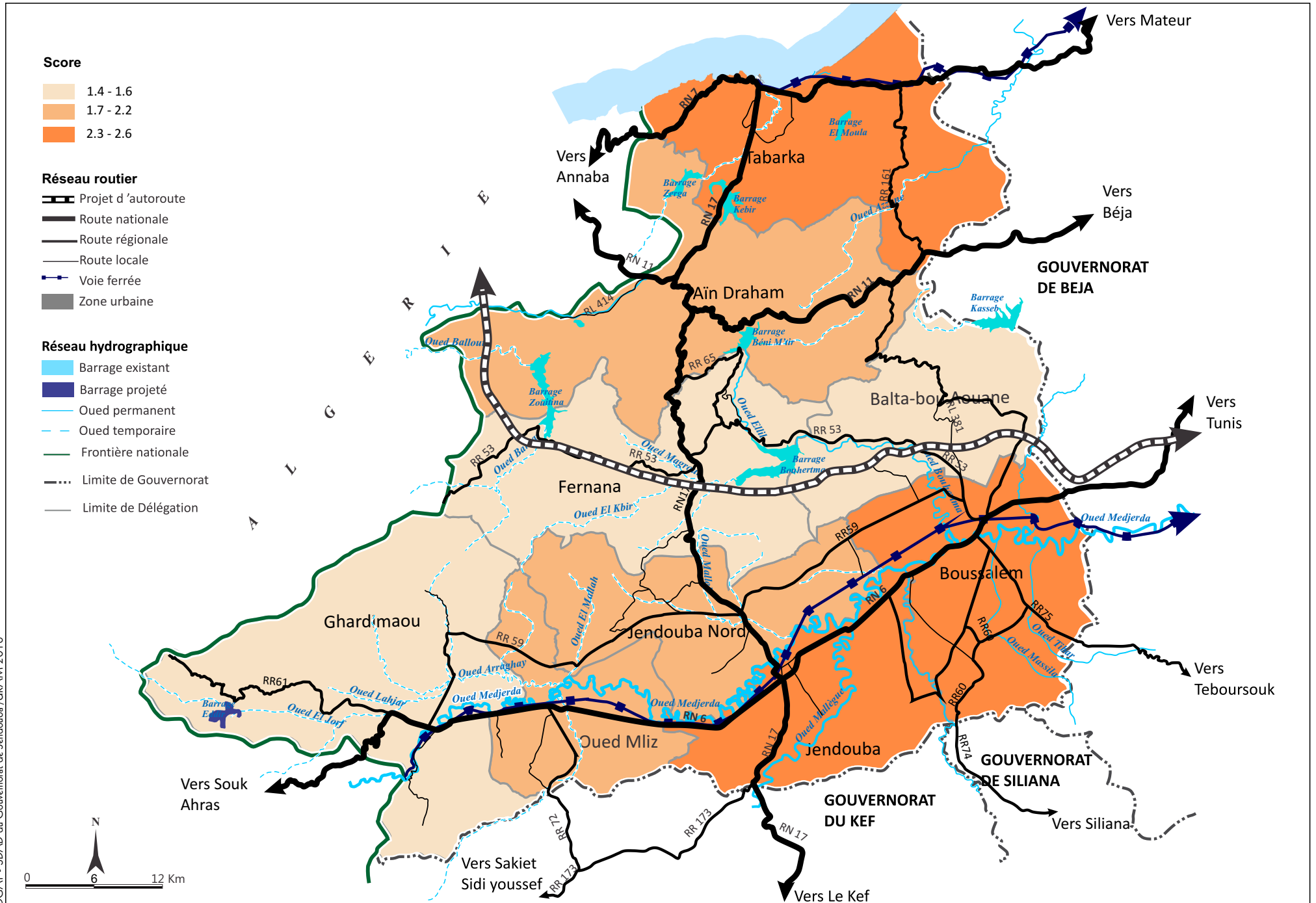
2.1. LES RESULTATS GLOBAUX DE L'ANALYSE SPATIALE

2.1.1. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DISPARITE SPATIALE DE LA POPULATION

La première série de données à intégrer cette approche est visualisée à partir de la carte de la dynamique démographique. Par rapport aux taux de croissance des populations (urbaines et rurales), des taux de fécondité et autres critères, nous avons dressé la carte de différenciation des zones à fort potentiel de croissance de celles qui demeurent à ce jour en marge du processus de densification du territoire.

Nous avons ainsi obtenu trois grandes aires de croissance selon un scoring préétabli : les délégations de Tabarka, de Bou Salem et de Jendouba sud avec un score compris entre 2,3 et 2,6. En seconde place, en termes de potentiel de croissance démographique, viennent les délégations de Jendouba nord et d'Ain Draham avec des scores compris entre 1,7 et 2,2. Les délégations les moins compétitives en termes de ressources humaines se trouvent alors être celles de Balta Bouaouene, Fernana et Ghardimaou avec un score compris entre 1,4 et 1,6.

DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DISPARITES TERRITORIALES

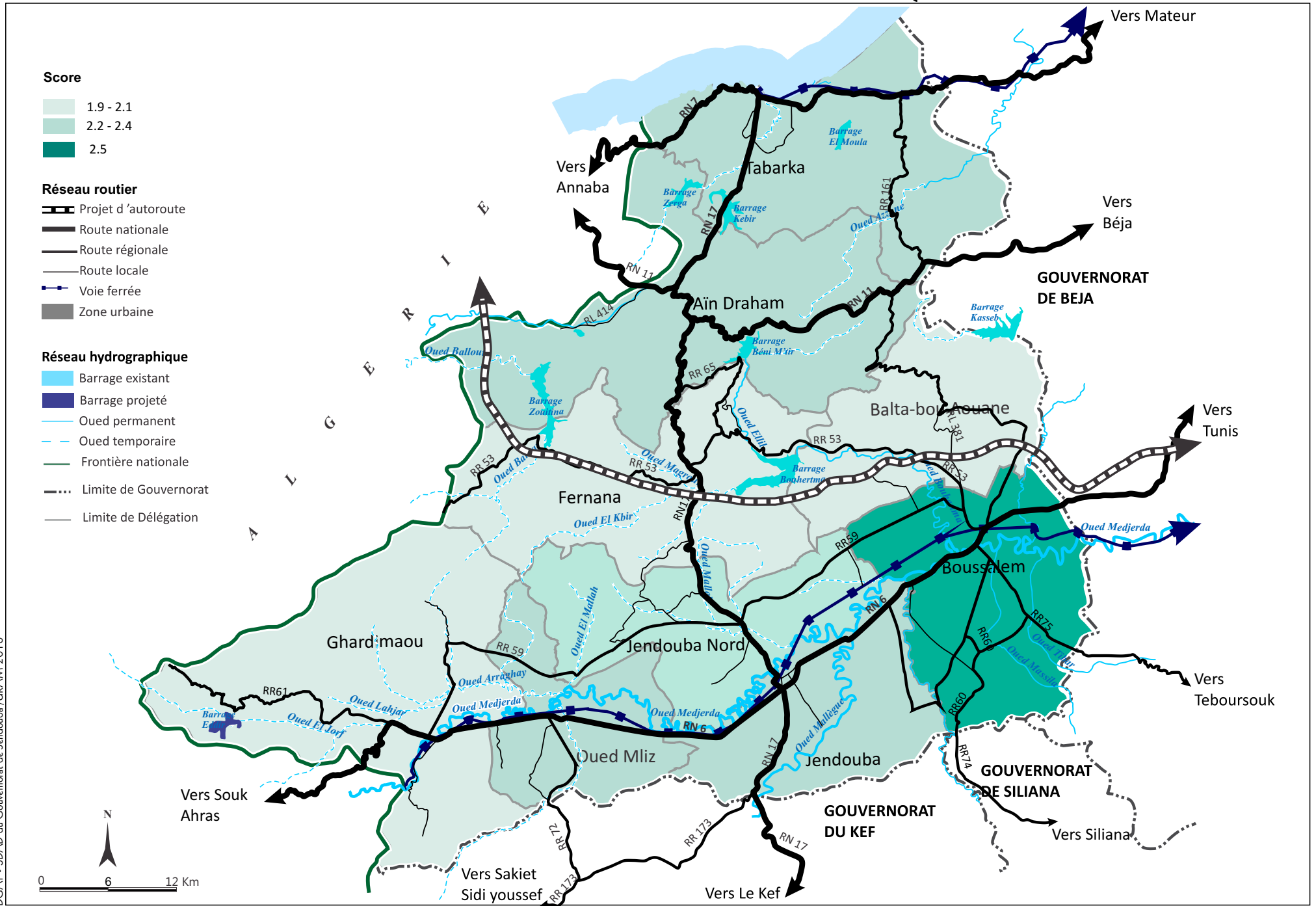


2.1.2. POTENTIEL ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE

Le deuxième volet de l'analyse spatiale est celui du potentiel de croissance économique et de la compétitivité territoriale. Le traitement de cette thématique met en jeu des variables associées à des secteurs d'activité à l'instar de l'agriculture (population active agricole, surface labourable, superficie irriguée, SAU, nombre de puits...), de l'industrie et de l'artisanat (ratio unités industrielles par population, indice d'industrialisation, ratio de la superficie de ZI par population...), l'accessibilité (linéaire de routes nationales, régionales et pistes agricoles pour 1000 habitants...) et les services et la formation (banques, grossistes et centres de formation professionnelle). La répartition des délégations selon leur capacité à agglomérer le potentiel économique a permis de dégager trois aires distinctes.

Avec un score compris égal à 2,5, la délégation de Bou Salem présente le meilleur potentiel de localisation et d'entraînement de son tissu économique basé essentiellement sur les cultures de transformation associé à un bon maillage routier du territoire. Les délégations de Jendouba sud et nord ainsi que celles de Tabarka, de Ain Draham et de Oued Mliz présentent quant à elles un score intermédiaire compris entre 2,2 et 2,4. Elles constituent le territoire économiquement qui recèle le potentiel de croissance le plus diversifié en combinant de nombreux secteurs d'activités avec le pouvoir de commandement du chef-lieu. Les délégations de Fernana, Balta Bouaouene et Ghardimaou viennent en dernière place avec un score compris entre 1,9 et 2,1. Cela témoigne des effets d'enclavement dû au relief de ces délégations sur le potentiel de croissance de l'appareil productif avec une faible diversification et l'absence du rôle de relais pour la délégation frontalière de Ghardimaou.

POTENTIEL ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE

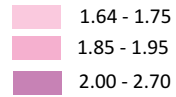


2.1.3. CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

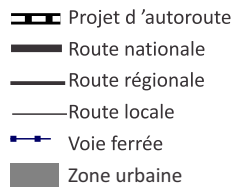
L'analyse des conditions de vie de la population a été approchée selon une grille de lecture qui associe le niveau éducatif (écoles pour 1000 habitants, ratio élèves/salles de classe, ratio élèves/enseignants), le niveau sanitaire (ratio population/nombre d'établissements, lits, médecins et personnel médical pour 1000 habitants), le branchement aux réseaux des concessionnaires publics (SONEDE, STEG, ONAS) et les conditions de logements. Les résultats ont montré que les délégations de Jendouba nord, de Tabarka et de Ain Draham offrent les meilleures conditions de vie pour les populations avec un score compris entre 2,0 et 2,7. En somme, il s'agit des avantages offerts par les principaux centres urbains du gouvernorat qui rayonnent sur leurs délégations respectives. Les délégations de Jendouba sud, Bou Salem, Oued Mliz et Ghardimaou viennent en seconde place avec des scores compris entre 1,85 et 1,95. On retrouve enfin les délégations les moins favorables à accueillir et à supporter les populations au niveau de Balta Bouaouène et de Fernana.

CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

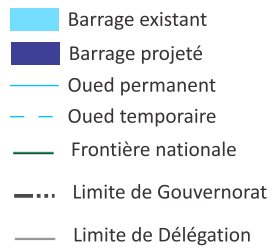
Score



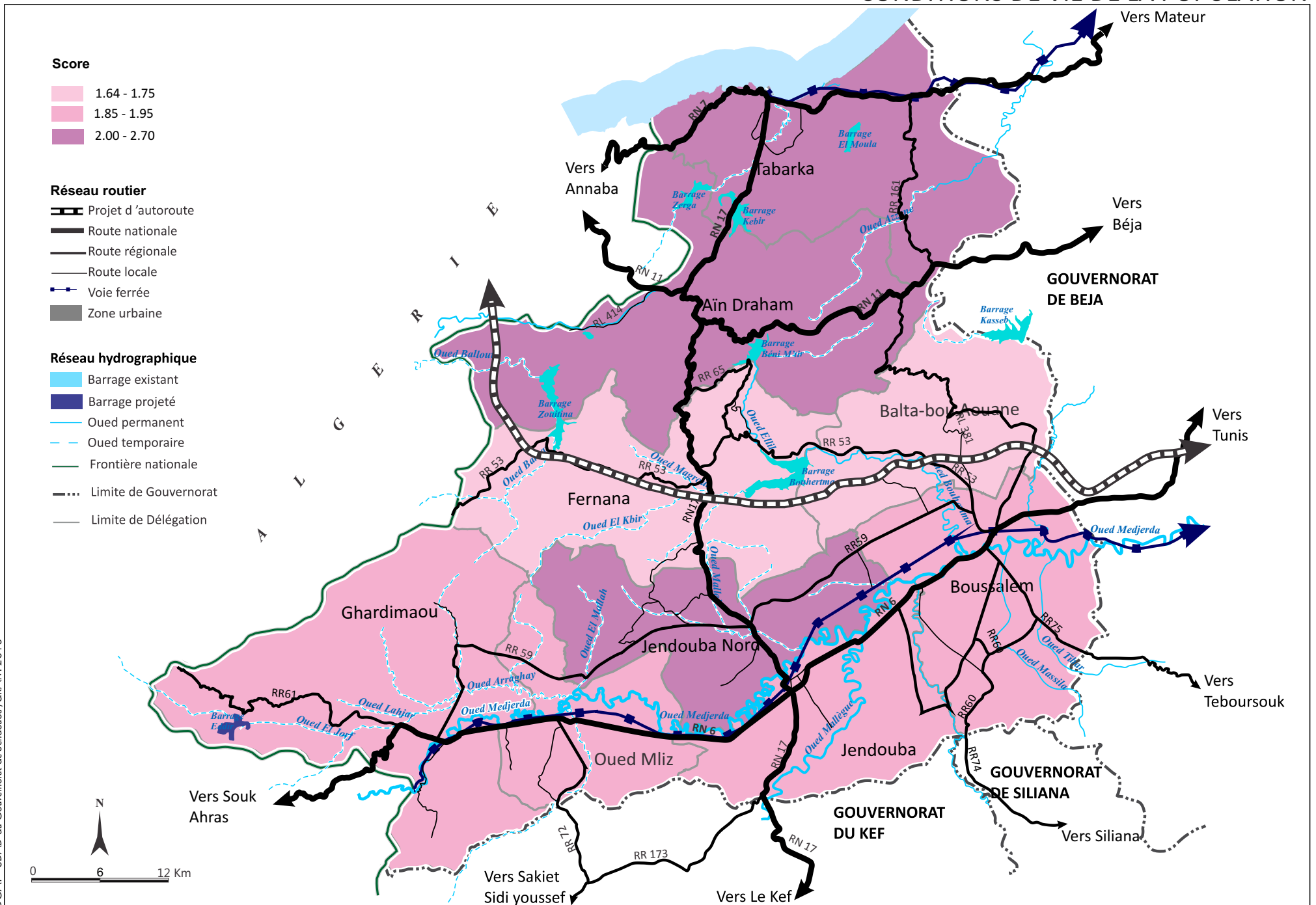
Réseau routier



Réseau hydrographique



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / JRAM 2016



2.1.4. DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'analyse de la répartition de la pauvreté au niveau des délégations du gouvernorat de Jendouba a été effectuée selon plusieurs critères qui associent des ratios comme le nombre de familles nécessiteuses pour 1000 habitants et le nombre d'handicapés pour 1000 habitants avec, d'autre part, l'Indice de Développement Humain (IDH) de 2012. La répartition spatiale montre alors une répartition inégale de la pauvreté avec les délégations les moins touchées à l'instar de Bou Salem, Tabarka et Jendouba sud (2,3-2,8), celles avec un niveau intermédiaire, Jendouba nord, Oued Mliz et Balta Bouaouène (1,8-2,2) et celles pleinement touchées par la pauvreté et réparties sur toute la majeure partie de la bande frontalière du gouvernorat : Ain Draham, Fernana et Ghardimaou avec un score compris entre 1,0 et 1,7.

Le croisement des quatre thématiques citées a abouti à la délimitation des « espaces de développement » tels que présentés dans la carte synthétique qui suit. Chacun d'eux a fait l'objet d'une présentation avec les principales caractéristiques, la dynamique démographique et le potentiel économique. La carte du découpage du gouvernorat en zones homogènes de développement montre qu'il existe deux grands pôles de croissances : les villes de Jendouba et de Tabarka. Territorialement, ces deux pôles constituent les locomotives d'échanges et de croissance de deux sous-régions bien distinctes. La première est celle du corridor sud fonctionnant à travers le bipôle Jendouba Bou Salem avec une satellisation de la ville de Oued Mliz par Jendouba. C'est une zone dont les problématiques de développement tendent à être visualisées sous le prisme du développement urbain. En revanche, l'autre zone de développement dénommée « espace de développement frontalier » subit depuis toujours les effets de l'enclavement : c'est un territoire à contraintes homogènes, qui tourne le dos à la frontière et à la mer et ne conçoit son développement qu'en fonction des échanges avec la capitale. Ainsi, la conception des zones de développement homogènes privilégie le découpage principalement selon le positionnement fonctionnel par rapport à la frontière nationale. Cette réalité fut mise en évidence par plusieurs documents antérieurs de planification stratégique relevant de l'aménagement du territoire (SDARE Nord-Ouest et Schéma d'aménagement et de développement des zones frontalières, etc.).

Score

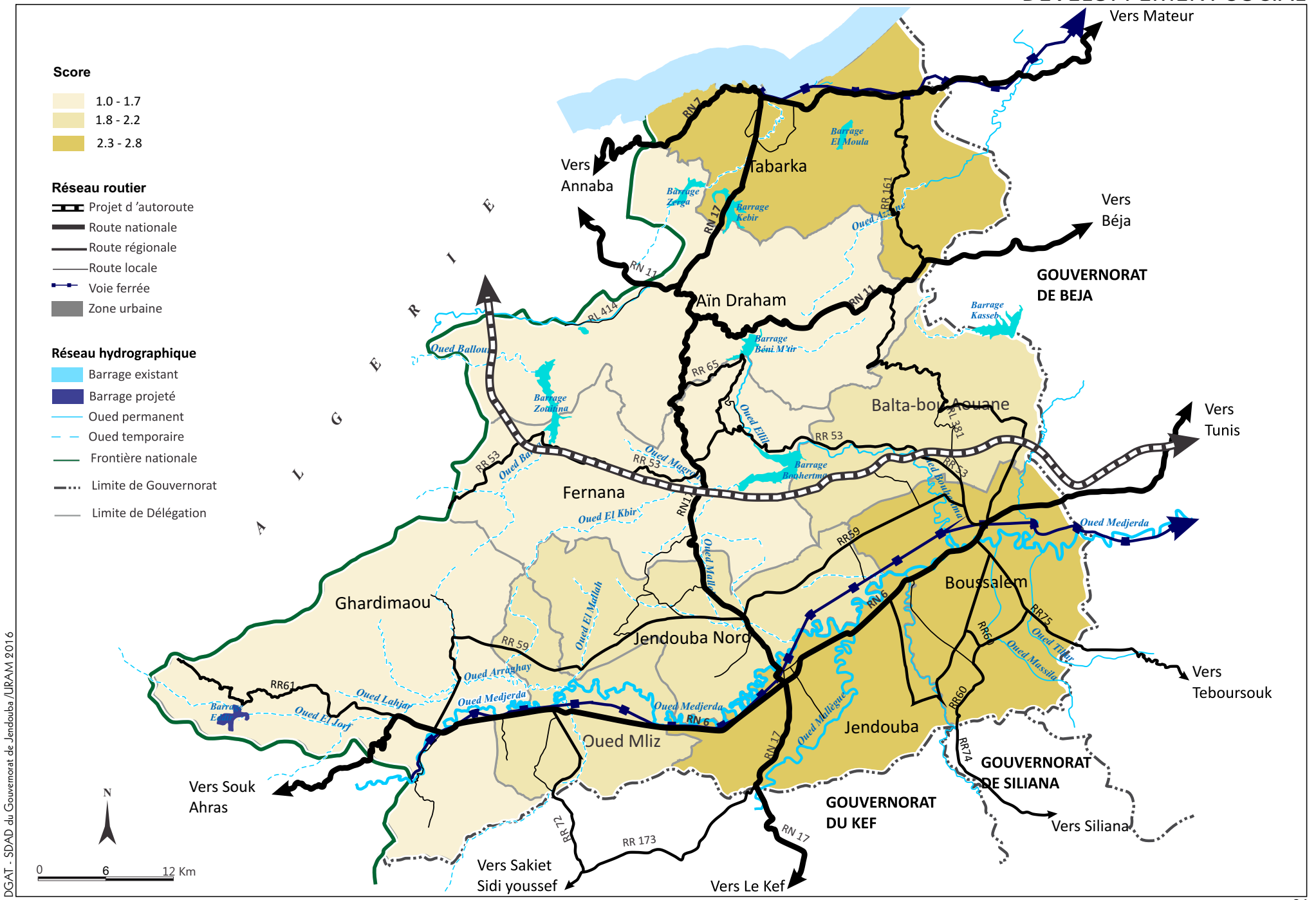
- 1.0 - 1.7
- 1.8 - 2.2
- 2.3 - 2.8

Réseau routier

- Projet d'autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route locale
- Voie ferrée
- Zone urbaine

Réseau hydrographique

- Barrage existant
- Barrage projeté
- Oued permanent
- Oued temporaire
- Frontière nationale
- Limite de Gouvernorat
- Limite de Délégation



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / JRAM 2016

2.2. LES RESULTATS PAR ESPACE DE DEVELOPPEMENT

2.2.1- L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE JENDOUBA

▪ Situation et principales caractéristiques

Cet espace correspond à la partie sud du gouvernorat de Jendouba. Il est composé des délégations de Bou Salem, Jendouba (nord et sud) et Oued Mliz. Il occupe 35 % du territoire régional et abrite 41 % de sa population. L'espace est situé dans la partie méridionale du gouvernorat et couvre l'ensemble de la plaine d'Oued Mejerda qui coule vers le Nord-est et qui draine des plaines alluviales et des dépressions anticlinales. Cet espace présente une morphologie caractérisée par l'alternance de petites plaines alluviales et de coteaux avec une pluviométrie favorable aux cultures annuelles.

Les principaux axes routiers qui structurent cet espace sont la route nationale 6 en direction de Tunis et la frontière algérienne, la route nationale 17 venant du Kef vers Tabarka et qui traverse la ville de Jendouba. La ligne de chemin de fer en provenance de Tunis traverse cet espace en direction de Ghardimaou.

▪ Dynamique démographique

Cet espace avec 166 460 habitants en 2014 et un taux de croissance annuel moyen de -0,08 % est faiblement répulsif, du fait d'un ralentissement des migrations de son milieu rural qui se stabilisent dans les groupements ruraux relais des délégations de Jendouba et de Bou Salem.

Tableau 16 : Évolution de la population totale entre 1994 et 2004

Délégations de l'espace de développement du corridor de Jendouba	Population (habitants)			Taux d'accroissement annuel moyen (%)		Taux d'urbanisation (%)
	1994	2004	2014	1994-2004	2004-2014	2014
Bou Salem	41 790	36 061	35 192	-1,46	-0,24	41,27
Jendouba	61 092	68 597	72 337	1,17	0,53	46,51
Jendouba Nord	42 407	44 195	40 779	0,41	-0,80	30,92
Oued Mliz	20 060	19 015	18 152	-0,53	-0,46	13,16
Total	165 349	167 868	166 460	0,15	-0,08	51,35
Part dans le gouvernorat (%)	41	40	41	-	-	-

Source RGPH 1994, 2004 et 2014-INS

Cet espace abrite plusieurs centres urbains, avec une répartition équilibrée entre urbains et rurale (taux d'urbanisation estimé à 51,35 %). La population éparsée y est faible à moyenne, atteignant 36 % de la population rurale qui est majoritairement regroupée au sein de centres ruraux.

Tableau 17 : Urbanisation et importance de la population rurale éparse en 2014

Délégations de l'espace de développement : du corridor Jendouba	Taux d'accroissement annuel moyen 2004-2014 (%)		Nombre de groupements ruraux *			Importance de la population éparse	Densité de la population rurale (habts/km ²)
	Urbain	rural	à habitat plutôt épars	Compacts	Total		
Bou Salem	-0,11	-0,19	28	22	50	faible	70
Jendouba	0,77	0,33	35	15	50	moyenne	158
Jendouba Nord	-0,17	-1,07	38	19	57	moyenne	99
Oued Mliz	0,88	-0,85	21	17	38	faible	79
Total	0,37	-0,35	122	73	195	-	101
Part dans le gouvernorat (%)	-	-	33	43	36	-	-

*Localisation des groupements à partir de l'image satellite de Google Earth 2015

Source : RGPH 2004,2014-INS

Sur le plan de la dynamique globale, l'évolution de la population telle qu'elle apparaît à travers les différents recensements s'est effectuée à un rythme de croissance allant dans le sens de la baisse progressive. Selon l'évolution tendancielle, la population de cet espace atteindra 165 343 habitants en 2030 soit une baisse absolue de près de 1117 habitants entre 2014 et 2030.

Tableau 18 : Evolution de la population selon l'hypothèse 1 : tendancielle 2030

Délégations de l'espace de développement : du corridor Jendouba	Population 2004			Population 2014			Projection tendancielle 2030		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Bou Salem	14 680	21 381	36 061	14 524	20 977	35 501	14 278	20 346	34 623
Jendouba	31 167	37 430	68 597	33 642	38 695	72 337	38 017	40 809	78 750
Jendouba Nord	12 830	31 365	44 195	12 609	28 170	40 779	12 263	23 721	35 854
Oued Mliz	2188	16 827	19 015	2388	15 455	17 843	2747	13 489	16 116
Total	60 865	107 003	167 868	63 163	103 297	166 460	67 305	98 365	165 343
Part dans le gouvernorat (%)	54	35	40	51	37	41	48	40	44

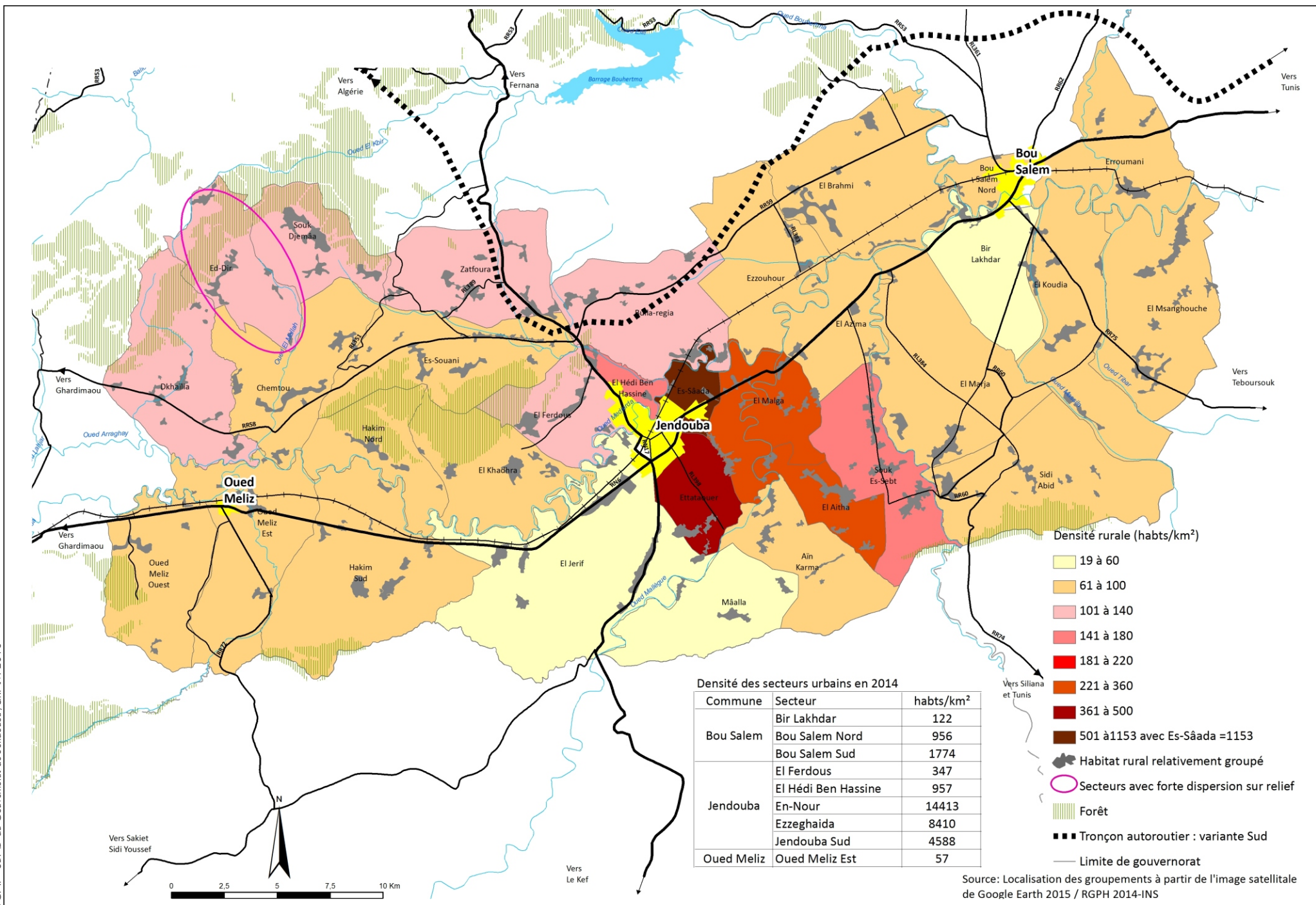
Source : RGPH 2004-2014

Dans hypothèse tendancielle, la population attendue s'élèvera à 165 343 habitants en 2030 avec une population urbaine en stagnation dans le corridor : elle passera de 63 000 à 67 000 habitants. A partir de ces projections, il apparaît que l'essentiel des stratégies de développement devra tenir compte de cet état de fait pour opter pour accroissement de la population urbaine et du regroupement de la population rurale. Le tertiaire et, dans une moindre mesure, l'industrie devront alors prendre le relais à une agriculture basée sur les grandes cultures et de moins en moins attractive pour les populations issues des flux migratoires internes.

En substance, il apparaît que l'avenir de cet espace passe par un effort soutenu en faveur du développement économique et spatial du milieu urbain, considéré ici comme principal vecteur du développement économique et social.

A une échelle plus grande, l'avenir des villes est lui-même subordonné à l'établissement de relations rapides et fiables avec à l'Est la capitale Tunis et à l'Ouest avec les villes de l'Est-Algérien.

DENSITES PAR SECTEUR DANS L'ESPACE DU CORRIDOR DE JENDOUBA EN 2014



▪ Le développement économique

C'est un espace qui offre le premier potentiel économique de l'ensemble du gouvernorat grâce à un potentiel agricole en termes de superficies irriguées et de potentiel pour les grandes cultures. En outre, le potentiel de déploiement et de croissance des industries est remarquable en raison de la disponibilité des surfaces aménageables ainsi que l'existence d'une main d'œuvre en quantité et facilement mobilisable grâce à l'essor du transport rural et interurbain.

Il apparaît donc que son score est supérieur à la moyenne du gouvernorat. En effet, ce score est le résultat de la disponibilité d'un bon potentiel de production pour les cultures maraîchères en irrigué. Toutefois, malgré un bon score sur le plan agricole, cet espace réalise des scores inférieurs à la moyenne au niveau du gouvernorat en termes d'accessibilité, de services et d'activités manufacturières comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 19 : Détail des scores pour l'espace de développement du corridor de Jendouba

SCORES AGREGES	Bou Salem	Jendouba	Jendouba Nord	Oued Mliz	Moyenne Gouvernorat
1-Dynamique démographique et disparité spatiale de la population	2,40	2,60	1,80	2,20	1,60
2-Potentiel économique et compétitivité territoriale	2,47	2,35	1,95	2,32	2,33
Exploitation du potentiel agricole	2,86	2,57	1,71	2,43	2,00
Activité du secteur industriel et artisanal	2,17	2,50	2,00	1,83	2,17
Accessibilité	2,33	1,83	1,83	2,67	2,33
Service et formation	1,50	1,50	1,50	1,50	2,00
3- Les conditions de vie de la population	1,93	1,85	2,18	1,90	2,20
Niveau éducatif	1,75	1,50	2,25	3,00	2,25
Niveau sanitaire	2,00	2,00	3,00	1,00	2,43
Branchement aux réseaux divers	3,00	2,50	1,50	1,00	2,00
Conditions de logement	1,00	1,50	1,50	2,50	2,00
4-Disparité de la précarité et de la pauvreté	2,33	2,67	1,83	1,83	2,00

Elaboration : URAM 2015

Considéré comme la porte d'entrée du gouvernorat, le corridor de Jendouba présente de bonnes perspectives pour attirer les investisseurs extérieurs. La future desserte autoroutière, le campus universitaire à Jendouba et la valorisation du foncier urbain permettent de dégager des effets d'entraînement pour les entreprises du tertiaire et de l'industrie en présentant à la fois des avantages comparatifs et des économies d'agglomération et à long terme, des économies d'échelle. La croissance du chef-lieu et de la ville de Bou Salem ne manque pas alors d'avoir des effets sur les processus d'urbanisation des noyaux ruraux limitrophes qui tendent à se regrouper et à diminuer ainsi, la population épars.

Les grands projets d'aménagement de zones industrielles et de pôle de services ne manqueront pas de reporter la croissance urbaine de ces villes vers ces noyaux étant donné leurs possibilités d'extension assez limitées actuellement. Ainsi, un volontarisme d'action en matière de maîtrise du foncier et en termes de changement de vocation sera la clé pour la concrétisation des actions d'aménagement.

▪ Les conditions de vie de la population

En ce qui concerne les conditions de vie générales de la population, on remarque des disparités au sein de cet espace de développement. Si, dans les délégations urbanisées, l'accès aux services de l'Etat en matière d'équipement et de réseaux est favorable, dans les délégations où la population

est plus dispersée, l'indice tend à baisser. En outre, la composante « quartiers populaires » est un facteur déterminant des conditions d'habitat autour des villes du corridor et qui accentuent les disparités concernant l'état du logement et la salubrité.

▪ **Disparité de la précarité et de la pauvreté**

Par rapport aux conditions de vie de la population, on remarque que la distribution de la précarité touche principalement les délégations où la population urbaine a connu une croissance rapide sans que les services d'encadrement locaux en termes d'accès à l'emploi ne suffisent à résorber cette croissance. Cet état de fait permet d'identifier les centres relais à la migration rurale via les quartiers populaires à savoir Jendouba dans sa partie nord et Oued Mliz qui contrairement aux quartiers à Bou Salem et au sud de Jendouba, connaissent une forte croissance de l'habitat spontané. Il est à noter également que les noyaux ruraux de ces délégations sont majoritairement à habitat éparés et sont assez distants des zones d'activités.

2.2.3. L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT FRONTALIER

▪ **Situation et principales caractéristiques**

Cet espace de développement correspond à la zone frontalière du gouvernorat de Jendouba avec les délégations de Tabarka, de Ain Draham, Fernana et de Ghardimaou et la délégation de Balta-Bouaouène en plus. Il occupe 65 % du territoire régional et abrite 59 % de sa population, soit une densité de 85 hab/Km². Cette zone est constituée de la plaine de Tabarka ainsi que des monts de Khmirs et de Mogods. Elle se présente sous la forme de monts, de vallées abruptes et de piémonts et puis finalement d'une frange littorale, la plaine de Tabarka.

Cet espace est divisé par des montagnes avec des altitudes qui atteignent une moyenne de 1000 mètres et le climat est assez rude caractérisé par la continentalité sur le versant sud et méditerranéen sur le versant nord du fait de la proximité de la mer. Les précipitations se situent en moyenne entre 355 dans le versant sud et 1946 mm/an au niveau du versant nord.

▪ **Dynamique démographique**

L'espace de développement frontalier compte 235 017 habitants en 2014 et un taux de croissance annuel moyen de -0,57 %. A l'exception de la délégation de Tabarka qui apparaît comme économiquement autosuffisante, ce territoire connaît une dynamique démographique au taux négatif correspondant à un territoire jusque-là répulsif et offrant peu de perspectives de stabilisation de la population.

Tableau 20 : Évolution de la population entre 1994 et 2014

Délégation de l'espace de développement frontalier	Population (Habitants)			Taux d'accroissement annuel moyen (%)		Taux d'urbanisation (%)
	1994	2004	2014	1994-2004	2004-2014	2014
Ain Draham	43 813	40 372	35 400	-0,81	-1,31	4,11
Balta Bouaouene	37 201	42 229	38 764	1,28	-0,85	2,68
Fernana	51 665	52 690	47 690	0,20	-0,99	1,96
Ghardimaou	63 638	67 955	64 170	0,66	-0,57	8,30
Tabarka	43 117	45 494	48 993	0,54	0,74	8,41
Total	239 434	248 740	235 017	0,38	-0,57	25,46
Part dans le gouvernorat (%)	59	60	59	-	-	-

Source RGPH 1994, 2004 et 2014

Cet espace présente un taux d'urbanisation faible, estimé à 25,46 % et une population urbaine d'à peine 60 000 habitants. C'est donc un territoire marqué par la ruralité et la faible attractivité des villes par rapport aux flux migratoires. A ce titre, deux réalités sociales sont à relever au sein de cet espace de développement. Premièrement, les possibilités d'accueil au sein de villes sont très limitées du fait des difficultés à mobiliser le foncier urbanisable ou en raison de ses coûts excessifs comme c'est le cas pour la ville de Tabarka. La deuxième réalité se traduit dans le fait que les populations éparses des zones rurales n'ont plus les moyens d'envisager un changement du cadre résidentiel, leur précarité fait en sorte qu'ils demeurent « ancrés à leur espace d'origine » en adoptant des stratégies économiques de survivance et en multipliant les sources de revenus. On y trouve donc une taille des ménages de plus en plus importante.

Tableau 21 : Urbanisation et population rurale éparse en 2014

Délégation de l'espace de développement frontalier	Taux d'accroissement annuel moyen 2004-2014 (%)		Nombre de groupements ruraux			Importance de la population éparse	Densité de la population rurale (hbts/km ²)
	Urbain	rural	à habitat plutôt épars	Compacts	Total		
Ain Draham	0,84	-1,99	40	20	60	forte	52
Balta Bouaouene	1,51	-1,25	44	14	58	forte	113
Fernana	3,71	-1,38	87	32	119	très forte	108
Ghardimaou	-0,10	-0,77	40	23	63	très forte	86
Tabarka	2,37	-0,22	33	8	41	forte	79
Total	1,25	-1,11	244	97	341	-	85
Part dans le gouvernorat (%)	-	-	67	57	64	-	-

Source RGPH 2014 - Localisation des groupements à partir de l'image satellitale de Google Earth 2015

Cette population dispersée est par conséquent très présente au sein de cet espace de développement. Elle constitue donc un point commun à l'ensemble des délégations et constitue un des motifs de leur regroupement. On signalera la très forte dispersion au niveau des délégations de Fernana et de Ghardimaou. S'agissant de la même entité géographique, on peut dès lors affirmer qu'il s'agit de populations installées dans les piémonts et profitant du ruissellement des eaux pour pratiquer une agriculture vivrière.

Selon l'hypothèse tendancielle, la population atteindra 216 850 habitants en 2030 soit une baisse de 18 160 habitants. L'accroissement sera essentiellement urbain et sera le fait de la ville de Tabarka dont la population totale doublera ce, pour atteindre 28 780 habitants en 2030. La population rurale accusera une nette baisse dans cet espace où les perspectives d'emploi et d'amélioration du cadre de vie sont demeurées faibles.

Tableau 22 : Evolution de la population selon l'hypothèse 1 : tendancielle

Délégation de l'espace de développement frontalier	Population 2004			Population 2014			Projection tendancielle 2030		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ain Draham	8888	31 484	40 372	9659	25 741	35 400	11 034	18 650	28 687
Balta - Bou Bouaouene	5418	36 811	42 229	6294	32 470	38 764	8000	26 564	33 802
Fernana	3206	49 484	52 690	4615	43 075	47 690	8266	34 502	40 658
Ghardimaou	19 688	48 267	67 955	19 495	44 675	64 170	19 190	39 475	58 548
Tabarka	15 634	29 860	45 494	19 770	29 223	48 993	28 781	28 232	55 160
Total	52 834	195 906	248 740	59 833	175 184	235 017	75 271	147 423	216 854
Part dans le gouvernorat (%)	46	65	60	49	63	59	54	61	57

Source : RGPH 2004 et 2014-INS - Projections URAM

Ainsi, la population urbaine va nettement augmenter, passant de 36 167 à 65 830 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8 % entre 2014 et 2030.

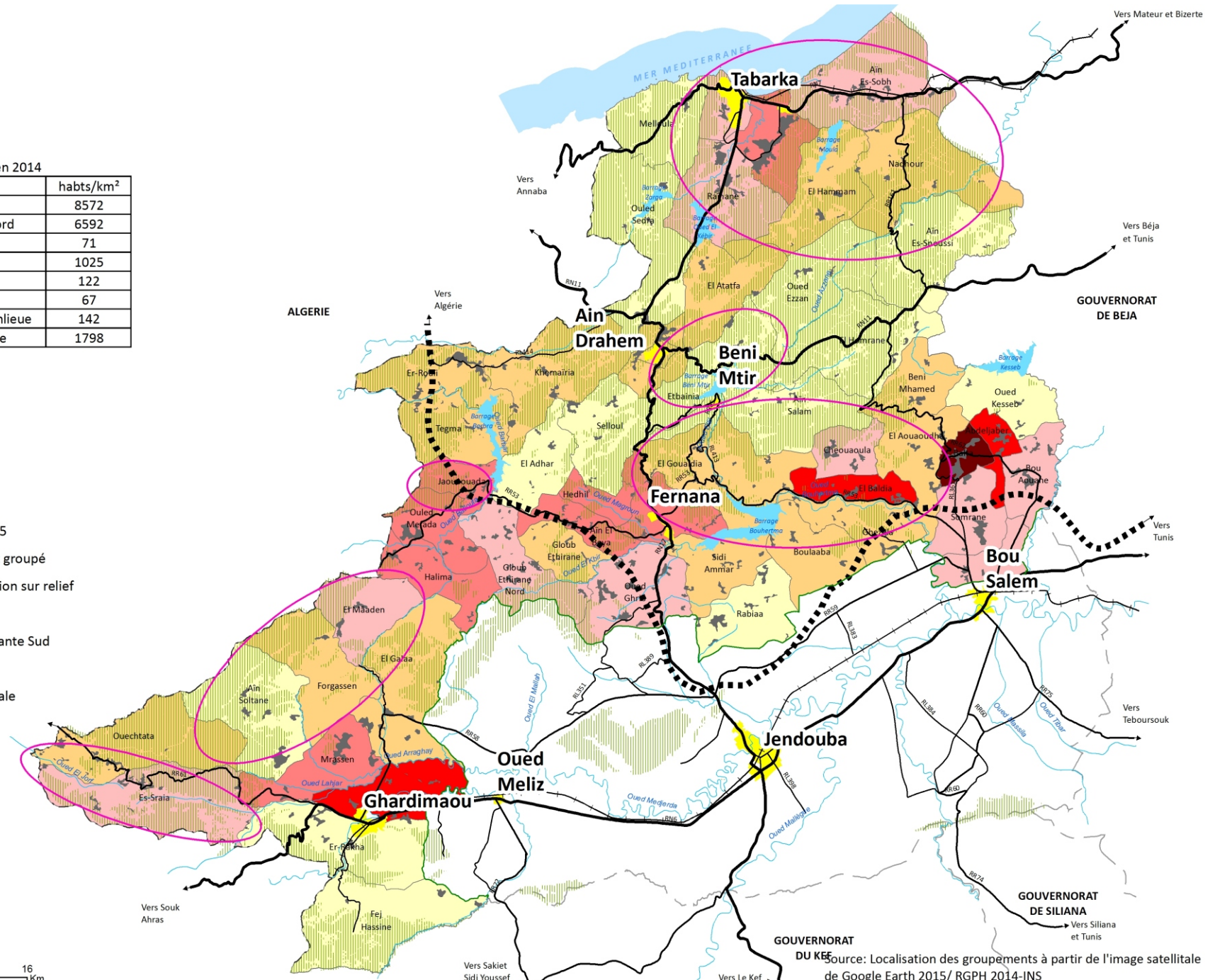
DENSITES PAR SECTEUR DANS L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT FRONTALIER EN 2014

Densité des secteurs urbains en 2014

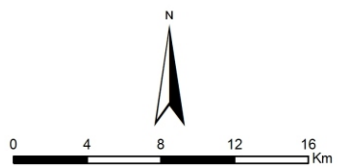
Commune	Secteur	habts/km ²
Ghardimaou	Ghardimaou	8572
	Ghardimaou Nord	6592
	Ed-Daoura	71
Tabarka	Tabarka	1025
Fernana	Fernana	122
Beni Mtir	Beni Mtir	67
Aïn Drahem	Aïn Drahem Banlieue	142
	Aïn Drahem Ville	1798

Densité rurale (habts/km²)

- 10 à 60
- 61 à 100
- 101 à 140
- 141 à 180
- 181 à 220
- 221 à 355 avec Balta = 355
- Habitat rural relativement groupé
- Secteur avec forte dispersion sur relief
- Forêt
- Tronçon autoroutier : variante Sud
- Limite de gouvernorat
- Limite de frontière nationale



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / JRAM 2016



GOUVERNORAT DU KEF Source: Localisation des groupements à partir de l'image satellitale de Google Earth 2015/ RGP 2014-INS

▪ Développement économique

C'est un territoire qui possède de fortes disparités en termes de potentiel de croissance économique avec d'une part la délégation de Tabarka qui possède des atouts à la fois naturels et humains pour le développement (tourisme, artisanat, tertiaire) et d'autre part des délégations comme Balta-Bouaouène et Fernana souffrant de l'éloignement des principales voies de communication du gouvernorat et d'une faiblesse du tissu économique local. Cet espace de développement a été construit à partir de la contrainte de l'enclavement. En effet, le relief, la qualité de la voirie et la desserte en réseaux constituent la principale problématique vers une stabilisation des populations locales.

L'espace de développement frontalier se présente sous la forme d'une succession de petites villes (Fernana, Ain Draham, Bni M'tir, Hammam Bourguiba et Balta Bouaouene) montagneuses situées entre les villes de Ghardimaou et de Tabarka. Les échanges frontaliers sont marqués par l'informalité après la révolution tandis que les flux de passagers venant de l'Algérie voisine passent généralement par Tabarka qui profite seule de cette manne.

C'est un espace où les contraintes liées aux problèmes d'accessibilité, au cadre physique, mais aussi à la faiblesse de la gouvernance territoriale entravent la diversification du tissu économique qui reste encore basé essentiellement sur le tourisme, l'artisanat et le commerce informel. Les rapports avec le chef-lieu sont très limités et particulièrement pour Tabarka qui tend à développer ses relations directement avec la capitale Tunis.

Tableau 23 : Détail des scores pour l'espace de développement frontalier

SCORES AGREGES	Ain Draham	Balta Bouaouene	Fernana	Ghardimaou	Tabarka	Moyenne Gouvernorat
1-Dynamique démographique et disparité spatiale de la population	1,80	1,40	1,40	1,60	2,60	1,60
2-Potentiel économique et compétitivité territoriale	2,33	1,90	2,10	2,06	2,35	2,33
Exploitation du potentiel agricole	1,14	2,29	1,29	1,57	1,57	2,00
Activité du secteur industriel et artisanal	2,33	1,83	1,83	1,83	2,50	2,17
Accessibilité	2,67	1,17	1,67	1,67	2,50	2,33
Service et formation	2,50	1,50	3,00	2,50	2,00	2,00
3- Les conditions de vie de la population	2,69	1,73	1,61	1,95	2,01	2,20
Niveau éducatif	3,00	2,25	1,50	1,50	1,75	2,25
Niveau sanitaire	2,29	1,86	1,86	2,00	1,29	2,43
Branchement aux réseaux divers	2,50	1,50	1,50	2,00	2,50	2,00
Conditions de logements	3,00	1,00	1,50	2,50	3,00	2,00
4-Disparité de la précarité et de la pauvreté	1,00	2,17	1,50	1,67	2,83	2,00

Source : Calculs URAM 2015

Ce territoire est donc marqué par les faibles relations qu'entretiennent les villes les unes avec les autres en raison de leur isolement et des difficultés de transport. Les investissements lourds et consommateurs de foncier comme les zones industrielles présentent des difficultés à être planifiées au sein de cet espace comme partout ailleurs dans les territoires à fort relief. A ce titre, les orientations d'aménagement et de développement devront composer avec les potentialités locales et inscrire les actions d'aménagement selon une logique de préservation du milieu et de désenclavement des populations rurales ainsi que leur accessibilité aux services publics.

▪ **Les conditions de vie de la population**

En ce qui concerne les conditions de vie générales de la population, le constat est le même que dans le précédent espace de développement. On remarque également des disparités au sein de cet espace de développement dans lequel les délégations urbanisées offrent un accès aux services de l'Etat en matière d'équipement et de réseaux qui est favorable. En revanche, dans les délégations où la population est plus dispersée comme à Balta Bouaouène et Fernana, l'indice tend à baisser. On remarque aussi que la moyenne des indices est généralement inférieure à la moyenne du gouvernorat. Il s'agit de l'espace le moins desservi en services publics rapportés à une population majoritairement rurale et dispersée. Les conditions de logement sont défavorables en milieu rural avec un accès aux réseaux réservé généralement aux zones à proximité des communes et des routes classées. La situation en matière de transport est également défavorable en raison de la qualité de l'infrastructure routière en milieu rural qui souffre d'un manque d'entretien et des conditions naturelles difficiles (gel, pluies).

▪ **Disparité de la précarité et de la pauvreté**

Le niveau de la précarité au sein de cet espace de développement est nettement plus important avec des scores très inférieurs à celui de la moyenne du gouvernorat. Comme décrit précédemment, la population au sein de cet espace présente la particularité de ne plus avoir de ressources pour migrer au sein de zones plus favorables, voire au sein des villes relais. La précarité au sein des délégations se traduit par un accès limité à l'électricité et à l'eau et particulièrement dans l'utilisation du bois pour le chauffage en hiver et pour la cuisson des aliments. L'accès aux écoles fortement dépendant des bonnes conditions climatiques dont dépend également le transport rural. L'abandon scolaire y est fréquent et l'exploitation sylvo-pastorale ou bien le travail des filles en bas âge en tant qu'aides ménagères dans les grandes villes représente les recours des populations les plus démunies.

3. LES ENJEUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT

La première phase de diagnostic a permis de dégager les principales problématiques de développement et d'aménagement, et d'apporter une meilleure compréhension des richesses et des besoins du gouvernorat de Jendouba. La stratégie de développement et la vision future du gouvernorat, établies après concertations et consultations des services, s'articulent autour de trois grands enjeux majeurs qui sont partagés par les gouvernorats du pays :

- L'équité sociale
- Le développement durable
- L'ouverture territoriale

3.1. L'EQUITE SOCIALE

Il existe de grandes disparités et inégalités sociales entre les habitants du gouvernorat, en particulier entre la population urbaine et la population rurale. Près de 70 % de la population du gouvernorat vit hors des villes. Pourtant, les populations rurales sont encore mal desservies en infrastructures et services, en grande partie du fait de leur dispersion.

L'équité sociale vise l'égalité des droits en permettant à toute la population de satisfaire les besoins essentiels et d'accéder au développement dans une logique de solidarité collective : à chacun en fonction de ses moyens et de ses besoins.

Au niveau de l'infrastructure de transport, le réseau routier est dominé par les pistes agricoles qui représentent deux tiers du réseau. De plus, 40 % d'entre elles ne sont pas bitumées. Par ailleurs, les indicateurs d'infrastructures de transport routier montrent que le gouvernorat dans son ensemble présente une bonne densité d'infrastructure, cachant de fortes disparités entre les délégations. Ainsi, les délégations de Ghardimaou, Ain Draham, Fernana et Oued Mliz ont un ratio de kilomètres de routes revêtues par km² inférieur aux taux du gouvernorat et de la région Nord-Ouest, tandis que les taux des délégations de Jendouba Nord, Tabarka, Bou Salem ou Jendouba Sud sont bien au-dessus.

Ces disparités concernent également les transports : les délégations de Jendouba, Bou Salem et Tabarka comptent un louage pour moins de 1 300 habitants (environ un pour 700 habitants pour Jendouba et Bou Salem) les autres étant très peu pourvues (jusqu'à un pour 3 300 habitants dans la délégation de Fernana). De même, l'accès au parc de transport rural est aisé pour les populations rurales des délégations de Bou Salem et Tabarka, les autres délégations comptant moins d'un transport rural pour 350 habitants.

Il en est de même pour la desserte en eau potable en milieu rural. Alors que le réseau d'adduction d'eau de la SONEDE dessert 100 % de la population du milieu urbain, il ne couvrait en 2010 que 35 % du milieu rural. Une grande partie des zones rurales est ainsi desservie par le Génie rural, permettant d'atteindre un taux de couverture de 87,5 % à l'échelle du gouvernorat. Une fois encore, ce taux masque d'importantes disparités, les délégations de Ghardimaou, Fernana et Oued Mliz ne dépassant pas 80 % de couverture tandis que les autres présentent toutes des taux supérieurs à 90 %.

Concernant l'assainissement, le gouvernorat dispose de huit stations d'épuration d'une capacité de traitement potentiel de 18 382 m³/jour (pour un apport de 10 780 m³ d'eau à épurer, le potentiel de traitement ayant une marge d'environ 20 000 logements supplémentaires), et de plusieurs décharges contrôlées. Le gouvernorat affiche par ailleurs un taux de branchement au réseau d'assainissement de 87,3 % de la population urbaine (84,6 % en Tunisie). Ces bons chiffres occultent le fait que seuls les centres urbains ont accès au réseau, les zones rurales ne bénéficiant pas de ce système d'assainissement.

3.2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le gouvernorat dispose d'importantes ressources naturelles, qui représentent autant de potentiels de développement indispensables pour le gouvernorat comme pour le pays.

Dans une perspective de développement durable, le défi pour le gouvernorat est de continuer à valoriser ces ressources afin de répondre aux besoins du développement sans compromettre leur pérennité. Cet enjeu à long terme prend en compte non seulement l'économie, mais aussi les aspects sociaux et environnementaux du développement.

L'eau constitue une des principales richesses naturelles du gouvernorat, à tel point qu'il est considéré comme le « château d'eau de la Tunisie » : le volume mobilisable en 2013 était de 662,2 millions de m³. Malgré une augmentation du volume mobilisable et une pluviométrie permettant un réapprovisionnement régulier, ce rôle de fournisseur d'eau pour le reste du pays (et notamment la région capitale) implique une protection et une gestion optimales de la ressource en eau.

Le gouvernorat jouit également d'un important potentiel agricole, avec 3 % de la SAU nationale, alors même que son territoire ne représente que 1,9 % de la superficie du pays. Toutefois, ce potentiel accuse une forte surcharge avec 1,34 habitant par hectare de SAU (environ 1,1 en Tunisie). Aussi, la surface de périmètres irrigués est passée de 29 670 à 39 280 hectares entre 1994 et 2013 (soit une augmentation de 32,4 % en 9 ans), exerçant une pression supplémentaire sur les sols fertiles et l'eau d'irrigation.

Avec 120 000 hectares, le potentiel forestier constitue un autre atout stratégique du gouvernorat. Cependant, le potentiel est fortement sollicité d'une part par une forte activité agro-sylvo-pastorale et, d'autre part, par une population riveraine qui exploite les produits de la forêt sans contrôle des risques de dégradation de la biodiversité en présence. En effet, de nombreux éleveurs font paître leur bétail sous les couverts forestiers. Le taux de surpâturage est ainsi de +50 %, menaçant la pérennité des forêts.

Le littoral connaît également une pression qui le menace. La côte et les richesses naturelles maritimes sont menacées en raison des activités humaines et notamment du tourisme. L'utilisation de cette richesse nécessite une responsabilité envers l'écosystème côtier et marin situé sur le littoral ouest de Tabarka.

Ces ressources représentent des opportunités de développement pour le milieu rural, en termes d'agriculture et de tourisme notamment. Afin d'envisager un développement rural durable, il s'agira de limiter la pression sur les ressources en impliquant les populations rurales dans la gestion des écosystèmes présents sur le territoire.

Les écosystèmes et grands espaces naturels partagés impliquent enfin une gestion commune et cohérente avec l'Algérie afin d'en améliorer la valorisation et la préservation.

3.3. L'OUVERTURE TERRITORIALE

A la limite Nord-Ouest du pays, la position du gouvernorat semble être une contrainte, alors que sa proximité de l'Algérie, son littoral méditerranéen et son économie pourraient être source d'opportunités.

Le gouvernorat est peu ouvert sur l'extérieur, notamment sur son environnement immédiat : région Nord-Ouest, Algérie, Méditerranée. L'essentiel de ses échanges avec l'extérieur se fait avec la capitale malgré la faiblesse des infrastructures et des moyens de transport.

Au sein du gouvernorat, les campagnes sont enclavées, comme en témoignent les indicateurs d'infrastructure de transport routier cités précédemment, la desserte en transport et l'absence d'autres moyens de transport.

La faible densité du réseau routier limite également son ouverture sur les gouvernorats limitrophes, et en particulier vers le Sud : seules trois routes relient les gouvernorats de Jendouba et du Kef, dont une route nationale qui assure la liaison entre les deux chefs-lieux (RN17) et deux routes rurales. Trois autres routes connectent les gouvernorats de Jendouba et de Béja, dont deux routes nationales assurant les liaisons Tabarka-Nefza-Mateur-Tunis (RN7) et Ghardimaou-Jendouba-Bou Salem-Béja-Mejez El Bab (RN6), ainsi qu'une route rurale. Les échanges Est-Ouest sont également assurés par la voie ferrée qui relie Ghardimaou à Tunis.

Les liaisons avec l'Algérie sont elles aussi limitées : trois routes relient les deux pays depuis le gouvernorat de Jendouba, dont deux nationales au Nord du gouvernorat (RN7, poste-frontière de Melloula) et au Sud (RN6, poste-frontière de Ghardimaou) ainsi qu'une route rurale (poste frontière de Babouche). La voie ferrée reliant Tunis à Ghardimaou se poursuit côté algérien jusqu'à Alger, mais les liaisons sont interrompues depuis déjà près d'une quinzaine d'années.

Enfin, Tabarka dispose d'un port de plaisance et d'un aéroport, tous deux fonctionnant bien en deçà de leur potentiel : malgré une capacité de 100 anneaux, son port de plaisance n'a jamais accueilli plus de 50 bateaux simultanément en 2013, pour un trafic annuel de 83 bateaux ; la même année, l'aéroport international de Tabarka-Aïn Draham fonctionnait à 28 % de sa capacité aérogare avec 302 vols et près de 26 000 passagers.

Dans la structure des chômeurs selon le niveau d'instruction, le gouvernorat de Jendouba a une part élevée des chômeurs sans instruction représentant 43 % dans la région Nord-Ouest et près de 10 % à l'échelle du pays. Avec les chômeurs de niveau « du primaire », ils représentent 38,32 % des chômeurs du gouvernorat (27 % en Tunisie), que l'on peut considérer avec un niveau à orienter vers les activités sans qualification aucune. Les chômeurs de niveau « du secondaire » représentent 37,69 % des chômeurs du gouvernorat et aspirent à une formation professionnelle les disposant à obtenir un emploi dans le gouvernorat.

La situation actuelle de l'occupation montre qu'à peine 16 % des occupés ont un niveau d'instruction correspondant au supérieur (22 % en Tunisie) avec presque autant d'hommes (55 %) que de femmes (45 %) et qu'un peu plus, soit 16,9 %, n'ont aucun niveau (9,8 % en Tunisie). Les actifs occupés de niveau supérieur représentent 1,92 % (avec 1,86 % pour les hommes et 2 % pour les femmes) de

l'ensemble des actifs du supérieur de la Tunisie, pour une population totale qui représente 3,66 % en 2014.

Globalement, la situation actuelle du chômage montre un taux de chômage relativement élevé, de 25,58 % (20,29 % dans la région Nord-Ouest, et 14,8 % en Tunisie), avec : un chômage très élevé des femmes actives, de 39 % environ (31 % dans la région Nord-Ouest et 22 % en Tunisie) ; et un chômage des hommes (21 %) plus élevé que celui des actifs de la région Nord-Ouest (16 %) et de la Tunisie (11 %).

Le taux de chômage des actifs n'ayant aucun niveau d'instruction est bien plus élevé, pour les hommes comme pour les femmes, que celui de la région Nord-Ouest et du pays, soit 18,1 % pour les hommes ; 23,8 % pour les femmes et 19,4 % globalement.

L'importante quantité de main-d'œuvre disponible, associée à un système de formation adapté aux besoins de l'économie et aux niveaux d'instruction de la population, constituent de véritables atouts pour le gouvernorat en termes de compétitivité. L'ouverture régionale, nationale et internationale doit ici permettre au gouvernorat de devenir un pôle maghrébin et d'y favoriser le développement d'activités communes (notamment en matière de recherche).

4. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT

L'identification des enjeux essentiels et l'élaboration d'une vision de développement et d'aménagement à l'horizon 2030 pour le Gouvernorat de Jendouba permet peut désormais d'explicitier les axes stratégiques de développement et d'aménagement du territoire, qui seront la base du futur plan programme d'action.

Des axes stratégiques de développement et d'aménagement sont établis à l'échelle du gouvernorat, ainsi que des axes stratégiques plus spécifiques le sont à l'échelle des espaces de développement précédemment déterminés. Il s'agit ainsi de parvenir à une stratégie d'aménagement et de développement complète et cohérente visant l'intégration et le développement régionaux de manière adaptée à la situation et aux potentialités de chaque espace composant le territoire.

Ces axes stratégiques tendent à l'essor de la région en tant qu'unité de développement et débouchent sur des actions et mesures permettant de :

- renforcer et de hiérarchiser l'armature urbaine en vue de structurer le territoire du gouvernorat ;
- restructurer les zones rurales en vue de consolider la tendance au regroupement ;
- dynamiser l'agriculture et diversifier l'économie du gouvernorat ;
- améliorer les infrastructures de transport et de communication afin de favoriser l'augmentation des échanges et l'ouverture du gouvernorat ;
- protéger et valoriser les ressources naturelles et initier l'introduction des énergies renouvelables solaires et éoliennes.

Les axes stratégiques d'aménagement et de développement sont présentés à l'échelle du gouvernorat dans les points qui suivent et les axes stratégiques à l'échelle des espaces de développement sont présentés dans la troisième partie.

4.1. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT

4.1.1. LES AXES STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

◆ Renforcer et hiérarchiser l'armature urbaine

La structuration de l'espace régional apparaît indispensable pour parvenir à un développement économique viable du gouvernorat. Cette structuration implique plusieurs domaines tels que des infrastructures, des réseaux de transport et de communication, mais nécessite surtout une armature urbaine forte, dynamique et bien hiérarchisée.

Dans la vision du gouvernorat établie à l'horizon 2030, cinq villes composent l'armature urbaine : Jendouba, Tabarka, Ghardimaou, Bou Salem et Ain Draham. Cet axe stratégique se décline en plusieurs objectifs, tous destinés à renforcer et rééquilibrer l'armature urbaine du gouvernorat de Jendouba, avec comme préalable dans chacune d'elles, d'abord l'intensification de l'économie urbaine.

▪ **Intensifier l'activité économique des villes**

Tout d'abord, le renforcement des villes doit passer par une augmentation importante des activités urbaines. L'économie urbaine doit se diversifier et s'intensifier. Dans cette optique, chacune des cinq villes du gouvernorat se spécialise dans un secteur d'activités et se développe à partir de celui-ci. Outre l'activité principale du secteur, cela doit impliquer de nombreuses activités d'accompagnement : formation, banques, assurances, communication, transport et logistique, etc. Elles deviendront ainsi d'importants pôles et constitueront une base solide de l'armature urbaine.

▪ **Améliorer l'attractivité des villes**

Le renforcement de l'armature urbaine ne pourra être durable que si les villes deviennent attractives, et cette attractivité se traduira par :

- Le maintien des forces vives de la ville face au solde migratoire élevé du potentiel humain productif (1200 personnes par an sortant du gouvernorat de 2009 à 2014) ;
- L'arrivée de population de l'extérieur du gouvernorat (480 entrants dont 50 de l'étranger) ;
- Par l'exode rural local ;
- Une stabilisation du potentiel d'encadrement venant de la capitale (enseignants universitaires, cadres de la fonction publique, chefs d'entreprises...).

Une fois les fonctions de base remplies (emploi, habitat, transport, infrastructures et services), la qualité de vie et l'environnement sont d'importants facteurs d'attractivité. Pour cela, des infrastructures destinées à améliorer le fonctionnement des villes et la programmation de fonctions urbaines nouvelles (quartiers administratifs, composantes résidentielles de luxe, équipements de sport, de culture et de loisirs) sont à prévoir.

▪ **Hiérarchiser les villes du gouvernorat**

Les cinq villes citées sont amenées à se développer pour répondre aux besoins propres et aux besoins futurs. Jendouba conservera sa primatie et sa supériorité hiérarchique. En tant que chef-lieu et pôle régional. Elle assurera les principales fonctions supérieures du gouvernorat. Tabarka, Bou Salem et Ghardimaou constitueront des centres régionaux et Ain Drahem, un relais régional structurant. Elles rempliront elles aussi de nombreuses fonctions supérieures et seront les relais de Jendouba auprès des petites villes et des relais ruraux.

L'axe stratégique destiné à renforcer et rééquilibrer l'armature urbaine doit donc permettre, à terme, de structurer l'espace régional et ainsi favoriser son développement.

◆ **Restructurer les zones rurales**

Bien que nécessaire, le renforcement de l'armature urbaine n'est pas suffisant pour structurer le territoire régional. Les espaces ruraux représentent un enjeu essentiel dans le développement du gouvernorat et dans l'amélioration de la situation sociale et matérielle de ses populations. Le milieu rural apparaît d'autant plus préoccupant que près de 70 % des habitants du gouvernorat y vivent. Plusieurs objectifs, exposés ci-dessous, découlent de cet axe stratégique :

▪ ***Inciter au regroupement les populations rurales éparses et consolider les groupements importants***

La restructuration des zones rurales et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants impliquent un regroupement incitatif et progressif de la population dispersée, car cette dispersion, en plus de poser le problème d'accès aux services publics de base, pose des problèmes en termes de développement durable par l'occupation des espaces productifs et les déplacements excessifs

générés. Plusieurs zones sont prioritaires pour le regroupement de leurs populations éparses dans le territoire du gouvernorat.

- Une grande zone au sud de Tabarka allant de Jebel El Hdharia à l'ouest au Jebel Metmana à l'est avec les Douars Esslougui et El Hssainia ;
- La zone de Jebel El Bir avec la réserve naturelle d'Ain Zana entre Beni M'tir et Ain Draham ;
- La zone comprise entre la RN 17 et la RR62 au nord de l'oued Bou Herthma ;
- Les zones en limite de la frontière regroupent une petite zone à l'ouest du périmètre irrigué de Barbra ;
- Une grande zone longeant la frontière au nord de Ain Soltane et une grande zone comprise entre la frontière et la RR62 comprenant le parc national d'El Feija ;
- Une petite zone au nord de Oued Mliz le long de l'oued El Maleh ;

Concernant la consolidation des groupements importants, le désenclavement et l'équipement des populations éparses, condition nécessaire pour endiguer le dépeuplement du monde rural, passent par le regroupement de la population autour de Villages Ruraux Intégrés (VRI). Ces derniers sont accessibles et équipés de services de proximité de qualité accompagnés d'incitations à la population, notamment jeune, de se regrouper dans ces villages grâce à la mise en disposition de foncier aménagé, de zones d'activités et artisanales, de formation professionnelle, de micro crédits, d'encadrement entrepreneurial, etc. ; ils permettent également une valorisation du potentiel touristique rural local. Les villages prioritaires sont les centres ruraux dotés d'un conseil rural, ils sont au nombre de 9 : El Hmaidia, Ain Essobh (2) (délégation de Tabarka), Hammam Bourguiba (délégation de Ain Draham), Bouaouèn³ (délégation de Balta Bouaouèn), Souk Essebt (délégation de Bousalem), Souk Ejjemaa, Dkhailia et El Galaa (délégation de Ghardimaou).

Les centres ruraux proposés pour la création de Villages Ruraux Intégrés (VRI) sont au nombre de 16 et situés dans les secteurs de Erroui, Cheouaoula, El Baldia, Al Marja, Gloub Ethirane nord, Oued Mefada (2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Karma, El Khadra, Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour. Le choix a été fait en tant compte de plusieurs facteurs physiques, de densité d'occupation de l'espace, du niveau de desserte par le réseau de routes ou de pistes..etc.

▪ **Améliorer l'accessibilité**

Une fois les groupements ruraux à promouvoir en VRI identifiés, il s'agira d'en améliorer durablement l'accessibilité. En effet, l'émergence et l'attractivité de ces villages dépendent grandement de leur accessibilité : elle est primordiale à l'essor économique, et le développement des activités et est une condition de la viabilité de ces centres. L'amélioration des routes et pistes rurales existantes doit s'accompagner de la construction de nouvelles infrastructures et des services de transports doivent être organisés afin de permettre le déplacement des populations des groupements ruraux consolidés ainsi que la commercialisation des productions de la zone d'influence du groupement.

▪ **Garantir les infrastructures et équipements de base et leur entretien**

L'existence et le bon fonctionnement des infrastructures de base et services d'intérêt général apparaissent nécessaires au processus de développement afin d'améliorer les conditions de vie et de

³ En cours de communalisation avec Balta.

réduire la pauvreté. Le taux de pauvreté⁴ est élevé, de 25,7 %, situe la région du nord-ouest à la 5^{ème} place avant la région du centre ouest. Il s'agira de baisser ce taux pour atteindre l'objectif d'un taux équivalent à celui de la Tunisie en 2010 c'est-à-dire 15 % (baisse de 10 points). Dans ce résultat régional, le gouvernorat de Jendouba avec sa dominante rurale présente la situation de précarité la plus élevée.

Par ailleurs, il s'agit aussi de rattraper les retards qui restent dans les zones déficitaires en termes d'infrastructures : les zones les plus déficitaires sont les délégations de Balta, de Fernana, de Ghardimaou et de Jendouba sud, suivies des délégations moyennement déficitaires à savoir Ain Draham, Jendouba nord et Tabarka. Toutefois, les efforts importants déployés ne doivent pas être réduits à néant faute d'entretien des différents réseaux (routes, pistes). Les autorités doivent donc maintenir en bon état de fonctionnement les infrastructures existantes afin d'éviter leur vétusté précoce et les pertes et le manque à gagner qui en découlent.

La desserte en infrastructures de base contribue grandement à l'amélioration des conditions de vie des populations et à leur regroupement dans des centres où les services sont disponibles, mais elles sont surtout des facteurs déterminants dans les décisions d'investissement et d'implantation de nouvelles activités.

▪ **Développer les sources de revenus et réduire le chômage**

La restructuration du milieu rural, le regroupement de la population éparse et la fixation des habitants dans les centres ruraux consolidés (VRI et Conseil ruraux) ne seront durables que si la population rurale dispose de sources de revenus viables. Le développement d'activités génératrices de revenus paraît donc indispensable dans ce processus. L'amélioration de la desserte et de l'accessibilité des zones rurales reculées permettra d'y créer des activités nouvelles liées à l'artisanat, au commerce ou encore au tourisme rural, ainsi que d'en extraire plus aisément les produits agricoles. L'accès à l'énergie paraît ici essentiel, tant au commerce qu'au tourisme. Des mesures de soutien sont également nécessaires afin de favoriser l'essor du milieu rural, telles que l'accompagnement des acteurs locaux dans la création d'activités ou l'accès à l'investissement.

La restructuration des espaces ruraux du gouvernorat est un point essentiel de la stratégie de développement. Etant donné la part de la population rurale au sein du gouvernorat, le renforcement de l'armature urbaine ne peut suffire et l'essor régional doit intégrer le milieu rural. Cette stratégie permettra ainsi l'amélioration de la situation sociale et matérielle de l'ensemble de la population du gouvernorat.

◆ **Améliorer les infrastructures de transport et de communication**

L'essor économique du gouvernorat s'appuiera sur les secteurs d'activités présentés précédemment. Toutefois, le développement de chacun de ces secteurs implique la mise en place et le bon fonctionnement d'infrastructures de transports et de communication de qualité.

Plusieurs objectifs viennent répondre aux besoins d'augmentation des échanges et d'ouverture du gouvernorat, afin d'accompagner son développement économique :

⁴Source : enquête banque mondiale année 2010 – résultats édités par région de la Tunisie.

▪ **Entretien et sécuriser les infrastructures existantes**

Malgré certaines carences, le réseau d'infrastructures du gouvernorat de Jendouba est relativement bien développé. Toutefois, de nombreux facteurs (particulièrement les conditions climatiques) affectent le réseau et son maintien en bon état nécessite des efforts et des moyens particuliers et régulièrement mis en œuvre. Il s'agit d'accroître le taux de revêtement des routes existantes, de consolider ou promouvoir les axes les plus empruntés (RN6 et RN17) ou encore de renforcer et réhabiliter les infrastructures ferroviaires afin d'optimiser les tracés et de pouvoir répondre à une augmentation du trafic.

Pour ne pas affecter le développement économique régional, les autorités doivent aussi être en mesure d'assurer des conditions de circulation sécurisées des biens et des marchandises sur les axes du gouvernorat.

Outre les liaisons terrestres, une attention particulière devra être accordée à l'aéroport Tabarka-Aïn Draham. Faute d'activité et d'entretien, les 240 ha et les nombreux équipements de l'aéroport risquent de se détériorer et de rendre tout trafic pénalisé. La présence d'une telle infrastructure constitue une véritable opportunité pour le développement du gouvernorat, en particulier pour le secteur du tourisme, nécessitant donc le maintien de l'aéroport en bon état jusqu'à la reprise d'une activité plus importante.

▪ **Créer de nouvelles infrastructures**

L'augmentation des échanges consécutive à l'essor économique attendu nécessitera la construction de nouvelles infrastructures. En effet, le développement économique escompté engendrera une augmentation du trafic sur les axes existants ainsi que l'apparition d'une demande liée à l'émergence de nouvelles zones de développement urbain telles que le pôle de développement urbain de Bulla-Régia, l'aménagement urbain proposé pour le centre rural d'Erroumani au nord de Bou Salem pour lesquels il faut envisager des liaisons avec les villes avec lesquels ils se rattachent, mais également avec la future autoroute qui passe à proximité. Il faudra également envisager la création de rocade au niveau des villes de Jendouba et de Bou Salem, et réaliser des ouvrages de franchissement. Il s'agira d'anticiper cette évolution et préparer le gouvernorat par la construction et/ou l'extension d'infrastructures terrestres (routes et voies ferrées). Les axes existants seront complétés par la réalisation de l'autoroute maghrébine reliant Tunis à l'Algérie, et desservant les principaux pôles de production du gouvernorat (Jendouba et Bousalem). Le tracé initial a été modifié afin de mieux desservir la vallée de la Mejerda et d'éviter les reliefs plus au nord de Bulla-Régia.

Le manque de liaisons Nord-Sud dans la zone frontalière doit également conduire à la consolidation et à la réalisation d'infrastructures, et notamment d'un axe frontalier desservant Ghardimaou et se poursuivant au Sud dans le Gouvernorat du Kef. La RN 17 pour sa part devrait être renforcée dans ses profils en travers et améliorée dans ses profils en long par une série de tunnels de montagne.

Par ailleurs, au regard du profil majoritairement rural du gouvernorat, le territoire souffre d'un important manque de routes locales et de routes et pistes rurales. La construction et le revêtement de routes reliant les villes aux espaces ruraux présentant de forts potentiels sont une condition au développement de ces zones. Elles doivent favoriser la collecte et la commercialisation des produits agricoles, l'accessibilité des zones touristiques rurales et le déplacement des populations locales.

Enfin, l'accroissement des capacités des réseaux de communication accompagnera le développement des activités afin de correspondre aux exigences de l'économie et de profiter des opportunités d'investissement ou d'entrepreneuriat.

Outre le transport, la région devrait être dotée rapidement d'une desserte en fibre optique pour le développement lié aux NTIC et d'un réseau de desserte en gaz naturel.

- **Favoriser la création d'une logistique régionale**

Le développement de la logistique dans le gouvernorat fait l'objet d'une stratégie spécifique devant mener à la création d'un corridor de développement logistique dans la vallée de la Mejerda. Cette stratégie prévoit la création d'infrastructures de transport et de stockage ainsi que d'entreprises et de services de gestion spécifiques. La construction et l'organisation des infrastructures adaptées à l'activité logistique nécessiteront un travail de la part des autorités centrales et régionales. La stratégie évoquée, tablant sur une amélioration des conditions sécuritaires, inclut la mise à niveau et le développement des réseaux de transports, notamment ferroviaires, ainsi que la création d'un corridor logistique.

- **Ouvrir la région sur l'extérieur afin d'accroître ses échanges et ses opportunités**

L'amélioration et le développement des infrastructures doivent permettre au gouvernorat d'augmenter ses échanges avec l'extérieur et de profiter ainsi de nouvelles opportunités de développement. Sa position lui permet de développer son secteur logistique et d'envisager de nombreux échanges avec le pays limitrophe. Outre le développement des partenariats commerciaux, l'amélioration de l'ouverture et des échanges du gouvernorat implique aussi une action des autorités publiques afin de nouer des relations de coopération avec des partenaires nationaux, voire internationaux. Elles devront mettre en valeur les atouts de leur territoire et montrer les bénéfices d'une collaboration. Cette ouverture représente pour les acteurs du gouvernorat (populations, entreprises, société civile) une opportunité vitale.

- ◆ **Protéger et valoriser les ressources naturelles et généraliser l'utilisation des énergies renouvelables**

Le Gouvernorat de Jendouba dispose de nombreuses richesses naturelles, sous-exploitées pour certaines, surexploitées pour d'autres. Ces richesses sont autant d'opportunités de développement qu'il s'agit de saisir. La stratégie du SDAD vise à optimiser l'utilisation de ces ressources afin de faciliter l'essor du territoire, sans mettre en danger leur pérennité. Comme les précédents, cet axe stratégique se décline en plusieurs orientations :

- **Valoriser les potentiels naturels**

Les richesses naturelles régionales du gouvernorat sont très importantes et peuvent contribuer à son développement économique et social. L'élaboration d'une stratégie peut permettre d'en profiter tout en contrôlant l'utilisation. Il s'agit ici des ressources en eau, en sols, forestières, et maritimes. La stratégie de valorisation des richesses naturelles pourra être consignée dans des plans d'utilisation des ressources afin d'en optimiser l'exploitation sans mettre en danger leur durabilité.

- **Protéger les ressources de la pollution et de la surexploitation**

L'abondance des ressources et les opportunités de développement qu'elles représentent ne doivent pas faire oublier leur vulnérabilité. En effet, elles font face à différentes menaces, directes et indirectes, qui peuvent les altérer, les rendre inexploitable, voire les faire disparaître : surexploitation, pollution, dégradation des écosystèmes, salinisation, inondations, glissements de terrain, érosion, urbanisation, non-renouvellement voire épuisement des ressources.

La stratégie du SDAD doit donc inclure des opérations de protection et de réhabilitation des écosystèmes, des systèmes d'assainissement et de drainage, ou encore des mesures obligatoires de

reboisement et de quotas si nécessaire. La valorisation des richesses naturelles doit ainsi être maîtrisée afin d'éviter tout abus et toute conséquence néfaste sur la qualité ou la pérennité des ressources. La gestion concertée des grands écosystèmes partagés avec l'Algérie, en assurant une plus grande cohérence dans les stratégies des deux pays, doit également améliorer leur préservation.

▪ **Introduire les énergies renouvelables dans l'offre énergétique régionale**

La dotation en énergie reste un facteur essentiel pour développer l'activité économique d'un territoire. Elle est incontournable pour de nombreuses activités, et participe grandement des décisions d'investissement et d'implantation. Mais le gouvernorat n'est pas approvisionné en gaz naturel. La stratégie de développement du gouvernorat doit donc inclure l'élaboration d'une politique énergétique viable et capable de répondre à tous les besoins nécessaires à l'essor de ses entreprises et de ses activités économiques. La carence d'infrastructures actuelle constitue une opportunité d'introduire de nouvelles techniques énergétiques. La stratégie choisie s'efforcera ainsi de développer l'offre énergétique régionale grâce aux énergies renouvelables. Elle jouit pour cela de conditions favorables pour l'aménagement d'infrastructures éoliennes et solaires qu'il s'agira d'exploiter.

Les axes stratégiques d'aménagement globaux ont pour objectif d'orienter la stratégie de développement du gouvernorat dans son ensemble et de promouvoir son essor économique et son intégration. Afin de stimuler plus spécifiquement le développement de certaines zones de son territoire, ils doivent toutefois être accompagnés d'axes stratégiques locaux spécifiques aux espaces de développement dégagés par l'analyse spatiale.

4.1.2. LA HIERARCHIE URBAINE

◆ **Les conditions du développement urbain**

L'un des principaux obstacles au développement de la ville de Jendouba et des villes du couloir de la Mejerda réside dans l'éloignement vis-à-vis de la capitale Tunis : éloignement en distance, en temps et en pénibilité de déplacement. Cet éloignement rebute non seulement les investisseurs, mais également les compétences. Il est aggravé par l'absence des commodités que leurs statuts autorisent : logements de location de standing acceptable, loisirs, commerces et restauration de niveau supérieur... Un enseignant universitaire peine à se déplacer pour assurer ses cours dans les facultés de Jendouba : pour tous les modes collectifs (louage, autobus et train), le confort et la fiabilité sont inexistantes. L'investisseur ou le cadre d'entreprise qui envisagerait l'utilisation de son véhicule particulier rencontre des risques permanents du fait de l'exiguïté et de l'état des routes d'accès.

Or, sans investisseurs, sans compétences et sans cadre urbain moderne et attractif, il est illusoire d'envisager un quelconque développement local et régional.

En termes de facteurs de développement, c'est à Tunis que tout se trouve : centres de décision, centres de financement, administrations, structures de commercialisation, infrastructures de liaison avec le marché étranger, services d'appui à l'économie, tertiaire supérieur...

A l'opposé, une quarantaine de kilomètres séparent la ville de Jendouba de la frontière algérienne. Les flux routiers sont négligeables sur cette destination, bien que la route et le rail desservent et traversent la zone. L'écrasante majorité du trafic routier avec l'Algérie s'effectue par Béja et Tabarka. Pourtant, la ville algérienne de Souk Ahras, distante de moins de 90 kilomètres de Jendouba et dont

la population s'approche de 200 000 habitants, bénéficie d'un réel dynamisme démographique et économique.

Autant dire que vers l'Est comme vers l'Ouest, la ville de Jendouba est relativement isolée de son contexte national et international. Cette dimension d'isolement relatif conjuguée à la rareté des espaces réellement exploitables (terres agricoles notamment) écarte d'emblée les solutions de développement endogène. Le salut ne pourrait provenir que de l'amélioration rapide et radicale des liaisons avec la capitale Tunis et d'une ouverture franche et assumée vers la ville de Souk Ahras et tout l'Est algérien.

◆ Options urbaines

Dans un contexte national marqué par la nouvelle constitution et ses orientations sur la décentralisation, l'ouverture de l'économie et la construction maghrébine quelles options et quels nouveaux rapports vont se développer entre l'Etat, le gouvernorat de Jendouba et les villes qu'il abrite ?

- Devenir l'un des partenaires actifs de la zone de développement centrée sur la Méditerranée grâce au grand projet de Tabarka ? L'histoire et la position géographique de la région l'y poussent, ainsi que sa volonté d'ouverture sur les grands centres d'échanges de la méditerranée. **La liaison de Tabarka avec le réseau autoroutier par le biais de la RN 17 et l'amélioration de ses caractéristiques géométriques et notamment grâce à la réalisation d'une série de tunnels de montagne et le développement de cette ville en tant que pôle majeur s'imposent.**
- La région du Nord-Ouest et la ville de Jendouba souhaitent-elles au contraire, s'inscrire dans une délicate stratégie d'équilibre entre Alger et Tunis, en misant sur le développement de l'entité maghrébine et l'affirmation forte de son identité ? Stratégie qui supposerait de nouer des partenariats interrégionaux forts qui influenceront, à terme, notamment sur les priorités et le contenu des grandes politiques d'infrastructures et de transport à mettre en œuvre. **Dans cette optique, la mise en service de l'autoroute maghrébine et le renforcement des liens avec l'Est algérien seront en première ligne.**
- La ville de Jendouba peut-elle prétendre à une prééminence dans le Nord-Ouest Tunisien et devenir une arrière-zone de la capitale Tunis ? L'idée de mettre Jendouba à une heure de train de Tunis doit émerger dans l'esprit des planificateurs et des décideurs. Une mise à niveau de la ligne ferroviaire pourrait constituer l'amorce en Tunisie du TGV maghrébin. La réhabilitation de la ligne de Tabarka est également à inscrire au titre des priorités du développement de l'ensemble de la zone littorale.

Dans toutes ces hypothèses, les villes du Gouvernorat de Jendouba et principalement son chef-lieu auront un rôle majeur à jouer et la programmation des équipements, des infrastructures et des extensions résidentielles correspondront aux ambitions respectivement affichées pour chaque entité urbaine.

La question de la mobilité dans les centres urbains conditionne pour sa part fortement la configuration urbaine, les densités et la répartition des fonctions au sein de l'ensemble urbain considéré. Cette question recouvre les déplacements particuliers, le stationnement, le transport en commun en site banalisé et en site propre, le transport des marchandises, etc. Deux facteurs sont en mesure d'influer durablement sur les villes de la région :

- le devenir du réseau ferroviaire à long terme, dans ses tronçons urbains (Bou Salem, Jendouba, Ghardimaou et Tabarka),
- la démocratisation de l'accès à la voiture particulière (facilité de l'offre).

Le monde rural périurbain va subir au cours des prochaines années les effets conjugués de l'ouverture économique et de la concurrence des produits importés et de la révolution des systèmes d'information qui médiatise des modes de consommation standardisés. Comment va se transformer le monde rural péri urbain dans toute la Tunisie et à Jendouba ? Comment y vont évoluer les revenus ? Ce milieu va-t-il continuer à être dominé par l'agriculture ou est-ce que l'élevage et des formes nouvelles d'habitat vont y devenir de plus en plus prépondérants pour faire face à l'évolution de la nouvelle demande urbaine ? Réussira-t-on à réutiliser les eaux épurées provenant des stations d'épuration à des fins d'irrigation ? Le marché foncier rural va-t-il se débloquer ?

Outre les composantes d'accessibilité qui concernent les routes et le rail, une ville voulant avoir un rayonnement régional, national et international devrait être dotée des fonctions supérieures suivantes :

- de structures d'accueil pour des **services du tertiaire supérieur** ciblant le niveau national et international;
- d'un quartier d'affaires abritant des services destinés au commerce international, des sièges sociaux d'entreprises tunisiennes et étrangères, **un « Business Center » et un Centre de Conférence, une composante résidentielle de luxe : hôtels urbains de différents standing, restaurants, magasins, loisirs nocturnes, appartements de standing**, etc..
- de grands équipements tels que les palais de congrès capables d'accueillir **des conférences, festivals à portée maghrébine**.
- d'opérations de renouvellement urbain en vue d'améliorer la **qualité urbaine** en particulier dans le centre-ville.
- **d'équipements culturels** de niveau international.
- **de plateformes logistiques** complètes, jouant à plein sur la multi modalité, les techniques modernes d'entreposage, de conditionnement et de gestion informatique des flux.
- **de plateformes aéroportuaires** ayant toutes les caractéristiques liées au trafic international et équipées pour assurer le trafic de fret.
- **d'un réseau ferroviaire** performant dans le sens de l'inter-modalité
- **de centres de recherche** liés à l'Université et de **technopôles** dans des domaines d'excellence à cibler.

Les activités et métiers relevant de ces fonctions supérieures sont présentés ci-après.

Branche d'activité	Secteur d'activité et métiers
ART	Artistes et emplois supérieurs artistiques. Activités cinématographiques et vidéo. Autres activités du spectacle. Artisanat d'art.
BANQUE - ASSURANCE	Intermédiation financière et assurance.
COMMERCE	Commerces de gros et intermédiaires du commerce.
COMMERCIAL DANS L'INDUSTRIE	Cadres et ingénieurs commerciaux et de la publicité.
GESTION DANS L'INDUSTRIE	Cadres de direction, d'administration et de finances des établissements industriels.
INFORMATION	Edition de journaux, de revues, de périodiques, impression de journaux, agence de presse, services aux entreprises, activité de radio et de télévision.
INFORMATIQUE DANS L'INDUSTRIE	Industrie, Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique.
RECHERCHE	Ingénieurs et cadres techniques de recherche, étude ou développement dans les établissements industriels, chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
SERVICES AUX ENTREPRISES	Cadres des services d'auxiliaires financiers et d'assurances, du crédit-bail, des activités immobilières, location, activités informatiques, services aux entreprises et organisations économiques. Expertise comptable. Cabinets d'engineering. Architecture
TELECOMMUNICATIONS	Ingénieurs et cadres des télécoms.
TRANSPORTS	Ingénieurs et cadre des transports, de la logistique, personnel navigant technique de l'aviation, officiers de la marine marchande.

L'enseignement supérieur relevant de l'université de Jendouba devrait s'orienter progressivement vers les filières proposées afin de faciliter l'employabilité de ses diplômés et d'assurer à la région une pépinière de cadres aux profils adaptés à la demande.

◆ **Armature urbaine et rurale**

Promotion du pôle régional : Ville de Jendouba

Promotion de trois centres régionaux : Villes de Tabarka, Bou Salem et Ghardimaou

Promotion d'un relais régional : Ville de Ain Draham

Promotion d'un centre à dynamique locale : Ville de Fernana

Promotion de 9 groupements à consolider avec conseil rural : El Hmaidia, Ain Essobh (2) (délégation de Tabarka), Hammam Bourguiba (délégation d'Ain Draham), Bouaouèn (délégation de Balta Bouaouene), Souk Essebt (délégation de Bousalem), Souk Ejjemaa, Dkhailia et El Galaa (délégation de Ghardimaou).

Promotion de groupements en villages ruraux intégrés : Erroui, Cheouaoula, El Baldia, Al Marja, Gloub Ethirane nord, Oued Mefada (2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Karma, El Khadra, Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour

Développement de l'espace frontalier autour des poste-frontière : Melloula, Babbouch et Ghardimaou

4.2. LES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT

4.2.1. DEVELOPPER LE SECTEUR PRIMAIRE

Augmenter le rendement de l'agriculture

L'agriculture du Gouvernorat de Jendouba est encore pour une large part traditionnelle. Des espaces très nombreux souffrent d'un manque d'accès à l'irrigation. Le développement de l'agriculture et l'amélioration des rendements agricoles nécessitent donc l'amélioration des conduites agricoles avec un suivi et un encadrement.

La stratégie de développement agricole doit permettre la modernisation des techniques agricoles et la formation des agriculteurs. Afin de développer le secteur, ils doivent également pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un accès facilité au crédit et à l'irrigation.

Enfin, l'accroissement des rendements, de la productivité et des productions doit s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité des zones de production agricole et des zones à forts potentiels. La desserte des espaces agricoles favorise le développement des activités et permet la collecte et la commercialisation des productions, ouvrant ainsi l'accès à de nouveaux marchés, nécessaires à la viabilité du secteur.

Améliorer la valorisation des produits agricoles

Les productions sont commercialisées en majorité en l'état alors que le développement du secteur agricole passe aussi par la valorisation de ses produits.

L'accroissement des rendements de l'agriculture et l'amélioration de la desserte des lieux de production agricole doivent en effet s'accompagner du développement des structures de stockage, de traitement et de transformation de ces produits. Leur valorisation implique la construction d'unités de traitement des produits et la formation du personnel qu'elles requièrent. Au regard des potentiels de développement agricoles et de la main-d'œuvre disponible, la valorisation des produits issus de l'agriculture peut apporter une grande valeur ajoutée et contribuer grandement au développement économique du gouvernorat.

Le développement des activités de transformation doit par ailleurs s'accompagner d'une amélioration de la logistique et de la recherche de nouveaux partenaires commerciaux. Il s'agit en effet de trouver de nouveaux marchés afin d'élargir le nombre de consommateurs des produits transformés, ainsi que de faciliter leur transport à destination. A l'échelle du monde rural, il s'agira d'équiper les villages de souks hebdomadaires nouveaux afin de renforcer leurs rayonnements et les échanges entre eux et vers les villes. Parallèlement, le marché de gros de Jendouba est appelé à être modernisé pour un meilleur fonctionnement et une plus grande qualité du service.

4.2.2. DYNAMISER LA PECHE

Les ressources halieutiques du gouvernorat sont largement sous-exploitées et le secteur de la pêche dispose d'importants potentiels. Pour cela, l'état de la flottille doit être amélioré et adapté aux conditions climatiques et de pêche au large des côtes et aux conditions d'accessibilité du littoral. La mise à niveau de ce secteur devra permettre de répondre à la demande en produits de la pêche du pôle touristique Tabarka-Aïn Draham, appelé à s'étendre avec le développement de l'activité touristique.

Tout comme pour l'agriculture, les produits issus de la mer doivent également être valorisés dans le gouvernorat. La pêche doit ainsi être conditionnée ou transformée à différents niveaux, pour les marchés local (habitants et zone touristique), national et international, et proposée fraîche, surgelée ou autre (conserves, séchée...). Étant donné sa spécificité, la pêche et le transport de la production feront l'objet d'une logistique particulière.

4.2.3. RENFORCER ET DIVERSIFIER L'INDUSTRIE

Au regard des potentialités du gouvernorat, le secteur industriel est encore peu développé et peu diversifié. Trois filières principales sont concernées par la stratégie de développement de l'industrie du gouvernorat : l'agroalimentaire, les matériaux de construction et le bois.

L'industrie agroalimentaire est appelée à se consolider dans les zones industrielles des villes de Jendouba et Bou Salem, tandis que Ghardimaou deviendra un pôle pour le développement de la filière des matériaux de construction et de la filière valorisant le bois.

Pour chacune des filières, des centres de formation (existants ou à créer) répartis entre les villes concernées doivent préparer la main-d'œuvre et des unités de production doivent être installées.

L'écoulement des productions industrielles régionales nécessitera aussi la recherche de nouveaux marchés afin d'élargir la clientèle cible, ainsi que le développement de la logistique et des circuits d'exportation.

La promotion du secteur industriel passera finalement par la diversification des activités, l'augmentation des exportations, la création de zones de décentralisation industrielle (sous-traitance et cotraitance), l'augmentation des activités innovantes à haute valeur ajoutée et le développement d'un « marketing urbain » proposant aux entrepreneurs des structures, des locaux et un accès aux NTIC facilité.

4.2.4. RENFORCER LE SECTEUR DU TOURISME

Le secteur touristique est un des secteurs majeurs du développement du gouvernorat. Il doit faire l'objet d'une stratégie particulière afin de profiter de toutes les opportunités qu'offre le territoire en matière de ressources matérielles et immatérielle. A cet effet, la station du « Col des Ruines » à Aïn Draham, orienté vers l'écotourisme et le tourisme de montagne.

- Aménagement d'une zone réservée aux hôtels sur 11 hectares (1535 lits) ;
- Aménagement d'une zone résidentielle sur 6,5 hectares ;
- Aménagement d'une zone d'animation sur 6,5 hectares ;
- Aménagement de la voirie, des places publiques, des zones de servitude, des passages piétons et des aires de stationnement sur 12,5 hectares ;

- Aménagement de zones vertes de loisir sur 1,4 hectare ;
- Aménagement de zones vertes naturelles forestières ;
- Création d'un centre de "culture de la montagne". La culture de la montagne regroupe l'ensemble des traditions matérielles et immatérielles des habitants de la montagne qu'il s'agira d'identifier et de valoriser. Un centre culturel peut être le cadre adapté pour les vitaliser, les dynamiser et les pérenniser.

Les résultats attendus seront de contribuer à diversifier l'offre touristique régionale, à renforcer Ain Draham en tant que pôle touristique de montagne à la fois au niveau national et international. La composante écologique du projet permettra de mieux valoriser les milieux forestiers et offrira aux populations éparses résidant en milieu montagneux des débouchés en termes d'emploi et d'intégration.

Ce projet, en permettant d'augmenter la capacité d'accueil de l'infrastructure hôtelière locale et de diversifier le produit touristique par le renforcement de la vocation touristique d'Ain Draham, s'inscrit en cohérence avec les orientations du SDA de l'agglomération de Tabarka, mais également avec le projet du circuit touristique "Tabarka-El Feija".

Afin d'accompagner la réalisation de ces grands projets touristiques, l'offre hôtelière et de restauration sera étoffée, mais il s'agira également de renforcer l'offre de services associés : locations de voiture, commerces, maintenance et réparation de yachts, ... Les différents services doivent satisfaire les clientèles de tous les niveaux, des vacanciers voyageant avec les tour-opérateurs aux touristes de luxe.

Une stratégie de communication doit également être élaborée afin de promouvoir le produit touristique régional auprès de toutes les clientèles cibles. Elle doit mettre en valeur la diversité des richesses et des possibilités du gouvernorat en vue d'atteindre tous les marchés potentiels : tourisme balnéaire, culturel, thermal, écologique ou de découverte.

4.2.5. VALORISER L'ARTISANAT ET LE TRAVAIL DES FEMMES

Le développement du tourisme, notamment rural, constitue une réelle opportunité de débouché pour le secteur de l'artisanat. L'élaboration de circuits touristiques doit inclure la mise en valeur du patrimoine régional, tant naturel que culturel. Il s'agit donc de proposer des activités de découverte des coutumes et des métiers traditionnels, mais également de faciliter la mise en commerce des produits issus de l'artisanat.

L'artisanat du gouvernorat est riche et propose des produits issus de l'osier, du bois, du liège, du corail, de la céramique, de l'argile, de la laine ou encore des huiles essentielles. Un centre de formation et d'apprentissage ainsi qu'une unité de formation des femmes rurales assurent déjà la formation de la main-d'œuvre, et une Maison de l'Artisanat existe à Fernana qu'il s'agira d'encadrer. Le tourisme doit donc permettre la valorisation de l'artisanat local en facilitant l'accès des touristes à ces produits.

Le secteur doit également se moderniser et élargir sa gamme de produits afin de répondre aux demandes nouvelles des consommateurs.

4.2.6. DEVELOPPER LA LOGISTIQUE

En tant que système complexe d'équipements, de moyens, de modes opératoires et d'acteurs, la logistique est un enjeu majeur de développement du territoire. Il s'agit d'organiser et de coordonner ce système afin de traiter les flux et échanges et à accompagner la fonction "transport".

La production du gouvernorat de Jendouba est importante et devrait augmenter grâce aux projets du plan prochain de développement économique. Le Gouvernorat bénéficie par ailleurs d'une position stratégique sur la route des échanges entre la Tunisie et l'Algérie. Le développement de l'activité logistique constitue donc une grande opportunité. Outre l'activité propre générée par la création d'une filière logistique, elle doit également permettre la mise en valeur des richesses et des productions du gouvernorat et entraîner une augmentation de la croissance.

Le développement de la logistique devra être accompagné par les autorités publiques. En effet, elles jouent un rôle essentiel dans la planification et le développement des infrastructures de transport et de logistique, et plus largement dans les politiques d'attraction des investisseurs. Elles devront donc être en communication permanente avec les acteurs du secteur afin d'anticiper et répondre aux besoins.

La stratégie de développement du secteur mise sur une amélioration des conditions sécuritaires et inclut la mise à niveau des réseaux de transport ainsi que la création d'un corridor logistique. Un corridor de développement se forme autour d'une zone fortement dotée en infrastructures de transport et permet d'en optimiser l'utilisation. Les zones situées aux abords du corridor bénéficient du système logistique, leur permettant d'accroître leur croissance et leur développement.

Dans le Gouvernorat de Jendouba, la vallée de la Mejerda peut devenir un important corridor de développement grâce à la mise en place d'une logistique performante, et Ghardimaou, située à l'extrémité Ouest du corridor près de la frontière algérienne peut diriger la planification du développement du corridor et devenir ainsi un pôle logistique et commercial.

A plus long terme, le système logistique du gouvernorat peut devenir un facteur de localisation des entreprises. En effet, pour les activités utilisant les services de la filière logistique, la performance et l'efficacité des systèmes logistiques locaux ont des conséquences directes sur les décisions d'investissement. La logistique apparaît donc comme étant un véritable levier de compétitivité et de croissance.

4.2.7. PROPOSER UNE OFFRE TERTIAIRE DE HAUT NIVEAU

Outre les stratégies sectorielles, le dynamisme économique du gouvernorat dépendra aussi de son offre en termes de services supérieurs et de leur attractivité.

Jendouba s'affichera comme le principal pôle tertiaire et universitaire du gouvernorat et de la région du Nord-Ouest. Elle accueillera un technopôle spécialisé dans l'agriculture et la recherche de nouvelles techniques, plants et semences. Ce technopôle sera accompagné d'une pépinière d'entreprises afin de favoriser les échanges entre la recherche et le secteur productif. La ville offrira également des services d'appui à l'économie (banques, assurance, TIC ingénierie, plateforme logistique), un centre d'affaires, et des services de haut niveau (hôtellerie urbaine, Centre Hospitalier Universitaire, loisirs, culture).

Tabarka se spécialisera quant à elle dans les activités tertiaires supérieures liées aux NTIC, pour pallier les difficultés d'accès terrestre, avec le développement d'une zone industrielle dans le secteur et le maintien d'une offre de formation adaptée de qualité.

Ghardimaou, pôle logistique à la frontière algérienne, programmera des services au profit des Maghrébins et de l'intégration régionale. Elle doit ainsi présenter une offre importante d'agences bancaires, d'hôtels relais et d'affaires, ou encore une zone commerciale de luxe. Des services dédiés aux formalités liées aux dispositifs douaniers doivent également être proposés.

Plus généralement, toutes les villes du gouvernorat doivent se doter d'agences bancaires, et fournir aux entrepreneurs un accès aisé à internet et aux NTIC. Il s'agit pour cela d'aménager des zones spécifiques particulièrement bien dotées en infrastructures et services, desservies par la fibre optique et de généraliser ces services à l'ensemble de la ville.

Le développement du gouvernorat implique le déploiement d'une stratégie spécifique à l'essor de son économie. Ciblant les différents secteurs porteurs de potentiels, celle-ci tend à favoriser un développement optimal de tous les domaines d'activité et de tous les espaces du gouvernorat. Cependant, la dynamisation de l'agriculture et la diversification de l'économie ne peuvent suffire au développement du territoire et des stratégies d'aménagement doivent s'y ajouter, tout autant indispensables.

PARTIE 3 : LES DOSSIERS SECTORIELS DE LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT

Introduction

Les grands axes stratégiques de la région représentent les orientations principales d'aménagement et de développement escompté du Gouvernorat de Jendouba. A partir des enjeux précédemment dégagés, ils expriment la vision et les priorités d'action pour le développement du gouvernorat à l'horizon 2030.

De ces axes stratégiques d'aménagement et de développement et de la vision qui y est associée découle le Schéma directeur d'aménagement et de développement, instrument d'orientation, dont le principal intérêt réside dans la cohérence des propositions avec les besoins de la région. Sa mise en œuvre comporte des dimensions sectorielles, car chaque projet est pris en charge simultanément par un ou plusieurs secteurs. La présentation de ces dossiers sectoriels donne un premier aperçu des actions qui seront engagées dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de développement du gouvernorat. Les secteurs ciblés dans cette partie sont :

- Un dossier concernant les infrastructures et le transport ;
- Un dossier concernant les ressources naturelles et l'environnement ;
- Un dossier relatif aux activités agricoles et de la pêche, aux activités industrielles, touristiques et de services ;
- Un dossier concernant les équipements publics ;
- Un dossier relatif à la gestion territoriale et aux implications démographiques à l'horizon 2030.

Pour l'ensemble de ces dossiers, seront présentés les projets et les actions structurants et leur localisation ainsi que des orientations de développement.

DOSSIER I : INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

Le développement du gouvernorat nécessite la généralisation de l'accès aux services de base et une desserte en transport des populations et entrepreneurs. Il s'agit en effet de facteurs indispensables au développement économique et social.

Bien que la desserte des zones urbaines doit être améliorée, le diagnostic a montré que les principales carences en termes d'infrastructures de base et de transport concernent le milieu rural. La topographie accidentée du territoire et l'extrême dispersion des populations compliquent la couverture de tous les besoins en infrastructures et services. Afin d'améliorer la desserte et le désenclavement, le regroupement de la population rurale apparaît donc comme une solution à moyen et long termes.

L'accès des populations rurales aux équipements de base évoluera, car plus la desserte en infrastructures et services sera importante dans les centres ruraux, plus ils attireront la population dispersée ; et plus la population sera regroupée, plus il sera facile pour les autorités d'offrir l'accès à un nouveau service ou à un service de meilleure qualité et à un plus grand nombre d'habitants.

1.1. INFRASTRUCTURES DE BASE

La stratégie du SDAD en matière de services d'intérêt général opte pour un niveau de desserte élevé capable de répondre aux besoins des investisseurs et des entreprises et à améliorer la qualité de vie des populations rurales.

▪ **L'alimentation en eau potable**

De grandes disparités existent à l'intérieur du gouvernorat en matière d'accès à l'eau potable, puisque les délégations de Ghardimaou, Fernana et Oued Mliz ont des taux de desserte compris environ entre 70 et 80 % (respectivement 72, 74 et 80,5 %), alors que les populations rurales des autres délégations sont desservies à plus de 94 %. L'objectif fixé pour 2009 était d'atteindre un taux de desserte de la population rurale de 90 % dans le gouvernorat.

L'alimentation en eau potable est assurée par la SONEDE dans les villes et en partie dans les groupements ruraux en campagne, le reste étant à la charge du génie rural (CRDA), grâce à un système d'eaux gérées par des groupements (GDA).

En 2014, ce sont plus de 27000 habitants en milieu rural qui sont alimentés en eau potable soit 88,7 % des populations rurales (selon le CRDA de Jendouba) avec 51,33% des habitants par le GR et 37,47 % par la SONEDE.

Les grands projets de transfert de l'eau pour renforcer l'alimentation en eau potable aussi bien des populations locales que celles du nord-est de la Tunisie consisteront en la réalisation des grands transferts d'eau des barrages d'El Kebir et El Moula.

Grâce à des conduites de transfert (grands axes) de 300 km, ce sont 20 secteurs dans les zones montagneuses avec 112000 habitants qui en seront bénéficiaires (coût de 84 millions de Dinars).

Ce grand projet est bien avancé dans sa réalisation (83 %) qui permettra d'atteindre un taux de couverture des besoins de 95% à l'horizon de 2025.

Cependant, ce grand projet ne peut pas permettre de répondre aux besoins de l'ensemble de la population rurale. Il restera une partie, occupant les zones frontalières les plus reculées de la délégation de Ghardimaou, Fernana et Ain Draham du fait de la difficulté de distribution de l'eau dans ces eaux montagneuses. Il s'agira également d'accélérer la coordination dans la réalisation et de lever les contraintes foncières y afférentes surtout après la révolution.

Par ailleurs, la quantité d'eau transférée s'avère insuffisante et un nouveau grand projet est envisagé. Celui du transfert des eaux des barrages d'Oued Barbara (délégation d'Ain Draham) et du barrage d'Oued El Moula (délégation de Tabarka). Il apparaît donc que les mesures relatives à la gestion de l'eau par les groupements de l'eau (irrigation et AEP) doivent concerner la révision de toute l'organisation avec encadrement et formation à leur fournir.

La stratégie d'aménagement et de développement du réseau d'alimentation en eau potable s'articule autour de plusieurs points :

- anticiper les besoins en milieu urbain, tenant compte des prévisions des plans d'aménagement des SDA et du SDAD à moyen et à long termes.
- accroître le taux de desserte en milieu rural et le raccordement des groupements importants au réseau de la SONEDE. Il s'agit là de rattraper le retard dans certaines zones du gouvernorat et anticiper l'offre dans d'autres
- enfin, face aux efforts importants déployés et à déployer pour desservir les zones éloignées de l'urbanisation, des programmes d'entretien des conduites d'eau potable sont à envisager régulièrement par les autorités afin d'améliorer l'état de fonctionnement des infrastructures existantes et futures, évitant aussi leur vétusté précoce et les pertes d'eau qui en découlent en milieu urbain et en milieu rural. A cela s'ajoute la question de la propreté de l'eau et son impact sur la santé des populations ainsi que l'état du contrôle sanitaire de la salubrité de l'eau.

Les projets pour y parvenir concerneront les noyaux ruraux des délégations montagneuses de Balta Boaouen (Cheouaoula, El Baladia, Douar Laaguegua, etc), de Fernana (Oued Mefada, Assmad Lahkim, Sid SAid, etc.) et de de Ain Draham (Ettbainia, Ouled Hellal, etc.) :

- l'identification de centres ruraux cibles afin d'y concentrer les efforts de desserte
- la prolongation du réseau d'acheminement et de distribution existant, notamment vers ces centres ruraux identifiés
- la réparation du réseau existant vétuste
- l'entretien régulier des installations existantes
- la création de nouveaux réservoirs.

▪ **L'alimentation en énergie**

Dans l'ensemble de la région du nord-ouest et particulièrement dans le gouvernorat de Jendouba, l'approvisionnement en énergie répond à un besoin vital du fait des mauvaises conditions climatiques et de mobilité. Ainsi, l'opportunité du gaz naturel parmi les énergies conventionnelles à saisir pour la région tout entière et son développement économique, mais aussi pour diminuer les atteintes au capital forestier par l'utilisation du bois de chauffage et en aggravant la déforestation. L'alimentation du gouvernorat en gaz naturel grâce au raccordement au futur gazoduc venant de la Mornaguia et destiné à alimenter le nord-ouest.

En ce qui concerne la desserte en électricité des populations du gouvernorat, elle est quasiment totale puisque 99,7 % des habitants y ont accès, soit 119 444 abonnés en 2013. En milieu urbain, la quasi intégralité des populations est desservie, puisque le taux est de 99,9 % dans toutes les villes. En milieu rural, le taux de couverture minimum s'élève à 99,5 % dans toutes les délégations.

La distribution de l'énergie électrique s'appuie ainsi sur un réseau comprenant 1 345 kms de lignes à moyenne tension et 2 644 kms de lignes à basse tension.

Les énergies renouvelables constituent une opportunité en substitution ou en complément aux énergies conventionnelles dont les coûts restent en dessus des moyens des populations, en particulier rurales dans le gouvernorat. Aussi la diffusion des énergies renouvelables constituera l'alternative qui produit une énergie à moindre coût. Cette option est envisagée en Tunisie par la politique nationale face au déficit de la balance énergétique de 2008 à 2011 et a été orientée vers le développement des systèmes photovoltaïques (solaire), du système éolien et vers l'utilisation de la biomasse pour la production de l'énergie domestique que pour le développement des petits métiers et des activités artisanales nécessitant de l'énergie et pour l'électrification rurale.

La stratégie de développement des réseaux d'alimentation en électricité et gaz se décline en plusieurs objectifs :

- améliorer le taux d'électrification dans le milieu rural et dans le milieu urbain
- entretenir le réseau d'électricité et les réseaux futurs afin de les maintenir dans un état de bon fonctionnement
- construire un réseau d'alimentation de gaz naturel afin de fournir des conditions d'implantation optimales aux investisseurs et entrepreneurs
- assurer les besoins en Haute Tension du pôle industriel proposé et de la Marina de Tabarka
- rechercher des alternatives (notamment grâce aux énergies renouvelables) afin de répondre aux besoins de tous les secteurs économiques et à l'accroissement de la demande énergétique, avec le développement de l'énergie éolienne de l'énergie solaire et la biomasse traditionnelle.

Les projets et actions à engager concernant ces deux secteurs sont :

- l'entretien des lignes électriques et des installations du réseau électrique en liaison avec les aléas climatiques
- la construction d'un réseau d'alimentation de gaz naturel *via* le gazoduc venant de la capitale Tunis (future centrale de la Mornaguia)
- la recherche et l'introduction de nouvelles productions énergétiques, notamment renouvelables comme l'éolien le long de la façade maritime du gouvernorat (du littoral de Zouaraa jusqu'à la zone montagneuse du poste frontière de Melloula), en lien avec les instituts de recherche spécialisés de Tunisie et les opérateurs des projets existants dans le pays.

▪ **Postes et télécommunications**

La stratégie de développement des réseaux postal, téléphonique et de télécommunication consiste à :

- maintenir et développer les réseaux en milieu rural, notamment en concentrant l'offre de services dans les centres ruraux identifiés comme étant des centres de regroupement de la population, des équipements et des activités.
- Accroître les capacités des réseaux téléphoniques et internet afin d'offrir des conditions d'activité et d'entrepreneuriat optimales dans le gouvernorat.
- Développer les réseaux et adapter l'offre afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Cela concerne le développement de l'accès à internet et aux NTIC aux populations (étudiants, jeunes et actifs formés).

Les projets destinés à mettre cette stratégie en œuvre concernent :

- l'implantation de nouveaux bureaux de poste dans les nouveaux centres ruraux au nord de Fernana, Errouii et Balta
- la maintenance régulière des infrastructures de téléphonie et de communication existantes et futures dans la ville de Fernana et la localité d'Errouii
- l'extension des réseaux de téléphonie (fixe et mobile) et de télécommunication, notamment en milieu rural le long de la bande frontalière avec l'Algérie.
- le développement d'offres de communication et d'accompagnement adaptées aux entreprises comme aux particuliers, notamment avec le réseau de fibres optiques à mettre en place dans les villes de Bou Salem, Jendouba, Ghardimaou et Tabarka.
- Création de deux centres de télétravail pour absorber les jeunes diplômés du supérieur et spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication à Ghardimaou et à Tabarka.

1.2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures de transport répondront aux exigences de niveaux hiérarchiques de développement et d'échanges différents : l'international, le national, le régional et le local.

- L'international grâce à l'infrastructure aéroportuaire et au transport aérien et à la future autoroute Tunis-frontière algérienne. L'aéroport permet les liaisons internationales à partir de Tabarka, ciblant le tourisme, mais aussi de la région à l'occasion du pèlerinage. Un port de commerce à Tabarka qui liera la région aux flux d'échanges maritimes internationaux sous réserve d'études spécialisées (faisabilité, opportunité).
- Le national avec les axes inter-régionaux qui doivent assurer la fluidité du trafic passager et marchandise à la mesure de leurs fonctions : liaison internationale et inter-régionale grâce à la future autoroute Tunis-Alger, aux routes nationales RN6 (Tunis-Béja-Jendouba-frontière) ; la RN7 (Tunis-Nefza-Tabarka-frontière) ; la RN17 (Tabarka-Jendouba-Le Kef).
- La voie ferrée reliant Tunis-Jendouba-Ghardimaou et la frontière (à moderniser) ainsi que la voie ferrée inter-régionale de Tabarka (à réhabiliter)
- L'échelle locale du gouvernorat avec les axes Est-Ouest et Nord-Sud qui sont des axes majeurs de liaison et de développement ; ils permettent l'intégration du nord et du sud handicapée par les monts de la Kroumirie et permettant aussi les liaisons du gouvernorat avec chefs-lieux de gouvernorat de Béja, Le Kef, Kasserine et Gafsa. Ces liaisons s'effectuent grâce aux axes de la RN17 à aménager et à l'axe frontalier Tabarka-Ghardimaou et qui

continue dans les espaces frontaliers au sud constituant une opportunité pour le désenclavement de ces espaces. Les liaisons Est-Ouest sont effectuées uniquement grâce à la RN11 reliant Bou Salem à Hammam Bourguiba via Fernana et qui n'est pas central. A cet effet, la future autoroute dans ces deux variantes constituera l'axe central Est-Ouest structurant le territoire du gouvernorat.

La stratégie du SDAD concernant les infrastructures de transport vise la connexion de tous les espaces du territoire en vue d'une intégration régionale, du renforcement de son attractivité et de son ouverture sur l'extérieur.

▪ **Les réseaux routier et autoroutier**

La stratégie de développement du réseau routier et autoroutier comporte plusieurs objectifs :

- mettre à niveau et développer le réseau afin de desservir convenablement les zones de productions et d'activités économiques pour correspondre aux ambitions et aux exigences économiques du développement du gouvernorat notamment la Route Nationale 6 et la RR59 reliant Bousalem à Bullarégia et à la Zone Industrielle El Irtiyah.
- améliorer l'état des routes pour une plus grande fluidité des trafics et assurer un entretien régulier des différents tronçons de routes posant problème
- étendre le réseau routier principal de manière à atteindre des degrés de couverture et de densité privilégiant les centres ruraux structurants identifiés permettant une meilleure exploitation des potentialités économiques du gouvernorat et un désenclavement des groupements de populations rurales.

Les actions à engager pour y parvenir sont :

- la mise en place de programmes réguliers d'entretien des routes nationales et régionales minimisant les conséquences des intempéries
- la réparation des dégâts causés par les inondations et les glissements de terrain sur les tronçons de la RN 17 au niveau de Ain Draham et la RR 53 au niveau d'Ettbainia
- la construction de digues et de canaux de drainage des eaux pluviales pour la protection contre les inondations au niveau de la RN6 à la sortie de Bou Salem en direction de la ville de Jendouba.
- la mise à niveau et le revêtement des routes et pistes rurales, en priorité celles desservant les villages ruraux intégrés identifiés (VRI) ;
- Aménagement d'un axe frontalier sur 80 km qui relierait Tabarka à Touiref en vue de renforcer la liaison entre les villes frontalières et les postes frontaliers ;
- l'ouverture de nouvelles pistes rurales sur 148,5 Km dans l'ensemble du gouvernorat dont 58,9 Km à réaliser en priorité car desservant les centres et les villages ruraux intégrés identifiés et les zones enclavées :

Tableau 24. Programme d'aménagement et de revêtement des pistes rurales dans les secteurs des villages ruraux intégrés (VRI) à l'accessibilité difficile

Délégation	Secteur des VRI	Longueur (km)
Ghardimaou	Ain Soltane	6
	Ouechtata	6
	Mrassen	5,5
Fernana	GloubEthrane	7,3
	OuledMfada	6
Jendouba nord	El Khadra	2,5
Tabarka	Ain Es-Sobh	2,5
	El Hammam	8
	Essouaniia	8,6
Jendouba	Ain El Karma	2,5
Bousalem	El Marjaa	4

Source : DREHAT- Jendouba 2015

- Renforcer la connexion avec l'autoroute par la création de roades et de point d'accès vers Bousalem, vers le chef-lieu Jendouba, vers Bullarégia et vers Fernana ;
- l'aménagement des pistes les plus fréquentées ;
- le doublement de la route nationale n°6 jusqu'au poste frontalier de Ghardimaou ;
- le réaménagement de la RN17 et la construction des ouvrages de franchissement et des tunnels nécessaires, en particulier sur le tronçon Ain Draham – Babouche ;
- l'aménagement de la RN17 en route express sur le tronçon Fernana-Jendouba au niveau d'Oued Ghrib ;
- la modernisation de la RN17 sur le tronçon Jendouba-le Kef, facilitant la liaison future du Kef a l'autoroute et renforçant les échanges au sein du bipôle urbain « Jendouba-le Kef » qui souffre de la faiblesse des flux et de l'attractivité des services que les deux entités urbaines ont à offrir. La mise en commun des grands projets d'aménagement (l'autoroute par exemple) et de développement comme le préconisent les orientations du SDARE du nord-ouest apparat comme important pour l'ensemble de la région et confirmeront le rôle de locomotive que jouera la ville de Jendouba ;
- l'étude d'un nouveau tracé de route reliant Jendouba à Tabarka (actuellement assurée par la RN17) par la réalisation d'un tunnel sous les massifs montagneux sur le tronçon entre Ain Draham et Babbouch ;
- la prolongation de l'autoroute A3 de Bou Salem a la frontière algérienne suite au choix d'une des deux variantes à l'étude : la ville de Jendouba se trouvera a deux heures de trajet depuis Tunis ;
- Etude d'impact de la réalisation d'une bretelle autoroutière desservant la ville de Jendouba ;
- l'aménagement et la modernisation des routes et pistes de Ghardimaou a la frontière Tuniso-algérienne, dans les secteurs de Tègma, Ain Soltane ;
- la création d'un axe structurant frontalier nord-sud reliant Ghardimaou (gouvernorat de Jendouba), Sakiet Sidi Youssef et Kalaât Snan (gouvernorat du Kef) ;
- l'organisation et le renforcement de services de transport desservant les groupements ruraux et les principales villes du gouvernorat avec un élargissement des zones desservies et un accroissement de la fréquence de desserte.

- La mise à niveau des gares routières : la création d'une gare multimodale terrestre à Jendouba et à Ghardimaou et la réhabilitation de la gare terrestre de Bou Salem

Le programme d'aménagement, de bitumage de revêtement des pistes rurales et agricoles ainsi que leur renforcement dans les différentes délégations est présenté dans les tableaux ci-après :

Tableau 25 : Aménagement et bitumage des pistes agricoles (2016-2020)

Délégation	Longueur (km)	Coût (1000DT)
Ghardimaou	40,5	11470
Fernana	69,5	15865
Ain Draham	41	9650
Jendouba nord	21,7	4605
Tabarka	48,6	14520
Balta-Bouaouene	19,5	4750
Jendouba	24,5	5425
Bousalem	30,9	6980
Oued Mliz	23,5	6600
Total	319,7	79865

Tableau 26 : Renforcement des pistes rurales bitumées (2016-2020)

Délégation	Longueur (km)	Coût (1000DT)
Ghardimaou	17	2550
Fernana	6,8	920
Ain Draham	14,7	3675
Jendouba nord	5	500
Tabarka	18	3650
Balta-Bouaouene	2	200
Jendouba	3	300
Bousalem	7	700
Oued Mliz	13,1	1935
Total	86,6	14430

Tableau 27 : Bitumage des pistes rurales (2016-2020)

Délégation	Longueur (km)	Coût (1000DT)
Ghardimaou	12,6	1512
Fernana	3	360
Ain Draham	7,5	1020
Jendouba nord	3	360
Tabarka	4,7	564
Balta-Bouaouene	8	960
Jendouba	10,6	1272
Bousalem	3,5	420
Oued Mliz	8	960
Total	60,9	7428

Source : Direction Régionale des Ponts et Chaussées de Jendouba 2015

Le passage de l'autoroute dans le gouvernorat de Jendouba : a donné lieu à l'étude de deux variantes de tracé, dont les implications territoriales sont différentes pour la ville de Jendouba :

Selon la variante Nord, il s'agira de :

- relier la ville de Bou Salem à l'autoroute par la RR 62 avec un aménagement sur 2 km environ. Elle est située à droite de la RR 53 qui passe dans les périmètres et de part et d'autre de laquelle se localise un habitat groupé et épars, alors que la RR62 présente moins de contraintes sur ce plan et rejoint la RN6.
- relier la ville de Jendouba à l'autoroute, soit par l'aménagement de la RR 59 et rejoignant la RN 17 et Jendouba au Sud, soit par la RN 17 qui est déjà proposée à un réaménagement dans le schéma. L'accès de Jendouba par la RR 59 procure un gain de temps et l'accès par la RN 17 permettra une meilleure liaison avec Fernana, Ain Draham et Tabarka. La RN 17, axe structurant du territoire, fait le lien entre le pôle de Tabarka et le pôle de Jendouba.
- relier Fernana et Ain Draham, plus rapidement à l'autoroute que dans la variante Sud.

Selon la variante Sud, il s'agira de :

- Relier la ville de Bou Salem à l'autoroute par la RR 62 avec un aménagement sur 2 km environ.
- relier la ville de Jendouba à l'autoroute par la RN 17, proposée à un aménagement dans le schéma sur un tronçon de 4 km environ en route express.
- relier la ville de Fernana à l'autoroute par la RN 53 à réhabiliter pour desservir l'ensemble de l'espace frontalier à l'Ouest et le relier à l'axe central du gouvernorat Tabarka, Ain Draham - Fernana

Pour les deux variantes, le tronçon d'autoroute restant qui relie l'Algérie à la Tunisie arrivé au point Errouii, au Nord du barrage de Barbra est à 10 kms de la station de Hammam Bourguiba à laquelle il peut être relié grâce à l'aménagement de la route existante qui captera un flux de touristes algériens pour les soins thermaux et pour le tourisme écologique à Ain Draham et Béni M'tir, mettant à profit donc leur passage par l'autoroute dans le territoire de Jendouba.

Cet intérêt qui est de capter le flux de touristes algériens au cours de toute l'année milite pour l'amélioration des routes structurantes en particulier la RN 17, qui, dans les deux variantes, reste l'axe privilégié et prioritaire pour le développement de ce territoire.

La seconde préoccupation de l'aménagement du territoire est l'occupation des espaces frontaliers par les populations rurales dans de nombreux groupements qu'il s'agira de ne pas isoler et enclaver encore plus par le passage de l'autoroute. A cet effet, une étude d'impact socio-économique est nécessaire sur les secteurs touchés par le passage de l'autoroute une fois le tracé arrêté.

L'espace frontalier nécessite l'aménagement d'une route frontalière qui prend son origine de la ville de Tabarka, puis passant à l'est de la localité d'Errouii (futur point de passage frontalier) et longeant le parc d'El Feija vers Ghardimaou, déjà programmée dans l'étude des zones frontalières (DGAT) et qui relie le Nord au Sud. Avec le passage de l'autoroute, la route frontalière permettra à chacune des sous-zones (Nord et Sud), un désenclavement et un meilleur fonctionnement des groupements ruraux au Nord avec Fernana et Ain Draham et au Sud avec Ghardimaou et Oued Mliz.

Dans la variante Sud, la RR53 dans son tronçon reliant Fernana à l'autoroute, est proposée à un aménagement, valorisant les atouts de cette route pittoresque pour renforcer les circuits du tourisme vert dans la zone centrale du gouvernorat. Cet accès se fera sur 9 km environ, à améliorer, évitant de passer par l'autoroute qui continue jusqu'au point C⁵ pour emprunter la RN 12 en direction de Fernana, sur un linéaire de 19 km environ pour les passages en direction de Fernana, Ain Draham et Tabarka.

Il apparaît ainsi que c'est la **variante sud** qui devrait être retenue. Elle présente en effet de nombreux avantages pour la ville de Jendouba. S'agissant d'une autoroute, elle se doit avant tout de desservir le chef-lieu du gouvernorat en le rendant le plus rapidement accessible vis-à-vis de la capitale Tunis. Cette variante permettra également une meilleure desserte des villes de Oued Mliz et Ghardimaou qui demeure le principal point frontalier entre la Tunisie et l'Algérie. Aussi, cette variante concorde avec le projet de création d'un nouveau centre urbain à Bullarégia et qui trouvera dans cette desserte autoroutière un avantage comparatif important à l'attractivité des investisseurs et des promoteurs immobiliers. Toutefois, le tracé final de cette variante devra tenir compte à la fois des contraintes archéologiques et celle relative à la protection des terres agricoles dont les périmètres irrigués.

⁵ Voir sur la carte R1 : Variantes à développer de la Direction Générale des Ponts et Chaussées-Ministère de L'Equipement 2015.



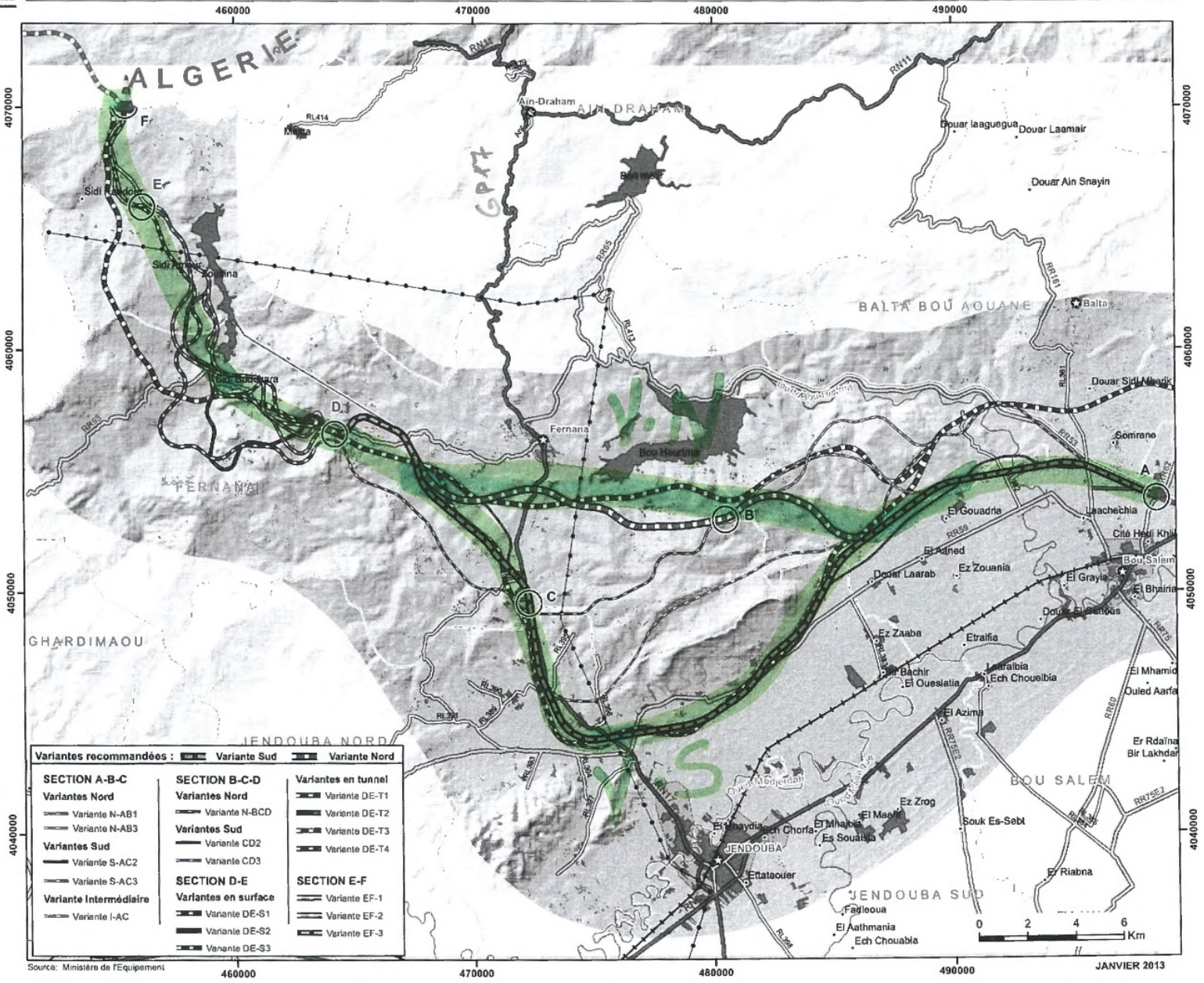
REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
 Direction Générale des Ponts et Chaussées
 Unité de Réalisation des Projets des Autoroutes

R1 : VARIANTES A DEVELOPPER

ETUDE DU TRONÇON AUTOROUTIER
 LIAISON BOUSALEM - FRONTIERE
 ALGERIENNE



- Réseaux**
- Route Nationale
 - Route Régionale
 - Route Locale
 - Chemin de fer
 - Ligne électrique THT
 - Transfert d'eau mixte
 - Transfert pour l'eau potable
- Urbanisation**
- Zone urbaine
 - Zone urbanisable (PAU)
- Autres symboles**
- ▲ Point de départ / arrivée
 - ▬ Autoroute O Zarga/Bousalem
 - ▬ Autoroute E/O Algérie
 - ▬ Bretelle de liaison
 - ▬ Tracés de l'APS 1998
 - Limite de délégation



Variantes recommandées :		Variantes en tunnel
SECTION A-B-C	SECTION B-C-D	SECTION E-E
Variantes Nord	Variantes Nord	Variantes DE-T1
— Variante N-AB1	— Variante N-BCD	— Variante DE-T2
— Variante N-AB3	Variantes Sud	— Variante DE-T3
Variantes Sud	— Variante CD2	— Variante DE-T4
— Variante S-AC2	— Variante CD3	
— Variante S-AC3	SECTION D-E	
Variante Intermédiaire	Variantes en surface	— Variante EF-1
— Variante I-AC	— Variante DE-S1	— Variante EF-2
	— Variante DE-S2	— Variante EF-3
	— Variante DE-S3	

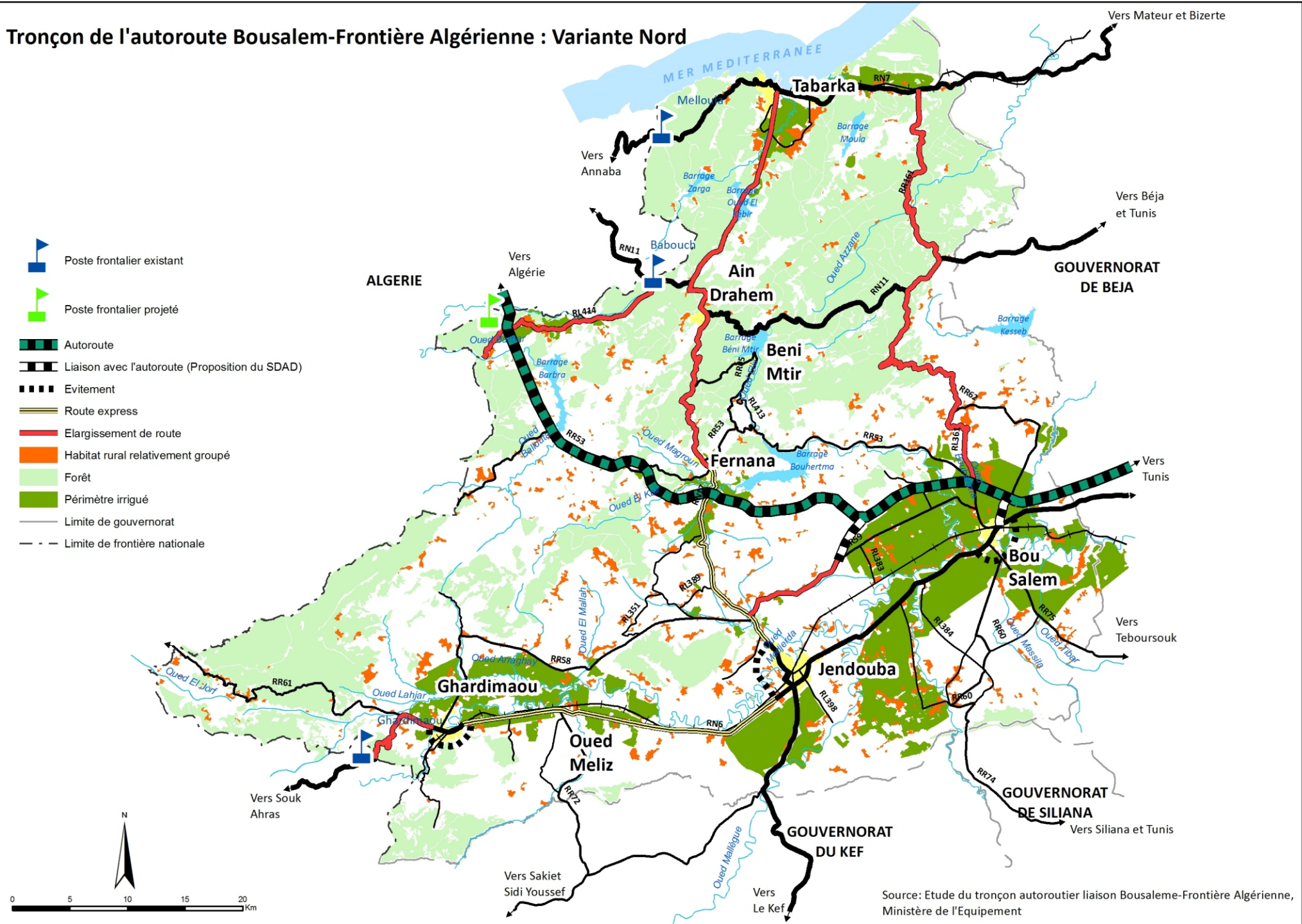


Source: Ministère de l'Équipement

460000 470000 480000 490000 JANVIER 2013



Tronçon de l'autoroute Bousalem-Frontière Algérienne : Variante Nord

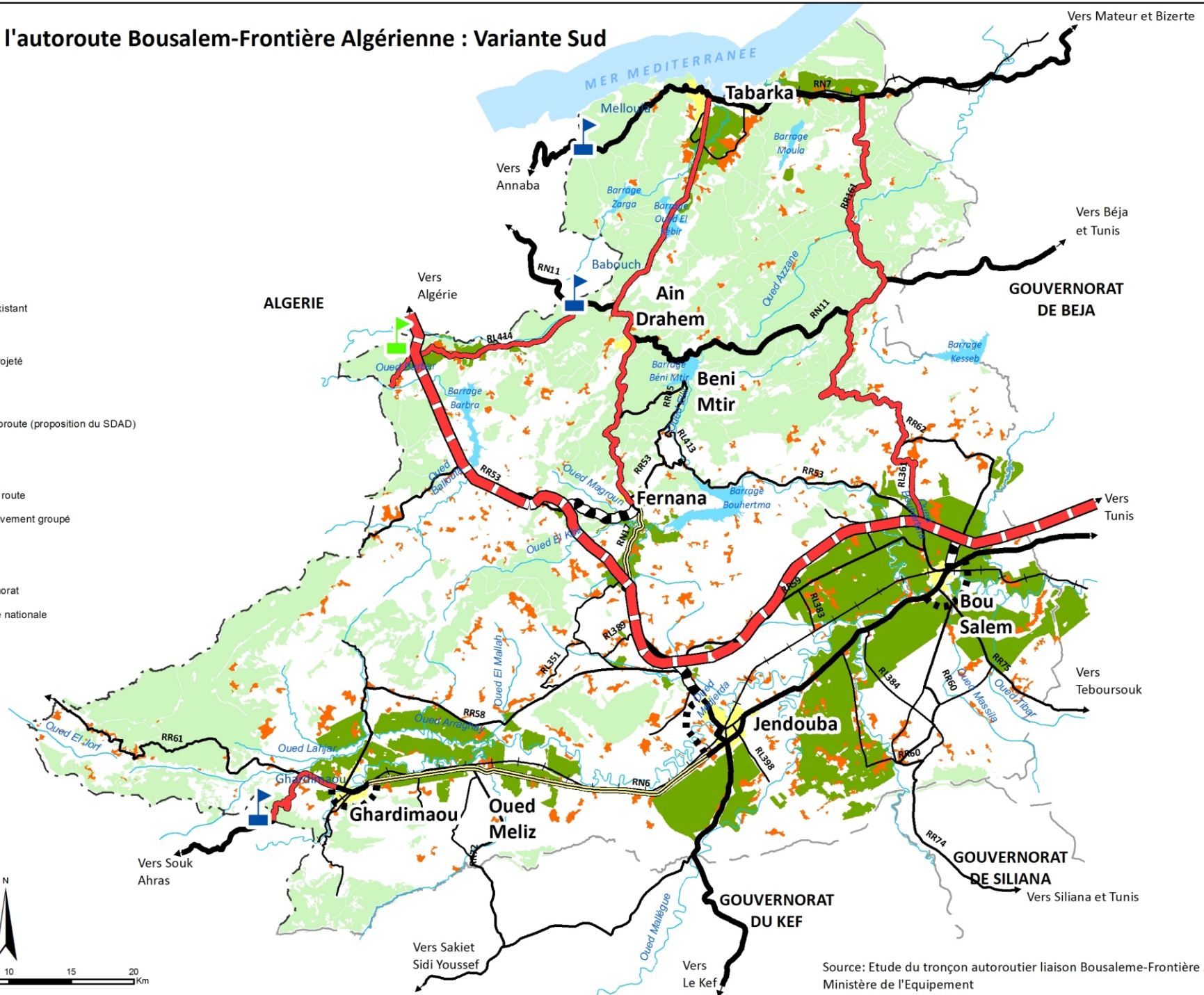


DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / JRAM 2016

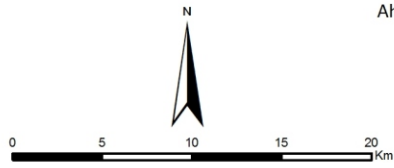
Source: Etude du tronçon autoroutier liaison Bousaleme-Frontière Algérienne, Ministère de l'Equipement

Tronçon de l'autoroute Bousalem-Frontière Algérienne : Variante Sud

-  Poste frontalier existant
-  Poste frontalier projeté
-  Autoroute
-  Liaison avec l'autoroute (proposition du SDAD)
-  Evitement
-  Route express
-  Elargissement de route
-  Habitat rural relativement groupé
-  Forêt
-  Périmètre irrigué
-  Limite de gouvernorat
-  Limite de frontière nationale



DGAT - SDAD du Gouvernorat de Jendouba / URAM 2016



Source: Etude du tronçon autoroutier liaison Bousaleme-Frontière Algérienne, Ministère de l'Équipement

▪ Le réseau ferroviaire

La stratégie de développement du réseau ferroviaire s'articule autour des axes suivants :

- faire de la ligne Tunis-Ghardimaou une ligne de train à grande vitesse, amorce du TGV maghrébin, permettant de relier Jendouba à Tunis en une heure de temps
- améliorer l'état du réseau des deux lignes ferroviaires existantes et assurer une maintenance adaptée aux contraintes naturelles afin d'atteindre de bons niveaux de fiabilité, de fréquence, de ponctualité et de confort
- améliorer les conditions sécuritaires à la frontière tuniso-algérienne afin de permettre la reprise du trafic entre les deux pays.

Les projets destinés à la mise en œuvre sont les suivants :

- la mise en place de programmes réguliers d'entretien des voies et des trains et du matériel, et la protection particulière des voies inondables ;
- la réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et concrétisation du projet de train touristique « lézard vert » ;
- la dotation en trains adaptés au développement de l'économie, avec un apport notamment en porte-conteneurs ;
- l'augmentation des fréquences des trains (en particulier des trains de marchandises) suivant l'augmentation des échanges ;
- la garantie de conditions de circulation sécurisées des biens et des marchandises ;
- la construction d'une gare multimodale à Jendouba ;
- l'aménagement de tous les passages à niveau non protégés par des barrières et/ou par des signaux sonores et lumineux.
- La mise à niveau des métiers liés au rail (la mécanique, la métallurgie, etc..) dans les structures de la société Nationale des Chemins de Fer de Tunisie, mais aussi dans les centres de formation professionnelles de toute la région.

▪ Le transport aérien

La stratégie de développement du transport aérien ambitionne de redynamiser l'aéroport international de Tabarka-Aïn Drahem en liaison avec les efforts et progrès à réaliser dans le secteur touristique.

Il s'agira d'inciter un regain d'activité de l'aéroport en développant l'offre touristique et en intéressant les tours opérateurs étrangers pour la région du Nord-Ouest. L'aéroport doit aussi permettre une plus grande intégration nationale et internationale en développant la destination Tabarka-Tozeur (au Sud) dans les circuits touristiques.

L'aéroport devra anticiper ce regain d'activité et maintenir l'infrastructure en bon état afin d'assurer des conditions d'accueil des avions et des passagers sécurisées lors de la reprise d'une activité plus importante.

Les actions à engager dans ce secteur concernent :

- les travaux d'entretien et de maintenance nécessaires au maintien des commodités d'accueil (cafés, restaurants, commerces, etc.) des passagers de l'aéroport ;

- la promotion du produit touristique régional diversifié et de son accessibilité par avion auprès des tours opérateurs ;
- l'adaptation de l'aéroport et des services offerts à la clientèle des vols charters et des voyages organisés ;
- la reprise de la ligne aérienne Tabarka-Tozeur.

▪ **Les ports de pêche et de plaisance**

Le port actuel de Tabarka est exploité par d'un côté les pêcheurs et les plaisanciers de l'autre côté. Il s'agit tout d'abord d'améliorer les conditions de travail, de connexion et de vie des marins pêcheurs, et de les doter d'espaces et de structures adaptées à leurs activités, et d'entretenir les infrastructures et équipements existants. Les structures et équipements du port de plaisance et de la future marina de Tabarka doivent également être valorisés dans la promotion de l'offre touristique régionale.

Les projets nécessaires au développement de l'activité de la pêche et de la plaisance sont les suivants :

- l'adaptation de la flottille des pêcheurs aux conditions climatiques et à la nature des côtes, en augmentant la puissance et la dimension des barques afin qu'elles puissent affronter les conditions difficiles de navigation et avoir une meilleure autonomie en mer ;
- Mise à niveau des équipements du port de Tabarka par l'aménagement d'espaces de débarquement et de conditionnement des produits issus de la pêche ;
- l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de l'accès à l'investissement des pêcheurs ;
- les travaux d'entretien et de maintenance nécessaires au maintien en état des infrastructures ;

Par ailleurs, dans le cadre du projet de port de la grande plaisance, la réalisation du projet de port permettra d'attirer la grande plaisance en créant une unité de maintenance des yachts dans le futur port de plaisance de Tabarka.

1.3. L'AXE FRONTALIER ET LES POSTES-FRONTIERE

A l'échelle locale des délégations, il s'agira essentiellement de créer une connexion locale par un réseau de routes qui devra relier les localités rurales à promouvoir en centres ruraux, ou réseaux de centres ruraux, aux chefs-lieux des délégations pour faciliter la mobilité et les échanges à cette échelle. Ainsi à l'échelle de l'ensemble de la zone frontalière, il s'agira de réaliser la continuité de la liaison Nord-Sud par le tracé d'une nouvelle route qui passe le plus près de la frontière et relie les principales délégations entre elles.

L'objectif ici est de renforcer l'attractivité des zones frontalières en renforçant le rôle des villes comme espace d'ancrage et de développement en profitant des opportunités offertes par leur position charnière entre les grandes villes littorales tunisiennes et les principales villes algériennes ainsi que par la desserte par les principales infrastructures routières et ferroviaires transfrontalières existantes et projetées. Espaces relais, ces villes doivent développer des fonctions en relation avec le transit des personnes et des marchandises, mais aussi des fonctions de production et de services propres, susceptibles de profiter de la proximité d'une population captive qui dépasse le cadre national.

Les villes devront aussi constituer un relais à un réseau de groupements ruraux complémentaires en termes de fonctions et d'équipements. La création de ce réseau passe par la densification et le regroupement localisé de l'habitat rural pour résorber la tendance actuelle à la dispersion. Cette densification pourra cibler les groupements ruraux importants existants, les alentours des équipements déjà existants, les espaces à forte valeur symbolique locale ou les croisements d'importantes voies de communication. La promotion des deux principales villes, Tabarka et Ghardimaou en tant que deux centres régionaux appelés à ce développer avec l'ouverture de l'économie, secondée par l'armature rurale structurée en villages ruraux intégrés, devra profiter de la dynamique économique induite par la situation frontalière, mais surtout favoriser l'essor d'une dynamique économique locale basée sur l'exploitation durable des ressources propres à savoir l'agriculture, la forêt et les richesses écologiques, la complémentarité des fonctions et l'efficacité d'un réseau de transport public, régional et local.

▪ La coopération transfrontalière

La stratégie de gestion et de mise en valeur du patrimoine tient compte en premier lieu de l'opportunité que représente la position frontalière du gouvernorat avec l'Algérie et sa place dans l'espace maghrébin.

Elle vise l'émergence de fonctions suprarégionales de gestion du territoire frontalier maghrébin en vue d'harmoniser les dispositifs de programmation et de gestion harmonisée des écosystèmes transfrontaliers et d'un véritable désenclavement réciproque avec l'Algérie.

Pour cela, des mécanismes de gouvernance territoriale et des instruments communs de gestion sont à élaborer et à appliquer.

Sur le plan de l'organisation des territoires transfrontaliers, il s'agira d'arriver à moyen et long termes à la construction d'un projet de «pays frontalier». Ce concept répond au souci d'aller vers une gestion commune des zones frontalières et une intégration des communautés frontalières.

Dans ce cadre, les actions préconisées par le SDAD sont les suivantes :

- la création de zones franches pour le développement du commerce transfrontalier dans les villes de Tabarka, et Ghardimaou et dans la localité d'Errouii (délégation de Ain Draham) ; un

plan directeur pour la création de **zones franches** commerciales à la zone frontalière tuniso-algérienne a été lancé à cet effet par le Ministère du commerce.

- le renforcement des échanges socio-économiques culturels transfrontaliers par les actions communes du Gouvernorat et de la Wilaya frontalière d'Ettarf comme les colonies de vacances pour enfant, les sorties scolaires communes, etc ;
- L'établissement de partenariats transfrontaliers au moyen de la commission mixte gouvernorat de Jendouba-Wilaya d'Ettarf qui aide à l'accès aux commodités pour les populations enclavées de part et d'autre de la frontière ;
- La création d'une instance commune de gestion des grands écosystèmes partagés ;
- La mise en place de programmes communs de recherche sur les énergies renouvelables et sur les grandes problématiques environnementales.

▪ **Les postes frontières : un nœud d'échange**

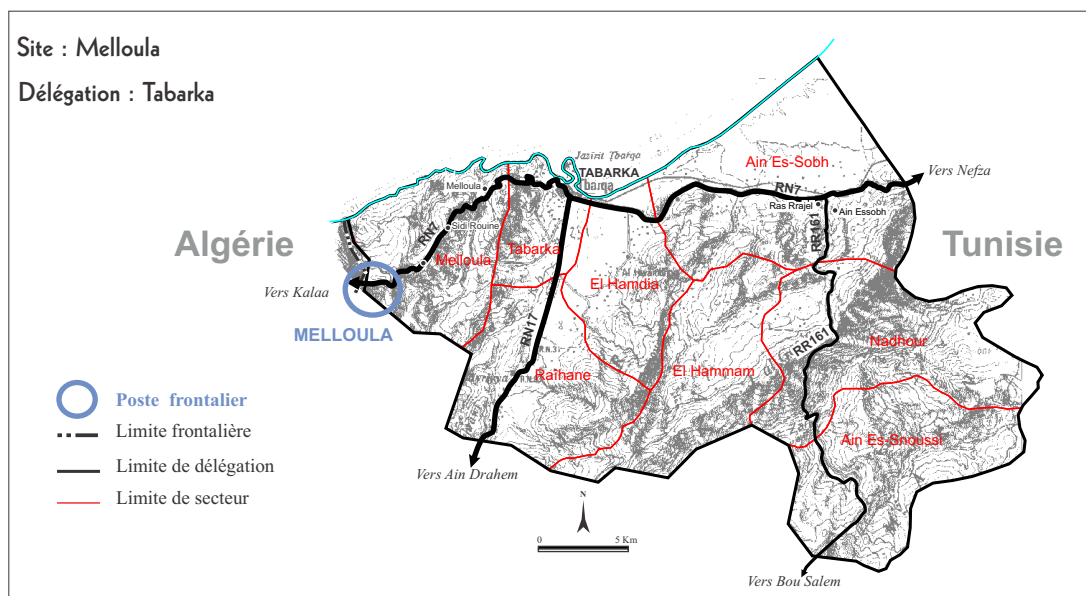
Tableau 28 : Postes-frontières du gouvernorat de Jendouba

Zone frontalière	Poste frontière	Délégation
Gouvernorat de Jendouba	Melloula	Tabarka
	Babouche	Ain Draham
	Ghardimaou	Ghardimaou
	Errouïï (projeté)	Ain Draham

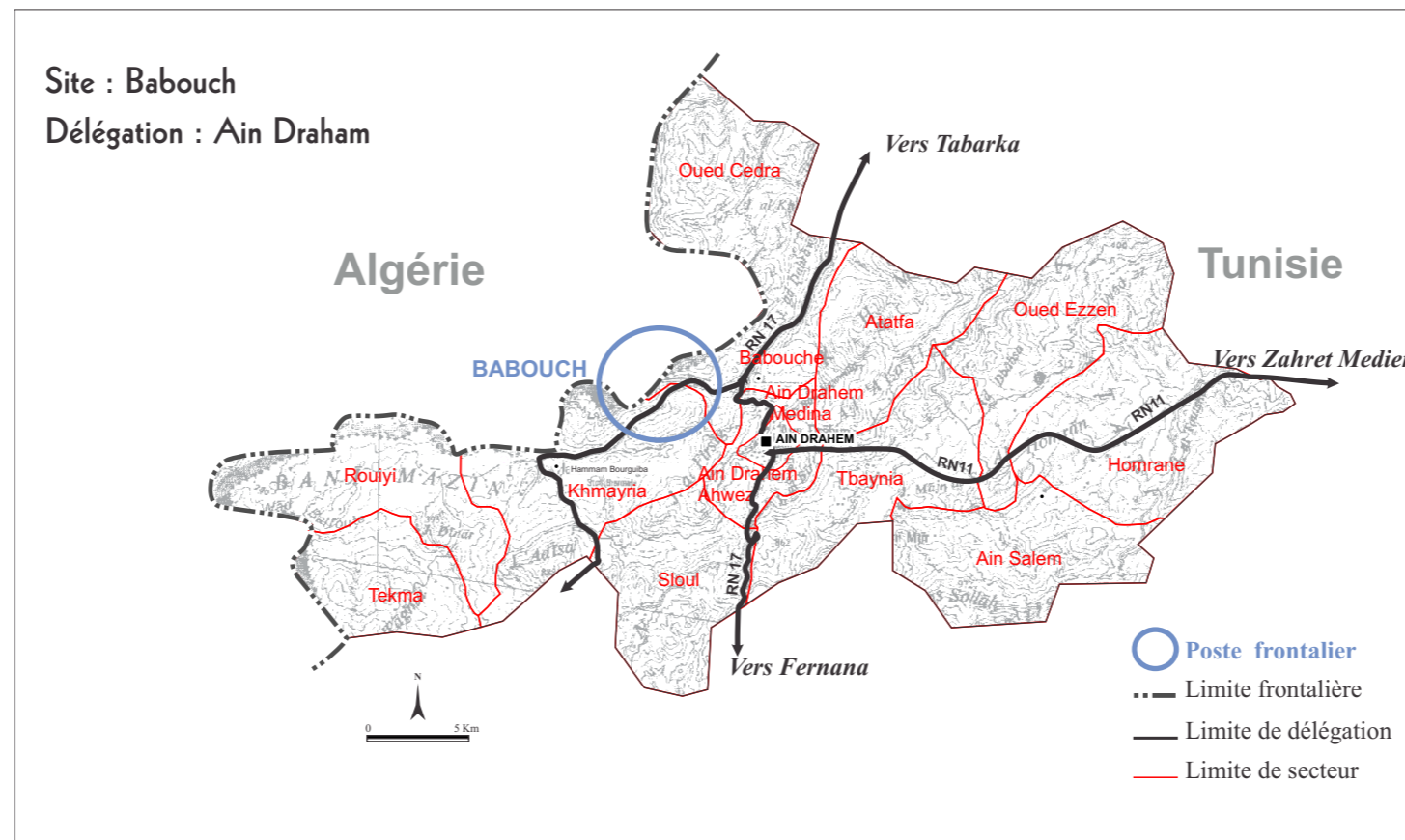
Les différentes caractéristiques des postes existants sont présentées dans les fiches qui suivent. Le poste nouveau à créer fait l'objet d'une proposition d'aménagement. De ce fait, le poste Er-Rouïï est positionné d'une façon approximative, car il dépend du point de passage de la future autoroute maghrébine, sur la frontière avec l'Algérie.

Selon l'étude du Schéma d'aménagement et de Développement des Zones Frontalières initiée par la DGAT (2012) et concernant toutes les délégations frontalières du territoire national, les actions proposées pour le gouvernorat de Jendouba ont été établies selon les fiches suivantes :

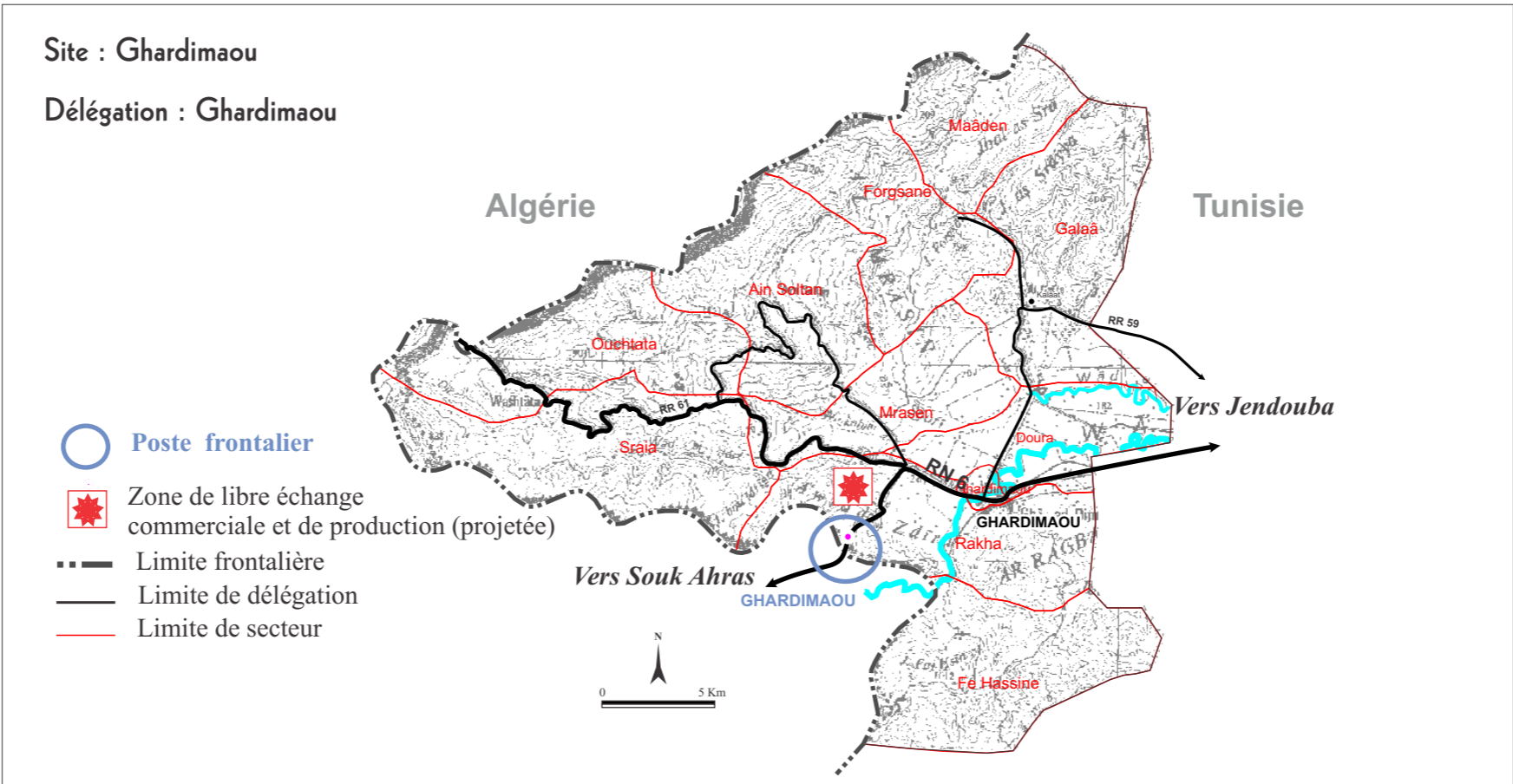
SITUATION DU POSTE FRONTALIER ET ORIENTATIONS : MELLOULA - TABARKA



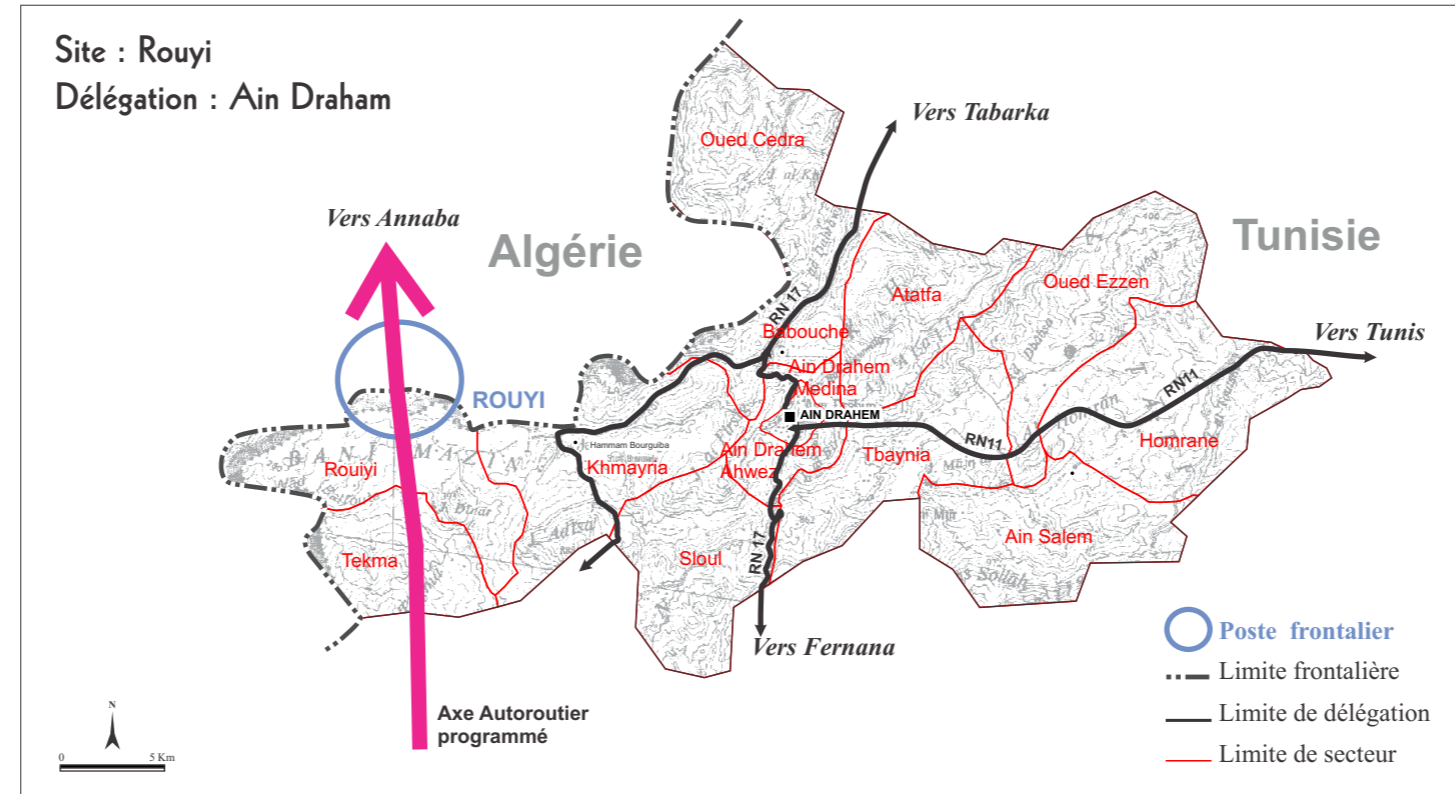
	Facteurs endogènes		Facteurs exogènes		Orientations
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Position stratégique dans la région Ouest du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Etat délabré sur certains tronçons. 	<ul style="list-style-type: none"> Fluidifier le passage des voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> Accidents de la route. Glissement de terrain (zone montagneuse et pluvieuse). 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de certains tronçons de la route d'accès.
Possibilité d'extension et centre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Espaces disponibles pouvant servir à une future extension 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'aire de repos, de restaurant et de café pour les voyageurs et fonctionnaires. Absence de foyer ou d'habitation pour l'hébergement des fonctionnaires. Parking saturé. 	<ul style="list-style-type: none"> Point de passage (frontière avec l'Algérie) le plus important en terme de nombre de voyageurs (en moyenne 1500/jour en basse saison, 4500/J en haute saison) 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de temps dans les déplacements. Mauvaise image à l'entrée du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une buvette et d'un restaurant. Aménagement d'une aire de repos et des espaces verts
Desserte par les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> Manque dans les installations d'éclairage extérieur. Problème d'approvisionnement d'eau potable. 	—	—	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'éclairage public Ouvrage de stockage de l'eau potable



	Facteurs endogènes		Facteurs exogènes		Orientations
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Point de passage à caractère commercial. Paysages exceptionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> La route d'accès est en mauvais état sur certains tronçons. Site montagneux. Route sinueuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Point de passage important par sa nature commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'accidents sur la route. Chutes d'arbres et glissements de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'entrepôts franc Réhabiliter certains tronçons de la route d'accès. Réhabiliter les aires de stationnement existantes (véhicules). Créer une aire de stationnement le long de la route (camions)
Possibilité d'extension et centre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'espace pouvant servir pour de futures extensions. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'aire de repos, buvette, restaurant pour les voyageurs et fonctionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Point de passage commercial. Importants flux. 	<ul style="list-style-type: none"> Altération du confort des voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une aire de repos (café, restaurant).
Desserte par les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance dans les installations d'éclairage extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Flux de camions importants. Flux de passagers en progression. 	<ul style="list-style-type: none"> Route délabrée. Ralentissement dans les échanges. Risque d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> Installation de poteaux d'éclairage adapté sur le tronçon précédant l'entrée du point de passage.



	Facteurs endogènes		Facteurs exogènes		Orientations
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Site en hauteur avec une vision très dégagée 	<ul style="list-style-type: none"> Site isolé (loin de la frontière) Route sinueuse jusqu'à la frontière. 	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture de la ligne ferroviaire. Axe vers les villes de l'Est algérien. 	<ul style="list-style-type: none"> Erosion par les eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider la route d'accès sur certains tronçons.
Possibilité d'extension et centre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'espaces pour de futures extensions 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'aire de repos, de restauration (voyageurs et fonctionnaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Voie importante pour la dynamisation des échanges avec l'Algérie 	<ul style="list-style-type: none"> Délaissement du point de passage par les usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une buvette-restaurant. Réaménagement des espaces verts.
Desserte par les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux disponibles 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Réseau à renforcer en liaison avec les flux futurs (rail + route)



	Facteurs endogènes		Facteurs exogènes		Orientations
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Position stratégique dans la zone Ouest Projet d'autoroute reliant l'Algérie à la Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> Relief accidenté. 	<ul style="list-style-type: none"> Fluidifier le passage des voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> Accidents de la route. Glissement de terrain (zone montagneuse). 	—
Possibilité d'extension et centre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Espaces disponibles pouvant servir à une future extension 	—	<ul style="list-style-type: none"> Point de passage (frontière avec l'Algérie) important. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de temps dans les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une buvette et d'un restaurant. Aménagement d'une aire de repos et des espaces verts
Desserte par les réseaux	—	—	—	—	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'éclairage public Ouvrage de stockage de l'eau potable

DOSSIER II : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

2.1. LES RESSOURCES NATURELLES DU GOUVERNORAT

Bénéficiant d'une histoire et de ressources naturelles extrêmement riches, le Gouvernorat de Jendouba peut compter sur son patrimoine naturel et culturel pour son développement. Dans l'objectif d'un développement durable, il s'agira de garantir la préservation de ces ressources en permettant leur utilisation optimale afin de pouvoir les exploiter sans mettre en danger leur pérennité. La stratégie du SDAD concernant la gestion des ressources naturelles vise à favoriser leur valorisation tout en assurant leur pérennité et leur qualité. Les ressources naturelles dont dispose le gouvernorat sont : les terres agricoles, le potentiel sylvo-pastoral, les ressources en eau superficielles et souterraines, le littoral et ses potentialités halieutiques, le milieu naturel et sa biodiversité.

La problématique globale des ressources naturelles dans le gouvernorat, comme dans l'ensemble de la région du nord-ouest, se rapporte :

- **à la mobilisation et à l'affectation** de l'ensemble du potentiel en eaux de surface pour satisfaire les besoins d'une grande partie de la population du pays. Cette mobilisation exige de plus en plus d'investissements pour la protection et la gestion des ressources mobilisées, mais aussi elle exige une affectation optimale et stratégique à l'échelle de l'ensemble des secteurs. Cette mobilisation est d'autant plus stratégique qu'à l'échelle du gouvernorat, les ressources en eaux souterraines sont très limitées et que le développement du gouvernorat exigera plus de ressources pour les secteurs économiques (agriculture, industrie et tourisme) et pour son urbanisation.
- **à la préservation** des ressources en sols, du couvert végétal, du potentiel forestier, du littoral et du milieu marin face aux pressions exercées par les populations locales, les activités et les besoins urbains. Il faudra aussi préserver les ressources face aux deux projets structurants, à savoir l'autoroute et le projet de port de la grande plaisance à Tabarka qu'il faudra maîtriser à court, moyen et long termes.

De plus, l'ensemble du gouvernorat est caractérisé par la complexité de son relief, la densité de son réseau hydrographique, et par l'irrégularité de la pluviométrie qui l'expose à différentes formes de dégradations du milieu et des ressources en sol. Ces problématiques placent les ressources naturelles du gouvernorat de Jendouba dans une vulnérabilité assez forte sur le plan environnemental.

▪ **Les terres agricoles**

Le gouvernorat dispose de 299 350 ha de surface agricole utile (SAU) soit 3 % de la SAU totale du pays, richesse qu'il s'agit d'exploiter durablement pour une population de 400 000 habitants en 2014 et pour 423 000 habitants à l'horizon 2030 dont près de 180 000 dans les villes et 245 000 dans les campagnes, soit 0,71 hectare de SAU par habitant en 2030 (1,22 hectare de SAU par habitant en milieu rural). L'agriculture demeure fortement dépendante des ressources naturelles de l'ensemble des espaces qui composent le gouvernorat : les reliefs, les collines, les piémonts et les vallées avec des occupations et des pratiques qui participent à la vulnérabilité des sols face à l'érosion. L'agriculture de montagne avec les pluies augmente l'érosion des sols et donc la perte du peu de substrat fertile et l'élevage extensif augmente la surcharge sur les parcours et donc la surexploitation

des ressources fourragères. Sur les collines et piémonts, la culture des céréales souvent mécanisée engendre un processus d'érosion avancé et globalement les terres deviennent vulnérables. Dans la vallée de la Mejerda, la pluviométrie et l'irrigation engendrent des problèmes d'hydromorphisme gênant les travaux agricoles. Ces problèmes sont aussi rencontrés dans la bande littorale de Tabarka. Dans les vallées du versant nord-ouest de la Khroumirie qui reçoivent le maximum de précipitations, la conservation des eaux et des sols participe à la protection des terres cultivables grâce à l'aménagement de petits barrages collinaires.

Globalement, le relief accidenté, les fortes pluies et leur irrégularité, le réseau hydrographique dense font que le capital sol est exposé à une forte érosion et aux inondations fréquentes.

La stratégie du SDAD vise aussi la protection des ressources disponibles pour leur valorisation dans l'économie du gouvernorat. Les terres agricoles doivent ainsi être protégées de l'érosion hydrique en augmentant le niveau de drainage dans les périmètres irrigués et par l'extension des travaux de conservations des eaux et des sols pour les terres en pentes.

L'érosion hydrique est donc une menace permanente du fait de la pluviométrie, de la topographie et de la géologie du gouvernorat se traduisant par :

- le ravinement du relief caractérisant le paysage de plusieurs secteurs du gouvernorat ;
- les crues des oueds qui menacent régulièrement les infrastructures routières et les quartiers d'habitat spontané.
- l'érosion par ravinement devient de plus en plus active du fait des mutations dans le système de production agricole (extension des défrichements et mise en valeur des terres).
- une érosion active dans les plaines alluviales de la Mejerda, représentant une menace pour les terres agricoles notamment dans les périmètres irrigués au nord des villes de Jendouba et de Bousalem.
- les actions de CES encore insuffisantes, les lacs et barrages collinaires actuels ne pouvant faire face à l'intensité du processus d'érosion.

Aussi, les terres agricoles doivent être protégées de l'extension de l'urbanisation (non application de la carte de protection des terres agricoles de Jendouba), en particulier dans la vallée de la Mejerda où les villes sont entourées de périmètres irrigués.

Les actions à engager sont :

- la multiplication des actions de CES dans les zones vulnérables à l'érosion comme les flanc de montagne au nord de la plaine de la Medjerda par la création de banquettes au nord de Balta et le reboisement des zones défrichées (zone du barrage de Bouheurtma) ;
- la lutte contre l'urbanisation anarchique à la périphérie des villes comme au sud de Bou Salem et au nord de la ville de Jendouba ainsi que le long de la plaine de Tabarka ;
- la sensibilisation des petits exploitants aux risques de défrichement et de mise en valeur des terres en pentes ;
- l'actualisation et l'adaptation de la carte de protection des terres agricoles (CPTA-Jendouba) à une échelle plus précise 1/10 000.

▪ Les ressources en eau

Rappelons que le régime d'Oued Mejerda, très capricieux avec de grandes crues annuelles (500 m³/s de débit) et de faibles étiages estivaux (1 à 7 m³/s), fait de lui un oued avec une grande action érosive puisque la charge solide atteint 25 g/l en période de crues. Il charrie 7 millions de m³ de matériaux par an environ vers la mer et la salinité de ses eaux varie de 0 à 2 g/l, et peut être élevée du fait des eaux des affluents de la rive droite (oued Mellegue, Tessa et Meliz)

Les inondations provoquées par l'oued Mejerda sont cycliques malgré les retenues de barrages réalisées pour régulariser le débit, protéger les villes et les riverains. Citons ici le cas de la ville de Bou Salem qui a subi de gros dégâts suite aux inondations de l'oued Mejerda de Novembre 2001 à Mars 2012 : envahissement des terres et des logements par les eaux, glissements de terrain, démolitions des logements, pertes multiples (terres, bétail, ressources, etc..).

A cet effet, l'étude sur la Gestion Intégrée du Bassin de la Mejerda, axée sur la régulation des inondations et la protection des quatre gouvernorats de la région du Nord-Ouest (Jendouba, Le Kef, Béja et Siliana) a donné lieu à un nouveau plan directeur qui a programmé des infrastructures pour la protection dont :

- La construction de 3 barrages sur l'oued Mellegue, amont de Tessa et de Chafrou ;
- La gestion des plaines en endiguements et excavation des oueds en plus de la mise en place de canaux de dérivation de la Mejerda à Bou Salem et à Medjez El Bab (G de Béja) pour recevoir le surplus d'eau ;
- La réalisation d'un bassin de dissipation pour recevoir 50 millions de m³ provenant de l'oued Sebkha.

Avant la crue de février de 2012, les délais d'exécution de ce plan directeur étaient étalés sur 20 ans et, après les inondations, les délais ont été révisés et ramenés à dix ans, de même la ville de Bou Salem passe en priorité avec Jedaïda (gouvernorat de la Manouba) dans l'exécution des travaux.

Ces phénomènes qui se répètent ont donné lieu à la mobilisation des eaux de surface du gouvernorat avec le barrage El Kebir, Eddir, Mlila pour plus de 60 millions de m³.

Aussi, les eaux pluviales au niveau de la plaine littorale qui est traversée par plusieurs oueds, s'évacuent difficilement du fait des faibles pentes et de la nature des sols généralement imperméables, favorisant l'accumulation des eaux et des marécages en aval de la plaine de Tabarka pendant la période des crues.

Tableau 29. Potentiel de mobilisation de l'eau dans le gouvernorat de Jendouba en 2015

Ressources en eaux	Exploitable	Régularisable	Taux de régularisation	En cours de remplissage	Total	%
Superficielles	593	363	61 %	61	424	71 %
Nappes profondes	55,2	14	25 %	24	38	69 %
Nappes phréatiques	14	12	86 %	2	14	100 %
Total	662,2	389	59 %	87	476	72 %

Source : CRDA - Jendouba

Le taux de mobilisation des eaux de surface est de 71 % et la ressource qui reste à mobiliser s'élève à 159 millions de m³ soit l'équivalent d'un barrage de l'importance de Sidi Salem à Béja et pour lequel un site aussi important est difficile à trouver dans le gouvernorat, puisque 5 grands barrages ont été

réalisés et 3 petits barrages sont en cours de réalisation ou de remplissage ainsi que 17 barrages collinaires et 40 lacs collinaires (12 millions de m³) en 2015.

Concernant la ressource souterraine, sa mobilisation s'effectue grâce à 213 forages dont 166 équipés et 3943 puits de surface dont 2403 équipés en 2015. Toutefois, la ressource reste très limitée du fait de la nature géologique des aquifères. Le puisage et le forage se font en grande partie dans la plaine d'Oued Mliz au sud du gouvernorat et tout développement de l'irrigation nécessitera un apport de plus en plus important en eaux de surface.

L'envasement des barrages du fait de l'alluvionnement et la sédimentation dans les retenues entraîne une réduction de sa capacité utile et peut accélérer aussi le phénomène d'eutrophisation du lac et la sédimentation en suspension dans l'eau distribuée par les canaux.

La stratégie d'exploitation et de protection des ressources en eau vise à :

- Appliquer les recommandations du plan directeur de l'eau notamment la construction des barrages
- Evaluer l'impact des aménagements hydrauliques en cours
- Contrôler le puisage et le forage clandestin
- Appliquer des mesures de protection de l'eau afin de préserver sa qualité, de favoriser son économie et de permettre au gouvernorat de rester « le château d'eau de la Tunisie ». Il s'agit là de lutter contre les menaces (pollution, surexploitation, salinisation, envasement des barrages,...) et d'optimiser la gestion de la ressource hydrique.
- Révision du code de l'eau.

Les projets destinés à opérationnaliser cette stratégie sont :

- Achèvement du barrage El Kébir (en cours de remplissage) et El Moula (achevé) au réseau du transfert des eaux du Nord (3,5 km)
- l'extension en hauteur du barrage Bouheurthma (digues de protection);
- la réalisation des deux barrages programmés Mlila (sous le barrage de Barbra) et Eddir (dans le secteur de Tegma- Délégation de Ghardimaou) ;
- la réalisation de programmes de sensibilisation relatifs à l'économie d'eau destinée à l'ensemble des utilisateurs ;
- la généralisation des techniques d'irrigation agricole économisatrices d'eau ;
- la mise en place de systèmes de culture et d'irrigation performants valorisant au maximum le mètre cube d'eau.
- La restructuration de remembrement des périmètres irrigués (PI)
- La réhabilitation des périmètres irrigués existant en y intégrant les pistes agricoles.
- Révision des tarifs destinés aux petits agriculteurs.
- Encourager les agriculteurs à utiliser les eaux assainies

▪ Milieu forestier

L'activité sylvicole doit s'accompagner de programmes de reboisement et d'une gestion appropriée des ressources impliquant les populations riveraines et celle des éleveurs vivant de l'économie de montagne. Les zones pastorales doivent être préservées du surpâturage. La baisse de la qualité des sols est une problématique constante au sein des exploitations du fait de l'intensification et le recours aux forêts est de plus en plus pressant. Les principales dégradations du milieu forestier concernent la coupe anarchique des arbres et la surexploitation des ressources forestières,

l'extension de l'urbanisation aux dépens des forêts, les incendies dont la fréquence augmente et qui nécessite la modernisation des moyens d'alerte qui sont actuellement assez limités. Les facteurs naturels sont également mis en cause comme les neiges, la raréfaction de quelques espèces végétales et animales essentielles à la biodiversité et l'équilibre naturel.

Les actions à engager pour préserver le milieu forestier sont :

- l'achèvement du programme de développement des zones montagneuses et forestières du nord-ouest (phase 4/2011-2016/ODESYANO) ;
- la lutte contre la surexploitation par les cheptels ;
- la lutte contre l'exploitation illicite (coupe de bois pour le chauffage) ;
- la promotion des opérations de reboisement avec la société civile en respectant la diversité des groupements des essences ;
- le renforcement des moyens humains et la modernisation du matériel de gestion et de protection des forêts ;
- l'initiation d'un processus participatif et de partenariat en vue de gérer les conflits d'intérêts face à la pluralité des usages des forêts, en favorisant la co-viabilité entre écosystème et usagers.
- La création de chemins d'accès forestiers pour les interventions urgentes (incendies, urgences médicales, etc.).
- Protéger les sites de régénération forestière.
- La refonte des règlements coercitifs pour lutter contre les actes de dégradation volontaires (incendies criminels).

▪ **Les milieux naturels**

La stratégie concernant les milieux naturels se rapporte aussi bien à la préservation qu'à la valorisation des écosystèmes qui les composent avec la flore et la faune spécifiques à ce territoire. Elle se rapporte aussi à la mise à niveau des composantes de l'environnement urbain et à la prévention contre les risques divers.

Aussi, la stratégie concernant les milieux naturels favorise, grâce à l'émergence de la coopération entre la Tunisie et l'Algérie, une gestion commune et concertée des grands écosystèmes partagés (ressources en eau, forêts, espace maritime) afin de mieux les préserver. Il s'agit d'améliorer la cohérence des politiques et de bénéficier d'économies d'échelle en renforçant la collaboration entre les deux pays sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore les changements climatiques.

Les projets destinés à mettre en œuvre cette stratégie sont :

- l'établissement de plans de protection des ressources contre notamment les incendies, les défrichements, les pollutions, l'érosion et les interventions urgentes ;
- stratégie de rassemblement des noyaux éparpillés avec les portions concernées ;
- la lutte contre l'urbanisation anarchique du littoral par des mesures strictes et l'application de la loi du DPM ;
- l'établissement de partenariats transfrontaliers dans les domaines de la gestion de l'eau, des forêts et de la recherche par les activités de loisir et l'entraide dans l'intervention sur le terrain (incendies, catastrophes naturelles, etc.) ;
- la création d'une instance commune de gestion des grands écosystèmes partagés : oued Mejerda, oued Mellegue, les massifs forestiers de chêne-liège et le fond corallien ;

A l'intérieur du gouvernorat de Jendouba, les actions concernant la valorisation sont de :

- préserver les traditions et les pratiques dans les espaces montagneux, grâce à la création d'un centre de la "culture de la montagne" à Ain Draham ;
- créer une aire marine et côtière protégée (AMCP) pour permettre de diversifier le tourisme écologique dans une zone maritime frontalière avec l'Algérie, en continuité du Parc National d'El Kala en Algérie ;
- réaliser un parc urbain au Nord de la ville de Jendouba et d'un plan de gestion d'un parc naturel côtier sur le littoral de Tabarka pour renforcer les équipements de loisirs pour les familles.
- la mise en place de programmes de recherche sur les énergies renouvelables et sur les grandes problématiques environnementales.
- la réalisation d'opérations de régénération des espaces dégradés grâce à la mise en défense par des zones temporaires d'interdiction à la fréquentation et à l'exploitation ;
- Mise en valeur des potentialités écologiques et paysagères du gouvernorat de Jendouba ;

2.2. REDUCTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES MENACES ENVIRONNEMENTALES

Il s'agit ici de protéger les différents espaces (naturel, rural, urbain) contre les risques environnementaux et de limiter leurs conséquences.

▪ Les changements climatiques

Les changements climatiques se traduiront dans le gouvernorat de Jendouba par une augmentation de la température moyenne annuelle, une baisse modérée de la pluviométrie et une variabilité plus importante du climat (source : Etude sur les Changements climatiques dans le Bassin Méditerranéen à l'Horizon 2030 et 2050). Tous ces phénomènes impacteront les ressources en eau, les écosystèmes et le secteur de l'agriculture et de l'élevage dans toute la région du Nord-Ouest.

Concernant les ressources en eau, la diminution des précipitations entraînera une baisse des nappes dans les zones littorales et une réduction des disponibilités des eaux de surface. En conséquence, il y aura une augmentation de la salinité des ressources en eau. La diminution des précipitations estivales accroîtra le manque hydrique des sols. Pour ce qui de l'impact sur les écosystèmes, l'augmentation des températures entraînera un accroissement de l'inflammabilité des biomasses et le risque des grands incendies. La dégradation des sols et la pression humaine impliqueront un affaiblissement des écosystèmes et un déclin des produits agricoles traditionnels.

Sur le plan de la production agricole, deux cas de figure pourront se présenter. En cas de succession d'années de sécheresse : la production des cultures en sec accusera une baisse au niveau de la superficie et de la production en moyenne de moitié (céréales, arboriculture). Le cheptel bovin, ovin et caprin pourra subir une baisse.

Dans le cas de succession d'années à pluviométrie favorable : la production arboricole connaîtra une augmentation, particulièrement le rendement oléicole et les cultures pluviales connaîtront une augmentation qui pourrait dépasser les 20 %. L'élevage bénéficiera d'une hausse de ses rendements (disponibilité des fourrages).

▪ **L'assainissement liquide**

Les communes du gouvernorat qui comportent à ce jour un réseau d'assainissement sont Jendouba, Bousalem, Ain Draham, Tabarka, Ghardimaou et Fernana tandis que les communes de Oued Mliz et Bni M'tir ne possèdent ne sont pas raccordées au réseau de l'ONAS. Ainsi, la moyenne de raccordement au niveau du gouvernorat en 2014 est estimée 88 %.

L'assainissement des eaux usées a un impact sur la santé des populations et le drainage des eaux pluviales permet d'éviter les inondations. Dans ce domaine, il s'agit de mener les actions suivantes :

- entretenir les infrastructures existantes afin de maintenir leur capacité de traitement dans des conditions optimales ;
- poursuivre les efforts de réalisation et de renforcement du réseau d'assainissement dans les communes, en particulier dans les quartiers d'habitat spontané ;
- étendre le réseau, notamment aux zones rurales, au Nord du gouvernorat, et aux espaces détenant des ressources naturelles à protéger ;
- Etudier les modalités d'une protection durable de la ville de Bou Salem et du transfert progressif des populations vers le site d'Erroumani, disposant d'un PAU, organisant son espace dans ce but.

Dans le cadre de cette stratégie, les actions à engager sont :

- Achèvement de la réalisation de la station d'épuration pilote dans la ville de Bni M'tir
- la réalisation des projets d'assainissement des eaux usées pour protéger les eaux des barrages, des points d'eau, des forages et des oueds en aval et surtout protéger la santé des populations en intégrant les communes d'Oued Mliz et Bni M' tir dans le réseau de l'ONAS;
- Contrôler la qualité des eaux pour les villages ruraux ;
- l'extension des infrastructures existantes en suivant l'expansion démographique des villes
- la poursuite de la réalisation des projets d'assainissement des quartiers d'habitat spontané
- la création de villages ruraux intégrés afin d'y concentrer les efforts de desserte et l'extension du réseau d'assainissement et situés dans les secteurs de Erroui, Cheouaoula, El Baldia, Al Marja, Gloub Ethirane nord, Oued Mefada (2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Karma, El Khadra, Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour
- la création de la nouvelle décharge contrôlée(Erroumani) de la décharge des margines à Balta
- La création de centres de transfert des déchets solides à Jendouba, Fernana, Tabarka, Ghardimaou, et Oued Mliz.
- La création d'une station d'épuration des eaux usées à Bni Mtir, à Ghardimaou, Tabarka, Bou Salem, Jendouba (extension) et à Ain Draham (Réhabilitation).

▪ **La maîtrise de l'urbanisation et de l'impact sur les richesses naturelles**

Dans ce contexte, il s'agira de :

- maîtriser l'extension des villes et des infrastructures. Cela nécessite la mise en application des outils disponibles tels que des Périmètres de Réserves Foncières (PRF) afin de répondre aux besoins à moyen et long termes des grands projets : il s'agit d'établir des zones protégées et des limites d'urbanisation afin de parvenir à des espaces préservés, des zones urbaines plus denses et des zones agricoles desservies en infrastructures. Il s'agit aussi de lutter contre l'urbanisation informelle en répondant aux besoins en logements des populations.
- Inciter les populations riveraines aux forêts à se regrouper dans les VRI et les groupements ruraux consolidés ;

- prévenir et sensibiliser les populations sur les conséquences de leurs activités et les menaces environnementales en général.

Dans cette optique, les actions prévues par le SDAD sont :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation des espaces à grande valeur environnementale dont notamment le littoral de Tabarka par la réalisation de plans de gestion et la mise en place d'équipes de surveillance ;
- la requalification des tissus anciens pour augmenter l'offre en logements dans les centres de chaque ville, en cohérence avec les orientations des PA validés (restructuration) ;
- la densification urbaine dans les quartiers identifiés par les PA ;
- la constitution de réserves foncières pour l'habitat à Jendouba (240 ha) et à Bou Salem (80 ha) ;
- la constitution de réserves foncières pour l'industrie à Jendouba (100 ha) et à Bou Salem (85 ha) ;
- la lutte contre la prolifération de l'habitat anarchique : quartiers de la périphérie des villes de la vallée de la Medjerda et de Tabarka.

▪ **Prévention contre les incendies**

L'extension de la saison sèche en Tunisie a connu une importance croissante ces dix dernières années. En effet, les mois de l'année où la pluviométrie est stable ne concernent que quelques mois (novembre à avril). Au niveau du gouvernorat de Jendouba, la broussaille asséchée au niveau des forêts est un facteur à risque pour ce qui est des incendies. Or, il est étonnant qu'un gouvernorat forestier comme celui de Jendouba n'ait mis en place que très récemment un projet de centre de lutte contre les incendies (Bullarégia).

En ce qui concerne cette question vitale pour le gouvernorat, le SDAD propose de :

- Prévoir des passages forestiers dans un but de protection et de sauvegarde ;
- Prévoir des commissions de prévention et de lutte contre les incendies et autres catastrophes naturelles qui rassemblerait les différents intervenants avec des équipements adéquats ;
- Envisager des partenariats opérationnels avec l'Algérie dans la lutte anti incendie ;
- D'établir une stratégie de lutte contre les incendies ;
- D'établir les moyens (études et interventions) pour la régénération des forêts.

▪ **Prévention des autres risques environnementaux**

Face aux inondations, aux glissements de terrain et à l'érosion hydrique et à tous les risques environnementaux, des mesures de protection doivent être adoptées et respectées afin de limiter leurs impacts sur les villes, les infrastructures, les terres agricoles et les ressources naturelles grâce à des plans de préventions des risques. Ces plans doivent prévoir du matériel d'urgence, structures d'accueil, matériel roulant adéquat, une organisation adaptée, des moyens humains.

Concernant la prévention des risques, il s'agira de :

- Procéder régulièrement à l'entretien et à l'aménagement des oueds du gouvernorat et en particulier Oued Mejerda ;
- Protéger des villes de la vallée de la Mejerda contre les inondations, dans le cadre du projet Japonais ;
- Renforcer les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans les grandes villes de la vallée de la Mejerda par l'entretien et l'extension ;
- De procéder à la gestion moderne des déchets solides en particulier celle des marges qui seront traitées dans une décharge adaptée et la multiplication des centres de transfert des déchets

solides vers la décharge contrôlée commune avec le gouvernorat de Beja, à Erroumani, au Nord de Bousalem.

2.3. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

La stratégie du SDAD ambitionne de valoriser l'important patrimoine naturel du gouvernorat afin d'en faire un facteur de développement économique et social : les parcs naturels et parcs urbains sont des facteurs de qualité de vie, d'attractivité et de préservation d'espaces et d'espèces à intérêt écologique. Les actions liées à la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain se rapportent aux sites naturels et aux sites archéologiques avec :

- L'amélioration de la qualité de vie par la réalisation d'espaces verts dans l'ensemble des communes du gouvernorat ;
- la formation de personnels spécialisés dans la gestion durable des écosystèmes et le renforcement du personnel de contrôle ;
- L'étude pour l'identification de réserves naturelles ;
- La création d'une direction régionale de l'ANPE à Jendouba.
- La valorisation des espaces naturels dans les différents terroirs ainsi que les traditions locales ;
- la formation du personnel spécialisé dans le tourisme rural et la sensibilisation des exploitants et exploitantes agricoles sur les potentialités de leurs terroirs, la valeur de leurs pratiques et de leurs traditions.

DOSSIER III : ACTIVITÉS AGRICOLES ET PECHE, ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, TOURISTIQUES ET DE SERVICES

3.1. AGRICULTURE ET PECHE

Bénéficiant d'une SAU importante et d'un accès au littoral méditerranéen, l'agriculture et la pêche constituent les secteurs de la dynamique économique du gouvernorat. En effet, leur potentiel de développement est important, et des politiques peuvent permettre d'en améliorer les performances. Pour cela, il s'agira d'améliorer les rendements et les productions, ainsi que la productivité de la ressource en eau disponible (pluviale et conventionnelle).

L'intensification des productions débouchera sur la valorisation des productions afin d'en accroître la valeur ajoutée et de faire bénéficier le gouvernorat de revenus et emplois supplémentaires.

Le gouvernorat de Jendouba est concerné par deux étages bioclimatiques : l'étage humide pour la région de la Kroumirie, véritable château d'eau du pays et l'étage subhumide localisé schématiquement dans les plaines de la vallée de la Mejerda. Le gouvernorat est la fois une région pluvieuse avec des sols pauvres dans les secteurs de piedmonts et des sols fertiles dans les plaines alluviales. Sur le plan « aptitudes culturales des terres », le gouvernorat se distingue par la présence de quatre catégories de terre : les terres fertiles destinées à l'irrigation, les terres réservées aux grandes cultures en sec avec une intensification maximale à moyenne, les terres réservées aux grandes cultures et l'arboriculture en sec avec une intensification limitée enfin les terres réservées à l'arboriculture en sec avec une intensification maximale à moyenne.

Les caractéristiques des principales spéculations dans la région se déclinent comme suit :

- **Les cultures céréalières** hésitent, entre les extensions des cultures pluviales et l'irrigation d'appoint pour améliorer les rendements.
- **Les cultures fourragères** : leur développement pour le pôle laitier exige de plus en plus d'irrigation.
- **L'arboriculture** : son extension et sa diversification transforment le paysage agraire et exigeront de plus en plus de main-d'œuvre formée pour une conduite viable des variétés plantées.
- **Les cultures maraichères** : baisse de 23 % de la production du fait de la diminution des superficies consacrées à ces cultures de 2 000 ha, au renchérissement du coût de l'eau d'irrigation et au manque d'organisation de la filière, ce qui impacte la valeur de la production agricole, les revenus des exploitants et les emplois créés.
- **L'élevage bovin** : 64 % du cheptel bovin du gouvernorat de Jendouba est de race locale contre un peu plus du tiers de race pure. Il existe une grande différence au niveau du rendement des vaches laitières de race locale, situées dans les zones forestières (pas plus de 900 l/VL/an dans les délégations de Tabarka, Fernana et Aïn Draham) et celles de race pure des plaines où dominent les périmètres irrigués (plus de 3 000 l/VL/an dans les délégations de Jendouba, Bou Salem et Balta Bou Aouene). Malgré cette production, la transformation localement est encore faible.

- **L'élevage ovin et caprin** : conduit en extensif avec accroissement du cheptel et non un rendement à la carcasse car conduit en association avec les cultures dans les exploitations de petite à moyenne taille.
- **La production de viande** bovine est restée constante ces dernières années et la production de viande ovine atteint difficilement les 2 000 tonnes.
- **La production laitière** : un problème de stockage et de commercialisation
- **L'apiculture** se distingue par la coexistence de deux systèmes d'élevage distincts : le système traditionnel (ruches fixes et de techniques rudimentaires) en nette régression et le système moderne (technique des ruches mobiles et utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles formes dans la fabrication des ruches) qui permet une exploitation rationnelle.

3.1.1. AMELIORATION DES TECHNIQUES DE LA PRODUCTION ET FORMATION

La stratégie de développement des secteurs de l'agriculture et de la pêche prévoit l'amélioration des techniques de production et la formation de la main-d'œuvre dans les deux secteurs.

▪ Amélioration des techniques de production agricole

La stratégie du SDAD comporte des actions destinées à améliorer les techniques d'exploitation agricole. Tout d'abord, l'intensification des cultures existantes et l'accroissement de leur rendement nécessite l'amélioration des techniques de production dans les activités d'irrigation, de récolte, ...Cependant, une partie des petits agriculteurs ne peuvent avoir accès aux nouvelles techniques que par un investissement de départ, nécessitant un crédit.

Par ailleurs, l'organisation des exploitants agricoles peut leur permettre de bénéficier d'une plus grande visibilité, d'économies d'échelle, et d'un poids accru dans les orientations du développement du secteur.

Les actions pour y parvenir sont les suivantes :

- Assurer un contrôle de la qualité des eaux d'irrigation ;
- l'amélioration de l'accès au crédit et à l'investissement ;
- la création d'unités de recherche comportant une banque des gènes régionale et qui seront spécialisées dans l'expérimentation de nouvelles techniques adaptées à chaque zone agro-écologique ;
- l'amélioration des conduites des cultures par la vulgarisation agricole ;
- l'augmentation de la productivité par l'optimisation des facteurs de production à travers la sécurisation de la production agricole et la commercialisation ;
- l'adaptation de l'agriculture périurbaine aux besoins de consommation des villes et aux besoins du tourisme ;
- la structuration des producteurs en entreprises ou coopératives.

▪ Amélioration des techniques de pêche

Le secteur de la pêche est concerné par le perfectionnement des techniques de production.

Tout d'abord, l'amélioration de la pêche passe par l'adaptation de la flottille à la nature des côtes du gouvernorat, ainsi qu'aux conditions climatiques, de pêche et de navigation au large. Outre le maintien en état des structures, équipements et bateaux actuels, il s'agit donc d'augmenter la puissance et la dimension des embarcations afin qu'elles puissent affronter les conditions difficiles de navigation et avoir une meilleure autonomie en mer.

Pour cela, il s'agira de faciliter aux pêcheurs l'accès à un crédit mieux adapté aux contraintes du secteur afin de ne pas aggraver leur endettement. L'adaptation des investissements aux potentiels de développement du secteur est indispensable à la viabilité de l'activité.

Enfin, le rétablissement d'un système d'information performant sur l'état de la mer ainsi que l'amélioration des techniques de pêche doit permettre le renforcement de la sécurité des pêcheurs en haute mer.

Les projets destinés à mettre en œuvre cette stratégie sont :

- l'entretien et la maintenance de la flottille ;
- l'amélioration de l'accès au crédit et à l'investissement ;
- la modernisation des techniques de pêche ;
- l'augmentation du nombre de barques à feu et de chalutiers ;
- la diffusion régulière d'un bulletin météo spécialisé destiné aux pêcheurs.

▪ **Qualification de la main-d'œuvre**

La situation de la formation professionnelle dans le gouvernorat de Jendouba se caractérise par un déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, l'offre (4000 diplômés par an) constituée par les diplômés des 10 centres de formation publique et des 20 structures privées se retrouve confrontée à une demande très faible du tissu économique local. En outre, le problème se situe également au niveau de la formation en ce qui concerne les stages pratiques, les élèves sont confrontés à des difficultés d'accès à des entreprises insuffisamment représentées dans la région.

S'inscrivant au sein de la stratégie nationale pour la formation professionnelle, cette dernière a pour ambition de proposer une approche intégrée, multidimensionnelle et transversale recouvrant l'ensemble des leviers susceptibles de créer des emplois en quantité et en qualité suffisantes et regroupant un vaste ensemble d'acteurs concernés par l'emploi sera horizontale et globale dans l'objectif d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins du marché de l'emploi en compétences et les demandes d'emploi sur la base du respect du travail décent.

En outre, cette stratégie a d'ores et déjà fait l'objet de projets dans le gouvernorat de Jendouba dans le cadre du plan 2016-2020 par la réalisation d'une centre de formation et de stage professionnel à Tabarka, d'un centre de formation et de promotion de l'emploi indépendant à Bousalem, d'un centre de la femme rurale à Balta bouaouen et d'un centre spécialisé d'encadrement et de formation pour jeunes concernés par l'abandon scolaire.

Dans un autre registre, l'amélioration des rendements et de la productivité des secteurs de l'agriculture et de la pêche ne peut se faire sans l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et un encadrement adéquat dans ces deux secteurs.

Au-delà de la modernisation des techniques et de leur appropriation, la formation des agriculteurs et pêcheurs doit leur permettre de mieux connaître les attentes du marché et des consommateurs et d'y adapter leurs activités.

Enfin, il s'agit aussi de mieux lutter contre les contraintes et les risques auxquels sont soumis les deux secteurs, et d'adopter les moyens pour y faire face : maladies des cultures et du cheptel, salinisation des sols ou encore épuisement des ressources.

Dans cette optique, les actions opérationnalisant la stratégie du SDAD concernent :

- la création d'un pôle de formation dédié au secteur agricole à Jendouba afin d'accompagner les agriculteurs, proposant des formations sur la production et la gestion des activités agricoles, la conduite des cultures, l'irrigation, les semences ou encore les risques de l'activité ;
- la création d'un pôle de formation spécialisé dans les « métiers de la mer » à Tabarka, permettant aux pêcheurs d'améliorer leur connaissance de l'activité et leurs techniques de pêche ;
- l'initiation de programmes d'accompagnement, notamment en milieu rural, pour les hommes et pour les femmes en introduisant une filière « produits du terroir » pour le tourisme rural.

3.1.2. VALORISATION DES PRODUCTIONS ET RENFORCEMENT DES MOYENS

Les revenus générés par les secteurs de l'agriculture et de la pêche peuvent être grandement accrus en améliorant la valorisation des productions.

▪ Desserte des zones de production agricole et de pêche

La stratégie de valorisation des productions implique d'abord une meilleure desserte des espaces de production. L'accroissement des rendements, de la productivité et des productions doit en effet s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité aux zones de production : pistes rurales et agricoles, ponts, ...

Il s'agit donc d'améliorer les infrastructures d'accès existantes mais aussi de favoriser l'ouverture de nouvelles pistes afin d'accroître l'accessibilité et la desserte des zones rurales reculées et la connexion du littoral au reste du gouvernorat et du pays.

Parallèlement, l'augmentation des moyens et services de transport privé et public permettra les approvisionnements et l'écoulement des productions, donnant accès ainsi aux exploitants agricoles et aux marins-pêcheurs à de nouveaux marchés.

Les actions destinées à mettre en œuvre cette stratégie sont les suivantes :

- L'accroissement des capacités de stockage des produits agricoles et de la pêche
- Le revêtement des routes locales non revêtues et l'ouverture de nouvelles pistes agricoles et rurales dans les zones de production agricole et d'élevage dans le corridor de Jendouba en priorité.
- Le renforcement de la RN7 et des liaisons avec l'Algérie dans le couloir littoral de Nefza à Melloula

- L'organisation de services de transport desservant les groupements ruraux et les principales villes du gouvernorat : accroissement des zones desservies et de la fréquence de desserte.
- Le renforcement des circuits de collecte du lait grâce à la réhabilitation des pistes rurales et agricoles.

▪ Amélioration de la capacité régionale de transformation des productions

La valorisation des productions s'accomplira grâce à la réalisation des opérations de transformation des productions au sein du gouvernorat, bénéficiant ainsi de la valeur ajoutée de la transformation.

Cette stratégie implique la construction de nouvelles unités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits, ainsi que la formation du personnel qu'elles requièrent.

Les projets devant opérationnaliser cette stratégie sont :

- Inciter à la modernisation des unités de transformation existantes du secteur privé,
- Encourager la construction de nouvelles unités de transformation des produits de l'agriculture et de la pêche, ou l'extension des unités existantes : trituration des olives, abattage du bétail, conserve de légumes et de fruits, conserve de poissons, congélation, fromagerie, laiterie ;
- l'accroissement des capacités de stockage en froid et autres des produits agricoles et de la pêche,
- La multiplication des centres de stockage et principalement les unités de collecte de lait et dérivés ;
- la formation de la main-d'œuvre et le renforcement de l'encadrement et de la vulgarisation des conduites des cultures, de l'irrigation et des élevages modernes ;
- la mise en place de règles de sécurité et d'hygiène et de suivi dans les unités de production, de transformation et de collecte avec des poursuites pénales pour les contrevenants ;
- le renforcement de l'organisation des secteurs de l'agriculture et de la pêche (coopératives, associations, etc.).

▪ Amélioration des circuits de commercialisation de la production agricole

L'accroissement des revenus de l'agriculture et de la pêche passe enfin par l'amélioration des circuits de commercialisation des productions et circuits d'exportation. Deux axes essentiels composent cette stratégie.

La stratégie de développement du secteur concerné nécessite l'amélioration de la logistique. Il s'agit de préparer les capacités et moyens et d'assurer le stockage et le transport des produits bruts et transformés jusqu'aux marchés de destination. Cette logistique doit prendre en compte la spécificité des marchandises afin d'assurer leur transport dans les meilleures conditions (fragilité, fraîcheur, chaîne du froid, congélation, etc.).

Par ailleurs, un effort dans la recherche de nouveaux marchés destinataires et de nouveaux partenaires commerciaux doit accompagner le développement des productions et des rendements, afin d'assurer l'écoulement des productions supplémentaires rendues possibles par l'accroissement des rendements.

L'adaptation de l'agriculture péri-urbaine aux nouveaux besoins de consommation des populations qui suivront la modernisation des villes et le renforcement des activités touristiques dans le

gouvernorat limitera les efforts à fournir en termes de prospection de nouveaux marchés mais augmentera les efforts à fournir en termes de logistique et transport local. De même, la demande en produits de la pêche du pôle touristique Tabarka-Aïn Drahem, qui devrait s'accroître avec le développement de l'activité touristique, constitue une opportunité de débouché à saisir pour les pêcheurs du gouvernorat. Au-delà de l'amélioration des circuits de commercialisation, les orientations en termes de production sont donc importantes.

Les actions prévues afin d'améliorer et augmenter les circuits de commercialisation sont les suivantes :

- La modernisation de l'organisation des circuits par des partenariats avec la grande distribution (supermarchés de la capitale) ;
- l'amélioration des conditions de stockage des produits agricoles et de la pêche ;
- l'amélioration des moyens et conditions de transport des produits ;
- la promotion des productions à l'extérieur et la recherche de nouveaux partenaires commerciaux comme l'Algérie voisine.

3.2. ACTIVITES INDUSTRIELLES, TOURISTIQUES ET ARTISANALES

Le gouvernorat de Jendouba bénéficie de nombreuses ressources valorisables pour le développement de son économie touristique, artisanale et industrielle :

- l'industrie, grâce aux matières à transformer abondantes issues de l'agriculture et de la pêche pour l'industrie agroalimentaire, des forêts pour son industrie du bois, et sur les réserves naturelles en pierre marbrière, argile, sable, dolomie, granulats et gravier pour l'industrie du bâtiment et matériaux de construction ;
- le tourisme, grâce aux ressources d'un littoral sur la Méditerranée, des sources thermales, des espaces naturels et écosystèmes importants, des sites archéologiques, mais aussi d'une histoire et d'une culture riches dont la valorisation est à renforcer ;
- l'artisanat peut s'appuyer sur une tradition dans différents métiers, des savoir-faire ancestraux et une clientèle nationale et internationale ;
- l'importance de la population en âge de travailler dont une grande partie est au chômage montre que le gouvernorat possède largement de quoi dynamiser ses différents secteurs économiques.

Pour y parvenir, au-delà de la stratégie sectorielle, il s'agira de réussir à capter l'investissement en renforçant l'attractivité du gouvernorat, à mobiliser le foncier nécessaire au développement et à former la main-d'œuvre disponible afin de répondre aux besoins de l'économie du gouvernorat.

3.2.1. DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

La faiblesse du secteur de l'industrie dans le gouvernorat est liée à des problématiques qui concernent principalement l'investissement et l'emploi. Cela est dû principalement à la faiblesse des infrastructures adaptées à l'activité industrielle (voies larges, alimentation en gaz, assainissement industriel, télécommunications), la lenteur des démarches relative au financement des banques,

l'hésitation de ces dernières à financer les projets privés locaux dans les industries de transformation et la demande de garanties excessives, les problèmes liés au foncier (quasi absence d'enregistrement) et la dispersion de la propriété, la lenteur de la procédure de déclassement des terres pour l'aménagement industriel, l'absence d'un pôle technologique et par conséquent d'une main d'œuvre adaptée.

Tableau 30 : Les zones industrielles dans le gouvernorat de Jendouba en 2015

Zone industrielle	Surface (ha)	Taux de commercialisation	Taux d'exploitation	Maître d'ouvrage
ZI Jendouba	10	100%	81%	AFI
ZI El Irtiyah I	31	44%	74%	
ZI Bousalem	8	100%	95%	
ZI Tabarka I	4	100%	75%	
ZI Tabarka II	13	100%	41%	
ZAI* Jendouba	60	-	-	Commune /privé
Total	126	-	-	

* Zone d'activités industrielles

Source : APII-Jendouba

Ainsi, malgré l'existence de 6 zones industrielles qui couvrent une surface de 126 hectares, le tissu industriel en 2015 ne compte que 66 entreprises dont la moitié (53 %) sont spécialisées dans l'agro-alimentaire et sont concentrées essentiellement autour de la ville de Jendouba.

Toutefois, ces zones sont actuellement saturées et par conséquent, le développement de l'industrie dans le gouvernorat passera par l'accroissement des capacités industrielles ainsi que par l'amélioration de l'organisation et de la logistique du secteur.

▪ **Accroissement des capacités industrielles**

La stratégie du SDAD vise à augmenter les capacités du secteur industriel dans le gouvernorat et elle s'articule autour de trois points :

- Tout d'abord, la stratégie du SDAD ambitionne de développer l'industrie en s'appuyant sur ses ressources propres (agriculture, pêche, forêt, gisements et carrières) afin de répondre à une partie des besoins du gouvernorat (consommation interne, grands projets d'habitat et d'infrastructures, etc.).
- Par ailleurs, il s'agira de former localement la main-d'œuvre nécessaire à son développement, augmentant ainsi l'attractivité du gouvernorat en faisant bénéficier les gouvernorats voisins des capacités installées de formation.
- Enfin, afin d'attirer les investisseurs et entrepreneurs et de développer de nouvelles activités à haute valeur ajoutée (industries mécaniques, électriques et électroniques notamment), des zones industrielles et des zones d'activités doivent être aménagées et des services économiques d'accompagnement renforcés.

Les actions destinées à soutenir le développement du secteur sont :

- L'encouragement à la réalisation de nouvelles unités de production industrielle et/ou l'extension des unités existantes, en lien avec l'utilisation de matière première issue de la production locale de l'agriculture (produits maraichers pour les circuits courts), de la pêche (poisson bleu) et des matériaux de construction (bois, marbres et grès) ;

- la création de centres de formation adaptés aux besoins des industries nouvelles d'abord par les entreprises elles-mêmes et pas le facteur privé dans les ZI programmées;
- la mobilisation, l'aménagement et l'équipement du foncier industriel : énergie (électricité et gaz), transport, transports en commun et réseaux de télécommunications ;
- l'installation de structures offrant des services aux entreprises (banques, assurances, NTIC, etc.).

▪ **Organisation et logistique du secteur industriel**

La stratégie de développement du secteur implique également l'amélioration de son organisation et de la logistique nécessaire à son bon fonctionnement. Il s'agit d'une part de préparer la prise en charge de l'ensemble des chaînes logistiques : stockage, transport et prise en charge de tous les types de produits pour toutes les destinations.

D'autre part, il s'agira de promouvoir les produits finis et de diversifier les marchés potentiels.

Les actions destinées à opérationnaliser la stratégie sont :

- Création d'un pôle industriel et technologique spécialisé en agroalimentaire à Bou Salem
- Aménagement de cinq zones industrielles modernes sur une surface de 190 hectares répartis sur les délégations de Jendouba nord (El Iriyah 2), Bou Salem (Erroumani), Fernana, Ghardimaou et Jendouba sud (Sidi El Bachir).
- Réhabilitation de 2 anciennes zones industrielles de Tabarka et de Jendouba
- Création de zones d'activités économiques à Balta-Boouaouène, Fernana, Ain Draham, Ghardimaou.
- Création de locaux industriels locatifs avec les commodités nécessaires pour l'exercice d'une activité à Tabarka, Fernana, Ghardimaou et Ain Draham.
- l'accroissement des capacités de stockage dans les zones industrielles existantes et à projeter ;
- l'amélioration des conditions de transport des productions ;
- la recherche de nouveaux marchés extérieurs de commercialisation des produits industriels ;
- la promotion des produits et du savoir-faire des acteurs économiques du gouvernorat ;
- le développement d'un « marketing urbain » proposant aux entrepreneurs des structures, des locaux, un accès aux NTIC facilité, etc.

3.2.2. DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

La stratégie de développement du tourisme et de l'artisanat passera par la valorisation de la diversité et richesse des potentiels locaux et par le renforcement des structures et capacités en lits pour le tourisme et en ateliers pour l'artisanat.

▪ **Mise en valeur et promotion de la diversité du produit touristique régional**

Les secteurs du tourisme et de l'artisanat sont très imbriqués l'un dans l'autre dans le gouvernorat de Jendouba. De par l'enclavement du gouvernorat, l'artisanat est entièrement dépendant de l'activité touristique locale.

A cet effet, le secteur du tourisme dans le gouvernorat soulève de nombreuses problématiques, dont la saisonnalité du secteur qui ne peut se développer en hiver à cause de l'absence du gaz naturel et des coûts élevés du chauffage aux hydrocarbures (fuel).

Le produit touristique et l'offre d'accueil peu diversifiés s'ajoutent la vétusté des unités hôtelières et le surendettement des opérateurs du secteur. A côté de ces questions structurelles, s'ajoutent également des questions d'ordre stratégique comme l'absence de l'exploitation des produits touristiques à forte valeur ajoutée comme le tourisme de chasse, le golf, la plongée sous-marine, le tourisme écologique et culturel. Le secteur souffre également de l'absence d'objectifs quant à la volonté politique de diversifier le produit touristique et de l'étendre sur toute l'année par une bonne commercialisation et communication (marketing).

Ainsi, la stratégie de valorisation et de promotion du tourisme du gouvernorat s'articule autour deux axes principaux :

- l'offre d'un produit touristique diversifié proposant différentes activités sur plusieurs créneaux : tourisme balnéaire, thermal, culturel, écologique, sportif, de découverte, et de passage etc. ;
- la mise en valeur des sites et richesses dont bénéficie le gouvernorat accompagné d'une stratégie de communication permettant de promouvoir le produit touristique auprès de toutes les clientèles cibles concernées par les différents types de tourisme.

Les actions permettant de concrétiser cette stratégie sont :

- la réalisation d'un téléphérique touristique de montagne qui relierait la ville de Ain Drahem à celle de Tabarka ;
- la valorisation des attributs archéologiques et historiques du gouvernorat (sites de Bullarigia, Chemtou et Tuburnica, Fort de Tabarka) : accessibilité, structures d'hébergement et de restauration, services et conditions sanitaires salubres et fonctionnelles ;
- la mise en valeur des eaux thermales et de leurs bénéfices sur la santé par la création de 2 stations thermales (Bni M'tir et Ourahnia);
- La réhabilitation de la station thermale de Hammam Bourguiba afin d'améliorer la qualité de service de cette station de renommée internationale ;
- la fréquentation organisée et maîtrisée d'une aire de développement touristique basée sur le patrimoine naturel, le long de la côte et de la frontière avec l'Algérie, jusqu'au parc naturel d'El Feija ;
- Encourager la promotion du tourisme de quatre saisons grâce à l'élaboration d'un produit touristique « durable » complet, étalé sur toute l'année et basé sur les activités en milieu naturel, les sources thermales, l'artisanat local et le tourisme écologique par l'aménagement du circuit touristique écologique, culturel et thermal reliant Tabarka à El Feija intégrant des relais d'éco-tourisme à Ain Soltane, Ettbainia, Hammam Bourguiba et El Hwamdia ;
- Développer un cachet touristique pour chaque région : Bni M'tir (thermalisme) et Ghardimaou (tourisme environnemental) ;
- la programmation et la réalisation de campagnes de promotion des traditions, des activités et produits du terroir au sein de relais d'agro-tourisme à El Hwamdia, Bni M'tir, Djebel Eddir et Ain Soltane ;
- Faire participer les collectivités locales à améliorer et renforcer le tourisme ;
- Multiplier les manifestations, les foires et promouvoir le tourisme de congrès ;
- Inciter à la création d'un hôtel urbain dans la ville de Jendouba.
- Aménager un parcours touristique, écologique, thermal et culturel entre la ville de Bni M'tir et le village d'Ettbainia ;

- Créer un relais de tourisme de passage au niveau des postes frontaliers des délégations de Tabarka, Ain Draham et Ghardimaou ;
- Créer un relais d'éco-tourisme à Ain Soltane, Ettbainia, Hammam Bourguiba et El Hwamdia ;
- Créer un relais d'agro-tourisme à El Hwamdia, Bni M'tir, Djebel Eddir et Ain Soltane.

▪ Développement des services et des capacités du secteur touristique

L'accueil de la demande additionnelle de touristes, la valorisation et la promotion du produit touristique du gouvernorat s'accompagnera du développement des capacités d'accueil et des services destinés aux touristes. Les capacités existantes (29 hôtels pour une capacité totale de 6218 lits), le secteur demeure sous-équipé par rapport aux normes internationales, sont appelées à être renforcées par une capacité additionnelle de 3035 lits grâce à la réalisation des projets de la zone touristique du « Col des ruines » et de Tabarka Millénium avec 1500 lits et 1535 lits respectivement, pour atteindre 9253 lits.

Tableau 31 : Infrastructure hôtelière du gouvernorat de Jendouba en 2015

Classe	Nombre d'unités	Capacité
5 étoiles	1	550
4 étoiles	4	2084
3 étoiles	4	602
2 étoiles	6	1718
1 étoile	6	298
résidence	4	554
maison d'hôtes	1	8
résidence familiale	2	84
non classé	1	320
Total		6218

Source : ONTT

Ainsi, les capacités d'hébergement doivent augmenter à Tabarka et à Ain Draham, pour atteindre le seuil grâce auquel le gouvernorat pourra être inscrit au programme des voyages organisés par les tours opérateurs qui est de 10 000 lits. L'accroissement du nombre de lits doit s'accompagner d'une offre de restauration et d'une offre commerciale adaptées et correspondant aux flux additionnels de touristes.

Les zones touristiques doivent aussi être en mesure d'offrir des services adaptés à toutes les catégories de touristes : location de voitures, commerces, banques, NTIC, maintenance et réparation de yachts, etc.

Enfin, la stratégie prévoit l'accroissement de l'attractivité des zones touristiques du gouvernorat grâce à l'aménagement de l'environnement des centres touristiques et à l'augmentation de la desserte et de l'accessibilité des zones naturelles touristiques appelées à être visitées.

Les actions liées à cette stratégie sont les suivantes :

- la réalisation du projet de station touristique du « Col des Ruines » et des infrastructures prévues ;
- l'amélioration de la desserte par le développement de réseaux de télécommunications et des NTIC ;

- la réhabilitation des centres des principales villes (bâti, circulation, propreté, entrées des villes, etc.) conformément aux prévisions des PAU;
- la formation dans les spécialités innovantes liées au tourisme écologique, thermal et de santé ;
- La réalisation d'une étude relative au tourisme écologique et culturel à l'échelle du gouvernorat ;
- L'aménagement d'un parcours touristique écologique, thermal et culturel valorisant les sites naturels (village d'Ettbainia), la station thermale de la ville de Bni Mtir ;
- L'aménagement d'un circuit touristique écologique, culturel et thermal reliant Tabarka au parc national d'El Feija.

▪ Développement du tourisme de passage

Le tourisme de passage fut l'un des premiers et surtout toujours un des plus rentables types de tourisme. Ce type de tourisme consiste à profiter de la position frontalière et de la capacité du gouvernorat à établir des circuits touristiques diversifiés pour les flux de passagers avec l'aménagement de haltes touristiques au sein des postes frontières et l'aménagement de routes de déviation pour les flux désirant explorer le gouvernorat.

Au niveau des postes frontaliers, les haltes seraient équipées de bureaux de change des devises avec des taux avantageux, d'activités de restauration, de supermarchés offrant les commodités requises et d'aires de jeux pour enfants. L'existence de trois postes frontaliers dans le gouvernorat de Jendouba à savoir Ghardimaou, Babbouch et Melloula (bientôt 4 avec Errouii) pourrait servir de base à un circuit de tourisme de passage qui associerait les parcours en montagne, les sites archéologiques et le tourisme balnéaire pour une clientèle locale et internationale. La plateforme pour des postes frontaliers d'accueil pourrait être conjointement réalisée entre le gouvernorat et **l'office de développement des postes frontaliers.**

Outre cette dimension interne au gouvernorat de Jendouba, le tourisme de passage pourrait à terme participer à l'intégration du territoire dans des circuits touristiques internationaux comme le tourisme de croisière moyennant l'aménagement d'une infrastructure portuaire adéquate à Tabarka mais également constituer une étape de départ à partir de l'aéroport pour des destinations en Tunisie vers le Sahara ou bien vers les zones touristiques du littoral est.

▪ Développement de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat, bien que vital pour une large partie des populations rurales des secteurs montagneux de Tabarka, Ain Draham et Fernana, souffre de nombreuses lacunes et autres contraintes dont la situation précaire des artisans, la faiblesse du cycle de formation dans les métiers liés à l'artisanat, l'éloignement du centre d'accréditation des compétences professionnelles situé à Amdoun (gouvernorat de Béja). A cela s'ajoute l'absence d'espaces d'expositions ainsi que de fortes complications en ce qui concerne les procédures douanières pour l'exportation des produits de l'artisanat vers Algérie. Après la révolution et face au relâchement des contrôles, on assiste également à l'envahissement du secteur par des vendeurs illégaux à Tabarka et Ain Draham en période estivale de forte fréquentation.

A côté des actions urgentes de rattrapage qui ont été réalisées entre 2011 et 2015 (distribution de cartes professionnelles, octroi de crédits pour le financement de projets, création de 2 conseils de corporations dans la tapisserie et le travail du bois, création de 2 conseils d'approvisionnement en

matière première et de marketing, aménagent d'une salle d'exposition au siège du commissariat régional à l'artisanat de Jendouba), la stratégie de développement de l'artisanat s'appuie en partie sur le développement du tourisme, notamment rural, qui constitue une réelle opportunité. Elle s'articule autour de deux axes.

- D'une part, elle recommande de structurer le secteur de l'artisanat, principalement en milieu rural, afin de faciliter sa valorisation, sa visibilité et sa commercialisation. Le, le secteur doit se moderniser et élargir sa gamme de produits afin de répondre aux demandes nouvelles des consommateurs nationaux et étrangers ;
- d'autre part, il s'agit d'élaborer des circuits touristiques incluant la mise en valeur du patrimoine local, tant naturel que culturel, et de proposer des activités de découverte des coutumes et métiers traditionnels. Cela doit permettre de faciliter la mise en commerce et la vente des produits issus de l'artisanat en profitant de l'essor du secteur touristique, grand pourvoyeur de clients pour l'artisanat.

Le développement de l'artisanat s'appuiera également sur :

- la refonte de la réglementation en vigueur ;
- inciter les hôteliers à faire participer les artisans au sein des animations proposées ;
- aider les artisans à participer aux foires nationales et internationales.

Les actions destinées à opérationnaliser cette stratégie sont :

- la promotion des lieux de formation et de vente de produits artisanaux existants : centre de formation et d'apprentissage de Ain Draham, centre de formation des femmes rurales à Fernana, Maison de l'Artisanat à Fernana ;
- la mise en valeur des produits artisanaux du gouvernorat et de leur diversité : produits issus de l'osier, du bois, du liège, de la céramique, de l'argile, de la laine, du corail, ou encore des huiles essentielles ;
- la recherche de nouveaux produits artisanaux alliant savoir-faire traditionnels et modernité ;
- la création de circuits touristiques incluant la découverte du patrimoine artisanal local et les structures de vente de produits artisanaux destinés aux touristes grâce à la réalisation d'une étude pour la création d'une médina touristique au niveau de Tabarka qui servirait de point de commercialisation principal de la production artisanale locale.

3.3. ACTIVITES DE SERVICES

Le SDAD prévoit le développement de tous les secteurs économiques du gouvernorat. Pour appuyer l'essor de l'économie, certains services apparaissent indispensables.

En premier lieu, les secteurs productifs doivent avoir accès à des fonctions logistiques développées et performantes afin d'assurer l'acheminement de leurs productions jusqu'aux marchés destinataires dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, certains services sont essentiels au développement de l'économie, tels que les activités de formation et de recherche, les activités bancaires et d'assurance ou encore les réseaux de télécommunications et NTIC.

3.3.1. DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE

Le développement des activités logistiques nécessite à la fois des infrastructures de qualité et des entreprises performantes.

▪ **Création d'infrastructures logistiques**

La stratégie de développement du secteur, qui mise sur une amélioration des conditions sécuritaires à la frontière tuniso-algérienne, s'articule autour de plusieurs points :

Elle prévoit la création d'un corridor de développement logistique dans la vallée de la Mejerda. Ce corridor doit s'établir à partir des infrastructures de transport du couloir de la Mejerda afin d'en optimiser l'utilisation : voie ferrée, route nationale RN6, future autoroute projetée. Ces infrastructures de transport doivent être mises à niveau et complétées par des infrastructures de stockage et de gestion multimodale des flux.

Ghardimaou, à l'extrémité ouest du corridor et proche de la frontière, constituera le pendant de Bou Salem à l'ouest du corridor et deviendra un pôle logistique et commercial majeur (pôle logistique principal du gouvernorat). Selon la stratégie du SDAD, la ville doit ainsi se doter d'une plateforme adaptée à tous les types de stockage (y compris conteneurs) ainsi qu'à la gestion multimodale des flux. La desserte de cette ville par la fibre optique s'impose dans ces conditions.

En outre, les zones situées aux abords du corridor doivent en profiter afin d'accroître leur croissance et leur développement. Les infrastructures ne servent ici plus seulement au transport, mais sont source de développement économique et social et l'économie des espaces proches des réseaux est stimulée du fait de leur proximité. Ces synergies doivent mener à l'installation de zones industrielles, commerciales et d'autres activités le long des axes de communication structurant ce corridor.

Les projets liés cette stratégie sont les suivants :

- la création d'une zone franche⁶ d'activités commerciales et de production à Tabarka et Ghardimaou ;
- La création d'une zone franche⁷ d'activités commerciales à Ain Draham ;
- la programmation et la réalisation d'une plateforme logistique commerciale sur le nœud stratégique multimodal de Ghardimaou ;
- l'adaptation des conditions de stockage et de transport aux spécificités de la marchandise transportée (respect de la chaîne du froid, marchandises fragiles...) ;
- La réalisation d'une plateforme logistique principale à Jendouba (zone de Ben Béchir) avec comme fonction prioritaire le stockage et le conditionnement des produits agricoles (céréales, fruits et légumes à conditionner), des fourrages et des aliments pour bétail, ainsi que des intrants requis pour les exploitations agricoles du gouvernorat.

⁶Une étude relative aux zones franches est en cours sous l'égide du Ministère du commerce : la ville de Tabarka est concernée pour définir la priorité de création d'une zone franche.

⁷Une étude relative aux zones franches est en cours sous l'égide du Ministère du commerce : la ville de Tabarka est concernée pour définir la priorité de création d'une zone franche.

▪ **Emergence d'entreprises spécialisées dans la gestion logistique**

La stratégie de recherche et développement des infrastructures logistiques s'accompagne d'une stratégie ciblée sur le développement d'entreprises spécialisées dans la gestion du secteur.

Cette stratégie vise l'implantation de toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement de la logistique : entreprises d'import-export, gestion des échanges internationaux, entreposage, camionnage, assurance, fret, formalités administratives... Les entreprises dédiées à ces activités s'installeront dans des zones aménagées à cet effet.

Pour cela, les autorités locales doivent programmer et réaliser des espaces au sein du corridor et le long des réseaux, en particulier à Ghardimaou, sélectionnée pour être un hub logistique et commercial, chef de file des activités logistiques.

Par ailleurs, la stratégie prévoit le développement de services nécessaires au bon fonctionnement des activités du secteur : agences bancaires, développement de l'accès à internet, hôtels relais, hôtels d'affaires...

Les actions permettant de concrétiser la stratégie sont :

- La promotion de l'implantation d'entreprises prenant en charge l'intégralité de la chaîne logistique (stockage, transport, formalités, etc.) et maîtrisant les circuits d'exportation ;
- l'aménagement de zones d'activités logistiques par des entreprises privées spécialisées dans la logistique ;
- l'installation de services d'accompagnement économique centrés sur Ghardimaou ;
- l'établissement de partenariats entre les autorités publiques et les entreprises du secteur ;
- la mise en place de relations permanentes entre les acteurs publics et privés du secteur afin d'anticiper et répondre aux besoins du gouvernorat en termes logistiques (en particulier concernant les infrastructures) ;
- l'adaptation des conditions de stockage et de transport aux spécificités de la marchandise transportée (chaîne du froid...)
- Promotion des structures de formation dans le domaine de la logistique au sein des entreprises.

3.3.2. SERVICES, TECHNOLOGIES, FORMATION ET RECHERCHE

Outre la logistique, la stratégie de développement des services recommande l'amélioration de la formation, de la recherche et des services d'accompagnement à l'économie.

▪ **L'enseignement universitaire**

L'université de Jendouba représente un groupement d'universités à la fois dans le gouvernorat de Jendouba et dans la région du nord-ouest (1 faculté, 10 instituts supérieurs et deux écoles supérieures). Elle se trouve confrontée à des contraintes structurelles qui n'ont fait que s'accumuler depuis sa création en 2003. La première et principale déficience que l'on citera est d'ordre organisationnel. En effet, malgré un budget conséquent, ce dernier est rarement consommé et revient dans sa grande partie aux caisses de l'Etat. Cela est une conséquence de l'absence de la recherche scientifique associée à un manque de flexibilité et d'expérience du personnel administratif

au niveau de l'université (rectorat) pour financer et appuyer des manifestations et des projets de recherche. C'est à notre avis l'une des grandes questions auquel il faudra remédier pour espérer que l'investissement de l'Etat en matière de décentralisation universitaire à Jendouba soit viable et présentant un bénéfice réel pour le rayonnement du gouvernorat. Ainsi une stratégie de renforcement du personnel administratif et sa formation continue peuvent constituer une solution pour les nombreuses situations de blocage.

Parmi ces contraintes, on citera la faiblesse de la formation scientifique, l'absence de perspectives et l'inadaptation des spécialités enseignées avec les besoins économiques locaux. On notera à cet égard l'absence de la formation d'ingénieur et celles relatives au médical et au paramédical. L'autre grande problématique concerne la qualité de l'enseignement dans la grande majorité des institutions en conséquence du faible nombre d'enseignants du corps « A » avec seulement 18 enseignants durant l'année universitaire 2014-2015. La conséquence directe à cette situation est la faiblesse de l'encadrement pédagogique et l'absence de perspectives pour la recherche universitaire puisque le nombre de corps « A » est très insuffisant pour créer une école doctorale. Ainsi, le renforcement des recrutements de cette catégorie d'enseignant constitue une stratégie de « survie » pour l'université de Jendouba.

Par ailleurs, l'infrastructure universitaire se détériore d'année en année à cause du manque équipements universitaires. L'absence d'activités culturelles et sportives au sein de la vie estudiantine est également un facteur dévalorisant l'université de Jendouba auquel il faudra y remédier. Il apparaît donc qu'une stratégie globale associant l'administration, la formation et les équipements paraît plus que primordiale afin de faire de l'université de Jendouba un élément d'attractivité territoriale et contribuer à son rayonnement national et international.

Les actions à réaliser pour cette stratégie sont :

- Le renforcement du pôle universitaire existant à Jendouba, composé de deux institutions universitaires, par l'intégration de nouvelles institutions de filières scientifiques et techniques : création d'un groupement de nouvelles écoles : Ecole Nationale Supérieure de Pharmacologie et d'Agroalimentaire comme alternative à l'ancien projet d'Institut Supérieur de l'Agroalimentaire (11^{ème} plan), Institut Préparatoire à Tabarka, Ecole National d'Ingénieur à Jendouba ;
- Création d'une école doctorale transversale multidisciplinaire : économie, droit, histoire et géographie donnant la possibilité aux maitrisards de la région de poursuivre un cursus doctoral dans leur région ;
- Réaliser une étude d'opportunité en vue de la création d'une faculté de médecine tuniso-algérienne en coopération avec les gouvernorats frontaliers de l'Algérie voisine (Annaba, El Kala, Ettaref, Souk Ahras) ;
- Encourager et promouvoir le recrutement et la promotion interne d'enseignants du corps A avec des avantages en termes d'accueil et de salaire ;
- Le recrutement de personnel administratif pour pallier le manque de ressources humaines ;
- L'extension du campus de Jendouba ;

▪ Développement de l'offre de formation

La stratégie du SDAD ambitionne la création de nombreux emplois. Pour y parvenir, un effort de formation de la main-d'œuvre disponible doit être réalisé. La stratégie de développement de la formation professionnelle doit être adaptée au sein de chaque secteur économique afin de

correspondre à leurs besoins propres. Les autorités publiques doivent accompagner et favoriser la création ou l'implantation de centres de formation. En effet, la présence de structures de qualification de la main-d'œuvre constitue un facteur d'attractivité important.

Les actions à réaliser pour cette stratégie sont :

- l'aménagement de parcelles de terrain dédiées à la formation près (ou dans) les zones industrielles et d'activités à développer ;
- la création de centres de formation adaptés aux besoins de l'économie du gouvernorat par le secteur public au cours des différents plans avec le soutien aux activités de formation de chaque secteur par la création de centres de formation dans des spécialités et filières innovantes de l'écotourisme et du thermalisme
- la mise en place d'incitations à l'implantation de centres de formation privés ;
- la création d'un centre de formation et de stage professionnel à Tabarka
- la création d'un centre de formation et de promotion de l'emploi indépendant à Bousalem ;
- la création d'un centre de la femme rurale à Balta Bouaouen ;
- la création d'un centre spécialisé d'encadrement et de formation pour jeunes concernés par l'abandon scolaire à Ain Draham.

▪ Pôles économiques et technopôles

La stratégie du SDAD prévoit l'émergence de pôles économiques performants au sein du gouvernorat. Cette stratégie s'articule autour de deux axes :

- Il s'agit tout d'abord de développer **l'économie du savoir et de la connaissance** grâce à la recherche afin d'améliorer les performances de tous les secteurs économiques du gouvernorat. Des unités de recherche doivent permettre aux industries du bois et des matériaux de construction de proposer des produits innovants et de diversifier leurs activités. Toutefois, **c'est l'implantation du technopôle de Jendouba** qui doit impulser une dynamique de recherche au sein du gouvernorat. Ce pôle de recherche et d'excellence doit contribuer au développement et au perfectionnement du secteur agricole ainsi qu'à l'augmentation de l'exportabilité des productions grâce à ses recherches sur des plants et semences innovants ainsi que sur des modes de conduite agricole moderne. La stratégie prévoit par ailleurs l'établissement de relations privilégiées entre les pôles de recherche et les secteurs productifs afin de tirer les meilleurs bénéfices de ces connaissances pour l'économie du gouvernorat.
- En outre, la stratégie vise une augmentation de son attractivité auprès des entrepreneurs et des chercheurs par l'amélioration des conditions de vie, d'entrepreneuriat et de recherche dans le gouvernorat. Elle prévoit pour cela la programmation de fonctions urbaines nouvelles avec un centre d'affaires qui doit s'implanter à Jendouba, des quartiers administratifs, des grands équipements ou encore des structures et activités de loisirs (sport, culture, tourisme).

Les projets destinés à mettre en œuvre cette stratégie sont les suivants :

- l'aménagement de parcelles dédiées aux activités de recherche et développement au sein des zones industrielles à créer ;
- la finalisation et la réalisation du projet de technopôle tel que stipulé dans le décret n° 2006-1220 portant création d'une « unité de gestion par objectifs » pour la mise en place du technopôle de Jendouba ;

- le développement d'un « marketing urbain » afin de favoriser l'implantation d'activités économiques et de recherche (offre de structures, de locaux, accès aux NTIC...);
- L'élaboration d'un SDA d'agglomération en vue de restructurer les espaces urbains centraux dans les villes de Jendouba et de Bousalem;

▪ **Recherche et services liés aux secteurs économiques**

La stratégie de développement du secteur tertiaire et des services de soutien aux activités économiques comporte deux points :

- Tout d'abord, elle ambitionne de proposer une offre de services de haut niveau, augmentant grandement l'attractivité du gouvernorat et de son chef-lieu. Cela comprend l'implantation de structures d'accueil et d'hébergement de standing, d'un Centre hospitalier universitaire ou encore d'équipements culturels et de loisirs.
- Par ailleurs, des services de soutien à l'économie apparaissent indispensables au développement des différents secteurs économiques. Dans le cadre du « marketing territorial », il s'agit de proposer dans chaque centre urbain des services bancaires, d'assurance, d'accès aux NTIC... Les services proposés doivent être adaptés aux secteurs économiques et aux besoins du gouvernorat, et notamment favoriser l'essor d'activités en milieu rural.

Les actions à entreprendre afin d'opérationnaliser cette stratégie sont :

- Le développement de la recherche médicale dans le cadre du futur CHU à réaliser sous réserve d'une étude de faisabilité ;
- le développement d'infrastructures et activités de loisirs (parcs d'attraction, cinémas, aires de jeux, etc.) dans les villes du gouvernorat et en particulier à Jendouba, Ghardimaou et Tabarka pour encourager l'attractivité et renforcer la qualité de vie dans ces villes ;
- l'extension du réseau d'agences bancaires et d'assurance, en lien avec les activités du gouvernorat (BNA, Banque de l'habitat) ;
- la généralisation de l'installation de réseaux de télécommunication et de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour les entrepreneurs dans les centres urbains ;
- la programmation dans les documents d'urbanisme d'espaces dédiées aux centres de services et bien desservies au profit des promoteurs maghrébins et tunisiens dans les villes de Jendouba, Ghardimaou et Bou Salem;
- l'accompagnement des entrepreneurs en milieu rural par des incitations financières et des soutiens ;
- l'amélioration de l'accès des entrepreneurs à l'investissement par la révision du système administratif dans le sens de sa simplification.

DOSSIER IV : EQUIPEMENTS PUBLICS

La phase de diagnostic a permis de montrer les carences du gouvernorat en ce qui concerne les équipements publics, tant de base en milieu rural que supérieurs en milieu urbain.

Pour y remédier, la stratégie du SDAD ambitionne de combler les insuffisances observées dans les services et équipements et de mettre en place de nouveaux instruments et modes de gestion publique. Elle tente de répondre à la fois aux besoins urgents de rattrapage et aux exigences à long terme de développement et d'attractivité du gouvernorat.

4.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Avec un taux de scolarisation de 91,8 % en 2004, inférieur à la fois à la moyenne régionale (93,7 %) et nationale (95,1 %), la problématique de l'accès à l'éducation aux plus jeunes se pose au vu des conditions de vie des populations ainsi que de la dispersion des populations rurales au sein d'un territoire présentant plusieurs de zones enclavées.

En conséquence des comportements démographiques, on observe une baisse importante du nombre d'élèves scolarisés dans le cycle primaire (près de 14 500 élèves) au cours de la décennie 2003-2013, au point que les indicateurs d'encadrement et d'occupation des classes montrent une situation plutôt favorable. Cependant, du fait de la dispersion de la population rurale, les abandons sont importants particulièrement dans les délégations de Ghardimaou et de Fernana. Aussi, la proportion des filles scolarisées ne s'est améliorée que de 1 % en une décennie, tout en restant inférieure à celle des garçons de près de 3 %. Dans le cycle moyen, cette proportion a diminué de 1 % alors qu'elle augmente dans le cycle secondaire de 3 %, car les garçons quittent le lycée pour travailler plus tôt.

En outre, les équipements éducatifs du gouvernorat accusent de nombreuses déficiences notamment en terme de raccordement à l'eau potable (écoles primaires et collèges en milieu rural), la question du transport pour les élèves des écoles en milieu rural, des espaces d'accueil pour les élèves et généraliser les restaurant au sein des écoles primaires ainsi que les collèges et les lycées. La question du personnel encadrant demeure récurrente avec la qualité médiocre des logements de fonction pour le personnel administratif. En ce qui concerne l'aménagement, on relève un déficit généralisé des espaces sportifs et des salles de révision. En ce qui concerne les facteurs extérieurs, on retiendra l'éparpillement des équipements éducatifs et donc l'éparpillement de l'effort de l'Etat, la difficulté du relief et le climat.

La stratégie concernant l'enseignement vise à améliorer tant l'enseignement de base que l'accès de la population, notamment rurale, à l'éducation.

L'éducation primaire doit donner le socle de base nécessaire aux personnes qui choisiront ensuite la voie professionnelle ou l'enseignement général. L'amélioration de la formation de base doit ainsi permettre d'améliorer l'impact des politiques de formation professionnelle. Pour les autres, l'enseignement secondaire doit également bénéficier de meilleurs résultats grâce à l'amélioration du niveau primaire.

Par ailleurs, il s'agit d'inciter les populations rurales à envoyer leurs enfants à l'école afin de réduire l'analphabétisme et d'améliorer la qualification et l'occupation de la population. En effet, les chiffres du chômage montrent que les personnes n'ayant aucune instruction ont un accès plus difficile à l'emploi. Le regroupement de la population doit faciliter l'accès à l'éducation.

Pour y parvenir, les actions prévues par le SDAD sont les suivantes :

- Renforcer le secteur en cadres enseignants et cadres et techniciens de gestion et de surveillance ;
- Accroître la capacité du centre de formation existant à Jendouba ;
- Généraliser les classes préparatoires dans l'ensemble des écoles primaires ;
- Equiper les établissements scolaires de l'ensemble de la logistique nécessaire (internet, projecteurs, infirmeries, salles de repos, etc) ;
- Etude à réaliser expliquant les causes des abandons précoces de la scolarité ;
- Etude d'opportunité pour la constitution de réserves foncières pour la réalisation des établissements scolaires ;
- Création d'un deuxième commissariat Régional de l'Education dans le gouvernorat ;
- Renforcement des programmes d'alphabétisation ciblant en priorité les hommes actifs agricoles et les femmes.
- Renforcer le transport rural pour le transport des élèves ;
- Introduire des activités de culture (école, secondaire, etc).

4.2. LA SANTE

Le secteur de la santé et sa répartition sur le territoire du gouvernorat de Jendouba n'obéit pas actuellement aux spécificités démographiques, climatiques et géographiques. Elle accuse comme la plupart des gouvernorats de l'intérieur, un grand retard en matière d'équipements sanitaires dont la qualité de services s'amointrit du fait d'un faible approvisionnement en compétences et en équipement médical. A cela s'ajoute l'existence de l'hôpital régional de Jendouba qui possède les capacités et les besoins à être développé au niveau de CHU sous réserve d'une étude de faisabilité. Toutefois, cela ne doit pas masquer l'absence de structures spécialisées dans des besoins médicaux primordiaux comme les services de néo-natalité, la radiographie en plus de l'absence des unités de dialyse dans de nombreuses spécialités. En outre, l'absence d'un département de pneumologie à Ain Drahem alors que le cadre est favorable à cette spécialité ainsi que l'impuissance des hôpitaux de circonscription à répondre aux besoins de base des populations rurales laissent entrevoir de grands dysfonctionnements au niveau de la desserte médicale.

La stratégie du SDAD concernant la santé vise à ce titre trois objectifs.

Elle préconise l'amélioration et le renforcement des structures de soins existantes, en particulier l'hôpital régional de Jendouba qui souffre de nombreux problèmes, dont un manque criant de médecins dans certaines spécialités (médecine interne, rhumatologie, neurologie et urologie) et la promotion des hôpitaux locaux.

La stratégie prévoit par ailleurs l'amélioration de l'accès aux soins, notamment dans les zones rurales du gouvernorat. Cela implique l'amélioration des centres de soins secondaires, mais surtout l'existence de structures mobiles ou de transports permettant à la population rurale d'accéder au service de santé.

Enfin, la création d'un Centre Hospitalier Universitaire dans le chef-lieu du gouvernorat doit permettre de répondre tant aux besoins médicaux qu'aux besoins de formation des médecins et personnels hospitaliers du gouvernorat. Cette infrastructure tertiaire supérieure constitue également un facteur d'attractivité régionale. Elle permettra également d'inciter les promoteurs à investir dans

des projets de cliniques privées pouvant profiter de la situation frontalière du gouvernorat (ce projet est soumis à une étude de faisabilité au préalable).

Les projets destinés à mettre en œuvre cette stratégie sont :

- La création d'un institut de cancérologie à Ain Draham ;
- La création d'un hôpital régional à Ghardimaou
- La création de structures de soins mobiles ou de transports médicaux destinés aux populations rurales ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la programmation et la réalisation d'une faculté de médecine et d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) à Jendouba ;
- La promotion des hôpitaux locaux en hôpitaux régionaux (Bousalem, Ain Draham et Jendouba) et renforcement des hôpitaux existants par les services de spécialités manquantes notamment cardiovasculaire et neurologique ;
- La création d'un centre de médecine sportive doté d'une piscine couverte à Ain Draham.
- L'entretien périodique des équipements existants ;
- Encouragement à la création des équipements privés (cliniques) spécialisées (esthétique, cardiologie, etc.)
- La réforme des tarifications des médecins pour éviter les flux de migration
- Créer des partenariats avec les facultés de médecine pour les stagiaires.

4.3. LE SPORT ET LA CULTURE ET LOISIRS

Le sport et la culture sont deux facettes du développement très importantes pour fixer et attirer les populations jeunes au sein du gouvernorat. En ce qui concerne les équipements sportifs comme les stades et les salles de sports, ces derniers souffrent de sous-équipement (Oued Mliz, Ghardimaou, Fernana, Ain Draham et Ain Soltan). Bien que le tissu associatif sportif existe et soit bien réparti, les structures d'accueil et d'encadrement manquent en raison d'une mauvaise coordination lors de la programmation et la réalisation d'équipements sportifs entre les parties prenantes (direction régionale de la jeunesse et des sports⁸ ; de l'équipement et des communes).

En ce qui concerne la culture, le gouvernorat est équipé de 7 maisons de culture réparties entre les délégations qu'il s'agira de renforcer par 2 autres maisons de la culture. Par ailleurs, les possibilités en termes de capital culturel, archéologique (Bulla Régia, Tubernica, Chemtou) sont très importantes. Aussi, les festivals d'été et musicaux offrent de bonnes perspectives pour le développement de ce secteur. Toutefois, les problèmes de financement et de marketing des festivals locaux pèsent sur le rayonnement culturel du gouvernorat. S'ajoutent également la faible mise en valeur du capital archéologique (ruines de Bullarégia et musée de Chemtou) et la faiblesse des subventions accordées à ces derniers (car considérés comme non touristiques).

Ainsi, la stratégie du SDAD concernant le sport, la culture et les loisirs ambitionne d'une part d'améliorer l'accès aux équipements, mais également d'améliorer la qualité de ces équipements et de leurs services.

⁸ Souffre de l'absence de cadre formés en architecture et génie civil.

A raison de vingt-deux salles de sport, dix terrains de football ou encore dix-huit autres terrains, le gouvernorat semble assez bien doté en équipements sportifs de base. Pourtant, cet état des lieux cache d'importantes disparités, les centres urbains principaux captant la grande majorité des infrastructures tandis que certaines délégations n'en détiennent aucune. Il en est de même pour la culture, la répartition des associations culturelles étant révélatrice de cette réalité (10 associations sur 21 à Jendouba, 4 à Tabarka, 3 à Bou Salem, 3 à Fernana, 1 à Oued Mliz, et aucune dans le reste du gouvernorat).

Concernant les loisirs, le gouvernorat est équipé de 10 maisons de jeunes, réparties au niveau de l'ensemble des délégations (à l'exception de Balta Bouaouen) et de 5 centres d'activité de camping et d'animation.

La stratégie de développement du sport et de la culture prévoit donc l'amélioration et l'entretien des équipements existants, mais également l'amélioration de l'accès à ce type de service, en particulier en milieu rural. La stratégie de regroupement de la population rurale dans des centres ruraux structurants doit s'accompagner d'un accroissement du niveau de service de ces centres, en les dotant notamment d'infrastructures de sport, de loisirs et de jeunesse. Cette stratégie doit permettre de valoriser le potentiel des jeunes talents du gouvernorat, d'accroître l'attractivité du gouvernorat, mais surtout de contribuer à l'insertion sociale des jeunes, en particulier des jeunes défavorisés.

Cette stratégie doit se concrétiser grâce aux actions suivantes :

- l'entretien des équipements existants notamment ceux des salles de sport ;
- le regroupement de la population rurale dans les groupements consolidés à équiper ;
- la desserte des groupements ruraux structurants en équipements de sport et de culture : El Galâa, Souk Djemâa, Souk Es-Sebt, Bou Aouane, Hammam Bourguiba, El Hamdia, Aïn Es-Sobh et Dkhailia.
- Le renforcement du réseau de maisons de jeunes dans le gouvernorat avec des échanges et des activités complémentaires entre elles ;
- l'amélioration des conditions de travail des entraîneurs et animateurs de la jeunesse, de la culture et des sports ;
- l'élaboration de programmes d'insertion des jeunes défavorisés autour des activités de la culture et du sport ;
- La création d'un centre maghrébin des jeunes à Ain Soltane (délégation de Ghardimaou) ;
- La création d'un centre socioculturel pour la femme et l'enfant à Oued Mliz, Jendouba Nord, Tabarka, Balta-Bouaouen, Ain Draham, Fernana et Bou Salem
- L'aménagement de stades municipaux à Jendouba, Bou Salem et Tabarka
- La réalisation de salles omnisports à Jendouba et Tabarka
- La réalisation de théâtres en plein air à Oued Mliz, Ain Draham, Jendouba
- La réalisation de maisons de la culture à Ghardimaou et Jendouba
- Le projet de « théâtre de la mer » à Tabarka
- La création d'un musée du patrimoine agricole à Fernana.

4.4. L'HABITAT

En vue de l'augmentation de la population urbaine, les villes doivent préparer et mettre en œuvre des politiques de l'habitat leur permettant d'accueillir les nouveaux habitants. Il s'agit ainsi de favoriser la construction de nouveaux logements adaptés à toutes les catégories de population, ainsi que de les rendre accessibles et bien desservis.

Par ailleurs, les autorités publiques doivent régulariser les quartiers informels et les équiper, dans le but de favoriser leur intégration à la ville, mais également afin de mieux maîtriser et limiter leur extension.

Enfin, la stratégie prévoit également de favoriser le regroupement de la population rurale en incitant les populations à s'installer dans les villages ruraux intégrés. Les conditions d'habitat doivent y être facilitées.

Les projets destinés à opérationnaliser cette stratégie sont :

- l'aménagement de parcelles dédiées aux opérations d'habitat dans les chefs-lieux de délégation selon les prévisions du PAU;
- le développement de la promotion immobilière et l'incitation à l'investissement local ;
- la programmation d'opérations d'habitat adaptées aux différentes catégories sociales ;
- la réalisation du programme spécifique de l'habitat social dans les délégations de Ghardimaou et de Oued Mliz (1047 logements) ainsi que les délégations frontalières (Fernana, Ain Draham et Tabarka);
- la programmation de projets de logements au profit des familles à faible revenu notamment dans les villages ruraux intégrés à créer ;
- la programmation d'équipements adaptés aux opérations d'habitat réalisées ;
- la réhabilitation des quartiers d'habitat spontané (infrastructures et assainissement) notamment à El Marjaa I et II et à Essebt et plus généralement dans les noyaux au sud des villes de Bousalem et de Jendouba. ;
- la requalification des tissus urbains existants et des extensions prévues : amélioration de la qualité et du confort des logements et introduction d'une diversification des fonctions urbaines ;
- la lutte contre la prolifération de l'habitat anarchique (infrastructures et assainissement) principalement dans les zones agricoles d'interdiction et de sauvegarde.
- La création d'un PIF de 240 hectares à Jendouba et de 80 hectares à Bousalem pour des opérations d'habitat

DOSSIER V : GESTION TERRITORIALE ET IMPLICATIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030

5.1. GESTION TERRITORIALE

La stratégie du SDAD ambitionne d'améliorer la gestion du territoire du gouvernorat. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes :

Coordonner la lutte antisubversive, les incendies et les catastrophes naturelles

La composante sécuritaire doit demeurer une option majeure d'aménagement et de développement du gouvernorat de Jendouba et doit constituer une constante importante pour les pouvoirs régionaux afin que le gouvernorat ne soit pas répulsif vis à vis d'éventuels investisseurs locaux ou étrangers. Il en est de même pour les catastrophes naturelles comme les inondations, les glissements de terrains, l'enneigement du territoire et les feux de forêts. En effet, outre les mesures de protection, la capacité d'intervention des autorités du gouvernorat pour lutter contre les risques sécuritaires et désastres naturels doit être rapide et globale afin de combler les éventuelles répercussions négatives sur l'image du gouvernorat. Or, l'appareil sécuritaire accuse un déficit de coordination à cause de la dispersion des multiples intervenants et la limite des moyens. La stratégie implique donc la création d'un **centre de commandement de lutte antisubversive, contre les incendies et les catastrophes naturelles** dont le siège serait dans la ville de Jendouba et aurait les capacités opérationnelles de déployer des forces mobiles, rapides et suffisamment équipées pour faire face aux menaces citées plus haut.

Planification, développement et politiques d'attraction des investisseurs

Dans ce domaine, l'action des autorités publiques locales est primordiale. Pour agir, les moyens d'action des collectivités locales sont variés, et permettent d'orienter les projets et investissements :

- orientations sur les documents d'urbanisme ;
- contrôle du foncier ;
- incitations aux investissements, cofinancement ;
- Les pouvoirs publics doivent donc rechercher et adapter les outils nécessaires à leur action.

Recours aux techniques de coaching territorial

Afin de favoriser l'essor du gouvernorat, de créer et entretenir une dynamique de développement importante, les autorités publiques peuvent également faire appel à des agences de communication pour le coaching territorial. Rattachées aux services du gouvernorat, les personnes en charge de cette mission doivent mobiliser et stimuler les nombreux acteurs qui agissent pour le développement économique et territorial du gouvernorat, et favoriser les synergies et les partenariats entre eux.

Maitrise foncière pour anticiper les menaces et les besoins

Axe stratégique de la gestion territoriale et du développement du gouvernorat, car il facilite la mise en place de projets de développement. Il doit consister en un système de planification stratégique où les collectivités effectuent l'acquisition préventive de terrains stratégiques et constituent des réserves foncières. Cela permet notamment d'anticiper les opportunités de développement qui se présentent. Parallèlement, un système de planification est maintenu afin de maîtriser l'urbanisation et l'occupation de l'espace en général, les zones à haut rendement agricole en particulier.

Facilitation de la coopération transfrontalière

Cette coopération permettra de favoriser la cohérence des politiques publiques dans les zones frontalières et plus largement dans la région maghrébine. En s'inscrivant dans l'espace maghrébin, les autorités publiques préparent des opportunités de développement commun afin de partager les coûts et retirer les bénéfices d'une action concertée.

Les actions prévues dans le cadre de cette stratégie sont les suivantes :

- le renforcement des capacités techniques des autorités publiques locales ;
- le développement du coaching territorial et l'incitation des acteurs économiques au développement de partenariats ;
- la mise en place d'un système de maîtrise foncière stratégique ;
- la constitution de réserves foncières dans les villes de Jendouba et Bou Salem;
- l'établissement de partenariats transfrontaliers ;
- la création d'instances communes de gestion des politiques publiques (exemple sur la gestion des grands écosystèmes partagés) ;
- la mise en place de programmes de recherche communs sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore le changement climatique ;
- L'émergence de fonctions suprarégionales de gestion de l'ensemble maghrébin ;
- La contractualisation des relations entre l'Etat et le gouvernorat s'agissant du SDAD et de son plan programme.

5.2. LES IMPLICATIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030

Les projections démographiques établies selon l'hypothèse tendancielle montrent bien quelles seront les tendances et leurs impacts sur le développement du territoire et en particulier sur le développement urbain qui reste très en retard, impliquant une dynamique très lente, un faible rayonnement sur le monde rural et surtout une absence d'attractivité territoriale. Ces tendances sont aggravées par des comportements démographiques de la population rurale qui engendrent migrations de la force vive des campagnes vers d'autres régions du pays et un vieillissement de la population active agricole.

La croissance démographique naturelle montre que les effectifs de population selon l'évolution tendancielle sont bien en deçà des effectifs obtenus à partir du croît naturel qui s'avère être un des plus bas du pays avec 0,89 % dans le gouvernorat de Jendouba⁹ en 2011.

Le scénario d'ouverture et de rayonnement multipolaire » retenu lors des concertations centrales et régionales prévoit un niveau élevé d'attractivité du gouvernorat qui résultera de l'appel à la main d'œuvre par l'importante offre d'emplois à la suite de la réalisation des grands projets en cours et futurs.

Sur la base de ce scénario, la population atteindra 423 520 habitants en 2030 soit une population additionnelle de près de 22 000 habitants de 2014 à 2030 (16 ans), alors que selon l'hypothèse tendancielle, elle n'atteindra que 378 400 habitants en 2030, soit 23 000 habitants de moins qui auront migré.

⁹ 0,99 % dans le gouvernorat de Siliana, 0,55 % dans le gouvernorat du Kef, 0,61 % dans le gouvernorat de Béja, 0,77 % dans la région du Nord-Ouest et 1,29 % en Tunisie.

Sur la base du croît naturel, la population totale devrait s'élever à 462 630 habitants environ en 2030 soit une population additionnelle de près de 61 000 habitants. Par rapport à la tendancielle, ce sont près de 84 000 personnes de moins en 16 ans soit plus de 5000 personnes par an.

La population additionnelle urbaine, de 2014 à 2030, comptera 54 800 habitants dont 18 000 habitants issus du croît naturel et 36 000 habitants issus des migrations vers les villes du gouvernorat, dans le scénario retenu.

La population urbaine atteindra 139 500 habitants selon la tendancielle, 142 000 habitants selon le croît naturel et 178 000 habitants selon le scénario d'ouverture et de rayonnement multipolaire.

Le taux d'urbanisation atteindra 42 % en 2030, contre 36,9 % selon l'hypothèse tendancielle, pour un taux de 30,6 % en 2014. Le taux variera selon les délégations en 2030 de 19,55 % à Oued Mliz à 55,03 % à Jendouba. La population rurale baissera de 33 000 habitants passant de 278 480 en 2014 à 243 430 habitants en 2030, correspondant à un taux d'accroissement de -0,78 % de 2014 à 2030 contre -0,84 % de 2004 à 2014.

Tableau 32: Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Hypothèse tendancielle

Délégations	Population en 2014			Taux de croissance de 2004 à 2014 (%)			Population en 2030		
	Urbaine	Rurale	Totale	Urbain	Rural	Total	Urbaine	Rurale	Totale
Ain Draham	9659	25 741	35 400	0,84	-1,99	-1,31	11 034	18 650	28 687
Balta - Bou Aouane	6294	32 470	38 764	1,51	-1,25	-0,85	8000	26 564	33 802
Bou Salem	14 524	20 977	35 501	-0,11	-0,19	-0,16	14 278	20 346	34 623
Fernana	4615	43 075	47 690	3,71	-1,38	-0,99	8266	34 502	40 658
Ghardimaou	19 495	44 675	64 170	-0,10	-0,77	-0,57	19 190	39 475	58 548
Jendouba	33 642	38 695	72 337	0,77	0,33	0,53	38 017	40 809	78 750
Jendouba Nord	12 609	28 170	40 779	-0,17	-1,07	-0,80	12 263	23 721	35 854
Oued Meliz	2388	15 455	17 843	0,88	-0,85	-0,63	2747	13 489	16 116
Tabarka	19 770	29 223	48 993	2,37	-0,22	0,74	28 781	28 232	55 160
Total Gouvernorat	122 996	278 481	401 477	0,79	-0,84	-0,37	139 478	243 427	378 402

Source : RGPH 2004 et 2014-INS / Projections URAM

Tableau 33 : Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Hypothèse du scénario retenu

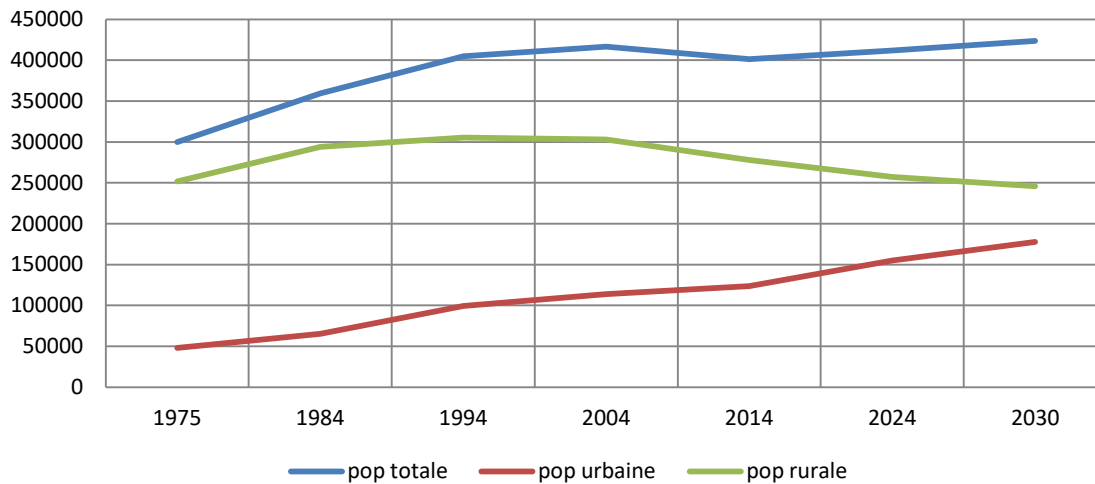
Délégations	Population en 2014			Taux de croissance (%)			Population en 2030		
	Urbaine	Rurale	Totale	Urbain	Rural	Total	Urbaine	Rurale	Totale
Ain Draham	9659	25 741	35 400	1,80	-1,99	-0,73	12 850	18 650	31 500
Balta - Bou Aouane	6294	32 470	38 764	3,00	-1,25	-0,35	10 100	26 564	36 664
Bou Salem	14 524	20 977	35 501	1,50	-0,19	0,55	18 431	20 346	38 777
Fernana	4615	43 075	47 690	4,00	-1,38	-0,62	8644	34 502	43 146
Ghardimaou	19 495	44 675	64 170	2,00	-0,77	0,20	26 762	39 475	66 238
Jendouba	33 642	38 695	72 337	2,50	0,33	1,43	49 942	40 809	90 750
Jendouba Nord	12 609	28 170	40 779	1,50	-1,07	-0,16	16 001	23 721	39 722
Oued Meliz	2388	15 455	17 843	2,00	-0,85	-0,39	3278	13 489	16 767
Tabarka	19 770	29 223	48 993	3,00	-0,22	1,27	31 725	28 232	59 957
Total Gouvernorat	122 996	278 481	401 477	2,33	-0,78	0,33	177 732	245 788	423 520

Source : RGPH 2014-INS / Projections URAM

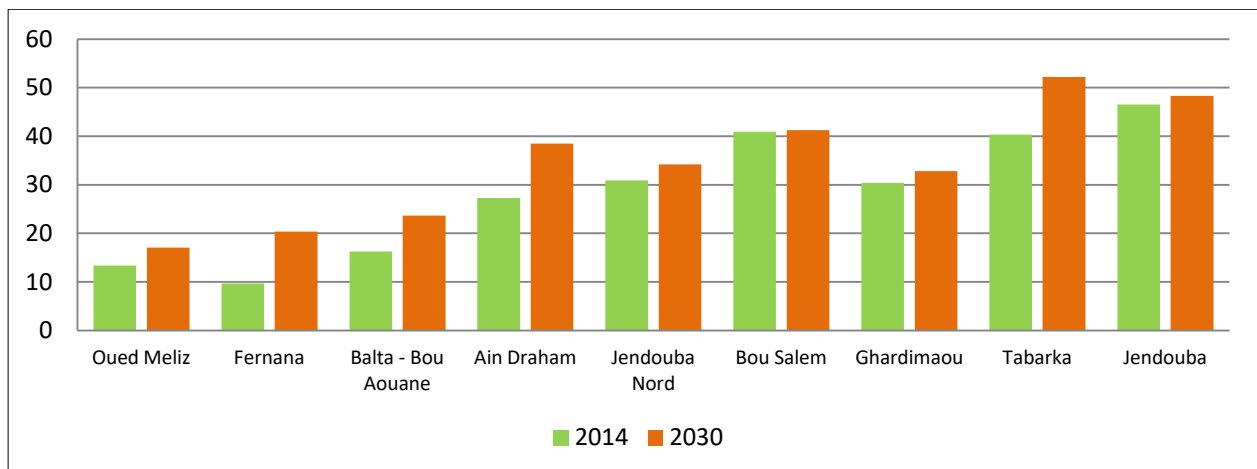
Tableau 34 : Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Accroissement naturel de la population

Délégations	Population en 2014			Population en 2030		
	Urbaine	Rurale	Totale	Urbaine	Rurale	Totale
Ain Draham	9659	25 741	35 400	11 130	29 662	40 792
Balta - Bou Aouane	6294	32 470	38 764	7253	37 416	44 668
Bou Salem	14 524	20 977	35 501	16 736	24 172	40 908
Fernana	4615	43 075	47 690	5318	49 636	54 954
Ghardimaou	19 495	44 675	64 170	22 464	51 480	73 944
Jendouba	33 642	38 695	72 337	38 766	44 589	83 355
Jendouba Nord	12 609	28 170	40 779	14 529	32 461	46 990
Oued Meliz	2388	15 455	17 843	2752	17 809	20 561
Tabarka	19 770	29 223	48 993	22 781	33 674	56 455
Total Gouvernorat	122 996	278 481	401 477	141 730	320 897	462 627

Source : RGPH 2014-INS / Projections URAM

Graphe 1 : Evolution de la Population urbaine, rurale et totale du gouvernorat de Jendouba de 1975 à 2030

Source : INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014 / Elaboration URAM

Graphe 2 : Evolution du taux d'urbanisation par délégation de 2014 à 2030 (%)

Source : RGPH 2014-INS / Elaboration URAM

Tableau 35: Taux d'urbanisation par délégation en 2030 (%)

Délégations	2014	Selon l'hypothèse tendancielle	Selon l'accroissement naturel (%)	Selon l'hypothèse du scénario retenu
Ain Draham	27,29	38,46	27,29	40,79
Balta - Bou Aouane	16,24	23,67	16,24	27,55
Bou Salem	40,91	41,24	40,91	47,53
Fernana	9,68	20,33	9,68	20,03
Ghardimaou	30,38	32,78	30,38	40,40
Jendouba	46,51	48,28	46,51	55,03
Jendouba Nord	30,92	34,20	30,92	40,28
Oued Meliz	13,38	17,04	13,38	19,55
Tabarka	40,35	52,18	40,35	52,91
Total Gouvernorat	30,64	36,86	30,64	41,97

Source : RGPH 2014-INS / Projections URAM

**PARTIE 4 : LE SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT, LES
ZOOMS DES AGGLOMERATIONS ET LE
PLAN PROGRAMME A L'HORIZON 2030**

INTRODUCTION

Rappelons ici les étapes de préparation du plan de développement du gouvernorat de Jendouba.

Sur la base du texte de loi n° 19 du 25/07/2015, il y a eu le 31/07/2015 le lancement des travaux du plan de développement 2016-2020 pour le gouvernorat de Jendouba en présence des représentants du peuple de la région, des directeurs régionaux, des représentants des associations nationales et de la société civile, des partis et des médias. La présentation de l'approche de l'élaboration du plan à l'échelle régionale a été faite dans une vision nouvelle et a comporté 3 étapes :

- Première étape : présentation et diagnostic relatifs à la situation sociale, économique et environnementale et identification des problématiques de développement au cours du mois d'août 2015.
- Deuxième étape : conception de la vision future de développement et proposition des projets et programmes pour les 5 années du plan, au cours du mois de septembre 2015.
- Troisième étape : élaboration du contenu du plan à l'échelle du gouvernorat puis à l'échelle de la région du Nord-Ouest, au cours des mois d'octobre et de novembre 2015.

La durée de 6 mois pour préparer un plan est relativement courte et la période de l'été a handicapé le travail de préparation.

Des membres de l'équipe du bureau d'études URAM ont assisté aux réunions sectorielles de concertation sur les propositions d'actions pour le court terme. Ces réunions se sont tenues au siège du gouvernorat les 6 et 7 octobre 2015.

Les journées du 01 octobre et du 13 octobre ont été consacrées à la collecte de documents par l'équipe auprès du coordinateur du Conseil Régional du Gouvernorat.

Les deux commissions de travail auxquelles nous avons participé sont la commission du développement économique et la commission de l'agriculture avec les structures suivantes :

- Le Conseil Régional du Développement
- le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA),
- la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (DREHAT),
- la Direction Régionale de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation (APII),
- l'office de Développement du Nord-Ouest (ODNO),
- la Direction des sols,
- des Organisations non Gouvernementales (ONG).

1. LES PRINCIPAUX AXES DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

1.1. LE PARTI D'AMENAGEMENT

1.1.1. RAPPEL DES ENJEUX DU SDAD

▪ **L'enjeu de l'équité sociale**

Le défi de l'équité sociale implique une meilleure couverture en infrastructures et équipements, mais également et surtout un renforcement du regroupement de la population rurale dans les noyaux à équiper. Tendre vers l'équité sociale suppose une occupation du territoire où l'accès aux services de base et de proximité est maîtrisable.

Cependant, sur le plan démographique, les tendances démographiques qui se dessinent des comportements des populations sont une aggravation de la répulsion à l'échelle du gouvernorat dans les deux milieux et une forte dominance de la population rurale, en grande partie occupant de petits groupements ruraux dispersés dans les espaces de plaine, mais surtout dans l'espace frontalier. Ce dernier abrite en 2014 une population de 235 017 habitants et abritera 147 423 habitants en 2030 soit 34 %.

Les grandes disparités et inégalités sociales entre les habitants du gouvernorat et entre les habitants des deux milieux urbain et rural, en grande partie du fait de la dispersion des populations rurales dans les territoires à topographie accidentée et difficile. L'enclavement aggrave les disparités dans les domaines de la scolarisation, de l'emploi, de l'habitat, de l'accès services de base et de proximité, etc. Et donc des moyens et des conditions de vie. Cette situation engendre migration de la force vive et vieillissement de la population agricole qui reste et pour les jeunes, déperditions et abandons scolaires.

▪ **L'enjeu du développement durable**

La richesse des milieux naturels dans le gouvernorat de Jendouba et le caractère unique de la biodiversité existante incitent à réfléchir aux différents mécanismes de valorisation de cette richesse et des meilleurs moyens de la conserver. En effet, le développement économique du territoire suppose un bouleversement des logiques spatiales qui prévalaient jusqu'ici. Si les projets de développement régulièrement mis en avant présentent peu d'impacts sur les milieux naturels, le projet de port de la grande plaisance risque de bouleverser de manière durable à la fois les écosystèmes terrestres et les écosystèmes littoraux et marins.

La valorisation du potentiel paysager, de la diversité des milieux (montagne, forêts, plages) et de la biodiversité offrent à la région son image de marque et offrent également au tourisme dans la région des possibilités de croissance importantes. Ainsi, deux objectifs majeurs semblent se dégager par rapport aux enjeux de protection et de conservation de l'environnement :

- protéger les espaces fragiles ou menacés au moyen d'aires protégées pour permettre une régénération de la biodiversité ;
- valoriser le potentiel naturel et paysager au moyen de l'écotourisme et du thermalisme.

Les trois enjeux énoncés constituent les principaux défis que le SDAD doit relever. Ils répondent à trois objectifs essentiels :

- améliorer les conditions de vie des populations et notamment la lutte contre l'enclavement au sens large : physique grâce au développement des infrastructures de communication, sociale grâce au rattrapage et à l'amélioration de l'accessibilité aux services en vue l'équité sociale, économique grâce à une consolidation des activités adaptées aux conditions de production du milieu rural ;
- préserver les ressources naturelles du fait qu'elles soient stratégiques pour l'ensemble de la Tunisie, mais aussi pour la population rurale de Jendouba qui représente 70 % de la population totale, tirant leurs principaux revenus de l'exploitation des ressources (économie artisanale et agro-sylvo-pastorale)
- développer l'économie du gouvernorat en renforçant les facteurs d'attractivité des investissements nationaux et étrangers et par l'inscription du gouvernorat au sein des futurs grands projets structurants publics et privés.

▪ L'enjeu de l'ouverture territoriale

Le Gouvernorat de Jendouba bénéficie d'une position géographique favorable aux échanges et à l'ouverture sur l'espace méditerranéen grâce à son littoral et sur l'espace maghrébin par sa frontière avec l'Algérie.

L'ouverture est un enjeu essentiel du développement du gouvernorat en ce qu'elle permet l'accès à de nouveaux marchés, l'accroissement des échanges et l'établissement de nouveaux partenariats. Tout cela permettant l'essor économique et la création d'emplois, l'ouverture peut donc avoir des retombées tant économiques que sociales.

C'est la raison pour laquelle Tabarka a été choisie dès le début des années 1980 pour développer un pôle touristique de première importance et y investir dans l'infrastructure hôtelière et plus tard dans l'infrastructure aéroportuaire.

Cependant, l'inertie des grandes décisions concernant l'implantation des activités touristiques sur le littoral et dans les espaces de montagnes ainsi que les problèmes fonciers pour la création de zones industrielles a empêché l'imbrication de ces facteurs d'échange et a limité leur portée internationale. De plus, la fermeture de la ligne du chemin de fer entre la Tunisie et l'Algérie, l'enclavement du territoire est devenu constitue une contrainte pour le développement.

L'ouverture du gouvernorat à l'international dépendra :

- du devenir de Tabarka en tant que ville-port et plateforme aéroportuaire, dans un contexte international d'évolution du transport aérien et maritime marqué par le développement des ports de 3ème génération et la généralisation de la containerisation et son devenir en tant que pôle d'accueil de la grande plaisance dans le contexte international actuel ;
- de la ligne de chemin de fer fermée de Tunis-Tabarka à réhabiliter ;
- du développement d'une liaison rapide autoroutière et ferroviaire entre Jendouba, la capitale Tunis à l'Est et l'Algérie à l'Ouest.

L'ouverture apparaît comme un enjeu essentiel du développement du gouvernorat, c'est qu'elle doit permettre un important accroissement des activités et donc de nombreuses créations d'emplois, pour répondre en grande partie aux besoins des chômeurs nombreux dans le gouvernorat.

Aussi, l'ouverture ne sera pas sans conséquence sur les tendances démographiques, sur l'urbanisation et sur l'occupation du sol nécessitant d'être pris en compte à travers une répartition cohérente des zones d'extension de l'habitat, des équipements et des activités.

En effet, les extensions futures auront tendance à se faire aux dépens des terres agricoles à haut rendement et donc protégées. Par conséquent, il s'agira d'assurer l'articulation des espaces économiques aux réseaux d'infrastructure et de communication ainsi que l'articulation entre les principales villes selon un réseau hiérarchisé ; et assurer l'équilibre entre les besoins d'extension urbaine, la protection des terres agricoles et la préservation des espaces à grande valeur écologique.

1.1.2. LES IMPLICATIONS SPATIALES DU SDAD

▪ **Le milieu urbain**

Le Schéma d'aménagement et de développement du gouvernorat de Jendouba prend le parti d'un développement urbain qui serait la locomotive du développement régional. La croissance durable des villes par apport aux vocations des futures zones urbanisées et à la préservation des terres apparaît comme primordiale dans le cas des villes du gouvernorat.

En effet, ces dernières sont ceinturées soit par des terres agricoles très fertiles, soit par des forêts ainsi que des sites sensibles. La nécessité de doter les principales villes du gouvernorat de fonctions urbaines améliorées comme le tertiaire supérieur, le commerce et les services ont prévalu tout au long de la réflexion sur le SDAD. Elles permettent à terme de polariser les flux vers les villes et d'établir une complémentarité entre elles. La nécessité de prévoir dès maintenant les facteurs et les possibilités d'extension des villes a fait en sorte que le SDAD s'oriente vers la promotion des outils de maîtrise foncière et l'implantation des équipements structurants consolide un schéma d'armature urbaine au niveau du gouvernorat. Ce schéma est donc composé de villes à fonctions dominantes (Jendouba-commandement, Bou Salem-industrie, Tabarka-tourisme et Ghardimaou-commerce) et des villes à fonctions intermédiaires (Ain Draham, Fernana, Oued Mliz et Balta-Bouaouène) qui s'articulent entre elles et offrent aux populations urbaines et rurales un accès homogène aux services publics et à l'emploi.

▪ **Le milieu rural**

L'espace rural du gouvernorat représente son maillon faible dans la mesure où :

- les surfaces agricoles de bonne valeur sont limitées,
- les capacités d'eau disponible pour l'irrigation sont également limitées,
- la population occupée dans l'agriculture est essentiellement constituée de populations féminines exclues du système scolaire et peu ou pas formée,
- en dehors des zones de plaines, la population est extrêmement dispersée compromettant les efforts des pouvoirs publics pour la desserte en infrastructures et en services publics. L'éparpillement s'accompagne le plus souvent d'un enclavement physique et devient par là un facteur d'arriération sociale,
- en zone forestière, une exploitation irrationnelle de la ressource peut conduire par endroits à son épuisement.

Le parti retenu pour le milieu rural réside dans le regroupement progressif et incitatif des populations dans des villages ruraux intégrés. Ces villages sont érigés par la puissance publique à partir de noyaux existants, offrant toutes les garanties d'un bon fonctionnement : localisation dans

une zone d'éparpillement des populations, disponibilité de l'eau potable, de l'électricité, d'un accès sûr, d'un bon rayonnement territorial et d'un potentiel foncier mobilisable.

L'action consistera sur les noyaux retenus de :

- d'élaborer le plan général du village intégré,
- compléter les dispositifs d'alimentation en eau potable et en énergie électrique,
- construire les équipements dédiés aux services publics nécessaires,
- préparer des assiettes foncières aménagées pour l'habitat et les activités,
- mettre en place un système de micro crédits adapté,
- prévoir un programme de formation professionnelle ciblé sur les jeunes voulant s'installer,
- prévoir un système de coaching pour les nouveaux promoteurs.

Avec le réseau de villages ainsi créés, le milieu rural disposera sur place des services nécessaires au développement de l'agriculture et de l'élevage et permettra aux jeunes qui le désirent de se regrouper dans des entités viables, offrant les commodités de la ville.

Dans les zones rurales non concernées par le programme de villages, l'accent est mis sur l'infrastructure routière et sur l'alimentation en eau potable.

▪ **Le tissu économique**

Le SDAD du gouvernorat de Jendouba préconise le renforcement de la capacité à accueillir des activités économiques et table sur les effets d'entraînement dégagés par l'accueil de grands projets. En effet, que ce soit au niveau du littoral, de la zone montagneuse de Ain Draham ou du corridor de la Mejerda, le schéma préconise une diversification du système productif local en tenant compte des potentialités locales. L'industrie et le tourisme doivent apparaître comme les moteurs de l'économie régionale et, à ce titre, le schéma préconise le lancement de projets qui serviront de support à ces secteurs économiques. Les zones industrielles et les zones touristiques serviront de support à l'attractivité des villes par rapport aux investisseurs locaux et étrangers. L'option de marketing territorial n'est pas en reste dans ce schéma puisqu'il appartiendra à la région de valoriser et de commercialiser ces structures d'accueil. En ce qui concerne l'agriculture, l'option libérale engagée par l'Etat doit aller de pair avec une plus grande implication des structures d'encadrement locales et régionales. Le choix des grandes cultures demeure stratégique, mais les options vers de nouvelles filières plus rentables à court terme sont proposées pour stabiliser les populations rurales et les petits agriculteurs.

Il est à signaler que les grands projets à l'instar du pôle d'accueil de la grande plaisance à Tabarka et celui du pôle urbain intégré à Bullarégia demeurent primordiaux pour accélérer la marche du développement en tablant sur les effets d'entraînement en matière d'attractivité et de marketing territorial. Ils forment ainsi une composante essentielle de ce schéma et leur concrétisation doit être une priorité pour les autorités régionales.

▪ **Les infrastructures**

Partant de la nécessité d'ancrer le gouvernorat à l'économie nationale et aux flux internationaux, le SDAD préconise une nette amélioration de l'infrastructure du transport terrestre et aérien. Il paraît en effet, important que la future autoroute desserve la ville de Jendouba pour améliorer les échanges avec la capitale qui demeure le principal pôle économique du pays. A ce titre, le SDAD établit la possibilité d'un raccordement le plus court possible des villes de Jendouba et Bousalem qui

renforceront l'attractivité du gouvernorat et son accessibilité. La mise à niveau de la RN17 du Nord au Sud du gouvernorat constitue, par sa liaison projetée avec l'autoroute, une priorité essentielle du schéma des échanges du SDAD.

En ce qui concerne le chemin de fer, le SDAD l'inscrit comme une composante stratégique du développement, car étant le moyen de transport le moins coûteux vers la capitale Tunis, vers le reste du pays et vers l'Algérie. La modernisation de la seule ligne ferroviaire du pays répondant aux normes internationales doit être une priorité pour la région. Cela permettra à terme d'accentuer les échanges avec l'Algérie voisine et offrira un accès rapide au port de Radès, principal point d'exportation des produits manufacturés, des produits semi-finis et des ressources naturelles. Par conséquent, l'électrification du rail et le doublement de la voie sont primordiaux pour concrétiser l'ancrage du gouvernorat avec les principaux pôles de développement qui l'entourent. La remise en fonctionnement de la ligne de Tabarka permettra de disposer d'un atout supplémentaire pour le tourisme.

L'aéroport de Tabarka s'articule au sien du SDAD à la croissance du tourisme. L'exploitation de l'ensemble des potentialités régionales en matière d'écotourisme et de tourisme culturel doit compléter le tourisme balnéaire à Tabarka.

- **Le milieu naturel**

La préservation de la biodiversité constitue un des fondements conceptuels du SDAD. En effet, plus qu'une ressource, il s'agit là de la vitrine de la région et son exploitation relève plus du marketing territorial. En plus du patrimoine culturel et archéologique, il s'agit ici d'un patrimoine naturel à valoriser et à protéger pour les générations futures. Cela n'empêche pas son exploitation rationnelle par la filière de l'écotourisme fut-il forestier ou marin. La programmation d'une Aire Marine côtière Protégée (AMCP) mitoyenne à celle du Parc National d'El Kala en Algérie suit la même logique adoptée lors de la création du Parc Naturel d'El Feija en y ajoutant une composante marine. Toutefois, l'inscription de ces aires protégées aux réseaux méditerranéens des espaces protégés est indispensable pour une meilleure visibilité de la région et une meilleure valorisation pour la filière de l'écotourisme.

- **La sécurité régionale et la protection contre les catastrophes naturelles**

Dans la zone frontalière territoire où s'enchaînent des espaces densément peuplés et des espaces sauvages et peu peuplés, la sécurité devient une des principales composantes du développement. En effet, les logiques de marketing territorial en vigueur dans le monde différencient les territoires stables et attractifs des territoires à risques et donc peu attractifs. L'Etat s'engageant sur la voie des grands investissements d'infrastructure, le contexte actuel d'instabilité, d'insécurité et de banditisme dans les zones frontalières remet en cause la question de la rentabilité de l'investissement de l'Etat. A l'heure des réseaux sociaux et de la diffusion de l'information, l'image de la sécurité demeure importante pour les éventuels investisseurs locaux ou étrangers. Il en est de même pour les catastrophes naturelles comme les inondations, les glissements de terrains, l'enneigement du territoire et les feux de forêts. En effet, outre les mesures de protection, la capacité d'intervention des autorités du gouvernorat pour lutter contre les risques sécuritaires et désastres naturels doit être rapide et globale afin de combler les éventuelles répercussions négatives sur l'image du gouvernorat.

1.2. LES AXES STRATEGIQUES A L'ECHELLE DES ESPACES DE DEVELOPPEMENT

Les axes stratégiques de développement et d'aménagement spécifiques sont présentés à l'échelle de chacun des deux espaces de développement qui forment le territoire du gouvernorat.

1.2.1. LES AXES STRATEGIQUES DE L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE JENDOUBA

C'est l'espace des plaines axé sur Oued Mejerda, regroupant les villes, les activités et les populations. Il est structuré autour des 2 infrastructures principales, la voie ferrée et la RN 6. Les axes spécifiques pour cet espace sont :

- De faire de la ville de Jendouba, une ville Maghrébine. A cet effet, il s'agira de permettre sa liaison rapide avec d'autoroute (selon la variante Sud), de la relier à Tunis par une ligne ferroviaire à grande vitesse la rendant à une heure de Tunis et de renforcer son développement en tant que pôle régional avec un développement du tertiaire supérieur correspondant à sa vocation internationale et comme pôle régional dans la région du Nord-Ouest. Aussi, il s'agira de tendre vers l'émergence véritable de ce pôle qui sera le lieu de convergence et d'articulation pour l'ensemble de la région au niveau spatial et au niveau social et économique.
- De faire de la ville de Bou Salem, un centre régional avec une maîtrise de l'occupation de l'espace et un renforcement des fonctions pour en faire un pôle industriel, fonctionnant en bipôle avec Jendouba à l'Ouest et Béja à l'Est et ce, grâce aux axes structurants (rail, autoroute et routes nationales), aux infrastructures hydro-agricoles et au tissu industriel qu'il s'agira de renforcer dans les filières agro-alimentaires.
- Dans cet espace, il s'agira de doter le territoire d'une armature urbaine et rurale articulée qui réalise l'intégration de la vie économique et sociale dans les deux milieux avec :
 - o la maîtrise de l'occupation croissante de la plaine par les groupements ruraux à habitat plutôt épars dans les zones irriguées au sud du chef-lieu Jendouba, au sud de Bou Salem et au nord d'Oued Mliz ;
 - o le développement rural à organiser autour des villages ruraux intégrés capables de canaliser une partie du flux migratoire en offrant les conditions économiques et spatiales aux populations rurales concernées ;
 - o la consolidation des groupements ou villages déjà existants et gérés par un conseil rural en liaison avec le plan d'aménagement rural et dans l'objectif d'en faire de véritables centres à dynamique locale.
 - o une croissance urbaine des trois communes de cet espace (Jendouba, Bou Salem et Oued Mliz) avec l'aménagement de petits pôles de développement urbain intégré (Bullarégia et Souk Sebt pour Jendouba, Balta et Bouaouène pour Bou Salem et Dkhaila pour Oued Mliz), avec une densification des tissus urbains existants pour répondre aux besoins (rattrapage et croissance démographique) d'une population additionnelle de 55 000 habitants environ et pour les fonctions de commandement, de services supérieurs et de carrefour d'échange de la ville de Jendouba et pour les fonctions industrielles dans le centre régional de Bou Salem.
- Accompagner le dynamisme économique par la mise en place des services à la production agricole et industrielle en quantité et en qualité : transports, logistique, approvisionnement,

distribution, commerce de gros, stockage, maintenance, services économique, services financiers, nouvelles technologies, etc.

- Soutenir l'accroissement urbain par la multiplication des services publics et privés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la formation professionnelle, etc.

1.2.2. LES AXES STRATEGIQUES DE L'ESPACE DE DEVELOPPEMENT FRONTALIER

Rappelons que les problématiques d'aménagement dans cet espace sont liées à une évolution démographique lente, à un fait urbain peu consistant, à une forte dispersion de la population rurale, sur un territoire aux potentialités naturelles importantes, mais aux conditions physiques de la nature fortement pénalisantes et contraignantes. Cet espace s'étend sur un linéaire frontalier de 135 km et la population dans les secteurs frontaliers à dominante forestière représente 23 % de la population de cet espace.

Cet espace, constitue la réserve de la ressource en eau du pays (33 % des eaux du Nord avec 543 millions de m³), l'espace de potentiel de développement de l'agriculture biologique, de la pêche des produits forestiers, avec cependant des difficultés dans la valorisation des productions du fait de la dispersion des acteurs économiques et de l'enclavement de plusieurs secteurs ruraux.

L'espace frontalier est articulé autour de la ville de Tabarka au Nord et de la ville de Ghardimaou au Sud Ouest. Même avec les centres de Ain Draham et de Fernana, cet espace reste marqué par une faiblesse de l'armature urbaine.

Tabarka, centre régional, occupe une position de carrefour entre le Nord de la Tunisie et l'Algérie, qu'il s'agira de désenclaver avec la réhabilitation de la voie ferrée Tunis-Tabarka et la modernisation des axes routiers le reliant aux dynamiques d'échanges dans le corridor de Jendouba au Sud, avec Béja et Tunis.

Avec la réalisation de l'autoroute Maghrébine, qui captera une partie élevée des flux de voyageurs et de marchandises maghrébins, le développement de Tabarka nécessitera son désenclavement par rapport à son arrière-pays avec les options suivantes :

- la consolidation des routes existantes (RN 7 et RN 17) améliorant ainsi son interconnexion et son intégration régionale et maghrébine ;
- l'amélioration des routes locales et des pistes rurales pour désenclaver les secteurs ruraux montagneux et forestiers ;
- le renforcement des moyens pour débloquer les routes enneigées sur les hauteurs de Ain Draham et ses environs ;
- le désenclavement des secteurs frontaliers par l'aménagement d'une route frontalière reliant Tabarka à Ghardimaou en empruntant les routes locales et les pistes existantes et en étudiant la faisabilité de créer les tronçons manquants, et ce, en tenant compte des impacts du passage de l'autoroute ;
- la réalisation de voies d'évitement des centres urbains importants ;
- le développement des centres urbains sur l'axe Tabarka-Ain Draham, Fernana-Ghardimaou dans une armature urbaine intégrant les centres satellites de Ain Sobh, El Hamdia, Hammam Bourguiba, El Galaa, Balta et Bouaouane ;
- le développement urbain de Tabarka en tant que centre régional à fonctions multiples (tourisme, industrie, agriculture intensive).

- Le renforcement des fonctions dominantes pour le centre régional de Ghardimaou (fonction industrielle et fonction d'échanges maghrébins) ;
- L'émergence des centres de Balta et Bouaouene en un binôme urbain ;
- L'organisation d'une armature rurale articulée avec l'armature urbaine, qui réalise l'intégration de la vie sociale et économique des milieux en :
 - o consolidant les centres ruraux gérés par un conseil rural ;
 - o aménageant des villages ruraux intégrés (VRI) dans les secteurs où l'on observe une tendance au regroupement de l'habitat. Une dizaine de secteurs sont proposés pour initier la réflexion sur la localisation d'un VRI ;
 - o encourageant le regroupement de la population éparsée dans les groupements à proximité, dans les secteurs frontaliers de Ghardimaou, au nord-est de Fernana et dans les secteurs au sud-est de Tabarka.

1.2.3. OPTIONS A L'ECHELLE DU GOUVERNORAT

Les options stratégiques communes aux deux espaces sont de :

- Doter le gouvernorat des équipements nécessaires au bon fonctionnement du pôle universitaire pour les étudiants, pour les enseignants et pour la recherche.
- Atténuer le grand déséquilibre en matière de desserte sociale entre les milieux.
- Rapprocher les équipements de base de la population rurale cible.
- Renforcer les activités génératrices de revenus dans les villages ruraux.
- Améliorer le taux de pénétration en matière de desserte technique (eau potable, électricité, téléphonie et assainissement) dans les secteurs de regroupement de la population rurale.
- Réaliser les objectifs d'amélioration de l'emploi notamment l'emploi des jeunes diplômés sur place en renforçant les moyens de transport et l'infrastructure routière entre le Nord et le Sud du gouvernorat.
- Intégrer spatialement le territoire et articuler ses centres urbains dynamiques aux zones rurales et aux zones voisines des autres gouvernorats de la région du Nord-Ouest en dynamisant les rapports d'échange dans les directions Sud, Sud-Est et Nord-Est.
- Avec l'autoroute, le rail et les routes nationales, faire évoluer les rapports Tuniso-Algériens dans une voie d'échange intensif en offrant les conditions les meilleures dans les trois postes frontaliers existants et dans le futur poste de l'autoroute.
- Assurer les liaisons directes des chefs-lieux des délégations entre eux (sans passer par Jendouba) avec les voies de contournement des villes importantes et avec le passage de l'autoroute.
- Réhabiliter la voie ferrée Béja-Mateur pour renforcer les échanges de la région du nord-ouest et donc de Jendouba avec l'axe industriel de Bizerte-Menzel Bourguiba.
- Renforcer la liaison Béja-Tabarka par Ain Snoussi au Nord.
- Pour le réseau routier local, il s'agira de renforcer l'ossature de base existante avec les aménagements et des améliorations, mais aussi d'ouvrir des pistes nouvelles dans les secteurs enclavés.
- Stimuler la création d'emplois dans le secteur des bâtiments et travaux publics, et en amont dans la filière des matériaux de construction et des transports.

2. LE PLAN PROGRAMME

Le plan programme du SDAD constitue une déclinaison des stratégies et axes de développement selon des actions et mesures en spécifiant les opérateurs d'intervention, les moyens financiers, l'échéancier selon le court terme (plan de développement 2016-2020), le moyen terme (2025) et le long terme (2030). Ce plan programme, pour chaque action, présentera les objectifs spécifiques la localisation ou les zones d'intervention, et une estimation des coûts. Les actions structurantes déjà identifiées par le gouvernorat pour le court terme dans le cadre de la préparation du prochain plan de développement 2016-2020 sont intégrés. Le plan programme et son échéancier de réalisation constituent la contrepartie active du SDAD et l'outil de gestion des différents projets structurants à programmer. Il constitue un instrument pour la mise en cohérence des actions et mesures sectorielles des options d'aménagement et de développement du gouvernorat et les axes de développement et d'aménagement à long terme définies par le SDAD.

Il inclut deux types d'actions :

- celles dites de rattrapage où il s'agit de combler des lacunes et déficits,
- et celles à caractère plus prospectif destinées à préparer le territoire à se transformer et à se restructurer progressivement (études, acquisitions foncières...)

La présentation du plan programme est faite selon les thématiques suivantes :

- 1- **Gouvernance et rayonnement économique ;**
- 2- **Armature urbaine et polarisation des territoires ;**
- 3- **Equipements ;**
- 4- **Tissu économique, innovation et compétitivité ;**
- 5- **Sauvegarde des ressources naturelles et de l'environnement.**

Tableau : Récapitulatif de l'estimation financière du plan programme du SDAD

Thématique	Secteur	Coûts indicatifs	
		Coûts (10 ⁶ DT)	%
GOUVERNANCE ET RAYONNEMENT ECONOMIQUE		125,5	5,1
ARMATURE URBAINE ET POLARISATION DES TERRITOIRES	Infrastructure routière et ferroviaire	832,7	34,2
	Desserte en réseaux	148	6,2
	Armature urbaine et polarité des territoires	466,16	19,1
	Sous Total	1572,36	59,5
EQUIPEMENTS	Santé	74,5	3,1
	Promotion du savoir et de la formation	52,539	2,2
	Transport terrestre	6,1	0,3
	Culture, sports et loisirs	22,5	0,9
	Sous Total	155,639	6,4
TISSU ECONOMIQUE, INNOVATION ET COMPETITIVITE	Services et logistique de transport et commerce	197,5	8,1
	Tourisme	217,8	8,9
	Agriculture et Pêche	56,6	2,3
	Industrie	75,9	3,1
	Artisanat	1,8	0,1
	Sous Total	549,6	22,5
SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT	Mise en valeur des potentialités	7,6	0,3
	Risques et assainissement	33,7	1,4
	Gestion des déchets	7,1	0,3
	Conservation des eaux et des sols	157,82	6,5
	Sous Total	206,22	8,5
TOTAL		2483,819	100

1- GOUVERNANCE ET RAYONNEMENT ECONOMIQUE

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration de l'appareil productif régional : <ul style="list-style-type: none"> - Production de la qualité et renforcement de la sécurité - Maîtrise de l'énergie - Mise à niveau des entreprises et des institutions publiques en vue de l'amélioration des rendements 	Ensemble des entreprises industrielles et autres du gouvernorat	- Efficacité et compétitivité économique	x	x	x	Ministère des Transports SNCFT M. du Développement	5,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution de réserves foncières pour l'industrie 							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution de réserves foncières pour l'habitat 	240 ha pour la ville de Jendouba et 80 ha pour Bou Salem	- Orienter et rationaliser la croissance de l'urbanisation	x	x	x	Collectivités Locales AFH	30,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement sécuritaire de niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> - centre de commandement de lutte antiterroriste, contre les incendies et contre les catastrophes naturelles 	Délégation de Jendouba nord (bullarégia)	- Coordonner les efforts de sécurisation des zones frontalières et de la région du nord-ouest et lutter contre les incendies	x			MI/MDN	20,000
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la desserte en télécommunications 	Les communes du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement, accroissement de l'efficacité des activités productives et tertiaires, adaptation aux formes et techniques de travail nouvelles (télé-travail avec les IDE) - Amélioration de la couverture 3G ET 4G - Réseau de fibre optique 		x	x	MTCEN	10,000

Pour certaines actions, le coût ne peut être estimé du fait de la complexité des intervenants et/ou du fait de leur nature. Elles portent la mention (*)

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
- Réaliser la jonction entre la zone industrielle, la plateforme logistique et le chemin de fer (réaliser une étude de faisabilité pour identifier l'action précise de la jonction)	Délégation de Ghardimaou	- Action préalable à l'ouverture des échanges - Opportunité d'accueil d'unités de sous-traitance et de co-traitance et liaisons en flux tendus avec les grands pôles industriels du nord-est		x	x	MEHAT/AFI	50,000
- Mettre en place une stratégie de marketing territorial	Ensemble du gouvernorat	- Améliorer la visibilité de la région - Améliorer la coordination entre les actions de développement - Mise en valeur les potentialités du gouvernorat - Améliorer la réactivité face aux opportunités d'investissement	x	x	x	M. du Développement	0,500

2- ARMATURE URBAINE ET POLARISATION DES TERRITOIRES

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
1- Infrastructure routière et ferroviaire							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolongement de l'autoroute A3 maghrébine (60 km) ▪ Réalisation d'une étude d'impact socio-économique sur les secteurs touchés par le passage de l'autoroute une fois le tracé arrêté 	- De Bou Salem à la frontière avec l'Algérie	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et économie dans le transport maghrébin - Desserte des principales villes du gouvernorat 		x	x	MEHAT	100,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un tunnel de montagne sur la RN17 	- Tronçon entre Ain Draham et Babbouch	- Améliorer la liaison et les relations entre la ville et le poste frontalier : axe de liaison à sécuriser en vue d'un développement du trafic.	x			MEHAT	50,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'une route express (dédoublage) sur le tracé de la RN6 jusqu'à la frontière 	- Tronçon reliant depuis la sortie de l'autoroute les villes de Jendouba et Ghardimaou	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement de Ghardimaou à l'autoroute par une liaison rapide - Renforcer les relations entre Ghardimaou et le chef-lieu de gouvernorat 		x		MEHAT	100,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la RN 17 par des ouvrages d'art de franchissement 	- Délégation de Fernana et de Ain Draham	- Protéger la route contre les glissements de terrain et éviter la rupture de liaison entre Tabarka et Jendouba	x			MEHAT	150,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du réseau routier régional nécessitant intervention (123 Km) 	- RR 53, RR 61, RR 60, RR 65, RR 75, RR 72	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les liaisons avec les zones frontalières, et avec le Kef et de Jendouba. - Améliorer la liaison entre les délégations de Bou Salem et de Jendouba 	x			MEHAT	55,600
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du réseau routier local nécessitant intervention (77 Km) 	RL : (381-345-346-379-383-384-389-400-400-407-411)	- Améliorer l'état des routes et diminuer les risques d'accidents	x			MEHAT	35,600

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Renforcement du réseau routier classé (196 km).	RN17 - RN6,RN 7,RN11,RR53,RR 59,RR 60,RR 161,RL 414 (196 Km)	- Renforcer les liaisons locales internes à Jendouba et améliorer les liaisons avec le gouvernorat de Béja et du Kef	x	x		MEHAT	56 ,000
▪ Aménagement d'un axe frontalier (80 km) ¹⁰	Tabarka à Touiref	- Renforcer la liaison entre les villes frontalières et les postes frontières		x		MEHAT	37,000
▪ Construction d'ouvrages de franchissement	- Ancienne RN 17, ville de Jendouba - Croisement du chemin de fer et de la RN17, ville de Jendouba - RN6 et Oued Boujaarine, ville de Bou Salem	- Améliorer la fluidité du trafic routier au niveau des villes de Jendouba et de Bou Salem	x	x		MEHAT	15,500
▪ Aménagement de pistes agricoles	Gouvernorat de Jendouba (319,7 km)	- Efficacité dans la conduite des cultures et dans la commercialisation des productions agricoles - Meilleur fonctionnement des activités agricoles et autres - Désenclavement des groupements ruraux	x	x		MEHAT	105,000
▪ Bitumage et réhabilitation des pistes rurales	Gouvernorat de Jendouba (147,5 Km)	- Efficacité dans les échanges et les relations dans le monde rural - Désenclavement des groupements ruraux	x	x		MEHAT	21,900
▪ Etudes et réalisation des voies d'évitement	- Villes de, Jendouba et Ghardimaou	- Eviter les ruptures de charge - Libérer les centres de villes de la circulation de transit - Liaisons plus rapides avec l'autoroute	x	x		MEHAT	11,01

¹⁰ Estimation DREHAT Jendouba

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Aménagement des entrées de villes	- Jendouba (RN17), Bou Salem (RN6), Tabarka (RN7) et Ghardimaou (RN6)	- Embellissement et attractivité des villes	x			Municipalités/ ANPE	5,000
▪ Mise à niveau du réseau ferroviaire : - Doublement et électrification de la ligne Tunis-Ghardimaou ; - Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka et concrétisation du projet « Léopard vert » - Mise à niveau des métiers liés au rail (formation dans le travail du bois, mécanique et métallurgie) ;	- Voies ferrées : Tunis, Ghardimaou / Tunis, Tabarka Tabarka	- Rendre performant le réseau de transport ferroviaire - Amélioration de la desserte des villes du gouvernorat - Valorisation d'un mode de transport stratégique : économie, rentabilité et protection de l'environnement - Promotion des exportations	x	x	x	Ministère des Transports SNCFT	80,000
-Aménagement d'une gare multimodale terrestre.	- Ghardimaou et Jendouba	- Développement des trafics - Efficacité et viabilité dans les échanges - meilleur fonctionnement urbain	x	x	x	Ministère du transport	10,000
Réhabilitation de la gare terrestre	- ville de Bousalem	- Développement des trafics - Efficacité et viabilité dans les échanges - meilleur fonctionnement urbain		x		Ministère du transport	2,500
▪ Aménagement d'un centre moderne de contrôle technique	Ville de Jendouba	- Renforcer la polarisation vers le chef-lieu de gouvernorat		x		MT/ATT	5,000
▪ Réalisation d'un complexe intégré de transport terrestre	Ville de Tabarka	Améliorer la qualité de service en matière de transport	x			M. du Transport	1,100
2- Desserte en réseaux							
▪ Entretien et renforcement de la couverture par le réseau d'alimentation en électricité	VRI et groupements ruraux	- Amélioration des conditions de vie des populations rurales	x	x	x	STEG	1,000
▪ Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et distribution dans les deux milieux	- Agglomérations urbaines - Populations rurales	- Renforcement et extension des réseaux d'AEP des communes en liaison avec la croissance urbaine	x	x	x	CRDA SONEDE Génie Rural	9,390

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
		<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement des zones rurales - Satisfaction de l'ensemble des besoins en AEP en priorité - Amélioration des conditions de vie des populations - Amélioration de leur santé 					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un réseau de gaz naturel à partir du gazoduc venant de la future centrale de la Mornaguia (Grand Tunis) 	Centres urbains de l'ensemble du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> - Zones industrielles modernes - Maîtrise de l'énergie offerte - Attractivité des investisseurs - Qualité de vie urbaine - Indépendance par rapport aux risques de ruptures d'approvisionnement en énergie pour le chauffage 	x	x		MIE PME STEG	110,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de 03 bureaux de poste 	Délégation de Fernana, à Er-Rouïï et à Balta	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le service postal et donc désenclavement 		x	x	MCEN	0,600
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau des services de téléphone fixe (nouveaux répartiteurs, câblage, ...). 	Ville de Fernana et Er-Rouïï	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connectivité téléphonique 	x			MCEN	3,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'unification de tarification du réseau GSM frontalier entre la Tunisie et l'Algérie. 	Toute la bande frontalière tuniso-algérienne	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la tarification GSM dans les zones frontalières, empêcher les infiltrations illégales, améliorer la connectivité téléphonique 	x	x		MCEN	*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Desserte par le réseau des fibres optiques à haut débit 	Villes de Bou Salem, Jendouba, Ghardimaou et Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compétitivité des espaces d'activités 		x	x	MCEN	20,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de 2 centres de télétravail 	Ghardimaou, Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des nouvelles technologies - Offre d'emploi aux jeunes diplômés du supérieur 	x			APII	4,000

Pour certaines actions, le coût ne peut être estimé du fait de la complexité des intervenants et/ou du fait de leur nature. Elles portent la mention (*)

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
3- Armature urbaine et polarité des territoires							
▪ Promotion du pôle régional	Ville de Jendouba	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'armature urbaine et rurale - Promouvoir les fonctions hiérarchiques - Stabiliser le potentiel productif humain dans les villes - Préparation pour une future communalisation du territoire 	x	x	x	MI, Gouvernorat	*
▪ Promotion de trois centres régionaux	Villes de Tabarka, Bousalem et Ghardimaou						
▪ Promotion d'un relais régional	Groupement des villes de Ain Draham et Beni M'Tir						
▪ Promotion d'un centre à dynamique locale	Ville de Fernana, Oued Meliz, Balta Bouaouène						
▪ Promotion de 9 groupements à consolider gérés par un conseil rural	El Hmaidia, Ain Essobh (2) (délégation de Tabarka), Hammam Bourguiba (délégation d'Ain Draham), Bouaouèn (délégation de Balta Bouaouène), Souk Essebt (délégation de Bousalem), Souk Ejjemaa, Dkhailia et El Galaa (délégation de Ghardimaou, Bulla-Regja (délégation de Jendouba Nord)).						
▪ Etudes sur les villages ruraux intégrés (VRI) (localisation, contenu, montages etc...) et leur promotion suivant les résultats de l'étude.	Erroui, Cheouala, El Baldia, Al Marja, GloubEthirane nord, Oued Mefada(2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Krama, El Khadea , Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer l'armature rurale - Stabiliser le potentiel productif humain dans les villages. - Animer les espaces enclavés et valoriser les petits métiers et comme impact important celui de la viabilité des services de proximité. 	x			MEHAT	0,200 (études)
▪ Programme spécifique d'habitat social	Délégations de Ghardimaou et Oued Mliz (1047 logements), délégations frontalières (Fernana, Ain	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir l'opportunité de logements aux catégories sociales les plus démunies - Permettre le recasement de populations 	x			MEHAT/SNIT /fonds saoudien de développement	18,508

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
	Draham et Tabarka)	issues des opérations de dégourbification - Maitrise de l'habitat anarchique en périphérie des principales villes en liaison avec le projet de port de la grande plaisance					
▪ Développement de l'habitat rural	Erroui, Cheouaoula, El Baldia, Al Marja, Gloub Ethirane nord, Oued Mefada (2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Karma, El Khadra, Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour	- Amélioration de l'habitat (logement, équipement, accessibilité etc) - Valorisation de la main-d'œuvre féminine, - Amélioration des conditions de travail de la femme et des revenus des ménages - Favoriser le regroupement des populations éparses et l'accès aux services publics de base	x	x	x	MEHAT MARHPP	80,000
▪ Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (12 quartiers)	Cités Ezzahwa, Aziza, El jaych, Batah, Ennour, O2 Mars, El Ones, Saada Mitil (Ville de Jendouba). Cité El Hedi Khilil (ville de Balta), Cité Entilaka (ville de Tabarka), Cité Nour (ville de Bousalem); Cité Khmir Bourkad (ville de Ain Draham)	- Amélioration des conditions de vie des populations	x			ARRU	25,000
4- Commerce							
▪ Marché de gros à moderniser ▪ Création d'un marché de gros	- Ville de Jendouba - Ghardimaou	- Améliorer le fonctionnement et la qualité du service de distribution	x	x		Municipalités /Délégations / Conseil Rural / CRDA	0,500
▪ Etude pour la réalisation de souks hebdomadaires nouveaux	Dans les VRI et les secteurs ruraux reculés	- Renforcer le rayonnement et les échanges des VRI sur le monde rural - Valoriser les productions du terroir	x	x		Municipalités /Délégations / Conseil Rural /	1,000

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
						CRDA	
5- Aménagement urbain et rural							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de la zone liée aux postes-frontières : <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité - Locaux de commerce et de services - Animation - Etc... 	Melloula, Babbouch et Ghardimaou et Errouii	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des populations - Equiper et organiser les zones des postes-frontières. - Offrir des services et des commodités aux passagers entre le poste-frontière et la première ville du gouvernorat. 	x	x		Conseil régional	*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communalisation des villages de Balta et Bouaouene 	Délégation de Balta-Bouaouene	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier l'occupation du territoire de la délégation pour répondre aux besoins croissants des villes du corridor - Améliorer le fonctionnement entre les deux entités urbaines - Améliorer l'accès des populations aux services publics - Siège de la commune à Balta et siège de la délégation à Bouaouene 	x			DGCL/MI	*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude pour l'émergence d'une centralité moderne 	Villes de Jendouba et Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'attractivité des villes - Amélioration des conditions d'épanouissement des populations 	x	x	x	Communes DREHAT	20,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des quartiers d'habitat spontané 	Quartiers identifiés dans les communes du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des quartiers au tissu urbain - amélioration des conditions de vie des populations et maîtrise de l'habitat anarchique 		x	x	ARRU	17,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des plans de déplacement urbain (PDU) et mise en place d'un transport urbain collectif 	Chef-lieu du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accessibilité et de la mobilité 	x	x		Municipalité MT-DREHAT	0,250

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Programmation des opérations d'habitat et d'équipements.	Les communes du gouvernorat conformément aux PAU en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de terrains viabilisés - Maîtrise foncière de l'extension des communes - Densification des tissus urbains existants 	x	x	x	AFH /SPROLS SNIT	100,000
▪ Desserte en eau potable en électricité, assainissement, éclairage public, trottoirs et collectes des déchets	Les communes du gouvernorat conformément aux PAU en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des besoins - Mise à niveau des conditions pour un environnement urbain de qualité 	x	x	x	ONAS / SONEDE /Municipalités	40,000
▪ opérations d'urbanisme d'ensemble (PAD, lotissements).	Dans l'ensemble des chefs-lieux de délégations et en priorité à Jendouba (centre de Bullarégia) et Bousalem (centre d'Erroumani)	<ul style="list-style-type: none"> - Attraction des investissements privés et des IDE - Stabilisation des cadres locaux. 	x	x	x	MEHAT / AFH Municipalités	80,000
▪ Création de périmètres de réserves foncières (PRF) en dehors des zones couvertes par les PAU	L'ensemble des villes du gouvernorat et en priorité Jendouba, Bou Salem et Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du foncier urbain - Réserves potentielles à créer et en cohérence avec les tendances de croissance urbaine - Anticiper les besoins de la croissance urbaine en cohérence avec les instruments de sauvegarde des terres agricoles 	x	x	x	MEHAT/ MIDL	70,000
▪ Lancement et révision des plans d'aménagement ruraux	Les centres ruraux gérés par un conseil rural et non couverts par un PAR en priorité et révision pour le reste.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'armature rurale - Stabilisation de la population rurale - Amélioration du niveau d'équipement de base (école, santé, téléphone, internet, poste, etc...), de desserte en eau potable et en électricité et de l'accessibilité, - Rééquilibrer la distribution des populations, activités, services publics et infrastructure 	x	x	x	MI MEHAT DREHAT	0,600
▪ Etude d'un SDA d'agglomérations urbaines	Jendouba - Bullarégia, Ghardimaou - OuedM'liz, Bousalem - Erroumani	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'organisation spatiale de Bou Salem sans risques d'inondation. Prise en charge des impacts de l'autoroute sur l'aménagement rural - Utiliser rationnellement les réserves 	x			Gouvernorat- DGAT-DREHAT Jendouba	0,250

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016- 2020	MT 2021- 2025	LT 2026- 2030		
		foncières publiques - Quantifier et localiser les projets urbains identifiés par le SDAD et prise en charge des impacts de l'autoroute sur l'aménagement rural					
▪ Création d'un PIF (240 hectares ¹¹)	Ville de Jendouba	- Maîtrise du foncier urbain pour des opérations d'habitat		x		AFH	9,660
▪ Création d'un PIF (80 hectares)	Ville de Bousalem	- Maîtrise du foncier urbain pour des opérations d'habitat		x		AFH	3,200

¹¹ Estimation AFH 2017 : 40000 DT/hectare

3- EQUIPEMENTS

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
1- Santé							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de faisabilité pour la création d'un CHU et d'une faculté de médecine ▪ Renforcer les spécialités notamment cardiovasculaire et neurologique 	Jendouba, chef-lieu du gouvernorat.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités régionales de santé publique du Nord Ouest - Offrir à la région un encadrement médical suffisant et de qualité - Polarisation régionale en matière d'enseignement supérieur 		x		MS	0,500
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un hôpital régional 	Ghardimaou	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités locales en matière de soins 		x		MS	15,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les hôpitaux locaux en hôpitaux régionaux et renforcement par les services de spécialités manquantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Bou Salem - Ain Draham - Jendouba 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les structures sanitaires aux besoins et à la taille de la population - Faciliter l'accès localement aux différentes spécialités médicales 	x	x		MS	*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un centre de cancérologie 	Ain Draham	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à profit le potentiel naturel de la zone - Offrir un cadre agréable pour les soins des maladies cancérologiques pour toute la région du Nord Ouest 	x			MS	50,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un centre de médecine sportive avec piscine couverte 	Ain Draham	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle de relais régional de Ain Draham et sa vocation tournée vers la détente et le sport 	x			MJSEP	9,000

Pour certaines actions, le coût ne peut être estimé du fait de la complexité des intervenants et/ou du fait de leur nature. Elles portent la mention (*)

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
2- Promotion du savoir et de la formation							
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une Ecole Doctorale Transversale Multidisciplinaire : Economie, Droit, Histoire et Géographie. 	Université de Jendouba à rayonnement régional	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du niveau d'encadrement des pôles régionaux, soutien à l'économie, mise à niveau des services offerts par les villes, chefs-lieux de gouvernorat. Formation en vue d'améliorer la gouvernance locale et régionale 	x	x	x	MESRS	2,000
<ul style="list-style-type: none"> Programmation de pôles de formation professionnelle dans les filières du tourisme de santé, du tourisme écologique, de l'irrigation moderne, de l'artisanat (travail du corail et travail du bois) Programmation d'un pôle de formation professionnelle « des métiers de la mer » Programmation d'un pôle de formation agricole 	Communes de Ghardimaou, de Bou Salem et de Tabarka Commune de Tabarka -Oued Mliz	<ul style="list-style-type: none"> Créer des synergies entre l'éducation et la formation Valoriser les filières innovantes du thermalisme et de l'écotourisme Valoriser le potentiel de l'artisanat local (le corail et le bois) Renforcer les compétences techniques et de gestion des agriculteurs 	x	x	x	MEF, CTV	20,000
<ul style="list-style-type: none"> Equipements éducatifs (écoles, collèges, lycées) : création, réhabilitation et maintenance des équipements et renforcement des services offerts. 	Ensemble du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du niveau scolaire, valorisation des capacités existantes et satisfaction des besoins nouveaux. 	x			ME	13,000
<ul style="list-style-type: none"> Lycée pilote 	Jendouba	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du niveau scolaire régional 	x			ME	
<ul style="list-style-type: none"> Centre de formation et de stage professionnel 	Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'offre et la capacité de formation des jeunes 	x			MEFP – Banque Islamique de Développement	6,344
<ul style="list-style-type: none"> Centre de formation et de promotion de l'emploi indépendant 	Bousalem	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'offre et la capacité de formation des jeunes 	x			MEFP – Banque	8,237

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
						Islamique de Développement	
▪ Centre de la femme rurale	Balta Bouaouen	- Promouvoir le travail et le savoir-faire local des femmes pour une autonomie financière et développer leurs propres projets d'entreprise	x			MEFP – Banque Islamique de Développement	1,458
▪ Centre spécialisé d'encadrement et de formation pour jeunes concernés par l'abandon scolaire	Délégation de Ain Draham	- Renforcement des capacités et encadrement des jeunes concernés par l'abandon scolaire	x			MEFP	1,500
3- Culture, sport et loisirs							
▪ Centre socio culturel pour la Femme et l'Enfant	Délégations de : Oued Mliz, Jendouba Nord, Tabarka, Balta-Bouaouen, Ain Draham, Fernana, Bou Salem	Développer le niveau d'encadrement des enfants et de la femme dans les communes et dans les secteurs ruraux : culture, loisirs	x	x		MAFF	6,450
▪ Aménagement de stades municipaux	Villes de : Jendouba, Bou Salem - Tabarka	Renforcer la qualité de vie urbaine Diversifier l'offre en loisirs pour les jeunes	x			MJS	2,700
▪ Réalisation d'un centre maghrébin pour jeunes	Ain Soltane : délégation de Ghardimaou	Diversifier l'offre en loisirs pour la jeunesse Renforcer les relations intermaghrébines	x			MJS	0,600
▪ Réalisation de salles omnisports	Villes de Jendouba et Tabarka	Renforcer les capacités d'accueil d'événements sportifs et culturels	x	x		MJS	2,700
▪ Réalisation de théâtres en plein air	Villes de Oued Mliz, Ain Draham et Jendouba	- Renforcer la production culturelle - Offrir le cadre adéquat pour les manifestations culturelles. - Améliorer le niveau culturel des populations	x	x		MCSP	4,200
▪ Réalisation de maisons de la culture	Villes de Ghardimaou et Jendouba		x	x		MCSP	3,800

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
		- Renforcer les opportunités de loisir de toutes les catégories de la population					
▪ Projet de « théâtre de la mer »	- Tabarka	- Diversifier les activités culturelles - Renforcer l'attractivité de Tabarka	x			Ministère de la Culture / Municipalité	1,000
▪ Musée du patrimoine agricole	- Fernana	- Protéger le patrimoine agricole	x			CRDA /M.C. / M.T.	1,000

4- TISSU ECONOMIQUE, INNOVATION ET COMPETITIVITE

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
1- Services et logistique de transport et de commerce							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'infrastructure aéroportuaire : <ul style="list-style-type: none"> - mise à niveau de l'aéroport et amélioration de la capacité du fret. - introduction de nouvelles technologies. - renforcement de la formation et de la gestion avec économie de l'énergie. - renforcement des services aériens par l'offre d'une ligne Tabarka-Tozeur 	Aéroport Tabarka-Ain Draham	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compétitivité du secteur aéroportuaire et du secteur du tourisme - Amélioration du service de transport aéroportuaire. - Complémentarité avec le tourisme saharien 	x	x		Ministère du Transport Ministère du Tourisme	5,530
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un port de commerce 	Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le tissu économique et renforcer les échanges à l'international 			x	OMPP	100,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'un nouveau poste frontalier 	Aboutissement de l'autoroute avec la frontière Tuniso-Algérienne à Er-Rouïï, délégation de Ain Draham	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la répartition du trafic sur les postes frontaliers. - Organiser et renforcer les relations transfrontalières. 	x	x		MI	1,500
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un centre tertiaire en liaison avec le projet d'une nouvelle gare multimodale 	Délégation de Jendouba nord	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une polarité secondaire dans la ville de Jendouba - Offrir une capacité d'accueil pour les activités tertiaires de haut niveau - Rendre le chef-lieu attractif pour les sociétés de services à l'industrie et à l'agriculture 	x	x	x	AFH/M du transport	15,000

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Création d'un pôle de développement urbain intégré	Zone de Bullarégia, délégation de Jendouba nord	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité de la ville de Jendouba - Orienter l'extension urbaine vers le nord de la ville - Permettre à la population d'accéder à des services administratifs et de loisir - Renforcer la capacité d'accueil de la ville 	x			Gouvernorat/ AFH/ MJS	20,000
▪ Aménagement d'une plateforme logistique principale	Délégation de Jendouba Nord-zone de Ben Bechir	- Renforcement des facteurs de compétitivité de la ville et du gouvernorat.	x			M. du Transport	15,000
▪ Aménagement d'une plateforme commerciale	Délégation de Ghardimaou	- Renforcement des facteurs de compétitivité de la ville et du gouvernorat.	x			M. du Transport	15,000
▪ Zone franche d'activités commerciales et de production	Tabarka, Ghardimaou	Articuler les zones frontalières aux réseaux d'échanges	x	x	x	MT/MI	15,000
▪ Zone franche d'activités commerciales ¹²	Ain Draham	Articuler les zones frontalières aux réseaux d'échanges	x	x		MT	10,000
2- Tourisme							
▪ Projet de la station touristique station « col des ruines » et des infrastructures prévues	A l'Ouest de la Ville d'Ain Draham	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du potentiel éco-touristique de la région - Renforcer l'attractivité du gouvernorat - Création d'opportunités d'emplois - Lancement d'une dynamique économique locale par la promotion d'activités artisanales 	x			MEHAT/AFT	11,000
▪ Création d'un téléphérique touristique de montagne	Entre les villes de Ain Draham et Tabarka	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du potentiel éco-touristique de la région - Renforcer l'attractivité du gouvernorat 		x		ONTT/ Gouvernorat de Jendouba	200,000

¹² Une étude est en voie d'élaboration par le Ministère du Commerce relative aux zones frontalières le long de la frontière tuniso-algérienne.

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Pôle touristique d'excellence (balnéaire, santé, écologique)	Tabarka, Ain Draham, Hammam Bourguiba et Bni M'tir	- Renforcer la coordination entre les composantes de l'offre touristique dans les délégations du nord	x			ONTT	*
▪ Création d'un centre de conférences/congrès	- Ville de Jendouba	- Promotion du tourisme d'affaire et de conférence	x			Gouvernorat de Jendouba / Municipalité	1,500
▪ Création d'un hôtel urbain	- Ville de Jendouba	- Promouvoir l'attractivité de la ville	x	x		Privés	3,000
▪ Mise en valeur de 2 stations thermales	- Beni M'tir (Ain Draham) - El Ourahnia (Tabarka)	- Renforcer l'intégration tourisme et thermalisme - Valorisation des eaux thermales et modernisation de l'offre de service	x	x		Office du thermalisme / MS	0,500
▪ Réhabilitation d'une station thermale	- Hammam Bourguiba	- Valorisation des eaux thermales et amélioration de la qualité de service	x			Office du thermalisme / MS	0,500
▪ Aménagement d'un parcours touristique-écologique et culturel	Ville de Bni M'tir, village d'Ettbainia	- Promouvoir le site du barrage et la future station thermale de Bni M'tir - Valoriser le potentiel naturel et culturel de la zone	x			MEDD	1,000
▪ Relais de tourisme de passage	Les postes frontaliers des délégations de Tabarka, Ain Draham, Ghardimaou	- Renforcer les services d'accueil dans les postes frontaliers et les villes de passage - Valoriser le capital écologique - Création d'emplois	x	x	x	ONTT/ODPF Promoteurs privés	1,000
▪ Relais d'éco-tourisme	Ain Soltane, Etbainia, Hammam Bourguiba et El-Hamdia	- Renforcer l'infrastructure d'accueil destinée aux éco-touristes - Création d'emplois	x			MAE - ANPE ONTT	0,500
▪ Relais d'agro-tourisme	El Hamdia (délégation de Tabarka), Bni Mtir, Djebel Eddis, Ain Soltane	- Diversifier le produit touristique - Valoriser les produits du terroir et les traditions locales - Création d'emplois	x			ONTT/ Promoteurs privés	0,200
▪ Aménagement du circuit	Circuit reliant Tabarka à El	- Valorisation touristique des potentialités	x			Conseil	1,000

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
touristique écologique, culturel et thermal	Feija	naturelles et écologiques - Création d'emplois				Régional/ ONTH/ ONTT	
- Etude sur le tourisme écologique et culturel : situation et perspectives	Ensemble du gouvernorat	- Maitriser le devenir de ce secteur	x			M. T. /M.C. / MEAT	0,250
▪ Valorisation des sites historiques et archéologiques	Sites de Bullarigia, Chemtou et Tuburnica, Fort de Tabarka	- Intégration dans tous les circuits touristiques des ZT du Nord Est du pays.	x	x	x	Secteur privé	0,200
- Etudes de faisabilité et de réalisation d'une « Médina Touristique »	- Tabarka	- Valoriser le site de Tabarka - Renforcer l'attractivité de la ville	x			MEHAT	0,100
3- Agriculture et Pêche							
▪ Mise à niveau de l'infrastructure et des équipements du port de pêche	Tabarka	- Amélioration et sécurisation de l'activité de la pêche - Augmenter la production - Améliorer les conditions de travail des pêcheurs	x			MA CRDA	15,000
▪ Développer l'aquaculture en pleine mer	Littoral de la délégation de Tabarka	- Amélioration et diversification de la production halieutique - Etablissement d'avantage à la création d'entreprises spécialisées	x			CRDA, Arrondissement de la pêche	0,500
▪ Développement de la production de la pisciculture continentale dans les grands barrages : Aménagement de quais de débarquement au niveau des barrages.	Barrages du gouvernorat (Bou Herthma, Bni M'tir et Barbra)	- Développer de nouvelles activités autour des barrages, créer de nouvelles sources de revenus aux populations rurales et améliorer la production de poissons d'eau douce.	x	x		CRDA, Arrondissement de la pêche	3,000
▪ Restructuration et des périmètres irrigués (PI)	Délégations de Bou Salem, Jendouba, Oued Mliz et Balta Bouaouène	- Intensification de la production et valorisation de la ressource en eau mobilisée, - création d'emplois, amélioration des revenus et stabilisation de la population active	x	x		MARHPP CRDA Sociétés de mise en valeur Exploitants privés	0,520

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des périmètres irrigués existants intégrant les pistes agricoles 	Délégations de Bou Salem et de Jendouba	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la viabilité des exploitations agricoles moyennes Développement rural local Création d'emplois et amélioration des revenus 	x	x		MARHP CRDA	20,000
<ul style="list-style-type: none"> Intensification du secteur des grandes cultures avec irrigation d'appoint 	En partie dans les périmètres irrigués et en partie dans les zones aptes aux grandes cultures pluviales dans la plaine de la Mejerda	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité alimentaire (blé) et l'alimentation du cheptel (orge) avec impacts sur les industries de transformations, le stockage et le conditionnement 	x	x	x	MARHPP CRDA Exploitants privés	12,000
<ul style="list-style-type: none"> Modernisation du secteur maraîcher et introduction des cultures biologiques Encadrement de l'agriculture biologique 	Dans les PI de Bou Salem Délégations de Tabarka, Ain Draham, Fernana et Balta-Bouaouene	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des exportations et de la transformation en particulier les IAA (Produits biologiques destinés au secteur touristique et produits forestiers) Employabilité plus élevée 	x	x	x	CRDA	3,000
<ul style="list-style-type: none"> Projets de développement de l'arboriculture avec irrigation d'appoint 	- Délégation de Ghardimaou (Sud de la ville)	Diversifier les spéculations agricoles, amélioration de l'emploi agricole permanent	x	x	x	MA CRDA	1,000
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une unité de recherche comportant une banque des gènes régionale spécialisée dans l'expérimentation de nouvelles techniques de production. 	Gouvernorat de Jendouba en liaison avec l'ensemble de la région du Nord-Ouest	Adapter les techniques de production à chaque zone agro-écologique		x		MARHPP INRAT	1,500
<ul style="list-style-type: none"> Révision de la carte de protection des terres agricoles 	Gouvernorat de Jendouba	Affiner la lecture et la protection des forêts et des terres agricoles	x			MINAGRI	0,100

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
4- Industrie							
▪ Création d'un pôle industriel et technologique spécialisé en agroalimentaire	Délégation de Bou Salem	- Créer des opportunités d'emplois - Promouvoir les activités à haute valeur ajoutée - Promouvoir les industries de transformation des produits agricoles		x		Conseil régional/AFI/BN/ODNO/BF/PME/SODINO	52,000
▪ Aménagement de cinq zones industrielles modernes	Surface de 190 hectares répartis sur les délégations de : Jendouba Nord (El Irtyah 2), Bou Salem (Erroumani), Fernana, Ghardimaou et Jendouba sud (Ben Bechir)	- Renforcer la capacité d'accueil en terrain industriel - Renforcer l'attractivité du gouvernorat vis-à-vis des promoteurs industriels - Créer des opportunités d'emplois pour les délégations enclavées	x			AFI	10,000
▪ Réhabilitation des zones industrielles existantes	Tabarka, Jendouba	- Mise à niveau du potentiel productif industriel - Protection de l'environnement urbain	x			- MI - AFI - Municipalité	0,800
▪ Création de zones d'activités économiques	Balta - Bou Aouane, Fernana, Ain Draham, Ghardimaou.	- Aider à garantir les opportunités d'emplois et à améliorer les conditions de vie des populations - Développement des petits métiers urbains - Créations d'emplois - Densification du tissu économique	x	x	x	AFI Municipalités	13,000
▪ Création de locaux industriels locatifs avec les commodités nécessaires pour l'exercice d'une activité.	- Tabarka, Fernana, Ghardimaou, Ain Draham	- Valoriser les activités non polluantes en milieu urbain - Stabiliser une partie de la force de travail - Promouvoir les investissements privés locaux	x	x	-	M.I.	0,100
5- Artisanat							
▪ Aménagement de zones de petits métiers (artisanat et autres activités)	Tabarka, Ain Draham, Fernana et Balta Bouaouène	- Création d'emplois, stabilisation de la population, valorisation des ressources humaines et des potentialités locales. - Valoriser les savoir-faire dans l'artisanat	x	x	x	CGDR ODNO Secteurs concernés	0,800
▪ Centre de formation et d'apprentissage	- Ain Draham	- Structurer le secteur de l'artisanat avec des artisans formés	x			MTA	0,500

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
▪ Maison de l'artisanat	- Fernana – Tabarka – Ain Draham	- Augmenter la visibilité du secteur	x			MTA	0,250
▪ Centre de formation de la femme rurale	- Fernana	- Promouvoir le travail et le savoir-faire local des femmes dans l'artisanat	x			MTA	0,250

5- SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
1- Mise en valeur des potentialités							
▪ Création d'une Aire Marine et côtière Protégée (AMCP)	Zone maritime côtière frontalière avec l'Algérie en bordure du Parc National d'El Kala (ALGERIE)	- Préserver les ressources halieutiques pour les générations futures - Mise en valeur du tourisme écologique marin - Rayonnement international et inscription au réseau méditerranéen des AMCP		x	x	APAL	5,000
▪ Création d'un centre de la "culture de montagne"	Ain Draham	- Valorisation culturelle des activités de la montagne		x		M.de la culture	1,000
▪ Etude de mise en valeur de potentialités paysagères et écologiques du gouvernorat	Ensemble du gouvernorat	- Valorisation du patrimoine naturel et écologique	x			MEDD	0,100
▪ Création d'un parc urbain	Nord de la ville de Jendouba	- Améliorer la qualité de vie urbaine et diversifier l'offre en divertissement et loisir	x			MEDD	1,000
▪ Réalisation d'un plan de gestion d'un parc naturel côtier	Littoral de Tabarka- Zouaraa (gouvernorat de Béja)	- Protéger la biodiversité du littoral	x			MEDD/APAL	0,500
2- Risques et assainissement							
▪ Protection contre les inondations et l'insalubrité des oueds à l'intérieur des	Villes de Ain Draham, Bouaouène, Bou Salem, Jendouba, Ghardimaou	- Protection et amélioration des conditions de vie des populations installées sur les berges d'Oued Mejerda	x				2,500

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
villes, Projet japonais relatif aux villes de la vallée de la Mejerda	et Erroumani						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales 	Quartiers dans les chefs-lieux de délégations sous-équipés (Bni M'tir et Oued Mliz)	- Réhabilitation de quartiers : amélioration du niveau d'équipement, d'hygiène, de la qualité de vie et de l'environnement urbain	x	x		MEHAT/ARRU / ONAS	3,000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension de la station d'épuration ▪ Réhabilitation de la station d'épuration 	<ul style="list-style-type: none"> - Jendouba, Bou Salem, Tabarka, Ghardimaou - Ain Draham 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement des villes et des populations - Récupération des eaux traitées pour l'irrigation 	x	x	x	ONAS/MEDD Municipalité	28,000
- Etude d'assainissement	Erroui, Cheouaoula, El Baldia, Al Marja, Gloub Ethirane nord, Oued Mefada (2), Rabiaa, Ain Soltane, Mrassen, Ouchtata, Ain Karma, El Khadra, Ain Essobh, El Hammam, Ennadhour	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des ressources en eaux - Santé de la population 	x	x		ONAS / Gouvernorat	0,150
3- Gestion des déchets							
- Création d'une décharge contrôlée de déchets domestiques de niveau régional, projet mixte entre les gouvernorats de Béja et de Jendouba	- Erroumani Nord, délégation de Bou Salem	- Renforcer la capacité de stockage et de traitement des déchets	x			MEDD ANGED	5,000
- Aménagement de la décharge des margines	- Balta	- Etre en conformité avec les normes du Schéma National de Gestion des Margines	x			Municipalité / ONAS / CRDA	1,000
- Aménagement de centre de transfert des déchets solides	- Fernana, Jendouba, Ghardimaou, Oued Mliz, Tabarka.	- Renforcer les capacités de stockage des déchets et protection de l'environnement urbain	x			ANGED	1,000
- Etude de mise à niveau des abattoirs municipaux	- Communes du gouvernorat	- Respect des règles environnementales et sanitaires	x			Municipalités /CRDA /MEDD	0,100

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
4- Conservation des eaux et des sols							
- Réalisation de barrages collinaires	Sites identifiés par le secteur de l'agriculture dans l'ensemble du gouvernorat	- Mobilisation de l'eau et irrigation locale (PMH) - Protection des sols contre les inondations	x	x	x	MARHPP/CRD A	56,000
- Raccordement du barrage El Kébir (en cours de remplissage) et El Moula (achevé) au réseau du transfert des eaux du Nord (3,5 km)	Délégation de Tabarka	Renforcer l'apport stratégique en eau potable et d'irrigation aux autres régions du pays.	x	x		MARHP	3,000
- Surélévation de la digue du barrage de Bouhertma	- Barrage de Bouhertma	Augmentation de la capacité de la retenue du barrage	x			- MARHP	30,000
- Réalisation des 9 forages profonds	- PPI dans la délégation de Ghardimaou	Renforcer l'irrigation dans les périmètres	x			- CRDA - MARHPP - Sociétés de mise en valeur	0,585
- Etude et réalisation de PDI	- Zones prioritaires : zones déficitaires en équipements, en emplois, zones de chômage et de migrations	Développement rural intégré avec : - Le développement local et réhabilitation des terroirs ruraux - L'amélioration des revenus ; - L'amélioration des niveaux de desserte en équipements de base et désenclavement - L'amélioration des conditions de production - La préservation, l'utilisation optimale et l'économie de la ressource naturelle	x	x	x	Délégations CGDR ODNO	50,000 0,200 (études)
- Transferts nouveaux de la ressource en eau	- Des barrages de Barbara et de Oued El Moula vers les zones de soif dans les délégations de Ain Draham, Fernana et Ghardimaou	- Renforcer l'AEP des zones rurales	x			MARHP, SONEDE, GENIE RURAL	5,000
- Drainage de 1200 ha	- PI d'El Atayta	- Améliorer la conduite des cultures et des rendements	x	-	-	CRDA	1, 920

Nature des actions	Localisation	Objectif spécifique/impact	Planning de réalisation			Intervenants	Coûts indicatifs (10 ⁶ DT)
			CT 2016-2020	MT 2021-2025	LT 2026-2030		
- Stratégie de protection des eaux souterraines	- Gouvernorat de Jendouba	- Protéger les réserves en eau de la pollution par infiltration et de la surexploitation	x			CRDA	0,200
- Révision du code de l'eau	- Gouvernorat de Jendouba	- Préserver les ressources en eau	x	x	x	MINAGRI	0,200
- Introduction des moyens modernes d'irrigation	- Gouvernorat de Jendouba	- Préserver les ressources en eau	x			Cellules Territoriales de Vulgarisation	0,100
- Encourager l'usage des eaux recyclées pour l'arrosage des jardins publics, les espaces verts	- Ensemble des villes du gouvernorat	- Préserver les ressources en eau	x			Municipalités	0,100
- Traitement et réutilisation des eaux recyclées estimées à 5 millions de mètres-cubes en 2030 environ sur la base d'une dotation de 100 litres/jour/habitant en milieu urbain	- Jendouba et les chefs-lieux de délégation	- Economie de l'eau, valorisation des investissements et appoint en irrigation des cultures fourragères, des espaces verts etc...	x	x	x	ONAS CRDA MEHAT	2,000
- Protection contre l'érosion hydrique : ouvrages d'art et de consolidation du substrat dans les zones à fortes pentes	- Délégations de Fernana et de Ain Draham, Tabarka	- Protection des populations et de l'infrastructure routière	x			MEHAT	2,000
- Création d'un centre spécialisé dans la lutte contre les incendies de forêts	- Ain Draham	- Prévention et lutte contre les incendies - Protection des biens et des personnes	x	x		MARHPP	1,0
- Réhabilitation des sites des carrières abandonnées	- Au tour de la ville de Balta	- Restaurer le paysage - Réduire les dangers et les risques pour la population	x	x		Secteur Privé	0,5

3. LE SDAD DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA A L'HORIZON 2030

3.1. LA CARTE DU SDAD

Construit sur la base du scénario retenu « ouverture et rayonnement multipolaire, la carte du schéma s'est construite sur la base des orientations émises par ces scénarios, les stratégies sectorielles et leur spatialisation grâce à une approche par projets détaillés dans le plan programme qui précède.

Le Schéma Directeur d'Aménagement est un instrument global dont le principal intérêt réside dans la cohérence de ses propositions. Toutefois, sa mise en œuvre par les structures de l'Etat aura dans tous les cas des dimensions sectorielles, prises en charge simultanément par un ou plusieurs secteurs. Il est donc important de présenter la carte du SDA selon des axes affectés sectoriellement et présentés sur la carte du Schéma comme suit :

- Aménagement du milieu naturel
- Aménagement agricole
- Aménagement touristique, culturel et de loisir
- Industrie et Commerce
- Infrastructures
- Autres infrastructures et réseaux divers
- Equipements
- Armature et Aménagement

3.2. ZOOM SUR LES VILLES DE JENDOUBA-BULLA REGIA ET DE BOU SALEM

Un zoom a été réalisé sur chacune des communes de Jendouba et de Bou Salem, intégrant respectivement les entités de Bulla Régia et d'Erroumani.

Jendouba-Bulla Régia :

Jendouba, chef lieu du gouvernorat et de la délégation de Jendouba, occupera les fonctions de Pôle Régional, rayonnant sur le gouvernorat et sur la région du Nord-Ouest du pays.

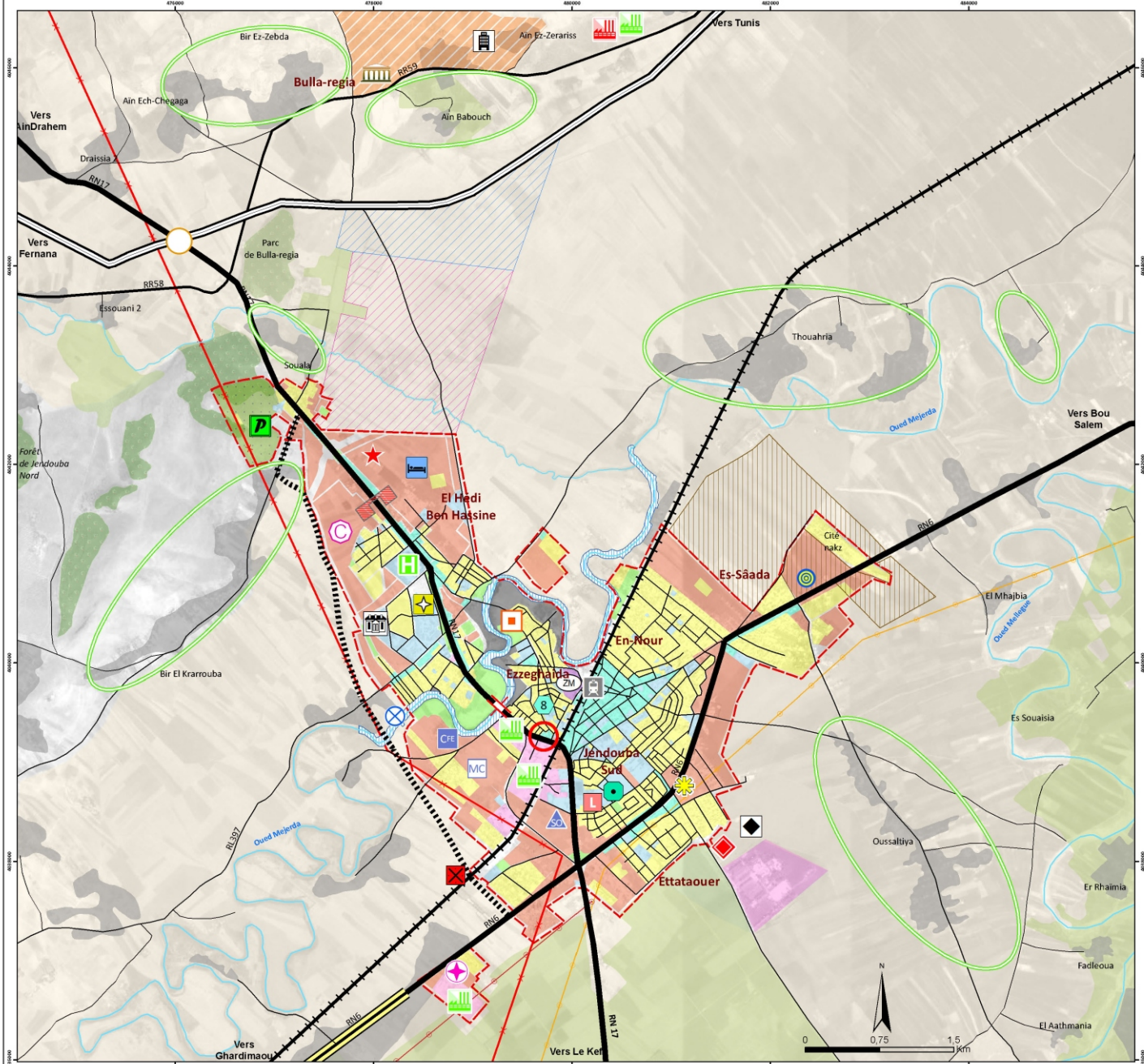
Sa situation lui permet d'établir des relations avec Béja sur l'axe transversal et avec le Kef sur l'axe longitudinal. La commune de Jendouba atteindra 66000 habitants en 2030, selon une hypothèse de développement de la croissance urbaine à répartir entre les deux entités urbaines.

La liaison de Jendouba à l'autoroute, permettra une liaison rapide avec Tunis et l'Algérie. A l'intérieur du gouvernorat, elle rayonne sur les villes de la vallée de la Mejerda grâce à la RN 6, la voie ferrée et sur celles du Nord du gouvernorat par la RN 17.

Jendouba, pôle régional à fonction tertiaire, s'appuie sur une base économique diversifiée déjà existante et en voie de consolidation grâce au renforcement des capacités foncières industrielles (cinq zones industrielles dont deux en projet), de la logistique, de l'agriculture par l'ensemble des périmètres irrigués, par le marché de gros à moderniser et par l'enseignement supérieur grâce à la consolidation du pôle universitaire avec deux nouvelles Ecoles Supérieures et un projet d'étude de faisabilité d'un Centre Hospitalo-Universitaire et d'une faculté de Médecine.

A l'horizon du SDAD, il s'agira de préparer l'ensemble urbain Jendouba - Bulla Régia en vue :

- du renforcement de l'attractivité de la ville avec :
 - La programmation des équipements structurants (Gare multimodale, technopôle, plateforme logistique) à Ben Béchir, à mi-chemin entre Jendouba et Bou Salem,
 - Les nouvelles fonctions urbaines,
 - Le réseau de centralité urbaine, principale et secondaire,
 - La restructuration générale de la ville.
- de la préparation des assiettes foncières nécessaires à son essor (tertiaire supérieur, centralité urbaine etc...) : délimitation d'un périmètre de réserves foncières (PRF) de 400 ha environ, situé au Nord de la ville et au Sud du tracé de l'autoroute, limité à l'Ouest par le PPI.
- de la réalisation d'une voie d'évitement de la ville de Jendouba et d'une liaison autoroutière.
- de l'intégration des futures structures d'enseignement supérieur au complexe universitaire et à la ville.
- de la promotion de l'entité de Bulla Régia en Centre de Développement Urbain Intégré (habitat, grands équipements publics, commerces, activités etc...).
- de l'organisation du fonctionnement des groupements ruraux en maîtrisant leur extension : élaboration de Plan d'Aménagement rural, restructuration de zone d'habitat rural, programme de logements sociaux et d'équipement de base, densification etc...



Existants et actions programmées

Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté	Existant	Projeté
Equipements Hôpital Régional (renforcement) Campus universitaire (Formation 3ème cycle à créer) Lycée pilote Site archéologique majeur (à valoriser) Stade de sports Abattoir à moderniser Marché de gros à moderniser Zone industrielle (la deuxième ZI projetée est localisée à Ben Bachir) Gare ferroviaire Station d'épuration (extension) Centre de conférence / congrès Technopôle spécialisé dans l'agriculture et la recherche (nouvelles techniques, semences, etc.) Théâtre en plein air Hôtel urbain Centre socio-culturel pour la femme et l'enfant Maison de la culture Salle omnisports		Centre de commandement de lutte antisubversive et contre les catastrophes naturelles Centre moderne de contrôle technique Gare multimodale terrestre Centre de transfert des déchets solides Protection de la ville contre les inondations Protection des terres agricoles (CPTA) Zone d'interdiction PPI (restructuration, remembrement et réhabilitation) Zone de sauvegarde (protection) Zone d'interdiction (forêt à protéger et à valoriser) Groupement rural Zoning du PAU Zone d'activités Zone d'équipements publics Zone d'habitat Zone polyfonctionnelle Zone verte Zone à réglementation particulière		Zone militaire Zone de servitude Aménagement urbain Centre tertiaire Pôle de développement urbain intégré et extension à long terme. Zones polyfonctionnelles: habitat, grands équipements publics, commerces, activités Extension du PAU : équipements, habitat et zones polyfonctionnelles (Extensions intégrant les grands équipements proposés par le SDAD) Périmètre de réserve foncière pour l'habitat Périmètre de réserve foncière pour l'industrie Périmètre d'intervention foncière (AFH), S= 240 ha Programme de réhabilitation et d'intégration (8 quartiers) Parc urbain Organisation et maîtrise de l'extension de l'habitat rural Aménagement de l'entrée de la ville Limite du PAU		Infrastructures Autoroute à réaliser Voie d'évitement Route express à aménager Route nationale à renforcer Route régionale à aménager Route locale à aménager Voie ferrée à moderniser (électrification) Echangeur Pont de franchissement Pont à dédoubler Gazoduc Ligne HT	

Source : Zoning du plan d'aménagement urbain de la commune de Jendouba 2010

Bou Salem-Erroumani

Bou Salem, chef-lieu de délégation occupera les fonctions de Centre Régional, rayonnant sur la partie Est du territoire avec les deux autres centres régionaux : Tabarka au Nord et Ghardimaou à l'Ouest.

Cernée par les périmètres irrigués, l'agglomération de Bousalem-Erroumani devra envisager son extension en tenant compte de cette contrainte. Ainsi, la justification principale de ce zoom sur cette agglomération est d'orienter l'urbanisation de façon optimale et de manière à faire la jonction spatiale (conurbation) entre les deux centres urbains.

La commune de Bou Salem atteindra 19000 habitants environ en 2030, tenant compte du report de la croissance urbaine sur l'entité urbaine d'Erroumani à convertir en "ville nouvelle intégrée" avec la création d'emplois, des équipements des logements, des loisirs etc...

La situation de Bou Salem lui permet d'établir des relations avec Béja à l'Est et avec Jendouba à l'Ouest par la RN6 et la voie ferrée et avec les territoires du Nord, (Fernana, Tabarka) par la RN11.

Bou Salem, centre régional, s'appuie sur une base économique axée sur la transformation des produits agricoles en liaison avec l'intensification agricole et grâce à deux zones industrielles. Elle sera renforcée par une troisième zone industrielle à Erroumani et un pôle industriel et technologique agro-alimentaire à Bou Salem à court terme.

Sur le plan spatial, Erroumani constituera l'entité d'extension de la ville de Bou Salem avec une réserve retenue dans le PAU qui répondra aux besoins de la croissance de Bou Salem.

Le SDAD, dans cette optique propose la constitution d'un périmètre de réserve foncière (PRF) de 285 ha occupant l'espace entre le tracé de la future autoroute au Nord et la RN 6, au Sud et la RR62 à l'Ouest.

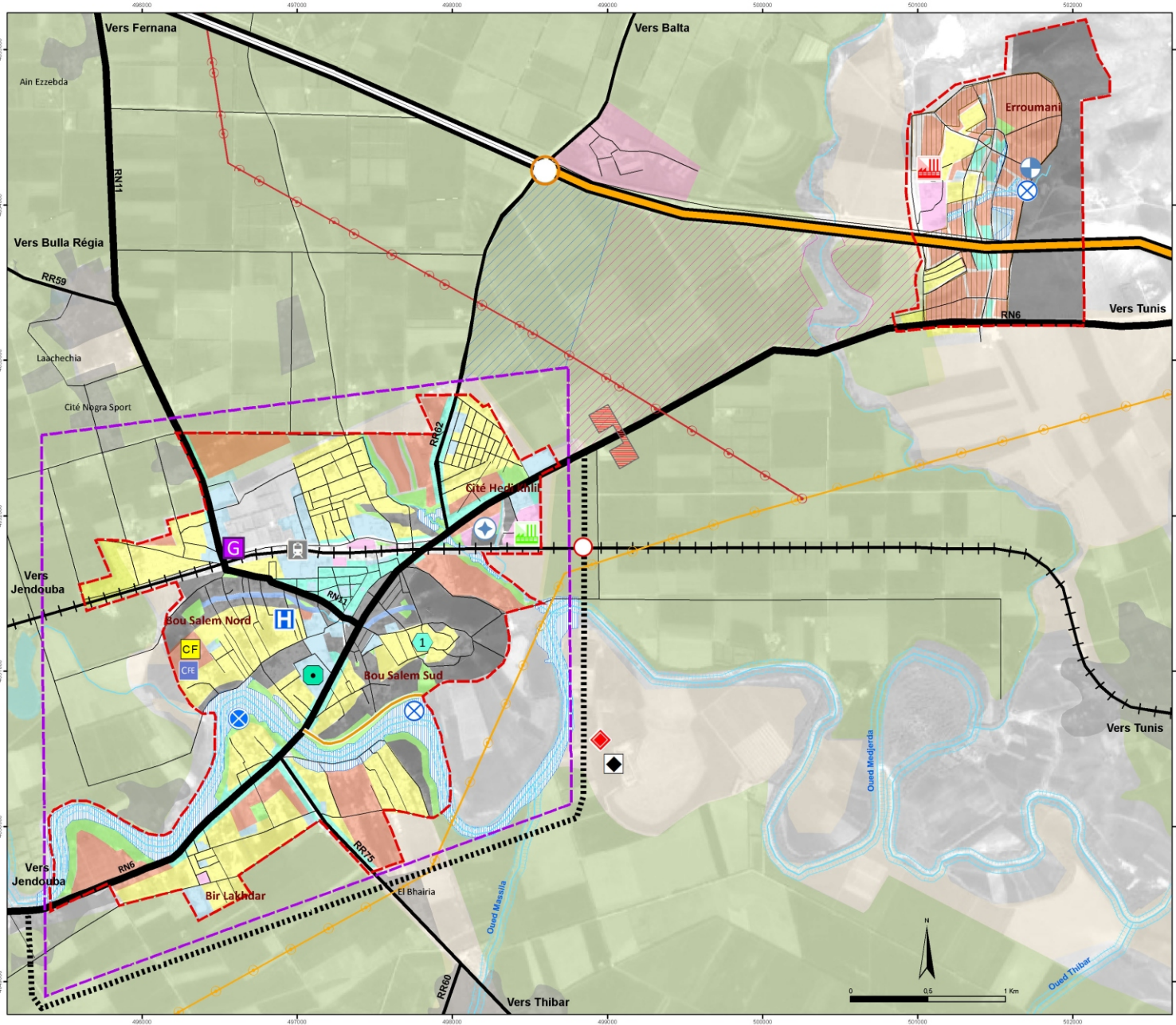
Sur le plan du fonctionnement, le tracé de l'autoroute passera dans l'entité d'Erroumani, ce qui isolera la partie Nord d'Erroumani, de Bou Salem.

La desserte de Bou Salem par l'autoroute se fera par la RN 62. La liaison d'Erroumani à Bou Salem sera à étudier en liaison avec le tracé définitif de l'autoroute.

Pour l'ensemble des aménagements prévus pour les deux villes avec leurs deux noyaux, intégrant chacune l'espace du PRF, l'étude d'un Schéma Directeur d'Agglomération est proposée dans le SDAD. Cette étude intègre dans son périmètre, les agglomérations de Ghardimaou et Oued Mliz.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA A L'HORIZON 2030
ZOOM DE : L'AGGLOMERATION URBAINE DE BOUSALEM-ERROUMANI**

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Existants et actions programmées

Existant	Projeté
Equipements	
	Hôpital local à promouvoir en hôpital régional
	Zone industrielle
	Station d'épuration (extension)
	Protection de la ville contre les inondations
	Gare ferroviaire à réhabiliter
	Pôle industriel et technologique spécialisé en agro-alimentaire
	Pôle de formation professionnelle
	Centre socio-culturel pour la femme et l'enfant
	Centre de formation et de promotion de l'emploi indépendant
	Gare routière terrestre
	Stade de sports
	Décharge contrôlée régionale (pour les 2 gouvernorats Jendouba et Beja)
	Centre de transfert des déchets solides
Protection des terres agricoles (CPTA)	
	Zone d'interdiction PPI (restructuration, remembrement et réhabilitation)
	Zone de sauvegarde (protection)
	Groupement rural
Zoning du PAU	
	Zone d'activités
	Zone d'équipements publics
	Zone d'habitat
	Zone polyfonctionnelle
	Zone verte
	Zone à réglementation particulière
	Zone de servitude
Aménagement urbain	
	Extension du PAU : équipements, habitat et zones polyfonctionnelles
	Périmètre de réserve foncière pour l'habitat
	Périmètre de réserve foncière pour l'industrie
	Périmètre d'intervention foncière (AFH), S=80 ha
	Programme de réhabilitation et d'intégration
	Aménagement de l'entrée de la ville
	Aménagement des lits d'oued
	Limite du PAU
	Limite du périmètre des zones requérant la révision du PAU
Infrastructures	
	Autoroute
	Voie d'évitement
	Route nationale à renforcer
	Route régionale à aménager
	Route locale à aménager
	Voie ferrée à moderniser (électrification)
	Gazoduc
	Echangeur
	Pont de franchissement
	Digue de protection contre les inondations
	Canal projeté de 30 mètres (PAU)

Source : Zoning du plan d'aménagement urbain de Bou Salem et du plan d'aménagement urbain d'Erroumani de 2009



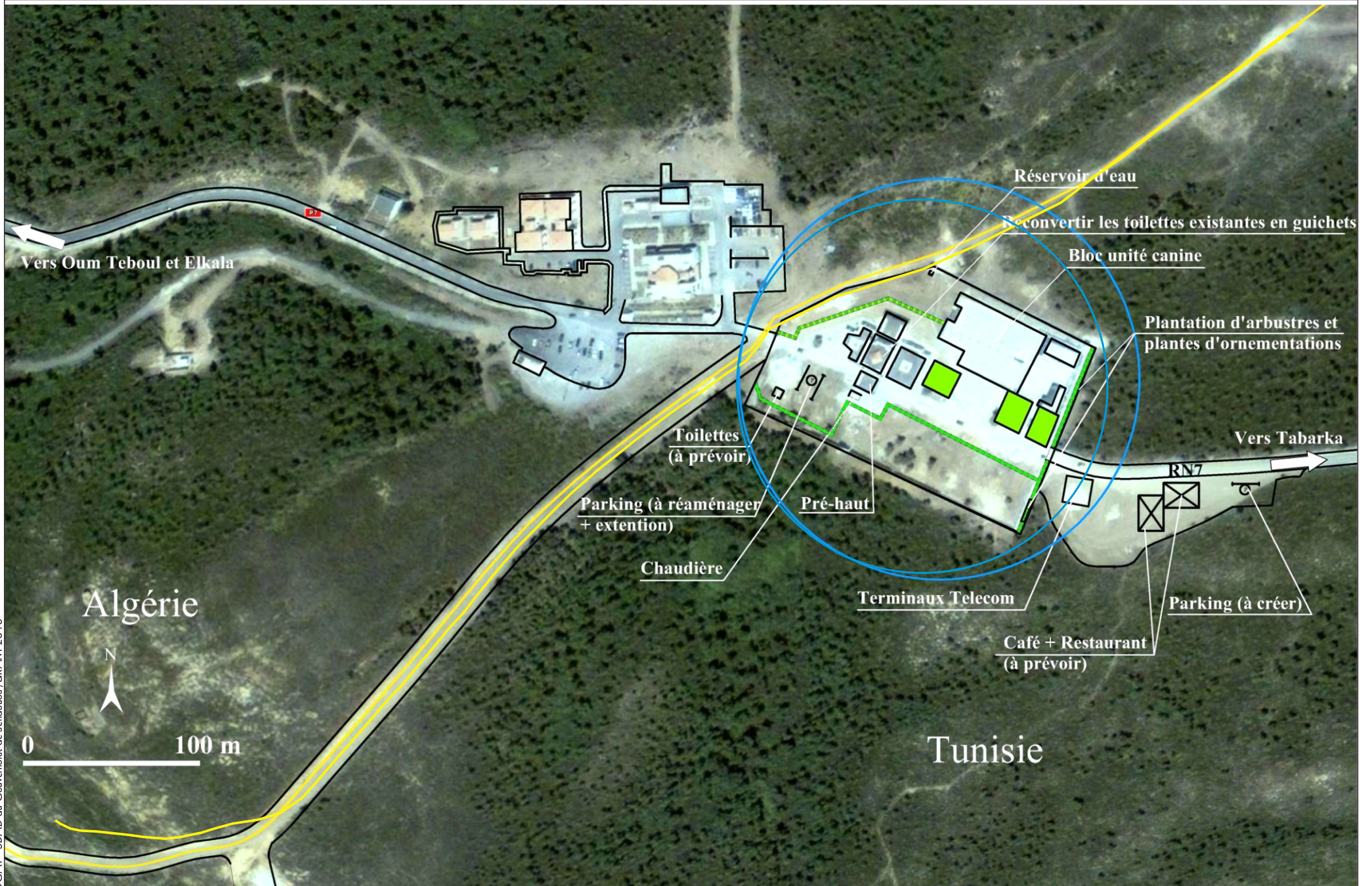
M A I 2 0 1 8

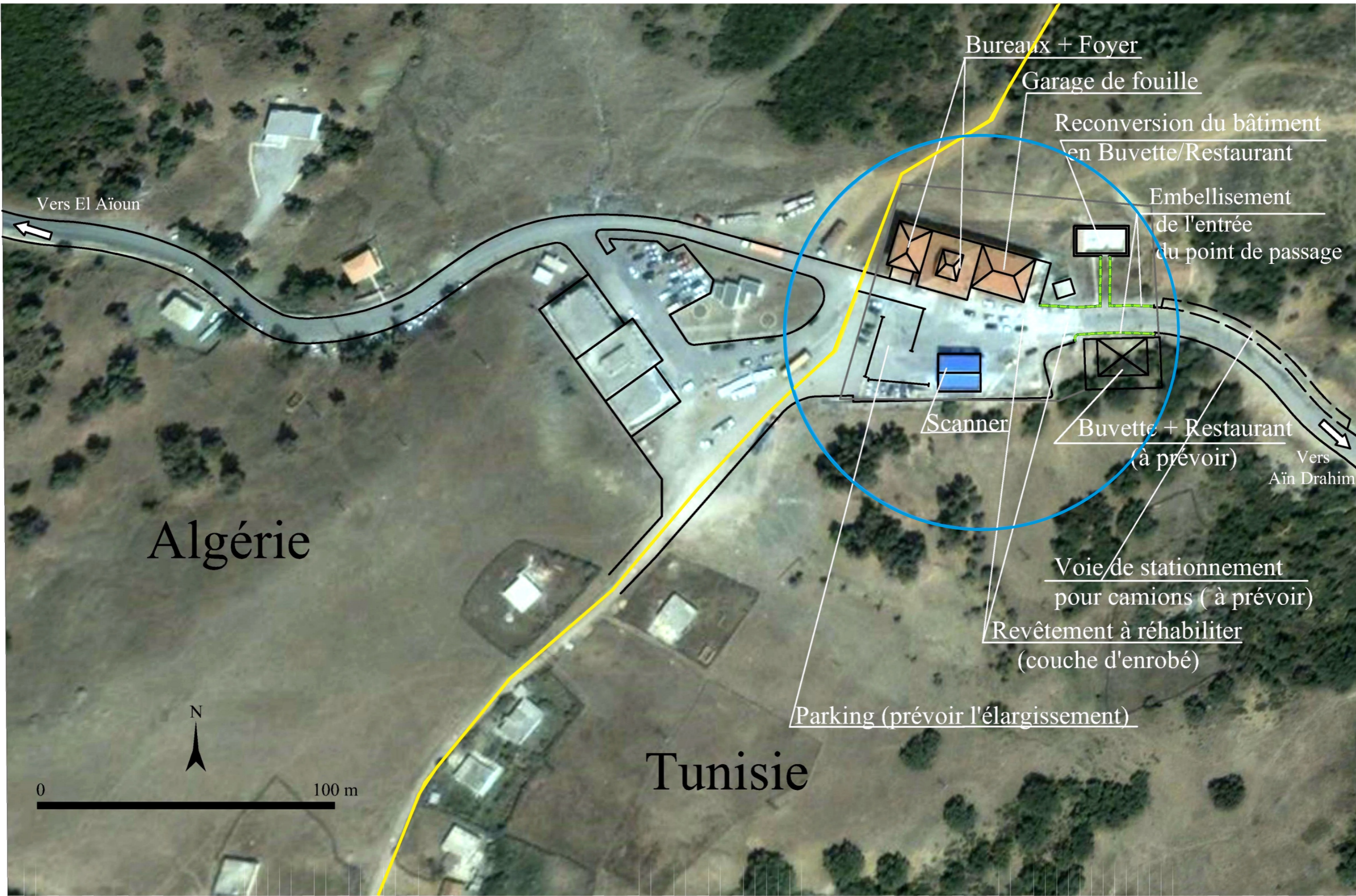
3.3. ZOOM SUR L'AMENAGEMENT DES POSTES FRONTIERE DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

Sur la carte du SDAD sont portés des points de passages frontaliers qui, dans le texte, se trouvent déjà intégrés dans l'ensemble des actions nécessaires pour la promotion des diverses stratégies sectorielles dont notamment le tourisme, les services et le commerce émises précédemment. Ayant fait l'objet d'une étude spécifique et approfondie par la DGAT lors de la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement des Zones Frontalières (DGAT -2012), ce sont des projets qui présentent un intérêt structurant et donc importants à visualiser sur des plans d'aménagement détaillés des postes suivants :

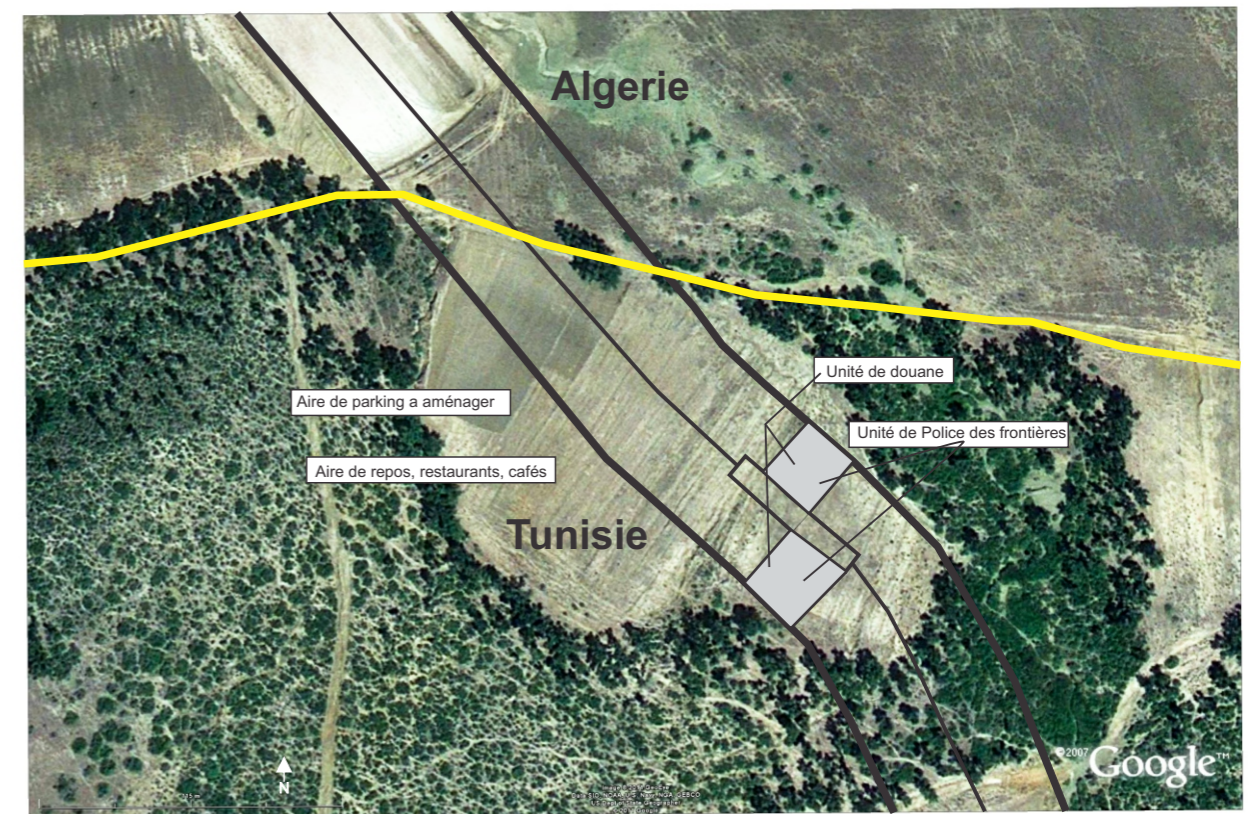
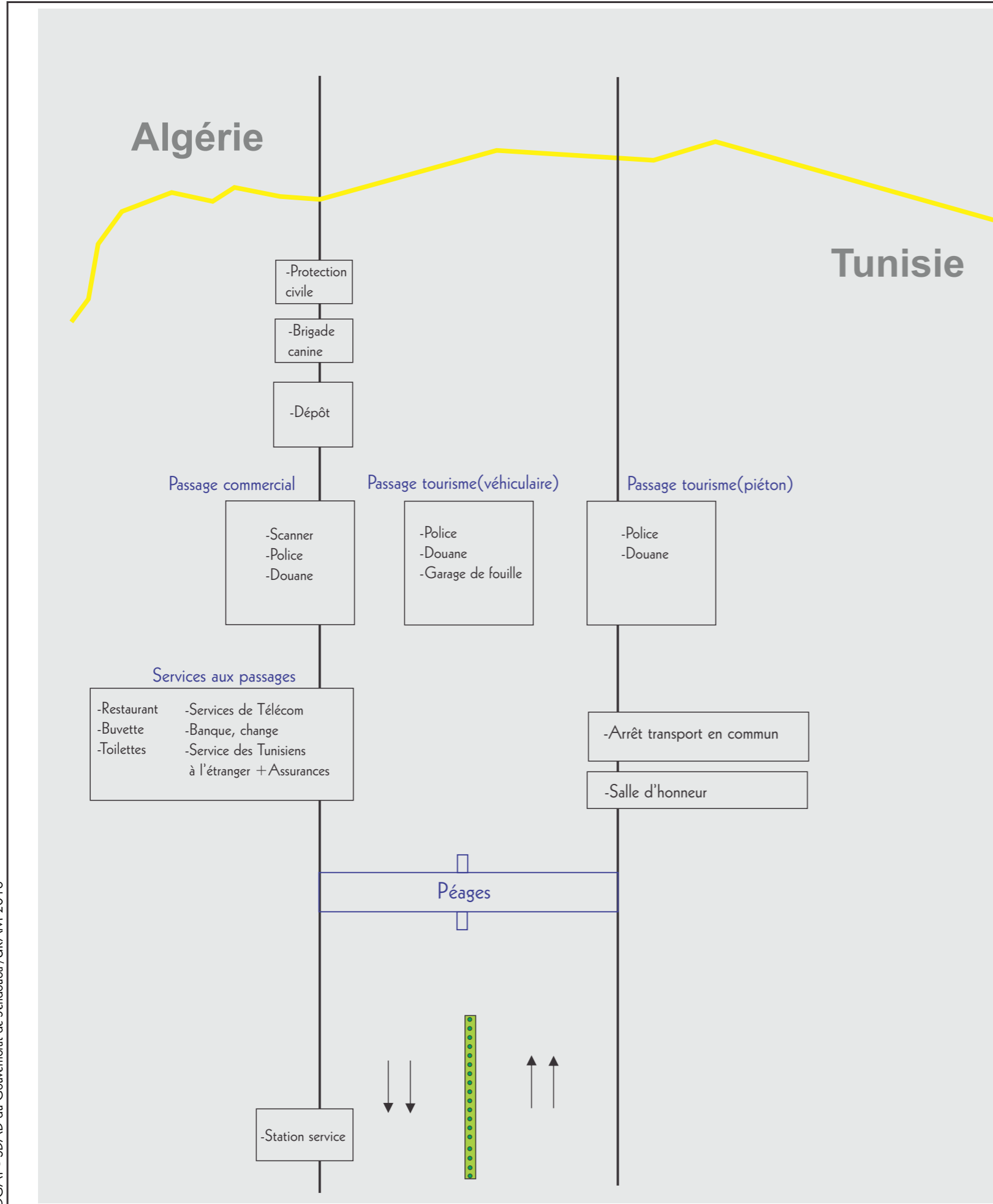
- Poste frontière Melloula – Tabarka
- Poste frontière Babouch – Ain Draham
- Poste frontière Ghardimaou
- Poste frontière Rouiyi – Ain Draham (projet)

AMENAGEMENT DU POSTE FRONTALIER MALLOULA - TABARKA









3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2016-2020 ET DU SDAD DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA POUR L'ANNEE 2030 PAR SECTEUR

Environnement

- Renforcer les partenariats avec les associations et les organisations activant dans les domaines de l'environnement.
- Création d'une Direction Régionale de l'Environnement groupant les représentants des structures du Ministère de l'environnement et du Développement Durable.
- Poursuite de l'action de renforcement du réseau des "écoles durables" dans l'ensemble des délégations.
- Etude à lancer de diagnostic et perspectives du tourisme environnemental dans le gouvernorat.
- Création d'un Mountazah urbain à Jendouba et renforcement des espaces verts dans les communes urbaines du gouvernorat.
- Renforcer les moyens des collectivités locales dans le domaine de la collecte et des rejets des déchets solides et dans l'organisation de campagnes pour remédier aux points noirs dans les milieux urbain et rural.
- Valoriser le capital naturel, en créant plus de parcs naturels et de réserves en liaison avec les territoires et les écosystèmes des territoires voisins.
- Accélérer l'achèvement des études relatives à la gestion intégrée des déchets solides dans le gouvernorat du bassin de la Medjerda.
- Créer des partenariats avec les associations et les organisations activant dans le domaine de l'Environnement.
- Organiser des campagnes de contrôle auprès des unités industrielles sur le respect des normes environnementales, tout en accompagnant ces unités dans les différentes étapes de leur adhésion à la valorisation de l'Environnement.
- Etablissement dans le court terme, d'un Code de l'Environnement.
- Extension du réseau d'assainissement aux villages et zones rurales.
- Généralisation de l'Agenda 21 local à toutes les villes.
- Exécuter les recommandations, les propositions et les mesures techniques émanant de l'étude du Plan Directeur National de Gestion des Margines et de l'étude du Plan Directeur des Abattoirs.
- Sensibilisation plus grande à la formation de partenariats avec la société civile dans le domaine de la protection de l'Environnement.

Agriculture

- Renouveler et renforcer le parc de mécanisation du secteur de l'agriculture.
- Renforcer les moyens des structures du CRDA et des cellules de vulgarisation.
- Former des assistantes femmes pour encadrer la femme rurale dans ses activités.
- Encadrement en moyens humains à renforcer dans le Laboratoire Régional d'Analyses Vétérinaires de Bou Salem (évitant ainsi leur envoi à Tunis).
- Installation de cellules mixtes, tuniso-algériennes dans le domaine de la santé animale et végétale.
- Création d'unités de transformation du lait (laiteries, fromageries...) dans les secteurs des délégations de Balta-Bouaouane et Bou Salem.
- Révision du Code des Investissements et du Code des Forêts
- Renforcer le rôle de l'Agence Foncière Agricole pour résoudre les problèmes fonciers.
- Création d'une Banque d'Investissements Régionale.

- Solutionner le problème d'endettement des exploitants agricoles et des pêcheurs.
- Revoir l'organisation des groupements de l'eau d'irrigation et de l'eau potable : encadrement et formation à fournir.
- Renforcer l'encadrement des exploitants agricoles et la vulgarisation des conduites en irrigué.
- Développer les filières des petits élevages (escargots, lapins etc.) et celles des plantes médicinales et condimentaires dans les secteurs de montagnes et les secteurs forestiers.
- Elaborer une stratégie de développement des investissements dans les zones de montagnes.
- Encourager la transformation des céréales et des tomates.
- Organiser une rencontre régionale annuelle pour la présentation des dossiers d'investissement des projets.
- Accélérer les procédures d'assainissement foncier en vue de l'obtention des titres fonciers.

Eau potable

- Transferts nouveaux des barrages de Barbra (Ain Draham) et de Oued El Moula (Tabarka) vers les zones de soif des délégations de Ain Draham, Fernana et Ghardimaou (300 km de réseaux pour alimenter 112000 personnes dans une vingtaine de zones).
- Généraliser les techniques économisatrices de l'eau.

Tourisme et artisanat

- Solutionner les problèmes d'endettement des hôteliers.
- Mise à niveau du centre de formation professionnelle artisanale à Ain Draham.
- Création d'un village artisanal à Ain Draham.
- Etude d'élaboration d'un inventaire des potentialités touristiques dans le gouvernorat.
- Activer pour la réouverture des hôtels actuellement fermés et lever les contraintes y afférant.
- Meilleures exploitation et gestion du port de plaisance de Tabarka.
- Constituer des réserves foncières pour initier des projets de l'hôtellerie urbaine, de tourisme de congrès et d'exposition dans la ville de Jendouba.
- Révision des plans d'aménagement urbains des communes du gouvernorat en tenant compte des orientations émanant du plan de développement 2016-2020.

Industrie

- Accélérer les procédures de changement de la vocation des terres agricoles pour leur affectation aux projets du secteur (ZI et autres).

Commerce

- Renforcer le réseau soukier dans les zones où les groupements ruraux sont importants.

Education

- Elaborer une étude expliquant l'importance des abandons scolaires dans le gouvernorat.

4. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE DU SDAD

Bien que ne figurant pas encore explicitement au sein du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Développement de Gouvernorat comportent des plans-programmes dont la finalité même est le développement des territoires concernés. Les schémas sont considérés comme des documents d'orientation à moyen et à long terme, permettant une certaine cohérence des programmes et projets sectoriels. Ils découlent de ce fait du SDATN et des SDARE et apportent plus de précisions et plus de cohérence sur les actions de développement au niveau des gouvernorats.

En effet, le cadre juridique de l'aménagement du territoire insiste plus sur la cohérence des programmes d'actions sectoriels et la coordination entre les intervenants que sur des obligations de mise en œuvre des actions programmées par le schéma directeur.

Selon l'Etude d'Evaluation et de Développement des Instruments de l'Aménagement du Territoire en Tunisie (DGAT 2006), le plan programme n'est pris en compte que partiellement par certains gouvernorats et organismes publics, à travers l'intégration de certaines de ses actions dans le plan de développement et dans les plans directeurs des infrastructures. L'articulation entre les anciens SDA de gouvernorat et les autres outils de planification est relativement faible, y compris avec les plans d'aménagement urbain.

De ce fait, le SDAD reste un outil d'orientation avec un rôle dans la coordination des actions des différents intervenants sur le territoire. Ses attributions juridiques ne lui assurent pas la mise en œuvre. Ainsi, la définition d'une stratégie d'aménagement et de développement à l'échelle d'un gouvernorat est tributaire du niveau et des degrés de sa prise en compte par les outils à portée opérationnelle dont le plan de développement économique et social (dans ce cas celui de 2016-2020) et les différents programmes spécifiques sectoriels. Dès lors, la mise en œuvre du SDAD nécessite de limiter sa portée à l'identification des objectifs opérationnels permettant la mise en œuvre de la stratégie et de prévoir pour sa concrétisation, des outils adaptés à une mise en œuvre partenariale et coordonnée ainsi que des structures et une organisation pour le pilotage et le suivi.

4.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Le constat des écarts constatés entre les plans programmes des précédents SDA et leur prise en compte par les différents plans et programmes opérationnels de développement, est à l'origine des recommandations et des mesures prévues par le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire pour améliorer l'articulation entre la planification territoriale et la planification économique et sociale qui dépend du Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale. Ces recommandations tendent alors vers des logiques de coordination et vers la contractualisation.

Le Gouvernorat en tant qu'institution représente ainsi le maillon qui se chargera de faire la conjonction entre le SDAD et les plans de développement qui devront émaner des structures régionales selon la Nouvelle Constitution.

Or, contrairement au Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale qui est représenté au niveau du gouvernorat (institution et territoire), l'aménagement du territoire qui relève du MEHAT n'est représenté ni à l'échelle des directions régionales ni à l'échelle des gouvernorats et ce, malgré l'existence d'autres directions régionales du ministère de tutelle.

Ainsi, face à une situation qui prête à confusion sur les attributions et les rôles des institutions et pour simplifier les modalités de mise en œuvre du SDAD, il est primordial de créer à l'échelle du gouvernorat soit une structure déconcentrée relevant du ministère chargé de l'Aménagement du Territoire pour assurer, en partenariat avec le Conseil Régional, le pilotage du SDAD soit c'est le Conseil Régional qui, incluant un membre détaché du MEHAT au même titre que le Directeur Régional du développement, se charge du pilotage du SDAD.

Dans les deux cas, un comité de pilotage du SDAD sera constitué par les premiers responsables de la structure régionale : le Gouverneur, les députés (6 dans le cas du gouvernorat de Jendouba) et les représentants des services des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, du CRDA, du MEHAT et du Ministre du développement. Ce comité assurera le pilotage politique en :

- veillant au respect des engagements financiers pour éviter les blocages et les retards ;
- mobilisant les différents services dans la réalisation des projets impliquant différents partenaires ;
- cherchant à surmonter les difficultés pouvant apparaître lors de la réalisation des opérations ;
- invitant les membres de la société civile, les associations professionnelles et les syndicats à participer au processus décisionnel selon les options stratégiques adoptées par le SDAD

Ce comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que des décisions importantes s'avèreront nécessaires à l'avancement dans la mise en œuvre du SDAD.

Un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations sera effectué et soumis au chef du Gouvernement et/ou à l'Assemblée Représentative du Peuple (ARP) à l'invitation des députés, élus du Gouvernorat.

Les structures de développement régional (Commissariats de Développement Régional et Offices du Développement) contribueront à ce nouveau SDAD en apportant aux commissions nationales des évaluations du contexte socio-économique et environnemental et des problèmes de développement dans les régions. Elles devront aussi concevoir et proposer les projets futurs à mettre en œuvre dans le gouvernorat durant les 5 prochaines années.

4.2. LE CADRE DE LA CONCERTATION : INSTANCES DECENTRALISEES, ELUS, ASSOCIATIONS, SYNDICATS, PROFESSIONNELS, PARTIS POLITIQUES.

L'Etat s'oriente dès le plan de développement 2016-2020 vers une mise en œuvre **décentralisée du plan** notamment pour favoriser une mise en œuvre partenariale du projet et du programme de développement. Des initiatives sont déjà engagées à travers plusieurs accords conclus entre les pouvoirs régionaux et des organismes de financement. Le processus de mise en œuvre pourrait mettre à profit également des partenariats techniques entre le gouvernorat et les institutions de recherche (innovation dans les secteurs de l'eau, de l'environnement etc...) et d'appui à la gouvernance. D'autres accords de partenariat seront mis en place, dans le cadre des projets de développement intégré, entre l'Etat et le Conseil Régional.

Pour la mise en œuvre du SDAD, un **Contrat Etat/Gouvernorat (CEG)** n'est envisageable que dans la mesure où le Conseil Régional serait érigé en collectivité publique territoriale en application des dispositions de la Nouvelle Constitution.

Dans tous les cas, la mise en œuvre du SDAD doit être coordonnée avec le plan programme et le plan de Développement et définie, à partir des objectifs opérationnels et des actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement pendant la période fixée par les parties concernées.

4.3. LE SUIVI DU SDAD : IDENTIFICATION DES INDICATEURS ET METHODE D'EVALUATION ET DE SUIVI

Le comité de pilotage tel que cité précédemment sera assisté par des comités de suivi au nombre des objectifs opérationnels, composés de représentants des organismes impliqués.

Ces comités assureront le suivi physique et financier des actions engagées, établiront les rapports d'avancement bimensuel et informeront le comité de pilotage des éventuels dysfonctionnements.

En outre, ces comités de suivi fourniront les données nécessaires à l'évaluation : outil devant être prévu pour chaque programme opérationnel.

Une autre version des comités de suivi pourrait consister dans un comité de suivi par délégation regroupant les services déconcentrés et les représentants des Municipalités de chaque délégation. Cette formule aurait l'avantage d'être rapidement opérationnelle.

La mise en œuvre du SDAD requiert une grande efficacité, un suivi rigoureux et un processus régulier d'évaluation. Atteindre les objectifs du SDAD nécessite une approche et une vision d'ensemble qui s'appuient sur les travaux qui seront conduits dans chacun des axes stratégiques.

La responsabilité de cette démarche est partagée par l'Etat et par le Gouvernorat comme par l'ensemble des structures concernées qui se proposent de s'organiser et d'agir dans la plus grande concertation.

4.3.1. DISPOSITIONS GENERALES

1- Une instance ad hoc d'évaluation et de contrôle du SDAD sera créée sous la direction de Monsieur le Ministre de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire :

- Elle décide après consultation de l'instance régionale de suivi et de pilotage de la publicité éventuelle à donner aux travaux d'évaluation ;
- Elle définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs du SDAD.

2- Une instance de pilotage du SDAD présidée par le Monsieur le Gouverneur de Jendouba, représentant l'Etat et par les membres du Conseil Régional, incluant deux membres de l'ODNO, représentant le gouvernorat, constitue le groupe technique de coordination :

- Elle établit le programme annuel et pluriannuel de réalisation des projets du SDAD ;
- Elle fait le point sur l'avancement du SDAD à partir du bilan annuel commun établi par les services du gouvernorat et ceux du Conseil Régional. Ce bilan annuel commun doit permettre

le suivi des engagements financiers des signataires du SDAD et de mesurer l'avancement des opérations ;

- Elle veille à la cohérence des actions conduites dans chaque axe stratégique.

3- Le secrétariat technique de l'instance régionale de pilotage sera assuré par Direction Régionale de l'Équipement de Jendouba (DREHAT) et par une cellule de l'ODNO.

4- Pour chaque axe stratégique, un groupe de suivi est constitué. Sa composition, précisée ultérieurement, réunit l'ensemble des partenaires financiers concernés. Réuni au moins une fois par an, le groupe de suivi assure le suivi et la cohérence de l'axe stratégique. Il établit pour l'instance régionale de pilotage un bilan de l'avancement de l'axe stratégique et propose toute disposition de nature à améliorer son efficacité.

4.3.2. MODALITES DE GESTION ET DE SUIVI DU SDAD

Chaque axe stratégique fait l'objet d'une convention d'application qui, lorsque cela est nécessaire, définit les modalités de sélection des projets.

Le cas échéant, certains projets à l'intérieur des axes stratégiques donnent lieu à une convention spécifique d'application.

Pour garantir une affectation optimale des crédits prévus par le SDAD, des principes de gestion seront mis en œuvre dans les différentes conventions d'application comme suit :

- Dès 2016, puis chaque année qui suit, sera établie une programmation prévisionnelle des crédits à partir des projets retenus, sur deux années ;
- Un examen des opérations figurant dans cette programmation sera conduit chaque année. Lorsque le montant engagé pour certains projets sera inférieur à 10 % de la programmation prévue des crédits pour les 18 derniers mois, il sera proposé le retrait du projet et/ou son remplacement ;
- Les autorisations d'engagement ou de programme mises en place par l'Etat et le gouvernorat pour contribuer à des projets du CEG et qui ne pourraient être engagées faute de préparation suffisante des dossiers correspondants seront soustraites chaque année du montant total des engagements du programme considéré.

Les engagements inscrits sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour les différents ministères, dans leurs budgets respectifs pour le gouvernorat et les autres collectivités locales.

4.3.3. MODALITES D'EVALUATION DU SDAD

- Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du SDAD, au regard des objectifs fixés pour le gouvernorat de niveau national et niveau régional ainsi que des caractéristiques et des enjeux du territoire du gouvernorat de Jendouba définis par le SDAD. Elle doit être mise en regard de la situation initiale du territoire régional dégagée par le diagnostic territorial du SDAD.

- Le champ de l'évaluation

Les évaluations porteront sur un ou plusieurs axes stratégiques et sur un ou plusieurs grands chantiers retenus par l'instance de suivi et d'évaluation.

Les évaluations seront conduites en lien avec celles réalisées par les secteurs concernés, notamment de façon conjointe sur les thèmes partagés.

Les évaluations s'appuieront sur des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, de moyens et/ou de résultats définis au niveau régional. Elles intégreront également un socle de nomenclatures et indicateurs communs qui seront précisés par le niveau central au sein d'une commission mixte relevant du premier ministre et associant le Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (DGAT) et le Ministère du développement régional (ODNO). Ce socle sera destiné à l'ensemble des gouvernorats de la Tunisie.

- La réalisation de l'évaluation

Chaque évaluation sera conduite par un comité technique de suivi spécifique, qui étudiera la faisabilité de chacun des projets d'évaluation, rédigera le cahier des charges et encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et lui procurant toute l'information nécessaire.

Le principe de parité du financement des évaluations sera recherché sur toute la période du CER.

- Révision et bilan à mi-parcours

Une révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2018. Elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des Tableaux

ANNEXE 2 : Liste des Cartes

ANNEXE 3 : Carte du Trafic Routier

ANNEXE 4 : Méthodologie de l'analyse spatiale

ANNEXE 5 : Tableaux statistiques d'actualisation des données

ANNEXE 1 : Liste des Tableaux

Tableau 1: Données générales sur le Gouvernorat de Jendouba _____	11
Tableau 2 : Evolution de la densité _____	26
Tableau 3 : Évolution du poids démographique _____	26
Tableau 4 : Évolution de la population totale _____	26
Tableau 5 : Les grands barrages du gouvernorat de Jendouba _____	28
Tableau 6 : Répartition du cheptel bovin selon la race par délégations _____	30
Tableau 7 : Evolution de la production de pêche dans le gouvernorat de Jendouba _____	31
Tableau 8 : Répartition des entreprises industrielles par délégation _____	34
Tableau 9 : Répartition des entreprises employant plus de 10 personnes par secteurs _____	35
Tableau 10 : Caractéristiques des zones industrielles du gouvernorat de Jendouba _____	35
Tableau 11 : Répartition de l'infrastructure hôtelière dans le gouvernorat de Jendouba (2012) _____	37
Tableau 12 : Les hypothèses d'évolutions des variables _____	47
Tableau 13 : Scénario (A) : Ouverture et rayonnement multipolaire _____	49
Tableau 14 : Scénario (B) : Développement régional intégré _____	52
Tableau 15 : Scénario (c) : Redémarrage sectoriel _____	55
Tableau 16 : Évolution de la population totale entre 1994 et 2004 _____	92
Tableau 17 : Urbanisation et importance de la population rurale éparse en 2014 _____	93
Tableau 18 : Evolution de la population selon l'hypothèse 1 : tendancielle 2030 _____	93
Tableau 19 : Détail des scores pour l'espace de développement du corridor de Jendouba _____	95
Tableau 20 : Évolution de la population entre 1994 et 2014 _____	97
Tableau 21 : Urbanisation et population rurale éparse en 2014 _____	97
Tableau 22 : Evolution de la population selon l'hypothèse 1 : tendancielle _____	98
Tableau 23 : Détail des scores pour l'espace de développement frontalier _____	100
Tableau 24. Programme d'aménagement et de revêtement des pistes rurales dans les secteurs des villages ruraux intégrés (VRI) à l'accessibilité difficile _____	128
Tableau 25 : Aménagement et bitumage des pistes agricoles _____	129
Tableau 26 : Renforcement des pistes rurales bitumées _____	129
Tableau 27 : Bitumage des pistes rurales _____	129
Tableau 28 : Postes-frontières du gouvernorat de Jendouba _____	138
Tableau 29. Potentiel de mobilisation de l'eau dans le gouvernorat de Jendouba en 2015 _____	145
Tableau 30 : Les zones industrielles dans le gouvernorat de Jendouba en 2015 _____	158
Tableau 31 : Infrastructure hôtelière du gouvernorat de Jendouba en 2015 _____	161
Tableau 32: Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Hypothèse tendancielle _____	176
Tableau 33 : Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Hypothèse du scénario retenu _____	176
Tableau 34: Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat par délégation de 2004 à 2030 / Accroissement naturel de la population _____	177
Tableau 35: Taux d'urbanisation par délégation en 2030 (%) _____	178
Tableau 36 : Situation des PA dans le Gouvernorat de Jendouba _____	260

ANNEXE 2 : Liste des Cartes

Carte 1 : Découpage administratif _____	9
Carte 2 : Les zones de développements homogènes _____	13
Carte 3 : Protection des terres agricoles _____	44
Carte 4 : Scénario A : Ouverture et rayonnement multipolaire _____	50
Carte 5 : Scénario B : Développement régional intégré _____	53
Carte 6 : Scénario C : Redémarrage sectoriel _____	56
Carte 7 : Eléments du milieu physique _____	61
Carte 8 : Eléments du milieu physique _____	62
Carte 9 : Groupements ruraux et habitat dispersé _____	64
Carte 10 : Groupements ruraux dans la plaine : délégation de Jendouba _____	66
Carte 11 : Groupements ruraux dans la zone frontalière de Ghardimaou _____	67
Carte 12 : Groupements ruraux dans la zone littorale : délégation de Tabarka _____	68
Carte 13 : Densité de la population totale par délégation en 2014 _____	70
Carte 14 : Armature urbaine _____	71
Carte 15 : Tissus industriel _____	73
Carte 16 : Agriculture : potentiel et production _____	78
Carte 17 : Infrastructures de communication _____	81
Carte 18 : Dynamique démographique et disparités territoriales _____	85
Carte 19 : Potentiel économique et compétitivité territoriale _____	87
Carte 20 : Conditions de vie de la population _____	89
Carte 21 : Développement social _____	91
Carte 22 : Densités de la population par secteur rural dans l'espace du corridor de Jendouba en 2014 _____	94
Carte 23 : Densités de la population par secteur rural dans l'espace frontalier en 2014 _____	99
Carte 24 : R1 : Variantes à développer _____	132
Carte 25 : Variantes Nord de l'autoroute Bou Salem-poste frontalier Errouii _____	133
Carte 26 : Variantes Sud de l'autoroute Bou Salem-poste frontalier Errouii _____	134
Carte 27 : Situation du Poste frontalier et orientations : Melloula - Tabarka _____	139
Carte 28 : Situation du Poste frontalier et orientations : Ain Draham _____	140
Carte 29 : Situation du Poste frontalier et orientations : Ghardimaou _____	141
Carte 30 : Situation du Poste frontalier et orientations : Rouiyi (projet) _____	142
Carte 31 : Schéma Directeur de l'Aménagement du Gouvernorat _____	216
Carte 32 : Zoom sur l'agglomération de Jendouba-Bulla Régia _____	218
Carte 33 : Zoom sur l'agglomération de Bou Salem Erroumani _____	220
Carte 34 : Aménagement du poste frontalier Malloula - Tabarka _____	222
Carte 35 : Aménagement du poste frontalier Babouch – Ain Draham _____	223
Carte 36 : Aménagement du poste frontalier Ghardimaou _____	224
Carte 37 : Aménagement du poste frontalier Rouiyi (projet) _____	225
Carte 38 : Extrait du Schéma d'Aménagement et de Développement des Zones Frontalières du Nord Zones frontalières des gouvernorats de Jendouba et du Kef _____	258

ANNEXE 4 : Méthodologie de l'analyse spatiale

▪ Définition de la méthode

L'analyse spatiale est un **outil d'aide à la décision** qui se base sur **l'analyse automatique** d'un nombre réduit de données et sur la base d'indicateurs et de scores.

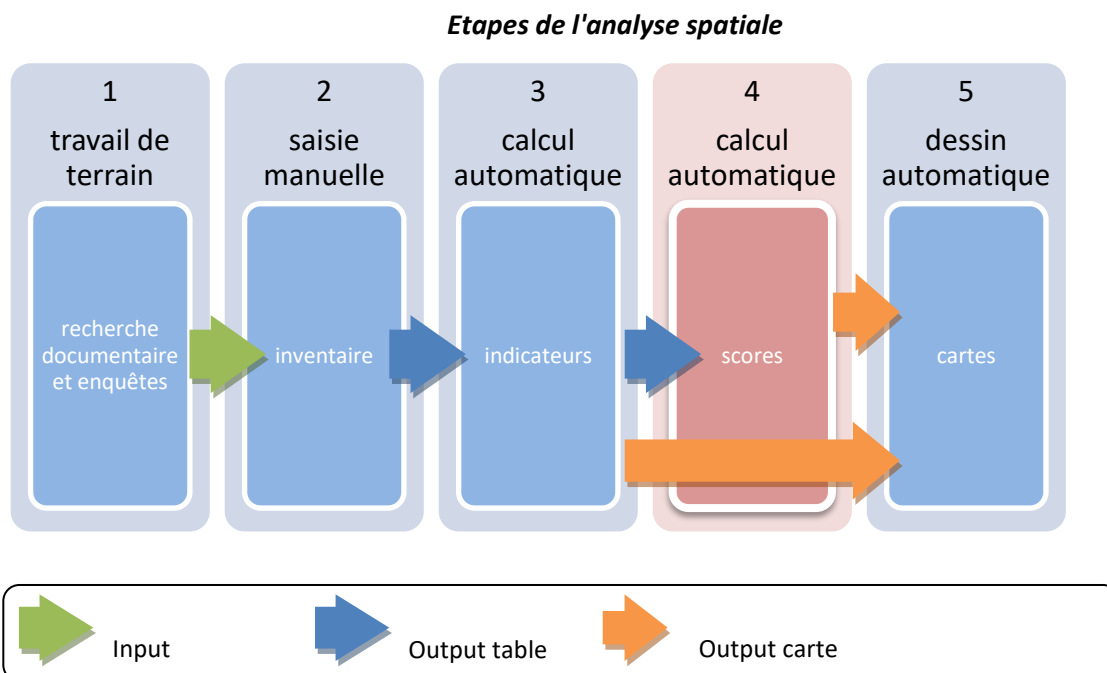
L'objectif principal de cet outil est de permettre, grâce à une **méthode objective**, la classification des sites, l'identification des priorités et la nature d'intervention des pouvoirs publics et des collectivités publiques sur les territoires. Il permet en outre d'identifier **les territoires à problématique homogène** par le classement des territoires grâce à des scores correspondants à des thématiques particulières.

La délégation apparaît comme une unité spatiale de base pertinente pour une telle analyse au niveau du gouvernorat en raison de la disponibilité des données, en qualité et en quantité (données de l'ODNO pour les années 2011 et 2012 et résultats du RGPH de 2014).

▪ Objet de la méthode

Techniquement, l'outil fait appel à des logiciels de traitement de données spatialisées (type Arcgis) et des tables de calcul (type Access ou Excel) pour exploiter les données.

Dans la pratique, l'outil se présente sous la forme de tableaux et de cartes : un tableau d'entrée de données, appelé inventaire (input) et de deux tableaux de résultats : les indicateurs et les scores (outputs). Seul le tableau d'inventaire est manipulable pour la saisie, les tableaux des indicateurs et des scores ne font que restituer le résultat des calculs automatiques (les formules étant définies au préalable). Les indicateurs et les scores seront restitués sous forme cartographique pour visualiser spatialement les résultats et identifier les territoires à problématique homogène ou particulière.



Le tableau d'inventaire est destiné à recevoir les données brutes par délégation (input). Il est structuré en colonnes (les délégations) et en lignes (les données). Chaque donnée saisie est rattachée à une entité spatiale (la délégation).

Structure du tableau d'inventaire

	Unité	Année	Délégation 1	Délégation 2	Délégation 3	Total gouvernorat
Donnée1						
Donnée2						
Donnée3						
Donnée4						

Le tableau des indicateurs : les indicateurs sont calculés automatiquement à partir des données de l'inventaire grâce à des formules préétablies. En général, les données saisies dans l'inventaire sont rapportées à une population en globalité ou à une certaine tranche. Les indicateurs sont établis de manière à rendre compte de la dynamique démographique, des disparités spatiales de la population, du potentiel économique, de la compétitivité territoriale, des conditions de vie de la population et du développement humain et social. Les critères seront par exemple : le nombre des écoles primaires pour 1 000 habitants, superficie irriguée par ménage ou le nombre de médecins pour 1000 habitants, population par emploi industriel, etc.

Les indicateurs sont établis en s'inspirant des indicateurs en usage au niveau sectoriel en Tunisie mais il s'agira aussi de développer des indicateurs spécifiques aux besoins de l'étude en matière d'aménagement et de développement du territoire et aux résultats auxquels elle doit aboutir.

Structure du tableau des indicateurs

	Unité	Année	Délégation 1	Délégation 2	Délégation3	Gouvernorat
Indicateur1						
Indicateur2						
Indicateur3						
Indicateur4						

Le tableau des scores est le résultat opérationnel de l'outil (output). Les scores sont calculés à partir des indicateurs. Le résultat du score par thème de base et par délégation est une note qui varie de 0 à 3 avec :

0 : absence d'infrastructure, de l'équipement ou du service ;

1 : une situation de faiblesse ;

2 : une situation moyenne ;

3 : une bonne situation.

Pour obtenir un score par thème (le niveau sanitaire par exemple), chaque score de base à l'intérieur d'un thème (nombre de médecin, nombre d'hôpital...) est pondéré selon son importance sur les phénomènes territoriaux. Le scoring permet le classement des entités territoriales (délégations) selon les retards et leurs potentiels. La cartographie des scores permet en outre de dégager des ensembles à problématiques et caractéristiques homogènes qui pourront aider à l'identification des "espaces de développement".

Structure du tableau des scores

	<i>Délégation 1</i>	<i>Délégation 2</i>	<i>Délégation3</i>	<i>Facteur de pondération</i>
Score 1				
Score 2				
Score 3				
Score thème				

▪ **Les critères d'identification des espaces de développement**

L'objectif principal de l'analyse spatiale est d'identifier des territoires à problématique homogène appelés "espaces de développement". Ces espaces sont constitués d'un nombre entier de délégations qui présentent un continuum spatial et qui totalisent des scores semblables issus de la méthode (indicateurs combinés et comparés).

L'identification de ces espaces se fait à la base sur des thèmes spécifiques composés d'un ensemble de critères classés et comparés entre eux. Ils se présentent comme suit :

• **Dynamique démographique et disparités territoriales**

- Densité en 2014,
- Taux de croissance de la population de 2004 à 2014,
- Population additionnelle au km²,
- % de la population éparse,
- Taux d'urbanisation en 2014.

• **Potentiel économique et compétitivité territoriale**

- Exploitation du potentiel agricole
 - o % de la superficie labourable,
 - o Superficie irriguée par ménage,
 - o Tête d'ovins par ha de parcours,
 - o Ménages par puits
- Activités du secteur industriel et artisanal
 - o Habitants par emploi industriel,
 - o Habitants par ha de zones industrielles
 - o Nombre d'artisans pour 1000 habitants
- Accessibilité
 - o Km de routes nationales pour 1000 habitants,
 - o Km de réseau routier classé pour 1000 habitants
 - o Km de pistes agricoles pour 1000 habitants
- Services et formation
 - o Habitants par établissement bancaire,
 - o Nombre de grossistes pour 1000 habitants
 - o Nombre de centres de formation pour 1000 habitants

- **Conditions de vie de la population**

- Niveau éducatif
 - Nombre d'écoles pour 1000 habitants
 - Nombre d'élèves par salle de classe (école de base)
 - Nombre d'élève par enseignant (école de base)
- Niveau sanitaire
 - Habitants par hôpital
 - Nombre de centres pour soins maternels et infantiles pour 1000 habitants
 - Nombre de lits pour 1000 habitants
 - Nombre de médecins pour 1000 habitants
- Branchement aux réseaux divers
 - Taux de desserte en eau potable
 - Linéaire de réseau d'assainissement pour 1000 habitants
- Conditions d'habitat
 - Habitants par logement
 - Ménage par logement

- **Développement social**

- Nombres de Familles nécessiteuses pour 1000 habitants ;
- Nombre d'handicapés pour 1000 habitants ;
- Indice de développement humain ;
- Taux de pauvreté.

L'efficacité de la méthode "**Analyse Spatiale**" réside dans la définition des zones à problématique homogène. Elle s'adapte à la quantité des données disponibles et elle évolue avec l'introduction des nouvelles informations. Il ne s'agit donc pas d'une méthode statique et figée mais d'une méthode évolutive qui suit la disponibilité de l'information et qui servira par la suite à affiner au fur et à mesure les limites des espaces de développement.

ANNEXE 5

TABLEAUX STATISTIQUES D'ACTUALISATION DES DONNEES

Source : RGPH 2014/INS

- **Démographie**
- **Emploi**
- **Education**

Démographie

Tableau 1 : Découpage administratif du gouvernorat de Jendouba de 1984 à 2014

Unités administratives	1984	1994	2004	2014	Evolution 1984-2014
Nombre de délégation	6	8	9	9	3
Nombre de municipalité	7	10	8	8	1
Nombre de secteurs	78	91	95	95	17
Nombre de secteurs urbains	-	-	17	20	
Nombre de conseils ruraux	-	-	9	10	

Source INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 2 : Évolution de la population totale de 1975 à 2014

	Population					Taux d'accroissement annuel moyen (%)			
	1975	1984	1994	2004	2014	1975-1984	1984-1994	1994-2004	2004-2014
Jendouba	299702	359429	404783	416608	401477	2	1,18	0,29	-0,37
Région Nord Ouest	974295	1103845	1225898	1213900	1170752	1,38	1,04	-0,1	-0,36
Tunisie	5588209	6966200	8785400	9910900	10982754	2,42	2,29	1,2	1,02

Source INS, RGPH 1975, 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 3 : Dynamique de la population totale par délégations de 1984 à 2014 (%)

Délégation	Population totale (habitants)				Taux d'accroissement annuel moyen (%)		
	1984	1994	2004	2014	1984-1994	1994-2004	2004-2014
Aïn Draham	40619	43813	40372	35400	0,76	-0,81	-1,31
Balta Bouaene	0	37201	42229	38764		1,28	-0,85
Bou Salem	75252	41790	36061	35192	-5,71	-1,46	-0,24
Fernana	48203	51665	52690	47690	0,70	0,20	-0,99
Ghardimaou	69928	63638	67955	64170	-0,94	0,66	-0,57
Jendouba	88160	61092	68597	72337	-3,60	1,17	0,53
Jendouba Nord	0	42407	44195	40779		0,41	-0,80
Oued Mliz	0	20060	19015	18152		-0,53	-0,46
Tabarka	37267	43117	45494	48993	1,47	0,54	0,74
Total Gouvernorat	359429	404783	416608	401477	1,20	0,29	-0,37

Source INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 4 : Evolution de la population et la densité par délégation de 1984-2014

Délégation	Superficie (km ²)	Population				Densité			
		1984	1994	2004	2014	1984	1994	2004	2014
Aïn Draham	501	40619	43813	40372	35400	81	87	81	71
Balta-Bou Aouane	300	0	0	42229	38764	0	0	141	129
Bou Salem	311	75252	78991	36061	35192	242	254	116	113
Fernana	408	48203	51665	52690	47690	118	127	129	117
Ghardimaou	516	69928	63638	67955	64170	136	123	132	124
Jendouba	239	88160	61092	68597	72337	369	256	287	303
Jendouba Nord	264	0	42407	44195	40779	0	161	167	154
Oued Meliz	193	0	20060	19015	18152	0	104	99	94
Tabarka	369	37267	43117	45494	48993	101	117	123	133
Total Gouvernorat	3101	359429	404783	416608	401477	116	131	134	129
Région Nord-Ouest	16565	1103845	1225898	1213900	1170752	66,64	74,01	73,28	70,68
Tunisie	163610	6966200	8785400	9910900	10982754	42,96	54,18	61,12	67,73

Source INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 5 : Évolution du taux d'urbanisation entre 1984 et 2014

Délégation	Taux d'urbanisation (%)			
	1984	1994	2004	2014
Aïn Draham	13,79	15,07	22,02	27,29
Balta Bouaene	-	-	12,83	16,24
Bou Salem	15,14	22,41	40,71	41,27
Fernana	3,11	5,22	6,08	9,68
Ghardimaou	19,74	28,46	28,97	30,38
Jendouba	26,42	45,25	45,43	46,51
Jendouba Nord	-	28,67	29,03	30,92
Oued Mliz	-	9,95	11,51	13,16
Tabarka	26,27	29,23	34,36	40,35
Total Gouvernorat	18,19	24,57	27,29	30,64

Source INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 6 : Evolution de la structure de la population totale par grands groupes d'âges de 1984 à 2014 (%) : Gouvernorat de Jendouba, Région Nord-Ouest, Tunisie

Année		0-4 ans	5-14 ans	15-59 ans	60 et plus	Total
1984	Jendouba	14,2	25	54,1	6,7	100
	RNO	13,8	25,7	53,8	6,7	100
	Tunisie	14,6	25,1	53,6	6,7	100
1994	Jendouba	10,5	24,7	55,6	9,2	100
	RNO	10,1	23,8	56,7	9,4	100
	Tunisie	11	23,8	56,9	8,3	100
2004	Jendouba	7,5	19,3	61,8	11,4	100
	RNO	7,5	18,6	62,4	11,5	100
	Tunisie	8,1	18,6	64	9,3	100
2014	Jendouba	7,4	14,2	63,0	15,3	100
	RNO	7,8	14,6	62,4	15,2	100
	Tunisie	8,9	14,9	64,5	11,7	100

Source INS, RGPH 1984, 1994, 2004 et 2014

Tableau 7: Population totale du gouvernorat de Jendouba par tranches d'âges quinquennales et par sexe en 2014 (%)

Tranches d'âges	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
0-4 ans	15552	7,92	14325	6,99	29877	7,44
5-9 ans	14465	7,36	13566	6,62	28031	6,98
10-14 ans	15479	7,88	13668	6,67	29147	7,26
15-19 ans	16483	8,39	15909	7,76	32392	8,07
20-24 ans	15038	7,65	15540	7,58	30578	7,62
25-29 ans	13633	6,94	14872	7,25	28505	7,10
30-34 ans	14191	7,22	16149	7,88	30340	7,56
35-39 ans	12714	6,47	15128	7,38	27842	6,93
40-44 ans	11950	6,08	13347	6,51	25297	6,30
45-49 ans	12735	6,48	15298	7,46	28033	6,98
50-54 ans	12504	6,36	13258	6,47	25762	6,42
55-59 ans	11621	5,92	12482	6,09	24103	6,00
60-64 ans	9469	4,82	9590	4,68	19059	4,75
65-69 ans	5840	2,97	6903	3,37	12743	3,17
70-74 ans	5096	2,59	5204	2,54	10300	2,57
75-79 ans	4148	2,11	4049	1,97	8197	2,04
80 ans et plus	5545	2,82	5726	2,79	11271	2,81
Total	196463	100	205014	100	401477	100

Source : INS, RGPH 2014

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population totale du gouvernorat de Jendouba en 2014

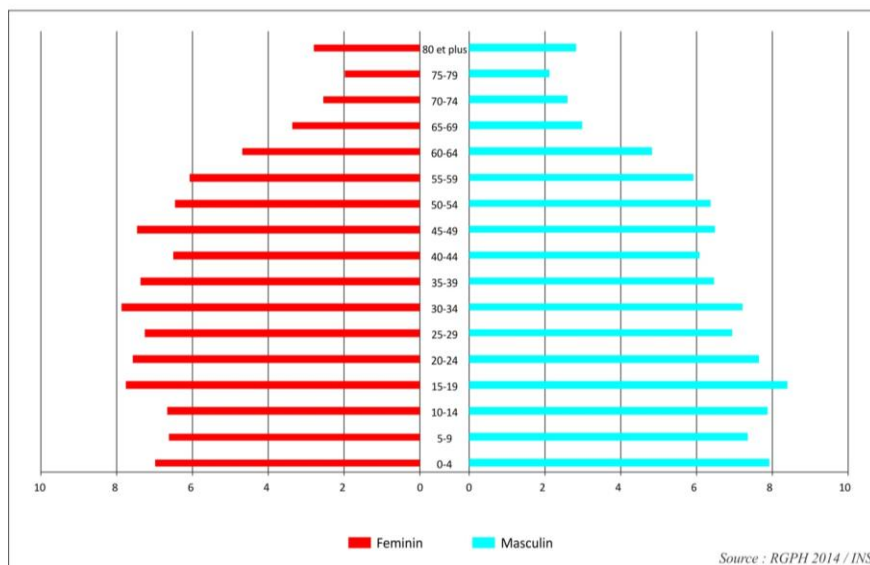


Tableau 8 : Evolution de la structure de la population totale par sexe et par tranche d'âge entre 2004 et 2014(%) : Gouvernorat de Jendouba

Tranches d'âge	2004			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	8,00	7,20	7,60	7,92	6,99	7,44
5-9 ans	9,30	8,50	8,80	7,36	6,62	6,98
10-14 ans	10,80	9,60	10,20	7,88	6,67	7,26
15-19 ans	11,70	10,60	11,20	8,39	7,76	8,07
20-29 ans	16,20	17,20	16,70	14,59	14,83	14,72
30-39 ans	12,70	14,70	13,70	13,69	15,26	14,49
40-49 ans	11,90	12,70	12,30	12,56	13,97	13,28
50-59 ans	7,60	8,50	8,10	12,28	12,56	12,42
60 ans et plus	11,80	11,00	11,40	15,32	15,35	15,34
Total	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2004-2014/ INS / Calcul URAM

Tableau 9 : Rapport de masculinité par groupe d'âge de la population totale par sexe du gouvernorat en 2014

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total	Rapport de masculinité
0-4 ans	15552	14325	29877	108,57
5-9 ans	14465	13566	28031	106,63
10-14 ans	15479	13668	29147	113,25
15-19 ans	16483	15909	32392	103,61
20-24 ans	15038	15540	30578	96,77
25-29 ans	13633	14872	28505	91,67
30-34 ans	14191	16149	30340	87,88
35-39 ans	12714	15128	27842	84,04
40-44 ans	11950	13347	25297	89,53
45-49 ans	12735	15298	28033	83,25
50-54 ans	12504	13258	25762	94,31
55-59 ans	11621	12482	24103	93,10
60-64 ans	9469	9590	19059	98,74
65-69 ans	5840	6903	12743	84,60
70-74 ans	5096	5204	10300	97,92
75-79 ans	4148	4049	8197	102,45
80 ans et plus	5545	5726	11271	96,84
Total	196463	205014	401477	95,83

Source : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

Tableau 10 : Evolution du rapport de masculinité dans le gouvernorat entre 1994 et 2014

	1994		2004		2014		Rapport de masculinité			
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	1994	2004	2014	Ecart (2004-2014)
Jendouba	200800	203000	203900	212700	196463	205014	98,92	95,86	95,83	-0,03
RNO	612200	615000	601200	612700	578110	592643	99,54	98,12	97,55	-0,57
Tunisie	4439300	4346400	4965500	4945400	5472333	5510420	102,14	100,41	99,31	-1,10

Sources : RGPH 1994,2004 et 2014/INS

Tableau 11 : Population selon le milieu, le sexe par délégation en 2014

Délégations	Communal		Non Communal		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ain Draham	4688	4971	12589	13152	17277	18123
Balta - Bou Aouane	3186	3108	15888	16582	19074	19690
Bou Salem	7108	7416	10257	10720	17365	18136
Fernana	2286	2329	20641	22434	22927	24763
Ghardimaou	9274	10221	21864	22811	31138	33032
Jendouba	16590	17052	19347	19348	35937	36400
Jendouba Nord	6229	6380	13690	14480	19919	20860
Oued Meliz	1146	1242	7482	7973	8628	9215
Tabarka	9904	9866	14294	14929	24198	24795
Gouvernorat	60411	62585	136052	142429	196463	205014

Sources : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

Tableau 12 : Evolution du rapport de masculinité par délégation et par milieu entre 2004 et 2014

Délégation	2004			2014		
	Milieu Communal	Milieu Non Communal	Ensemble	Communal	Non Communal	Ensemble
Ain Draham	94,23	98,99	97,92	94,31	95,72	95,33
Balta - Bou Aouane	102,24	89,92	91,42	102,51	95,81	96,87
Bou Salem	95,84	94,76	95,20	95,85	95,68	95,75
Fernana	97,29	96,01	96,08	98,15	92,01	92,59
Ghardimaou	87,02	95,75	93,14	90,73	95,85	94,27
Jendouba	99,46	101,50	100,56	97,29	99,99	98,73
Jendouba Nord	99,63	93,30	95,10	97,63	94,54	95,49
Oued Meliz	86,85	89,17	88,90	92,27	93,84	93,63
Tabarka	104,77	96,93	99,55	100,39	95,75	97,59
Total Gouvernorat	96,84	95,49	95,86	96,53	95,52	95,83

Sources : RGPH 2004 et 2014/INS Calcul URAM

Tableau 13 : Rapport de masculinité par milieu et par secteurs du gouvernorat de Jendouba en 2014

Secteurs	Communal		Non Communal		Ensemble		Rapport de masculinité		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Communal	Non Communal	Ensemble
Ezzeghaida	4 774	5 032	-	-	4 774	5 032	94,87	-	94,87
Jendouba Sud	5 017	5 127	-	-	5 017	5 127	97,85	-	97,85
En-Nour	6 799	6 893	-	-	6 799	6 893	98,64	-	98,64
Es-Sâada	-	-	4 118	4 207	4 118	4 207	-	97,88	97,88
El Malga	-	-	3 435	3 487	3 435	3 487	-	98,51	98,51
Ettataouer	-	-	3 792	3 882	3 792	3 882	-	97,68	97,68
Souk Es-Sebt	-	-	2 563	2 557	2 563	2 557	-	100,23	100,23
El Aitha	-	-	2 054	1 896	2 054	1 896	-	108,33	108,33
Aïn Karima	-	-	1 101	1 025	1 101	1 025	-	107,41	107,41
Mâalla	-	-	650	667	650	667	-	97,45	97,45
El Jerif	-	-	723	703	723	703	-	102,84	102,84
EL Azima	-	-	911	924	911	924	-	98,59	98,59
El Ferdous	3 669	3 838	1 251	1 332	4 920	5 170	95,60	93,92	95,16
El Hédi Ben Hassine	2 560	2 542	445	472	3 005	3 014	100,71	94,28	99,70
Ezzouhour	-	-	1 057	1 051	1 057	1 051	-	100,57	100,57
El Khadhra	-	-	942	1 016	942	1 016	-	92,72	92,72
Es-Souani	-	-	1 687	1 778	1 687	1 778	-	94,88	94,88
Bulla-regja	-	-	2 341	2 419	2 341	2 419	-	96,78	96,78
Zatfoura	-	-	2 152	2 222	2 152	2 222	-	96,85	96,85
Chemtou	-	-	1 315	1 410	1 315	1 410	-	93,26	93,26
Ed-Dir	-	-	1 211	1 339	1 211	1 339	-	90,44	90,44
Souk Djemâa	-	-	1 289	1 441	1 289	1 441	-	89,45	89,45
Bou Salem Nord	3 613	3 731	243	241	3 856	3 972	96,84	100,83	97,08
Bou Salem Sud	1 952	2 061	-	-	1 952	2 061	94,71	-	94,71
Erroumani	-	-	1 463	1 458	1 463	1 458	-	100,34	100,34
El Brahmi	-	-	1 875	2 049	1 875	2 049	-	91,51	91,51
El Marja	-	-	1 713	1 811	1 713	1 811	-	94,59	94,59
Bir Lakhdar	1 543	1 624	573	564	2 116	2 188	95,01	101,60	96,71
El Koudia	-	-	1 224	1 307	1 224	1 307	-	93,65	93,65
El Msanghouche	-	-	1 677	1 720	1 677	1 720	-	97,50	97,50
Sidi Abid	-	-	1 489	1 570	1 489	1 570	-	94,84	94,84
Tabarka	8 096	8 032	875	864	8 971	8 896	100,80	101,27	100,84
Raihane	-	-	3 316	3 505	3 316	3 505	-	94,61	94,61
El Hamdia	1 808	1 834	2 233	2 482	4 041	4 316	98,58	89,97	93,63
El Hammam	-	-	1 442	1 533	1 442	1 533	-	94,06	94,06
Aïn Es-Sobh	-	-	3 217	3 274	3 217	3 274	-	98,26	98,26
Nadhour	-	-	1 923	1 973	1 923	1 973	-	97,47	97,47
Melloula	-	-	443	454	443	454	-	97,58	97,58
Aïn Es-Snoussi	-	-	845	844	845	844	-	100,12	100,12
Aïn Drahem Ville	3 547	3 714	139	138	3 686	3 852	95,50	100,72	95,69
Aïn Draham Banlieue	1 141	1 257	783	819	1 924	2 076	90,77	95,60	92,68
Ouled Sedra	-	-	1 587	1 640	1 587	1 640	-	96,77	96,77
El Atatfa	-	-	1 430	1 556	1 430	1 556	-	91,90	91,90
El Homrane	-	-	658	647	658	647	-	101,70	101,70
Etbainia	-	-	1 203	1 203	1 203	1 203	-	100,00	100,00
Khemairia	-	-	2 222	2 404	2 222	2 404	-	92,43	92,43
Selloul	-	-	1 165	1 193	1 165	1 193	-	97,65	97,65
Er-Rouïi	-	-	1 583	1 654	1 583	1 654	-	95,71	95,71
Tegma	-	-	938	1 014	938	1 014	-	92,50	92,50
Aïn Salam	-	-	435	407	435	407	-	106,88	106,88
Oued Ezzan	-	-	446	477	446	477	-	93,50	93,50

Secteurs	Communal		Non Communal		Ensemble		Rapport de masculinité		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Communal	Non Communal	Ensemble
Fernana	1 765	1 786	2 426	2 360	4 191	4 146	98,82	102,80	101,09
Oued Ghrib	-	-	2 239	2 442	2 239	2 442	-	91,69	91,69
Rabaa	-	-	971	943	971	943	-	102,97	102,97
Ouled Mefada	-	-	1 901	1 950	1 901	1 950	-	97,49	97,49
El Gouaïdia	-	-	1 165	1 237	1 165	1 237	-	94,18	94,18
Beni Mtir	248	256	40	32	288	288	96,88	125,00	100,00
Gloub Ethirane	-	-	788	948	788	948	-	83,12	83,12
Gloub Ethirane Nord	-	-	1 754	2 016	1 754	2 016	-	87,00	87,00
Hedhil	-	-	936	1 030	936	1 030	-	90,87	90,87
El Adhar	-	-	1 210	1 539	1 210	1 539	-	78,62	78,62
Jaouaouada	-	-	1 188	1 484	1 188	1 484	-	80,05	80,05
Aïn El Beya	-	-	1 242	1 427	1 242	1 427	-	87,04	87,04
Bou Hertma	273	287	961	1 054	1 234	1 341	95,12	91,18	92,02
Halima	-	-	2 286	2 424	2 286	2 424	-	94,31	94,31
Sidi Ammar	-	-	1 534	1 548	1 534	1 548	-	99,10	99,10
Ghardimaou	4 773	5 333	-	-	4 773	5 333	89,50	-	89,50
Ghardimaou Nord	3 347	3 706	-	-	3 347	3 706	90,31	-	90,31
El Mâaden	-	-	1 792	1 927	1 792	1 927	-	92,99	92,99
Er-Rakha	-	-	1 564	1 509	1 564	1 509	-	103,64	103,64
Aïn Soltane	-	-	1 516	1 635	1 516	1 635	-	92,72	92,72
Ouechtata	-	-	2 177	2 074	2 177	2 074	-	104,97	104,97
Ed-Daoura	1 154	1 182	2 986	3 068	4 140	4 250	97,63	97,33	97,41
Es-Sraïa	-	-	3 716	3 432	3 716	3 432	-	108,28	108,28
Forgassen	-	-	1 877	1 962	1 877	1 962	-	95,67	95,67
Fej Hassine	-	-	1 102	1 043	1 102	1 043	-	105,66	105,66
Mrassen	-	-	2 570	2 906	2 570	2 906	-	88,44	88,44
El Galâa	-	-	2 564	3 255	2 564	3 255	-	78,77	78,77
Oued Meliz Est	1 146	1 242	1 215	1 368	2 361	2 610	92,27	88,82	90,46
Oued Meliz Ouest	-	-	1 041	1 103	1 041	1 103	-	94,38	94,38
Dkhailia	-	-	2 256	2 387	2 256	2 387	-	94,51	94,51
Hakim Nord	-	-	814	828	814	828	-	98,31	98,31
Hakim Sud	-	-	2 156	2 287	2 156	2 287	-	94,27	94,27
Assila	3 186	3 108	1 057	1 145	4 243	4 253	102,51	92,31	99,76
Ghezala	-	-	1 133	1 192	1 133	1 192	-	95,05	95,05
El Aouaoudha	-	-	1 581	1 607	1 581	1 607	-	98,38	98,38
El Baldia	-	-	1 615	1 718	1 615	1 718	-	94,00	94,00
Cheouaoula	-	-	1 176	1 112	1 176	1 112	-	105,76	105,76
Beni Mhamed	-	-	790	852	790	852	-	92,72	92,72
Somrane	-	-	2 017	2 027	2 017	2 027	-	99,51	99,51
Balta	-	-	1 989	2 269	1 989	2 269	-	87,66	87,66
Abdeljaber	-	-	1 011	1 071	1 011	1 071	-	94,40	94,40
Bou Aouane	-	-	1 547	1 580	1 547	1 580	-	97,91	97,91
Oued Kesseb	-	-	849	853	849	853	-	99,53	99,53
Boulaaba	-	-	1 123	1 156	1 123	1 156	-	97,15	97,15
Total Gouvernorat	60 411	62 585	136 052	142 429	196 463	205 014	96,53	95,52	95,83

Source : RGP 2014/INS / Calcul URAM

Emploi

Tableau 14 : Population occupée par sexe selon le niveau d'instruction et le pourcentage par sexe en 2014

Niveau d'instruction	JENDOUBA						Région Nord Ouest						Tunisie					
	Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Néant	11386	77,80	3249	22,20	14635	16,90	38614	73,95	13605	26,05	52219	17,71	222975	68,97	100307	31,03	323282	9,81
Primaire	25641	88,82	3229	11,18	28870	33,34	83639	86,37	13196	13,63	96835	32,84	772933	79,89	194504	20,11	967437	29,37
Secondaire	22628	78,45	6217	21,55	28845	33,31	75865	76,56	23224	23,44	99089	33,60	926471	73,78	329198	26,22	1255669	38,12
Supérieur	7607	55,01	6222	44,99	13829	15,97	25028	55,26	20264	44,74	45292	15,36	409643	56,89	310427	43,11	720070	21,86
Non Déclaré	312	73,24	114	26,76	426	0,49	1055	72,86	393	27,14	1448	0,49	19114	68,39	8834	31,61	27948	0,85
Total	67574	78,03	19031	21,97	86605	100,00	224201	76,03	70682	23,97	294883	100	2351136	71,37	943270	28,63	3294406	100

Source : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

Tableau 15 : Poids des occupés du gouvernorat de Jendouba dans la région Nord Ouest et la Tunisie par niveau d'instruction et par sexe en 2014

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie
Néant	11386	29,49	5,11	3249	23,88	3,24	14635	28,03	4,53
Primaire	25641	30,66	3,32	3229	24,47	1,66	28870	29,81	2,98
Secondaire	22628	29,83	2,44	6217	26,77	1,89	28845	29,11	2,30
Supérieur	7607	30,39	1,86	6222	30,70	2,00	13829	30,53	1,92
Non Déclaré	312	29,57	1,63	114	29,01	1,29	426	29,42	1,52
Total	67574	30,14	2,87	19031	26,92	2,02	86605	29,37	2,63

Source : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

Tableau 16 : Répartition des occupés par tranche d'âge, milieu et sexe de la population tunisienne en 2014

Tranches d'âge	Communal						Non Communal						Ensemble					
	Hommes	%	Femmes	%	Total	% dans total	Hommes	%	Femmes	%	Total	% dans total	Hommes	%	Femmes	%	Total	% dans total
15-19 ans	31007	68	14790	32	45797	1,92	27211	69	12019	31	39231	4,32	58218	68	26809	32	85027	2,58
20-24 ans	93356	63	55244	37	148600	6,23	62242	70	26889	30	89131	9,81	155598	65	82134	35	237731	7,22
25-29 ans	189598	61	122792	39	312390	13,09	87876	73	32904	27	120780	13,29	277474	64	155696	36	433170	13,15
30-34 ans	254297	63	146469	37	400766	16,80	102826	76	32843	24	135668	14,93	357123	67	179312	33	536434	16,28
35-39 ans	234279	66	119765	34	354044	14,84	99026	79	26569	21	125595	13,82	333306	69	146334	31	479640	14,56
40-44 ans	221722	68	102955	32	324677	13,61	87536	80	21713	20	109249	12,02	309257	71	124668	29	433926	13,17
45-49 ans	207931	72	82722	28	290653	12,18	77218	82	16538	18	93756	10,32	285149	74	99261	26	384409	11,67
50-54 ans	197957	77	58547	23	256504	10,75	68694	85	11705	15	80399	8,85	266651	79	70252	21	336903	10,23
55-59 ans	132587	81	31207	19	163794	6,87	49830	87	7135	13	56964	6,27	182417	83	38342	17	220758	6,70
60-64 ans	44793	85	8060	15	52853	2,22	24866	86	4114	14	28980	3,19	69659	85	12174	15	81833	2,48
65-69 ans	14649	84	2815	16	17464	0,73	10755	88	1482	12	12236	1,35	25404	86	4297	14	29701	0,90
70-74 ans	8312	87	1208	13	9520	0,40	7449	89	944	11	8393	0,92	15761	88	2152	12	17913	0,54
75-79 ans	4202	90	461	10	4663	0,20	4399	89	520	11	4919	0,54	8601	90	981	10	9582	0,29
80 ans et plus	3431	87	524	13	3955	0,17	3082	90	332	10	3414	0,38	6513	88	856	12	7369	0,22
Total	1638120	69	747561	31	2385682	100	713009	78	195707	22	908716	100	2351129	71	943268	29	3294397	100

Source : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

Tableau 17 : Nombre de chômeurs par sexe et niveau d'instruction en 2014

Niveau d'instruction	Jendouba			Région Nord Ouest			Tunisie		
	Total	% Hommes	% Femmes	Total	% Hommes	% Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
Néant	3524	71,25	28,75	8248	62,27	37,73	37244	56,68	43,32
Primaire	7883	70,59	29,41	18816	68,75	31,25	117155	65,96	34,04
Sécondaire	11217	66,63	33,37	29335	64,61	35,39	231603	62,05	37,95
Supérieur	7016	30,02	69,98	18322	32,14	67,86	182351	32,43	67,57
Non Déclaré	124	63,71	36,29	321	60,75	39,25	3711	56,45	43,55
total	29764	59,59	40,41	75042	57,45	42,55	572064	53,02	46,98

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 18 : Poids des chômeurs du gouvernorat de Jendouba dans la région Nord Ouest et la Tunisie par niveau d'instruction et par sexe en 2014

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie
Néant	2511	48,89	11,89	1013	32,55	6,28	3524	42,73	9,46
Primaire	5565	43,02	7,20	2318	39,42	5,81	7883	41,90	6,73
Secondaire	7474	39,43	5,20	3743	36,06	4,26	11217	38,24	4,84
Supérieur	2106	35,77	3,56	4910	39,49	3,98	7016	38,29	3,85
Non Déclaré	79	40,51	3,77	45	35,71	2,78	124	38,63	3,34
Total	17735	41,14	5,85	12029	37,67	4,48	29764	39,66	5,20

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 19 : Taux de chômage dans le gouvernorat, dans la région Nord Ouest et en Tunisie par niveau d'instruction et sexe en 2014 (%)

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Jendouba	RNO	Tunisie	Jendouba	RNO	Tunisie	Jendouba	RNO	Tunisie
Néant	18,07	11,74	8,65	23,77	18,62	13,86	19,41	13,64	10,33
Primaire	17,83	13,39	9,09	41,79	30,82	17,01	21,45	16,27	10,80
Secondaire	24,83	19,99	13,43	37,58	30,89	21,07	28,00	22,84	15,57
Supérieur	21,68	19,05	12,61	44,11	38,03	28,41	33,66	28,80	20,21
Non déclaré	20,20	15,60	9,88	28,30	24,28	15,46	22,55	18,15	11,72
Total	20,79	16,13	11,43	38,73	31,12	22,17	25,58	20,29	14,80

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 20 : Répartition de la population active par niveau d'instruction et par sexe en 2014: Gouvernorat de Jendouba

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active
Néant	11386	2511	13897	3249	1013	4262	14635	3524	18159
Primaire	25641	5565	31206	3229	2318	5547	28870	7883	36753
Secondaire	22628	7474	30102	6217	3743	9960	28845	11217	40062
Supérieur	7607	2106	9713	6222	4910	11132	13829	7016	20845
Non Déclaré	312	79	391	114	45	159	426	124	550
Total	67574	17735	85309	19031	12029	31060	86605	29764	116369

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 21 : Répartition de la population active par niveau d'instruction et par sexe en 2014 : Région Nord Ouest

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active
Néant	38614	5136	43750	13605	3112	16717	52219	8248	60467
Primaire	83639	12936	96575	13196	5880	19076	96835	18816	115651
Secondaire	75865	18954	94819	23224	10381	33605	99089	29335	128424
Supérieur	25028	5888	30916	20264	12434	32698	45292	18322	63614
Non Déclaré	1055	195	1250	393	126	519	1448	321	1769
Total	224201	43109	267310	70682	31933	102615	294883	75042	369925

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 22 : Répartition de la population active par niveau d'instruction et par sexe en 2014 : Tunisie

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active
Néant	222975	21110	244085	100307	16134	116441	323282	37244	360526
Primaire	772933	77279	850212	194504	39876	234380	967437	117155	1084592
Secondaire	926471	143709	1070180	329198	87894	417092	1255669	231603	1487272
Supérieur	409643	59134	468777	310427	123217	433644	720070	182351	902421
Non déclaré	19114	2095	21209	8834	1616	10450	27948	3711	31659
Total	2351136	303327	2654463	943270	268737	1212007	3294406	572064	3866470

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 23 : Structure de la population active du gouvernorat de Jendouba par niveau d'instruction et sexe dans la région Nord Ouest en 2014(%)

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active
Néant	29,49	48,89	31,76	23,88	32,55	25,50	28,03	42,73	30,03
Primaire	30,66	43,02	32,31	24,47	39,42	29,08	29,81	41,90	31,78
Secondaire	29,83	39,43	31,75	26,77	36,06	29,64	29,11	38,24	31,20
Supérieur	30,39	35,77	31,42	30,70	39,49	34,04	30,53	38,29	32,77
Non Déclaré	29,57	40,51	31,28	29,01	35,71	30,64	29,42	38,63	31,09
Total	30,14	41,14	31,91	26,92	37,67	30,27	29,37	39,66	31,46

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 24 : Structure de la population active de la région Nord Ouest par niveau d'instruction et sexe dans la Tunisie en 2014(%)

Niveau d'instruction	Hommes			Femmes			Total		
	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active	Population occupée	Population chômage	Population active
Néant	17,32	24,33	17,92	13,56	19,29	14,36	16,15	22,15	16,77
Primaire	10,82	16,74	11,36	6,78	14,75	8,14	10,01	16,06	10,66
Secondaire	8,19	13,19	8,86	7,05	11,81	8,06	7,89	12,67	8,63
Supérieur	6,11	9,96	6,60	6,53	10,09	7,54	6,29	10,05	7,05
Non Déclaré	5,52	9,31	5,89	4,45	7,80	4,97	5,18	8,65	5,59
Total	9,54	14,21	10,07	7,49	11,88	8,47	8,95	13,12	9,57

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Education

Tableau 25 : Nombre d'analphabètes du gouvernorat de Jendouba par tranche d'âge et sexe en 2014

Groupe d'âge	Nombre d'analphabètes						% dans total population		
	Hommes		Femmes		Total		Hommes	Femmes	Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
10-14 ans	336	47,52	371	52,48	707	0,64	2,17	2,71	2,43
15-19 ans	585	41,97	809	58,03	1394	1,26	3,55	5,09	4,30
20-24 ans	753	38,34	1211	61,66	1964	1,78	5,01	7,79	6,42
25-29 ans	995	29,45	2384	70,55	3379	3,06	7,30	16,03	11,85
30-34 ans	1726	29,85	4056	70,15	5782	5,24	12,16	25,12	19,06
35-39 ans	1684	25,45	4934	74,55	6618	6,00	13,25	32,62	23,77
40-44 ans	2160	27,14	5799	72,86	7959	7,22	18,08	43,45	31,46
45-49 ans	3261	28,21	8299	71,79	11560	10,48	25,61	54,25	41,24
50-54 ans	3265	29,00	7995	71,00	11260	10,21	26,11	60,30	43,71
55-59 ans	3490	29,07	8514	70,93	12004	10,89	30,03	68,21	49,80
60-64 ans	4213	35,03	7813	64,97	12026	10,91	44,49	81,47	63,10
65-69 ans	3434	35,47	6248	64,53	9682	8,78	58,80	90,51	75,98
70-74 ans	3588	42,00	4955	58,00	8543	7,75	70,41	95,22	82,94
75-79 ans	3091	43,99	3935	56,01	7026	6,37	74,52	97,18	85,71
80 ans et plus	4770	46,02	5596	53,98	10366	9,40	86,02	97,73	91,97
Total	37351	33,87	72919	66,13	110270	100	22,44	41,17	32,10

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 26 : Nombre d'analphabètes du gouvernorat de Jendouba par milieu et sexe en 2014

Milieu	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie	Effectif	% dans RNO	% dans Tunisie
Communal	4666	20,85	2,02	12750	24,12	2,34	17416	23,15	2,24
Non Communal	32685	41,18	9,98	60168	42,06	9,80	92853	41,75	9,86
Ensemble	37351	36,71	6,68	72919	37,22	6,29	110269	37,05	6,42

Source : RGPH 2014/INS
Calcul URAM

Tableau 27 : Répartition des analphabètes du gouvernorat de Jendouba par tranche d'âge, sexe et leur pourcentage dans la population totale en 2014

Groupe d'âge	Hommes						Femmes						Total					
	Jendouba	%	RNO	%	National	%	Jendouba	%	RNO	%	National	%	Jendouba	%	RNO	%	National	%
10-14 ans	336	2,17	818	1,84	5825	1,43	371	2,71	740	1,81	5548	1,45	707	2,43	1558	1,83	11373	1,44
15-19 ans	585	3,55	1430	3,09	10386	2,46	809	5,09	1707	3,75	11566	2,85	1394	4,30	3137	3,42	21952	2,65
20-24 ans	753	5,01	2221	5,13	14761	3,21	1211	7,79	2744	6,25	19652	4,22	1964	6,42	4965	5,69	34413	3,72
25-29 ans	995	7,30	2765	6,86	19057	4,24	2384	16,03	5600	13,16	34441	7,11	3379	11,85	8365	10,10	53498	5,72
30-34 ans	1726	12,16	4902	11,36	31351	6,57	4056	25,12	10565	22,74	66249	13,08	5782	19,06	15467	17,26	97600	9,92
35-39 ans	1684	13,25	4810	12,23	30428	7,65	4934	32,62	12781	29,55	74262	17,71	6618	23,77	17591	21,30	104690	12,81
40-44 ans	2160	18,08	6203	16,94	35193	9,85	5799	43,45	15743	39,75	94056	25,39	7959	31,46	21946	28,79	129249	17,76
45-49 ans	3261	25,61	8873	23,65	46766	14,12	8299	54,25	21947	51,49	120708	34,32	11560	41,24	30820	38,46	167474	24,52
50-54 ans	3265	26,11	8684	23,80	49926	15,39	7995	60,30	20912	55,46	122623	37,59	11260	43,71	29596	39,89	172549	26,52
55-59 ans	3490	30,03	8866	27,44	45482	16,95	8514	68,21	21868	64,23	120952	45,34	12004	49,80	30734	46,32	166434	31,10
60-64 ans	4213	44,49	10347	39,50	50297	23,62	7813	81,47	21615	77,02	123233	57,99	12026	63,10	31962	58,90	173530	40,79
65-69 ans	3434	58,80	9390	55,04	44636	35,10	6248	90,51	16533	87,84	92421	68,39	9682	75,98	25923	72,25	137057	52,25
70-74 ans	3588	70,41	10034	68,01	53585	50,03	4955	95,22	14347	94,08	95035	83,67	8543	82,94	24381	81,26	148620	67,35
75-79 ans	3091	74,52	9111	73,76	48857	59,78	3935	97,18	12333	96,22	76517	89,85	7026	85,71	21444	85,20	125374	75,12
80 ans et plus	4770	86,02	13286	83,34	72559	71,47	5596	97,73	16471	97,37	102420	92,91	10366	91,97	29757	90,56	174979	82,63
Total	37351	22,44	101740	20,93	559109	12,35	72919	41,17	195906	38,53	1159683	25,02	110270	32,10	297646	29,93	1718792	18,76

Source : RGPH 2014/INS Calcul URAM

Tableau 28 : Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat de Jendouba par délégation de 2004 à 2030 : Hypothèse tendancielle

	Population 2004			Population 2014			Taux de croissance 2004-2014 (%)			Projection tendancielle 2030			Taux d'urbanisation			Population additionnelle_14_30		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	2030	2014	% rural 2030	Urbain	Rural	Total
Délégations	8888	31484	40372	9659	25741	35400	0,84	-1,99	-1,31	11034	18650	28687	38,46	27,29	61,54	1375	-7091	-6713
Balta - Bou Aouane	5418	36811	42229	6294	32470	38764	1,51	-1,25	-0,85	8000	26564	33802	23,67	16,24	76,33	1706	-5906	-4962
Bou Salem	14680	21381	36061	14524	20977	35501	-0,11	-0,19	-0,16	14278	20346	34623	41,24	40,91	58,76	-246	-631	-878
Fernana	3206	49484	52690	4615	43075	47690	3,71	-1,38	-0,99	8266	34502	40658	20,33	9,68	79,67	3651	-8573	-7032
Ghardimaou	19688	48267	67955	19495	44675	64170	-0,10	-0,77	-0,57	19190	39475	58548	32,78	30,38	67,22	-305	-5200	-5622
Jendouba	31167	37430	68597	33642	38695	72337	0,77	0,33	0,53	38017	40809	78750	48,28	46,51	51,72	4375	2114	6413
Jendouba Nord	12830	31365	44195	12609	28170	40779	-0,17	-1,07	-0,80	12263	23721	35854	34,20	30,92	65,80	-346	-4449	-4925
Oued Meliz	2188	16827	19015	2388	15455	17843	0,88	-0,85	-0,63	2747	13489	16116	17,04	13,38	82,96	359	-1966	-1727
Tabarka	15634	29860	45494	19770	29223	48993	2,37	-0,22	0,74	28781	28232	55160	52,18	40,35	47,82	9011	-991	6167
Total Gouvernorat	113699	302909	416608	122996	278481	401477	0,79	-0,84	-0,37	139478	243427	378402	36,86	30,64	63,14	16482	-35054	-23075

Source : RGPH 2014/INS Calcul URAM

Tableau 29 : Projections de la population totale, rurale, urbaine du gouvernorat de Jendouba par délégation de 2004 à 2030 - Croissance naturelle de la population

Délégations	Population 2004			Population 2014			Taux de croissance 2004-2014			TAN_2011	2030			Taux d'urbanisation (%)			Population additionnelle de 2014 à 2030		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total		Urbain	Rural	Total	2030	2014	% rural_2030	Urbain	Rural	Total
Ain Draham	8888	31484	40372	9659	25741	35400	0,84	-1,99	-1,31	0,89	11130	29662	40792	27,29	27,29	72,71	1471	3921	5392
Balta - Bou Aouane	5418	36811	42229	6294	32470	38764	1,51	-1,25	-0,85	0,89	7253	37416	44668	16,24	16,24	83,76	959	4946	5904
Bou Salem	14680	21381	36061	14524	20977	35501	-0,11	-0,19	-0,16	0,89	16736	24172	40908	40,91	40,91	59,09	2212	3195	5407
Fernana	3206	49484	52690	4615	43075	47690	3,71	-1,38	-0,99	0,89	5318	49636	54954	9,68	9,68	90,32	703	6561	7264
Ghardimaou	19688	48267	67955	19495	44675	64170	-0,10	-0,77	-0,57	0,89	22464	51480	73944	30,38	30,38	69,62	2969	6805	9774
Jendouba	31167	37430	68597	33642	38695	72337	0,77	0,33	0,53	0,89	38766	44589	83355	46,51	46,51	53,49	5124	5894	11018
Jendouba Nord	12830	31365	44195	12609	28170	40779	-0,17	-1,07	-0,80	0,89	14529	32461	46990	30,92	30,92	69,08	1920	4291	6211
Oued Meliz	2188	16827	19015	2388	15455	17843	0,88	-0,85	-0,63	0,89	2752	17809	20561	13,38	13,38	86,62	364	2354	2718
Tabarka	15634	29860	45494	19770	29223	48993	2,37	-0,22	0,74	0,89	22781	33674	56455	40,35	40,35	59,65	3011	4451	7462
Total Gouvernorat	113699	302909	416608	122996	278481	401477	0,79	-0,84	-0,37	0,89	141730	320897	462627	30,64	30,64	69,36	18734	42416	61150

Source : RGPH 2014/INS / Calcul URAM

TAN : Taux d'Accroissement Naturel (Source INS pour l'année 2011)

Tableau 30 : Niveau de regroupement de la population rurale par délégation- gouvernorat de Jendouba

Délégation	Secteur	Population 2014			TAMA 2004-2014			Nombre de groupements		
		Communale	Rurale	Totale	Communal	Rurale	Totale	Putôt lâches	Compacts	Total
Jendouba	Es-Sâada	0	8 325	8 325		1,81	1,81	2	1	3
	El Malga	0	6 922	6 922		0,89	0,89	7	1	8
	Ettataouer	0	7 674	7 674		1,61	1,61	4		4
	Souk Es-Sebt	0	5 120	5 120		-0,59	-0,59	4	2	6
	El Aïtha	0	3 950	3 950		-1,25	-1,25	3	2	5
	Aïn Karima	0	2 126	2 126		-1,56	-1,56	3	2	5
	Mâalla	0	1 317	1 317		-1,31	-1,31	3	1	4
	El Jerif	0	1 426	1 426		-1,22	-1,22	7	4	11
	EL Azima	0	1 835	1 835		-1,23	-1,23	2	2	4
Total délégation	33 642	38 695	72 337	0,77	0,33	0,53	35	15	50	
Jendouba Nord	El Ferdous	7 507	2 583	10 090	-0,42	0,17	-0,28	3		3
	El Hédi Ben Hassine	5 102	917	6 019	0,21	-1,33	-0,04	2	1	3
	Ezzouhour	0	2 108	2 108		-0,40	-0,40	1	3	4
	El Khadhra	0	1 958	1 958		-1,13	-1,13	4	1	5
	Es-Souani	0	3 465	3 465		-1,02	-1,02	7	2	9
	Bulla-regja	0	4 760	4 760		-0,57	-0,57	3	7	10
	Zatfoura	0	4 374	4 374		-1,14	-1,14	6	1	7
	Chemtou	0	2 725	2 725		-2,06	-2,06	4	1	5
	Ed-Dir	0	2 550	2 550		-1,58	-1,58	4	1	5
	Souk Djemâa	0	2 730	2 730		-1,77	-1,77	4	2	6
Total délégation	12 609	28 170	40 779	-0,17	-1,07	-0,80	38	19	57	
Bou Salem	Bou Salem	11357	484	11841	0,34	0,84	0,36	3		3
	Erroumani	0	2 921	2 921		4,94	4,94	2	3	5
	El Brahmi	0	3 924	3 924		-0,31	-0,31	5	6	11
	El Marja	0	3 524	3 524		-0,30	-0,30	3	2	5
	Bir Lakhdar	3 167	1 137	4 304	-1,54	-0,54	-1,28	2	1	3
	El Koudia	0	2 531	2 531		-0,70	-0,70	4	2	6
	El Msanghouche	0	3 397	3 397		-1,97	-1,97	6	2	8
	Sidi Abid	0	3 059	3 059		-1,04	-1,04	3	6	9
	Total délégation	14 524	20 977	35 501	-0,11	-0,19	-0,16	28	22	50
Tabarka	Tabarka	16 128	1 739	17 867	3,14	0,38	2,83	1		1
	Raïhane	0	6 821	6 821		1,68	1,68	6	2	8
	El Hamdia	3 642	4 715	8 357	0,90	0,79	0,84	2		2
	El Hammam	0	2 975	2 975		-3,43	-3,43	7	2	9
	Aïn Es-Sobh	0	6 491	6 491		0,48	0,48	7	1	8
	Nadhour	0	3 896	3 896		-1,60	-1,60	6	2	8
	Melloula	0	897	897	-100,00	0,32	-3,88	1		1
	Aïn Es-Snoussi	0	1 689	1 689		-2,61	-2,61	3	1	4
Total délégation	19 770	29 223	48 993	2,37	-0,22	0,74	33	8	41	
Aïn Drahem	Aïn Drahem	9659	1879	11538	0,84	-0,40	0,62	4	2	6
	Ouled Sedra	0	3 227	3 227		-2,75	-2,75	4	2	6
	El Atatfa	0	2 986	2 986		-1,18	-1,18	1	4	5
	El Homrane	0	1 305	1 305		-2,73	-2,73	4		4
	Etbainia	0	2 406	2 406		-0,75	-0,75	2	3	5
	Khemairia	0	4 626	4 626		-0,98	-0,98	6	2	8
	Selloul	0	2 358	2 358		-2,37	-2,37	4	1	5
	Er-Rouïi	0	3 237	3 237		-1,83	-1,83	3	2	5
	Tegma	0	1 952	1 952		-3,83	-3,83	5	4	9
	Aïn Salam	0	842	842		-4,64	-4,64	4		4
	Oued Ezzan	0	923	923		-3,72	-3,72	3		3
Total délégation	9 659	25 741	35 400	0,84	-1,99	-1,31	40	20	60	
Fernana	Fernana	3 551	4 786	8 337	4,02	1,17	2,28	8	2	10
	Oued Ghrib	0	4 681	4 681		-1,17	-1,17	9	3	12
	Rabaa	0	1 914	1 914		-1,27	-1,27	6	1	7

Délégation	Secteur	Population 2014			TAMA 2004-2014			Nombre de groupements		
		Communale	Rurale	Totale	Communal	Rurale	Totale	Putôt lâches	Compacts	Total
Délégation	Ouled Mefada	0	3 851	3 851		0,33	0,33	6	2	8
	El Gouaïdia	0	2 402	2 402		-1,81	-1,81	6		6
	Beni Mtir	504	72	576	-4,65	-1,65	-4,32			0
	Gloub Ethirane	0	1 736	1 736		-1,97	-1,97	5	2	7
	Gloub Ethirane Nord	0	3 770	3 770		-1,94	-1,94	11	6	17
	Hedhil	0	1 966	1 966		-1,01	-1,01	2	1	3
	El Adhar	0	2 749	2 749		-3,40	-3,40	3	5	8
	Jaouaouada	0	2 672	2 672		-1,95	-1,95	6	2	8
	Aïn El Beya	0	2 669	2 669		-1,09	-1,09	7	3	10
	Bou Hertma	560	2 015	2 575		-4,29	-1,91	3	1	4
	Halima	0	4 710	4 710		-0,84	-0,84	7	2	9
	Sidi Ammar	0	3 082	3 082		-2,19	-2,19	8	2	10
	Total délégation	4 615	43 075	47 690	3,71	-1,38	-0,99	87	32	119
Ghardimaou	El Mâaden	0	3 719	3 719		-2,46	-2,46	2	2	4
	Er-Rakha	0	3 073	3 073		-1,17	-1,17	4	1	5
	Aïn Soltane	0	3 151	3 151		-1,66	-1,66	5	1	6
	Ouechtata	0	4 251	4 251		-0,86	-0,86	5	5	10
	Ed-Daoura	2 336	6 054	8 390	1,52	1,94	1,82	7	3	10
	Es-Sraïa	0	7 148	7 148		0,03	0,03	8	3	11
	Forgassen	0	3 839	3 839		-1,71	-1,71	1	1	2
	Fej Hassine	0	2 145	2 145		-1,93	-1,93	2	1	3
	Mrassen	0	5 476	5 476		-1,01	-1,01	3	2	5
	El Galâa	0	5 819	5 819		-0,84	-0,84	3	4	7
	Total délégation	19 495	44 675	64 170	-0,10	-0,77	-0,57	40	23	63
Oued Meliz	Oued Meliz Est	2 388	2 583	4 971	0,88	-1,53	-0,45	2	4	6
	Oued Meliz Ouest	0	2 144	2 144		0,28	0,28	3	1	4
	Dkhailia	0	4 643	4 643		-0,43	-0,43	6	6	12
	Hakim Nord	0	1 642	1 642		-1,60	-1,60	3	1	4
	Hakim Sud	0	4 443	4 443		-1,08	-1,08	7	5	12
	Total délégation	2 388	15 455	17 843	0,88	-0,85	-0,63	21	17	38
Balta - Bou Aouane	Assila	6 294	2 202	8 496	1,51	0,82	1,33	2	3	5
	Ghezala	0	2 325	2 325		-0,78	-0,78	8	1	9
	El Aouaoudha	0	3 188	3 188		-1,13	-1,13	5	1	6
	El Baldia	0	3 333	3 333		-1,00	-1,00	4	2	6
	Cheouaoula	0	2 288	2 288		-0,81	-0,81	3		3
	Beni Mhamed	0	1 642	1 642		-4,36	-4,36	2		2
	Somrane	0	4 044	4 044		-1,02	-1,02	4		4
	Balta	0	4 258	4 258		-0,78	-0,78	2	1	3
	Abdeljaber	0	2 082	2 082		-2,45	-2,45	3		3
	Bou Aouane	0	3 127	3 127		-0,76	-0,76	3	2	5
	Oued Kesseb	0	1 702	1 702		-2,07	-2,07	4	1	5
	Boulaaba	0	2 279	2 279		-1,83	-1,83	4	3	7
Total délégation	6 294	32 470	38 764	1,51	-1,25	-0,85	44	14	58	
Total Gouvernorat	122 996	278 481	401 477	0,79	-0,84	-0,37	366	170	536	

Source: RGPH 2014- INS - Localisation des groupements à partir de l'image satellitaire de Google Earth 2015

Calcul URAM

ANNEXE 6

CADRAGE NATIONAL ET REGIONAL : RAPPEL DES ORIENTATIONS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les orientations du SDATN (1998)

- Promouvoir les villes frontalières dans le cadre de la complémentarité et de la solidarité entre les gouvernorats et afin d'assurer un développement durable dans le gouvernorat ;
- Développer le corridor transversal Tunis-Ghardimaou : développement des liaisons majeures combinant les différents modes de transport et de télécommunications ;
- Renforcer la vocation de la ville de Jendouba : services tertiaires publics et pôle agroalimentaire ;
- Les nouvelles fonctions universitaires doivent faire partie du centre de la ville et participer avec les services et le commerce à la formation et à l'animation d'un véritable centre-ville assurant la « synergie urbaine » ;
- Diversifier les activités économiques, renforcer le tourisme culturel et le tourisme naturel ;
- Moderniser et intensifier les espaces déjà compétitifs. L'ensemble de la région doit développer les cultures des céréales, des légumes, intensifier l'élevage bovin (viande et lait) et parallèlement développer les filières agroalimentaires correspondantes ;
- Ouvrir un complexe agro-industriel.

LES ORIENTATIONS DU SDARE NORD-OUEST (2010)

Par rapport à une dominance de la composante rurale dans les gouvernorats du Nord-Ouest, le SDARE de 2010 a fixé les orientations de développement et d'aménagement suivantes :

- Faire émerger une armature urbaine hiérarchisée autour d'un pôle principal et faisant pendant aux villes du littoral et restructurer les espaces urbains centraux ;
- Programmer et réaliser des infrastructures urbaines destinées à améliorer le fonctionnement des villes ;
- Programmer des fonctions urbaines nouvelles ;
- Améliorer l'accessibilité avec des chaînes logistiques complètes basées sur la multimodalité ;
- Améliorer la desserte autoroutière, routière, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire ;
- Créer des technopoles porteuses de l'économie du savoir et de la connaissance ;
- Valoriser les attributs archéologiques et historiques ;

LES ORIENTATIONS DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES

Le document initié par la DGAT en 2012 et validé à l'échelle nationale a énoncé les principales recommandations suivantes :

- Créer des pôles industriels autour des pôles urbains privilégiés par les infrastructures de transport (autoroute et voie ferrée) ;
- Assurer la continuité de la liaison Nord-Sud par une nouvelle route dont le tracé passe le plus près possible des frontières et relie les principales délégations du Nord entre elles ;
- Diversifier la base économique;
- Créer une connexion locale par un réseau de routes qui relie les localités rurales à promouvoir en centres ruraux aux chefs-lieux des délégations, pour faciliter la mobilité et les échanges à cette échelle ;
- Créer des espaces vitaux homogènes de développement et de coopération ;
- Renforcer les échanges socio-économiques culturels transfrontaliers ;
- Mettre en place les conditions pour une meilleure mobilité des personnes et des biens ;
- Promouvoir l'intercommunalité transfrontalière en vue de la réalisation d'actions communes de développement dans différents domaines : santé, culture, agriculture, élevage, transport, énergie, environnement, ressources en eaux, etc. ;
- Intensifier les courants d'échanges commerciaux par l'aménagement et l'équipement de « marchés frontaliers », pour la valorisation des filières locales ;
- Créer une cellule d'observation de la zone frontalière au sein de l'Office de Développement de chaque région économique.

LES ORIENTATIONS DU SDA DE LA VILLE DE JENDOUBA

La DGAT a produit en 1996 un SDA spécifique à la ville de Jendouba dont les principales conclusions sont :

- Confirmer la vocation tertiaire de niveau supérieur de la ville : consolidation du pôle universitaire et des équipements sanitaires ;
- Affirmer l'assise industrielle de Jendouba pour permettre à la ville de promouvoir son rang de pôle économique de l'ensemble du Nord-Ouest.

LES ORIENTATIONS DU SDA DE L'AGGLOMERATION URBAINE DE TABARKA (2016)

La zone d'étude du SDA de l'agglomération urbaine de Tabarka a englobé les quatre délégations de Tabarka, Ain Draham, Fernana, Balta Bou Aouane (gouvernorat de Jendouba) et l'Imadat de Zouaraâ de la délégation de Nefza (gouvernorat de Béja). Les orientations du SDA sont de :

- Renforcer la hiérarchie urbaine par le développement de centres urbains locaux ;
- Désenclaver et développer les centres pouvant assurer un rôle d'encadrement selon leur niveau de hiérarchisation ;
- Améliorer l'infrastructure de base ;
- Renforcer et soutenir l'intensification dans les périmètres irrigués, développer l'agriculture dans les petites exploitations et développer la pêche;
- Renforcer l'activité touristique;
- Favoriser un développement local équitable par la promotion d'activités génératrices de revenus.

ETUDE "AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ZONES D'ACTIVITES"

Cette étude élaborée en 2003 a mis en évidence, dans le Nord-Ouest, les trois bassins de vie de profils différents suivants :

- **Le Bassin de Jendouba-Ghardimaou** : situé au Sud-Ouest du gouvernorat, le bassin de vie est à base agricole, structuré autour d'une ville de taille moyenne, Jendouba ;
- **Le Bassin de Bou Salem** : situé dans la partie Sud-Est du gouvernorat, le bassin de vie concentre des activités autour d'un secteur agricole organisé ;
- **Le Bassin de Tabarka-Ain Draham** : bassin de vie à base agricole, structuré autour de la ville de Tabarka au centre, du pôle touristique Tabarka-Ain Draham, et autour d'une zone industrielle.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA ZONE SENSIBLE TABARKA,ZOUARAA

Dans le cadre de la stratégie d'aménagement et de développement du littoral, la zone de Tabarka-Zouaraâ a fait l'objet en 1995, d'une étude de Schéma directeur d'aménagement de "zone sensible". Le développement de cette zone doit s'opérer sans porter préjudice à son patrimoine naturel et aux écosystèmes en présence. L'étude a proposé un "PLAN VERT" définissant les actions de sauvegarde et de mise en valeur des espaces naturels, des terres agricoles et des massifs forestiers de la zone. Pour cela, il s'agit de :

- reconstruire le cordon dunaire au niveau de l'aéroport de Tabarka et à l'embouchure d'Oued Zouaraâ et fixer l'ensemble du cordon dunaire existant ;

- lutter contre l'extension anarchique de l'urbanisation au dépend des terres agricoles et des forêts par l'aménagement des centres urbains capables de répondre aux besoins de la population ;
- préserver le cordon dunaire pour diminuer l'impact du vent de la mer sur le système dunaire de Zouaraâ-Ouchtata et le transport de sable sur les terres agricoles et les zones urbaines des vallées, par l'interdiction des constructions sur le cordon dunaire et l'aménagement des accès à la plage (éviter le piétinement du cordon) ;

LES PLANS D'AMENAGEMENT DES VILLES ET DES CENTRES RURAUX

Tableau 36 : Situation des PA dans le Gouvernorat de Jendouba

Conseil rural	Date de création	Surface	Délégation	Situation du PAU et date d'approbation	Stade de l'étude
Souk Sebt	1989	50	Jendouba	1984	
Bulla Regia	1989	70	Jendouba Nord	2000	En révision depuis 2006
Souk Jemaa	1989	40	Jendouba Nord	1996	En révision depuis 2011
Balta	1989	80	Balta Bou Aoune	1985	En révision depuis 2011
Bou Aoune	1989	50	Balta Bou Aoune	2000	
Galaa	1989	50	Ghardimaou	-	En cours depuis 2003
Dkhailia	1989	40	Oued Mliz	-	En cours depuis 2009
Ain Sobh	1989	50	Tabarka	-	Procédure d'AO finalisée
El Hamdia	1989	40	Tabarka	-	-
Hammam Bourguiba	2005	100	Ain Draham	1978	En révision depuis 2011

Source : DREHAT Jendouba, 2014

